



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

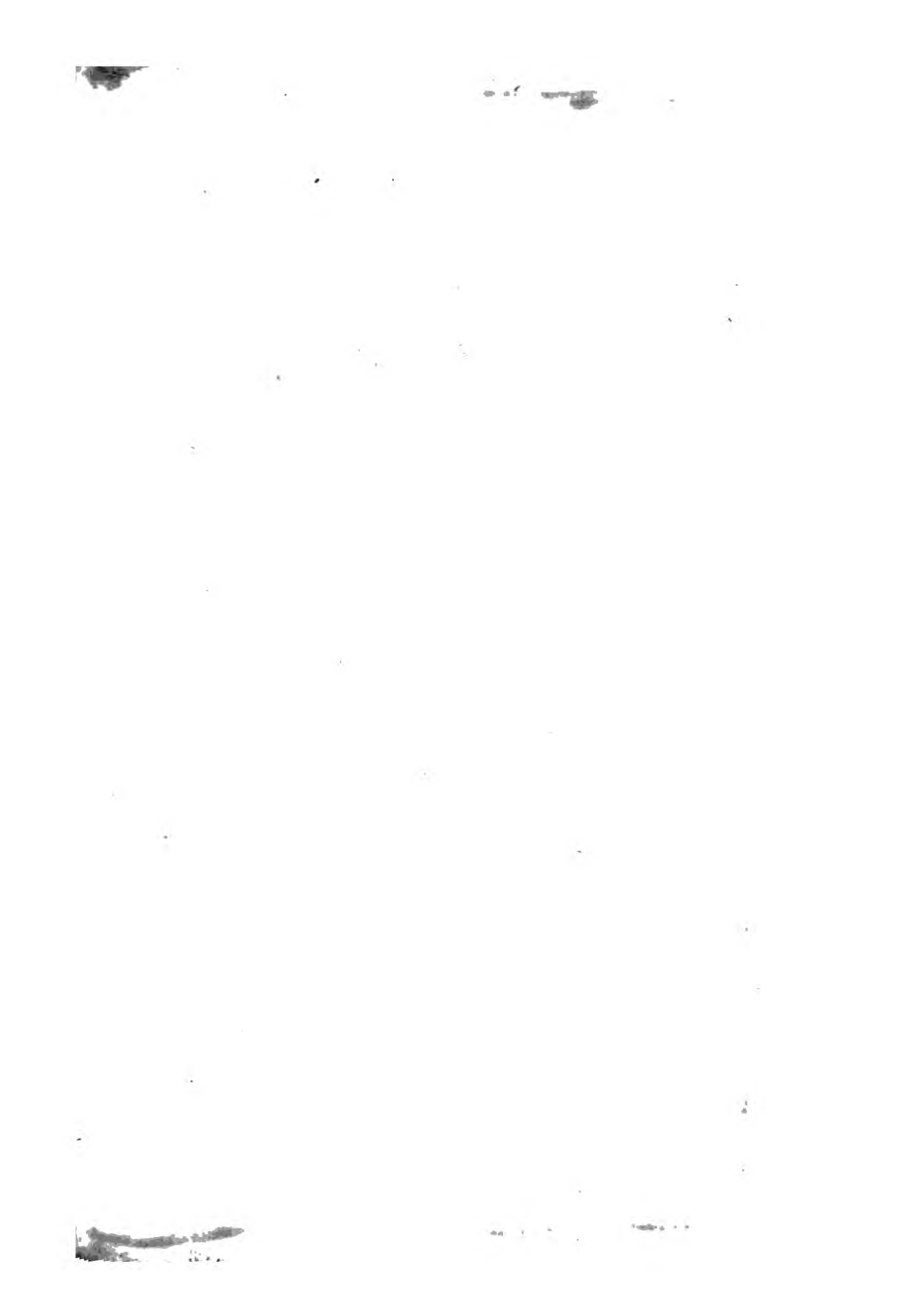
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

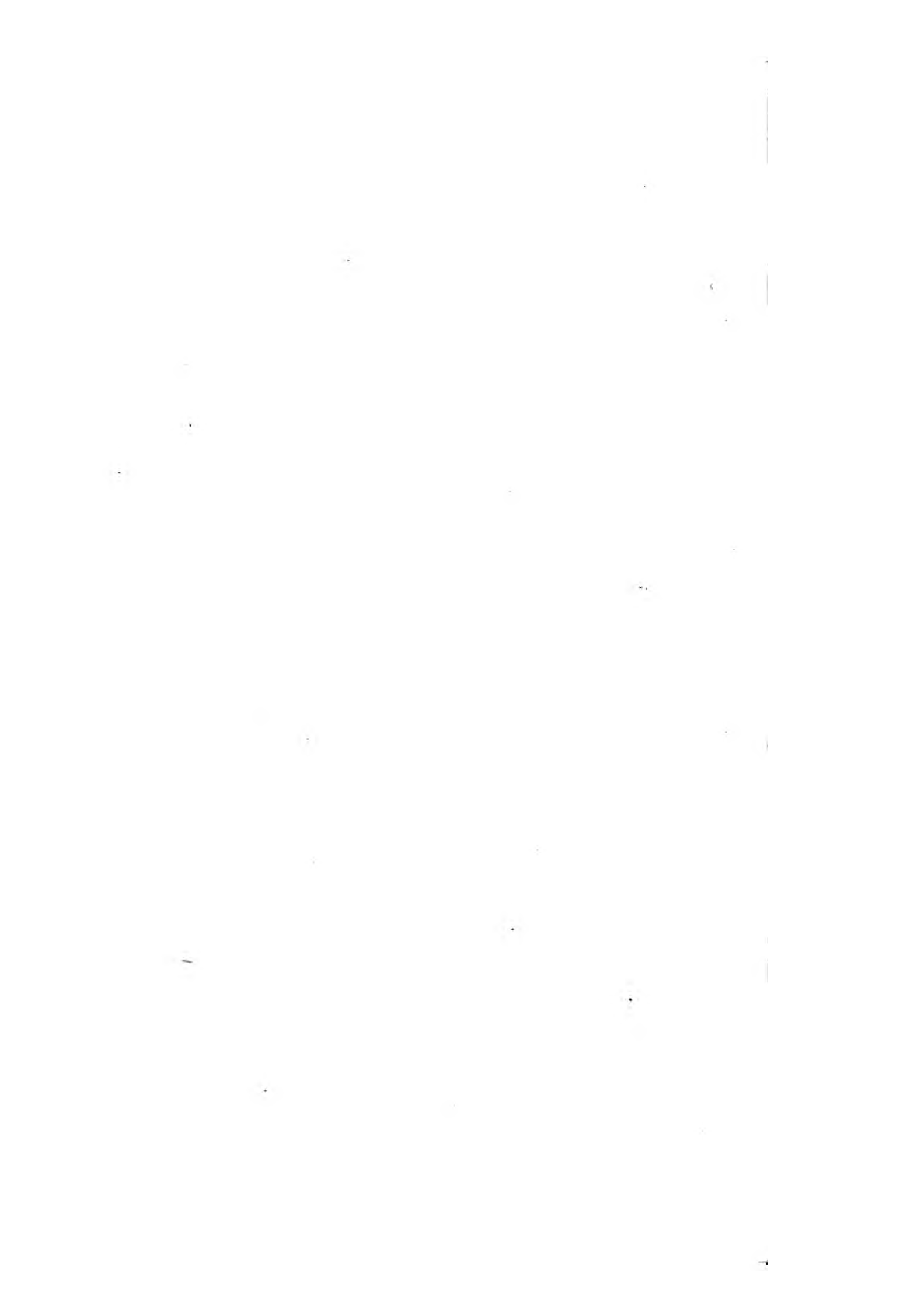


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



II Q - 169





MUSÉE
DES
PROTESTANS CÉLÈBRES.

DE L'IMPRIMERIE DE RICHOMME,

RUE SAINT-JACQUES, N^o. 67.

MUSÉE
DES
PROTESTANS CÉLÈBRES,
OU

PORTRAITS et Notices biographiques et littéraires des
personnages les plus éminens dans l'histoire de la
réformation et du protestantisme.

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

Et publié par M^r. G. T. DOIN.

Nulle puissance humaine ne peut forcer le
retranchement impénétrable de la liberté du
cœur... Accordez à tous la tolérance civile,
non en approuvant tout comme indifférent,
mais en souffrant avec patience tout ce que
Dieu souffre.

FÉNÉLON, *Direction pour la conscience
d'un Roi.*

TOME QUATRIÈME.

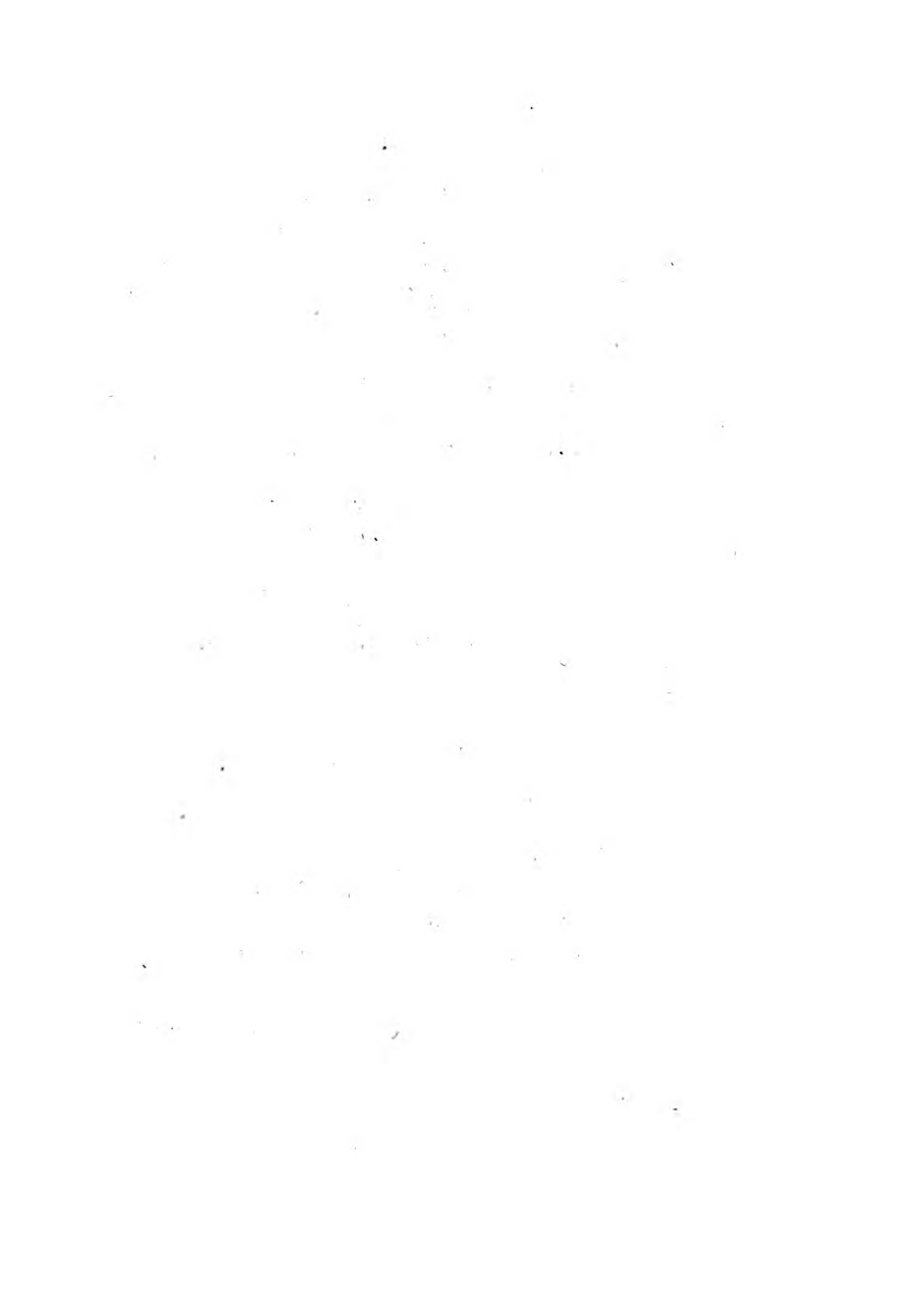
PREMIÈRE PARTIE.

A PARIS,



CHEZ { F. WEYER, Libraire, rue Cadet, N^o. 7;
TREUTTEL et WURTZ, Libraires, rue de Bourbon,
N^o. 17.

1823.



MUSÉE

DES

PROTESTANS CÉLÈBRES.

PHILIPPE MARNIX

DE SAINTE-ALDEGONDE.

S'IL fallait une constance à toute épreuve, un courage peu commun, un caractère ferme, un ardent amour de la patrie et de la liberté, pour arracher les Pays-Bas au despotisme cruel de Philippe II et aux odieux bûchers de l'Inquisition; un esprit conciliant, une douce tolérance, un patriotisme éclairé, de vastes connaissances en législation, n'étaient pas moins nécessaires pour établir la liberté religieuse de ces provinces, pour régler la forme de leur gouvernement, pour négocier avec les états voisins. Guillaume d'Orange sut remplir la première tâche, *Marnix* s'acquitta avec honneur de la seconde.

Philippe de Marnix, baron de Sainte-Alde-

gonde, d'une famille noble et originaire de Savoie, naquit à Bruxelles en 1538. Jeune encore, il fut envoyé à Genève, où il fit de rapides progrès dans l'étude des langues et dans celle du droit. Il y suivit les cours du célèbre Calvin, adopta sa croyance; et, de son élève, ne tarda pas à devenir son ami. Riche des connaissances qu'il avait acquises, il retourna dans sa patrie; mais son profond savoir, ses opinions religieuses, le rendirent bientôt suspect au gouvernement espagnol, le plus ombrageux de tous les gouvernemens tyranniques. Après des persécutions sans nombre, après avoir été emprisonné pendant plus d'un an par les ordres du duc d'Albe, après avoir été condamné à mort par ce digne représentant de Philippe II, il parvint à s'échapper, et courut chercher un asile dans le Palatinat. L'électeur Charles-Louis l'accueillit avec empressement; et, afin de se l'attacher, lui confia, à Heidelberg, la place de conseiller au conseil ecclésiastique. Dans ce nouvel emploi, il gagna de plus en plus la confiance et l'amitié du souverain qui lui avait accordé une généreuse hospitalité, et aurait peut-être renoncé à sa patrie si le prince d'Orange, qui avait su l'apprécier, jaloux de s'attacher un homme capable de le seconder utilement dans ses vastes projets, n'eût demandé avec instance à

l'électeur la permission de l'emmener. Charles-Louis ne consentit qu'avec peine à se séparer de *Marnix*; mais il ne pouvait ni le retenir ni l'empêcher de concourir à la liberté de son pays : il le laissa donc partir avec le prince, auquel il le recommanda vivement, se réservant d'ailleurs le droit de le rappeler à sa cour sitôt qu'il le jugerait convenable.

Dès ce moment, *Marnix* resta attaché au prince d'Orange; et prit une part active à tous les événemens qui amenèrent la grande révolution des Pays-Bas. Lorsqu'en 1565 (1), les Flamands, jaloux de leur indépendance, eurent pris la résolution de s'opposer à l'établissement de l'Inquisition que Philippe voulait leur imposer, les chefs de cette généreuse opposition se lièrent par serment, et après y avoir apposé leur signature, publièrent un manifeste où ils rendaient compte des motifs qui les avaient déterminés à résister à la volonté du roi. Ce *compromis*, dont la rédaction fut confiée à *Marnix*, était conçu à peu près en ces termes : « Comme cer-

» taines personnes mal intentionnées, sous le

» masque du zèle pour la foi catholique, mais

» dans le fait excitées par l'orgueil, l'ambition et

» la cupidité, ont persuadé au roi notre sei-

(1) 3 novembre.

» gneur , d'introduire dans ces provinces le plus
» détestable des tribunaux, l'Inquisition, qui non-
» seulement est contraire à toutes les lois divines
» et humaines , mais encore surpasse en cruauté
» les institutions barbares des tyrans les plus
» féroces du paganisme; qui soumet toute auto-
» rité à celle des inquisiteurs, réduit tous les
» hommes à un perpétuel et misérable esclava-
» vage , et par les recherches qu'il ordonne , ex-
» pose les citoyens les plus vertueux à des inquié-
» tudes continuelles; de sorte que si un prêtre,
» un Espagnol, un méchant en crédit, un per-
» fide favori le veulent, ils peuvent, au moyen
» de cette institution, accuser un citoyen quel-
» conque, quelque innocent qu'il puisse être, le
» faire emprisonner, condamner et mettre à
» mort, sans qu'il soit confronté à ses accusa-
» teurs, sans qu'on lui accorde de fournir des
» preuves de son innocence ou de parler pour sa
» défense. Déterminés par ces considérations,
» nous, soussignés, avons résolu de pourvoir à
» la sûreté de nos familles, de nos biens et de
» nos personnes; et, dans ce dessein, nous nous
» unissons par ce compromis dans une confédé-
» ration sacrée, promettant, par un serment
» solennel, de nous opposer de tout notre pou-
» voir à l'établissement de ladite Inquisition dans

» nos provinces, soit qu'on l'entreprenne ou-
» vertement ou secrètement, et de quelque nom
» qu'elle soit appelée, Inquisition ou Visite,
» Commission ou Edit; nous déclarons en même
» temps que nous sommes loin de concevoir le
» dessein de rien tenter de préjudiciable aux in-
» térêts du roi notre souverain; que notre inten-
» tion invariable est au contraire de soutenir et
» défendre son gouvernement, de maintenir la
» paix, et de résister de tout notre pouvoir à
» toutes séditions, tumultes ou révoltes; et,
» conformément à ces résolutions, nous avons
» juré, et par la présente nous promettons et
» jurons de respecter toujours le gouvernement
» comme une constitution sacrée, et nous pre-
» nons le Tout-Puissant à témoin que jamais
» nous ne l'affaiblirons, ni n'agirons contre lui,
» soit en paroles, soit en actions. Nous promet-
» tons aussi et jurons de nous défendre récipro-
» quement les uns les autres, en tous lieux et en
» toutes occasions, contre toute attaque qui
» nous sera faite, ou toute persécution qui sera
» suscitée contre quelqu'un d'entre nous, relati-
» vement aux intérêts énoncés dans ce compro-
» mis; et nous déclarons qu'aucune inculpation
» de nos persécuteurs, et de quelque nom qu'il
» qualifie notre conduite, soit rebellion, soit sé-

» dition, ou toute autre épithète, nous ne serons
» point détournés de notre serment et de l'exé-
» cution de notre promesse. Aucune des actions
» qui tendent à s'opposer aux iniques décrets de
» l'Inquisition ne mérite le nom de rébellion ;
» si quelqu'un de nous est donc attaqué sous le
» prétexte de son opposition à ces décrets, ou
» sous celui de le punir pour fait de rébellion ou
» de sédition, nous jurons par la présente de
» nous efforcer, par tous les moyens légitimes,
» de procurer sa délivrance.

» Dans ces cas, et dans toute autre partie de
» notre conduite, relative à l'Inquisition, notre
» volonté est de nous soumettre à l'opinion gé-
» nérale des confédérés, ou à l'avis de ceux que
» nous désignerons unanimement pour nous ai-
» der de leurs conseils.

» En témoignage de la pureté de nos inten-
» tions, nous invoquons le saint nom du Dieu
» vivant, comme scrutateur de nos cœurs, le
» priant humblement de nous accorder la grâce
» de son Saint-Esprit, afin que toutes nos entre-
» prises puissent être accompagnées de succès,
» augmenter la gloire de son nom, contribuer au
» salut de nos âmes, et procurer la paix et le vé-
» ritable avantage des Pays-Bas. » (1)

(1) Watson, Hist. du règne de Philippe II, traduct. franç., t. 1.

Nous avons cru devoir rapporter en entier cet acte, qui fut en quelque sorte le signal de la révolution des Pays-Bas, et dans lequel on remarque à la fois la haine des Flamands pour l'Inquisition, leur respect pour leur souverain légitime, leur fermeté dans le danger, leur attachement à leur pays, leur amour pour la liberté; c'est en même temps une nouvelle preuve de l'opiniâtreté aveugle, du despotisme absolu de Philippe II, qui aima mieux s'exposer à perdre un royaume que d'abandonner un projet injuste. Si ce monarque eût alors renoncé à envoyer des inquisiteurs dans les Pays-Bas, il est plus que probable que ces belles provinces n'auraient pas songé à secouer le joug de l'Espagne. Cette confédération s'accrut avec rapidité; la plupart des nobles en firent partie: Henri Bréderode en était le chef, et *Marnix* en fut nommé trésorier-général. Cependant il resta attaché au prince d'Orange, qui ne voulait pas s'en séparer, et dont il devint le conseiller intime.

Je ne décrirai pas ici tous les événemens qui amenèrent l'affranchissement des Provinces-Unies, ces détails ont été donnés dans la notice de Guillaume d'Orange (1); je ne parlerai que de ceux auxquels *Marnix* prit une part active.

(1) Voyez tome 3, part. 2, pag. 91.

En 1572, les Etats de Hollande s'assemblèrent à Dordrecht; *Marnix* y porta la parole au nom du prince d'Orange. Son discours, où l'on voyait briller tour-à-tour l'éloquence, la fermeté, le patriotisme, entraîna les membres de cette assemblée, qui, d'une voix unanime, nommèrent le prince d'Orange gouverneur de la province, repoussèrent l'autorité du duc d'Albe, votèrent de nouveaux subsides pour la conquête de la liberté, et déclarèrent que, jusqu'à la prochaine réunion des Etats-généraux, on accorderait une protection égale à toutes les religions et à toutes les sectes.

A peine *Marnix* avait-il terminé cette importante négociation, qu'il fut chargé par le prince d'Orange d'aller soutenir le courage des habitans de Harlem, qui avaient pris la généreuse résolution de s'opposer jusqu'à la dernière extrémité aux efforts des Espagnols, et qu'il s'y rendit avec quatre compagnies allemandes destinées à les protéger. Le premier soin de *Marnix* fut de destituer les magistrats qui favorisaient la cause de Philippe, et de confier leurs places à des hommes attachés à la cause de l'indépendance et de la réformation. On sait assez quelle fut l'issue de ce siège, où malgré leurs efforts et leur courageuse résistance, les habitans furent contraints de se

rendre aux soldats du farouche duc d'Albe, qui les fit tous massacrer.

Cependant *Marnix* était retourné auprès de Guillaume, qui lui confia, l'année suivante, en 1573, le commandement d'un corps de troupe destiné à défendre la partie méridionale de la Hollande des invasions des Espagnols. Cette troupe fut taillée en pièces par les soldats de Philippe, et *Marnix*, prisonnier, tomba au pouvoir du duc d'Albe, qui sans doute n'aurait pas épargné la vie d'un homme dont le zèle actif avait si souvent ranimé le courage de ses concitoyens en leur inspirant le noble amour de la patrie et de la liberté : mais le comte de Bossut était lui-même en la puissance de Guillaume, et ce prince avait déclaré qu'il traiterait ce général comme le duc d'Albe traiterait *Marnix*.

On doit remarquer ici que le prince d'Orange avait, quelque temps auparavant, refusé d'échanger ce même comte de Bossut contre son fils, prisonnier en Espagne, parce que, disait-il, ce jeune prince ne pouvait rendre au Pays-Bas les mêmes services que les Espagnols avaient droit d'attendre du comte, et qu'il n'hésitait pas alors à s'en faire un garant pour la sûreté de *Marnix*, qui avait si utilement servi la cause de l'indépendance.

La captivité de *Marnix* ne fut pas de longue durée : en effet , l'année suivante , en 1574 , les Espagnols renfermés dans Middelbourg furent forcés de se rendre , et Guillaume , en leur accordant une honorable capitulation qu'il n'eut pas la honte de violer , y mit pour condition qu'on rendrait la liberté à *Marnix* et à quelques autres généraux. Cette clause fut exactement remplie. Depuis quelque temps Réquesens avait remplacé le duc d'Albe comme gouverneur-général des Pays-Bas pour la cour d'Espagne.

La même année les Espagnols furent contraints de lever le siège de Leyde , et d'abandonner cette ville où les habitans avaient rivalisé de courage , de zèle et de constance avec la garnison , où ils avaient supporté sans murmure toutes les horreurs de la famine la plus affreuse , tous les dangers de la guerre la plus meurtrière. Guillaume , pour les récompenser , leur offrit au nom de la noblesse et des Etats , ou de les exempter des péages (1) , ou d'établir dans leur ville l'Université qu'il avait résolu de fonder dans cette province. Ces généreux citoyens se déclarèrent unanimement pour la seconde proposition ; et , le 6 janvier 1575 , ils obtinrent les lettres d'érec-

(1) Hooft , liv. IX , page 398.

tion d'une Université qui devint bientôt si célèbre en Europe, et d'où sortirent tant d'hommes distingués. *Marnix* fut chargé du choix des premiers professeurs : il alla les chercher en Allemagne, et sur-tout à Heidelberg, où il avait pu en connaître plusieurs pendant son séjour dans les états de l'électeur Palatin.

Jusqu'alors, tout en combattant les Espagnols, les Provinces-Unies avaient toujours reconnu Philippe II comme leur légitime souverain, et c'était encore en son nom que les lettres-patentes qui autorisaient la fondation de l'Université de Leyde venaient d'être expédiées; mais enfin, fatiguées d'un joug qui leur devenait de plus en plus insupportable, désespérant d'obtenir l'indépendance et la liberté auxquelles elles aspiraient, ces Provinces résolurent de déclarer le roi d'Espagne déchu de toute autorité sur les Pays-Bas, et de se choisir un autre protecteur, qui serait tenu de consulter les Etats, d'observer les lois fondamentales, et de maintenir les privilèges des Provinces. (1) On mit alors en délibération si l'on s'adresserait à l'Empire, à la France ou à l'Angleterre. La longueur que les Allemands mettent dans la conclusion de leurs traités, les

(1) Résolut. de Hollande, 13 octobre 1575.

guerres civiles qui déchiraient alors la France, déterminèrent les États en faveur d'Elisabeth. La conformité des religions et le voisinage par mer semblaient leur promettre en Angleterre un appui plus assuré, des secours plus prompts. Une ambassade fut envoyée auprès d'Elisabeth ; mais en même temps Guillaume députa *Marnix* et Junius en France, afin de connaître les intentions de cette puissance, et de ménager aux Pays-Bas une alliance utile. Quelque temps après *Marnix* fut envoyé en Angleterre ; mais ses efforts furent inutiles : ni Elisabeth, ni Henri III ne voulurent se déclarer ouvertement contre l'Espagne ; ils redoutaient l'un et l'autre cette puissance, et laissèrent échapper l'occasion de jouer un grand rôle en protégeant la liberté et en se déclarant les défenseurs d'un peuple qui faisait d'héroïques efforts pour secouer un joug odieux. Malgré l'habileté des négociateurs, malgré les instances des États auprès d'Elisabeth, cette princesse refusa de se déclarer pour eux ; et si elle leur accorda alors quelques faibles secours en hommes et en argent, elle le fit secrètement, et prit en même temps avec la cour d'Espagne l'engagement de ne donner asile à aucun des malheureux poursuivis pour avoir pris part à la révolution

des Pays-Bas. (1) Ainsi abandonnées à elles-mêmes, les Provinces-Unies n'osèrent pas proclamer leur indépendance, et restèrent encore légalement soumises à Philippe, qui leur envoya successivement pour les gouverner, don Juan d'Autriche et l'archiduc Mathias. Le moment n'était pas encore venu où ces malheureuses Provinces pourraient trouver un protecteur; et si, plus tard, la France leur envoya le duc d'Anjou; si l'Angleterre leur envoya Leicester, loin de trouver dans ces deux hommes l'appui qu'elles avaient droit d'en attendre, elles n'y rencontrèrent que des ennemis qui cherchèrent à les asservir, et qu'elles furent forcées de combattre et de bannir.

En 1578, avant l'entrée du duc d'Anjou, les Etats-Généraux députèrent *Marnix* et quelques autres à la diète de Worms; et *Marnix*, dans un

(1) On prétend même que la reine d'Angleterre parut blâmer les efforts des Provinces-Unies, et qu'elle tint à leurs ambassadeurs à peu près le discours suivant : « Pauvres gens que vous êtes ! ne » vaudrait-il pas mieux aller à la messe que de vous exposer à » tant de maux ? Si vous n'y croyez pas, que n'y allez-vous comme » à un jeu de marionnettes ? Vous voyez que je suis en blanc : et » si je me mettais à cette heure à jouer une comédie avec ces ha- » bits, croiriez-vous faire un crime que d'y assister ? » (Brandt., Hist. abrégée de la Réformat, des Pays-Bas, tom. 1, pag. 237.)

discours latin , y prit avec chaleur la défense de sa patrie , peignit avec force les cruautés du duc d'Albe , les perfidies de Requesens , les artifices de don Juan , et termina en disant que les Pays-Bas étaient anciennement des membres de l'Empire , et qu'ils avaient quelques droits aux secours et à la protection de l'Allemagne. Ces négociations n'eurent aucun résultat : les agens que Philippe avait dans la diète empêchèrent les Cercles de se déclarer , et l'empereur se borna à nommer quelques individus chargés d'examiner la situation des affaires et de chercher des moyens d'accommodement.

Marnix ne fut pas plus heureux , la même année , à Gand , où il avait été envoyé par les Etats , pour apaiser des troubles que l'intolérance des réformés avait fait naître. Non contents de voir leur religion protégée , autorisée par les lois , ces réformés ne voulurent pas consentir à ce que les catholiques pussent jouir des mêmes avantages : ils expulsèrent les prêtres , pillèrent les églises et le palais épiscopal , levèrent des troupes , et se portèrent aux plus violens excès , non-seulement dans leur ville , mais dans tous les lieux voisins où le culte catholique subsistait encore. Cette violente émeute ne put être calmée que par la présence de Guillaume , qui , par sa modéra-

tion, s'attira dans cette circonstance l'inimitié des deux partis. Les réformés l'accusèrent d'en avoir trop fait en faveur des catholiques, et pourtant il ne leur fit rendre que ce que les lois leur avaient garanti; et les catholiques ne lui surent aucun gré de ses efforts, parce que, selon eux, il n'avait pas sévi avec assez de rigueur contre les protestans.

Vers le commencement de 1584, *Marnix* avait été nommé bourgmestre d'Anvers, une des places les plus riches et les plus importantes des Provinces-Unies; et quelques mois après, la situation des Pays-Bas était des plus critiques. Le prince d'Orange venait de succomber sous le fer d'un assassin. Le duc de Parme, à la tête des Espagnols, avait obtenu de grands avantages; Bruxelles, Gand, Malines étaient tombées en son pouvoir, il ne lui restait enfin, pour être entièrement maître du Brabant, qu'à s'emparer d'Anvers. Mais cette ville, maîtresse de l'Escaut, conservait ses communications avec la mer, sur laquelle les confédérés avaient encore la supériorité; elle était bien fortifiée, approvisionnée pour long-temps, et ses habitans prirent la résolution généreuse de la défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Cependant ils avaient à combattre un ennemi

aussi habile que courageux ; et si les assiégés, guidés par l'amour de la patrie et la haine de l'étranger, firent de nombreux efforts pour repousser l'aggression des Espagnols, le duc de Parme, qui regardait la prise d'Anvers comme le gage assuré de ses succès futurs et de la soumission des Pays-Bas, ne déploya pas moins de courage et de génie dans l'attaque, qu'on ne lui en opposa dans la défense. En effet, ce siège dura plus d'un an. *Marnix* soutint, pendant tout ce temps, l'énergie des habitans : il les guidait aux combats, travaillait à leur assurer des vivres, à fortifier la ville, à déjouer les projets des assiégeans, et semblait se multiplier pour conserver aux Etats la ville importante qu'ils lui avaient confiée. Ses efforts furent inutiles ; malgré les nombreuses sorties qui eurent lieu, et dans lesquelles les assiégés eurent plusieurs fois l'avantage ; malgré les nombreuses machines et les brûlots qui furent mis en usage pour détruire les ouvrages des assiégeans, le prince de Parme, par un prodige qui rappelle le siège de Tyr par Alexandre, mit les Anversois dans l'impossibilité de se défendre, et les amena à demander une capitulation. En vain *Marnix* chercha à ranimer les courages abattus, en vain il donna l'exemple de la résignation, il fut forcé d'accéder au vœu général, et

signa avec le prince de Parme, le 16 août 1585, une capitulation aussi honorable que sa brillante défense l'avait méritée. La ville rentra sous la domination de l'Espagne, et paya un tribut de quatre cent mille florins; la religion catholique fut proclamée la seule de l'état, et les protestans obtinrent un délai de quatre ans pour abandonner leur croyance ou pour vendre leurs biens et se retirer en pays étrangers. Tous les prisonniers furent relâchés, le pardon de tout le passé fut sans réserve et l'amnistie sans exception d'aucune personne que de *Marnix*, dont le prince de Parme n'exigea pourtant que la parole d'honneur de ne pas porter les armes pendant une année contre le roi d'Espagne. (1) Ce traitement particulier était un hommage que ce prince rendait aux talens militaires de ce brave officier : c'était avouer la crainte qu'ils inspiraient.

Malgré ce témoignage d'estime accordé par un ennemi au courage malheureux, *Marnix* fut accusé d'avoir rendu la ville sans nécessité : les Etats de Hollande et de Zélande, mal informés ou prévenus contre lui, lui firent défendre de résider dans leurs provinces. Fort de son innocence, *Marnix*, mal-

(1) Meteren, XII. Watson, t. III. Bentivoglio, part. II, l. 3.

gré cette défense, partit pour la Zélande, se présenta devant les États, et demanda avec instance qu'on instruisit son procès. Aucun accusateur n'osa se présenter, mais il voulut détruire jusqu'à l'ombre du soupçon qu'on avait fait peser sur lui, et publia une apologie de sa conduite, bien propre à imposer silence aux ennemis cachés qui avaient cherché à le flétrir dans l'opinion.

Cependant *Marnix* resta plusieurs années éloigné des affaires; mais, en 1590, il fut envoyé par les États en ambassade auprès de Henri IV; devenu l'ennemi des Espagnols, qui cherchaient à l'éloigner du trône de France, ce prince devait naturellement trouver des alliés dans les Provinces-Unies. Cette négociation eut un plein succès; et les États, pour récompenser *Marnix*, lui firent payer tous les arrérages qui lui étaient dus, et lui confièrent un travail auquel ils attachaient la plus haute importance: il fut chargé de faire une nouvelle traduction de la Bible hébraïque, et on lui assigna à cet effet une pension de deux mille sept cents florins. *Marnix* s'occupait avec ardeur et sans relâche de cette tâche honorable; mais la mort ne lui permit pas de mettre la dernière main à cette traduction; il mourut à Leyde, le 15 décembre 1598, à peine âgé de soixante ans.

Peu d'hommes réunirent autant de qualités que *Marnix*; sa vie fut toute entière consacrée à sa patrie, à laquelle il rendit les plus grands et les plus éminens services. Tour-à-tour écrivain, magistrat, théologien, diplomate et soldat, il lui consacra sa plume et son épée. Il la défendit contre les Espagnols, et son sang coula sur les champs de bataille; il soutint ses intérêts dans les cours étrangères; il ranima, par ses discours, le courage de ses concitoyens; il consacra tous les instans de loisir que lui laissa la politique, à la composition d'écrits destinés à défendre la religion réformée des attaques de la cour de Rome, à la propager, à la prémunir contre les abus qu'on cherchait à y introduire; il mourut, enfin, au moment où il allait terminer un ouvrage important qui devait lui mériter le premier rang parmi les savans qui honorèrent cette époque. Ami particulier de Guillaume, il avait aidé de tout son pouvoir ce prince à conquérir la liberté des Pays-Bas; implacable ennemi de Philippe, il s'opposa toujours à toute conciliation avec ce monarque hypocrite, et ce n'est peut-être pas le moindre service qu'il rendit à son pays. Ses vertus, ses talens lui avaient attiré des ennemis, il fut calomnié; mais toutes les haines s'éteignirent devant son tombeau, et les regrets unanimes de

ses concitoyens le vengèrent bien de quelques injustes soupçons.

G. T. DOIN.

Marnix composa un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on peut citer :

1. Theses aliquot de Ecclesiæ atque ecclesiasticarum traditionum *χρισμεω* seu certa norma.
2. De Sacramento cœnæ Dominicæ.
3. Responsio ad Michaelis Baii regii professoris Lovaniensis apologiam.
4. Epistola consolatoria ad fratres exules Brabantos, Flandros, Hannones, Artesios aliosque Belgas peregrinis in regionibus ob puram Evangelii doctrinam, dispersos.
5. Tractatus de cœnâ Domini ad Galliarum regis sororem Lotharingiæ Duci nuptam.
6. Contra libertinos.
7. Apologetica responsio contra anonymum quondam libertinum.
8. Admonitiones, Declarationes, Tractatus, Concilia, Disputationes, etc., etc.
9. Alvearium Romanum.
(Cet ouvrage, écrit dans un style badin, fut lu avec empressement ; il était dédié à un inquisiteur : c'est un des livres qui fit le plus de tort à la communion de Rome.)
10. Une Traduction, en vers flamands, des Pseaumes de David.
11. Un Recueil de chansons sur les événemens du temps.
(Ces chansons servirent utilement la cause de la liberté : elles étaient dans toutes les bouches, et contribuèrent à populariser la guerre contre l'Espagne. Verheiden y fait allusion, lorsqu'il appelle *Marnix* un nouveau Tyrtée.)

JACQUES ARMINIUS.

SI tous les habitans d'une même contrée pouvaient oublier ces questions épineuses qui les divisent ; si, mus par un intérêt commun, ils travaillaient tous à la conservation de leurs droits légitimes, au maintien d'une sage liberté et de l'indépendance qui appartient à chaque nation, quel homme oserait entreprendre de les soumettre, quelle armée pourrait faire la conquête de leur territoire ? Mais, hélas ! trop souvent divisés par des questions politiques mal approfondies, ou par des opinions religieuses presque toujours étrangères à la morale et à la véritable piété, l'esprit de parti détruit cette union qui serait si fatale aux tentatives de l'ambition : des factions ennemies se combattent, se persécutent ; elles recherchent avec empressement des protecteurs, des appuis ; elles oublient l'intérêt général pour ne s'occuper que de leurs discussions ; elles le sacrifient au triomphe de leur croyance, et le

plus souvent , pour accabler une faction rivale , elles se servent du bras d'un ambitieux qui ne tarde pas à leur faire expier le plaisir de la victoire par la perte du plus précieux des biens , la liberté.

Les Provinces-Unies , qui firent tant et de si glorieux sacrifices pour secouer le joug odieux des Espagnols , dont les généreux efforts amenèrent un si heureux résultat , faillirent à être les victimes de ces divisions intestines qui minent la puissance des plus grandes nations ; et , déchirées par une foule de factions opposées , si elles ne succombèrent pas entièrement , du moins n'arrivèrent-elles pas à cette complète indépendance qu'elles avaient droit d'attendre de leurs premiers succès.

La plus grande partie des habitans des Pays-Bas avait adopté la réforme ; mais les uns avaient reçu les idées de Luther , d'autres avaient embrassé les opinions de Calvin ; il restait en outre un assez grand nombre de catholiques qui , tour-à-tour persécuteurs ou persécutés , avaient conservé un sincère attachement pour la cour d'Espagne , et regrettaient leur ancienne puissance et leur Inquisition. Ces divers partis étaient rarement d'accord. En vain quelques hommes sages avaient proclamé la liberté de

conscience; en vain quelques pasteurs éclairés avaient prêché la tolérance religieuse, l'union paraissait devoir se rompre aussitôt que le danger commun cesserait de réunir les habitans des différentes provinces. En effet, dès que l'Espagne, fatiguée de ses défaites, découragée par l'inutilité de ses efforts, eut renoncé à soumettre les Pays-Bas et reconnu leur indépendance, les haines religieuses se réveillèrent avec une violence nouvelle. Les anabaptistes, qu'on avait d'abord tolérés, furent persécutés, bannis, condamnés au supplice; quelques magistrats osèrent protester contre la liberté de conscience; d'autres voulurent qu'on exigeât une profession de foi générale. On ordonna une nouvelle traduction de la Bible, à laquelle chacun serait tenu de se conformer. Les catholiques, profitant de ces désunions et désirant ranimer la foi chancelante, eurent de nouveau recours aux miracles; les protestans les accusèrent de supercherie; enfin le peuple de quelques villes porta la haine des images jusqu'à forcer les magistrats à faire enlever les ornemens de quelques tombeaux et à détruire des peintures précieuses.

Les esprits étaient dans cet état d'exaspération, que la moindre discussion pouvait augmenter encore, lorsque la mort de François Junius

laissa vacante une chaire de théologie dans l'Université de Leyde. Dans de semblables circonstances, le choix d'un nouveau professeur était très-important : tous les yeux s'étaient tournés vers *Jacques Arminius*, alors pasteur à Amsterdam ; et, malgré une opposition assez vive, ce savant fut appelé, vers la fin de l'année 1603, à succéder à Junius. Sans doute ce professeur avait toutes les qualités convenables pour remplir dignement les fonctions auxquelles il venait d'être nommé ; mais, alors, il eût été à désirer que le choix tombât sur un homme moins enclin aux innovations, plus attaché aux idées généralement reçues, plus disposé à faire des concessions à l'esprit public ; on eût par-là prévenu des disputes sanglantes et évité à la nation des maux qui pouvaient causer sa ruine.

Jacques Arminius, dont le véritable nom était *Harmensen*, (1) naquit en 1560, à Oude-Water, en Hollande. Jeune encore, il perdit son père, qui était conseiller, et fut redevable de sa première éducation à un prêtre respectable qui avait embrassé les principes des réformateurs. La mort ne tarda pas à lui enlever ce bienfaiteur, et il allait se voir forcé d'abandonner les

(1) Voyez Biographie universelle, article de M. Stapfer.

études qu'il suivait alors avec succès à Utrecht, lorsque son compatriote, Rodolphe Snellius, vint à son secours et l'emmena à Marbourg, en 1575. *Arminius* reprit avec joie des travaux que la nécessité seule l'avait forcé d'interrompre; mais il ne tarda pas à en être distrait encore par la nouvelle des malheurs de sa patrie. Il se décida à retourner en Hollande, afin de connaître par ses yeux les maux qu'il avait à déplorer. Il fit ce voyage à pied; et bientôt, au milieu des ruines de sa ville natale, il acquit la triste certitude que sa mère, sa sœur, ses frères et la plus grande partie des habitans d'Oude-Water avaient été inhumainement massacrés par les Espagnols. Le désespoir dans l'âme, il retourna à Marbourg pour y reprendre ses études; mais il n'y resta que peu de temps: car, ayant appris qu'on venait de fonder une Université à Leyde, il s'y rendit, et en suivit les cours avec une application telle, qu'il ne tarda pas à s'attirer l'estime de tous les professeurs.

En 1582, les magistrats d'Amsterdam le destinèrent au ministère sacré et l'envoyèrent, aux dépens de leur ville, perfectionner ses études à Genève. *Arminius* y suivit avec assiduité les leçons du savant Théodore de Bèze; mais il laissa bientôt voir son caractère: on put connaître,

dès ce moment, jusqu'où irait son amour pour tout ce qu'il croirait la vérité, puisqu'il ne craignit pas de s'attirer l'inimitié de plusieurs membres de l'Académie, par la chaleur qu'il mit à défendre la philosophie de Ramus. Forcé de quitter Genève, *Arminius* se rendit à Bâle, où le bruit de sa réputation l'avait devancé. Il y fut accueilli avec empressement, y donna des leçons publiques qui attirèrent un grand concours d'auditeurs et y acquit une telle renommée, que la Faculté de théologie de Bâle, pour lui donner une preuve de son estime, lui offrit le doctorat sans exiger aucune dépense. Il refusa cet honneur avec modestie, et retourna à Genève, où son absence avait calmé les esprits, et où il resta quelque temps.

Pendant son séjour dans cette ville, *Arminius* s'était lié avec le professeur Jacques Grynæus, qui lui voua une tendre amitié et qui, effrayé des suites fâcheuses que pouvaient avoir pour lui ou pour la nation son esprit d'innovation et ses recherches ardentes de la vérité, lui donna souvent le conseil de se tenir en garde contre lui-même. Théodore de Bèze lui avait donné le même avis, lorsqu'il lui écrivait (1) : « Ne vous

(1) *Beza, apud Philip. Pareum in vitâ Davidis Parci;*

» engagez point dans de vaines subtilités, et s'il
» vous vient certaines pensées nouvelles, ne les
» approuvez point sans les avoir approfondies,
» quelque plaisir qu'elles vous fassent d'abord.
» Calvin me donna ce conseil, et je m'en suis
» bien trouvé. »

Possédé du désir de s'instruire, *Arminius* quitta Genève pour aller en Italie, où il désirait suivre les leçons de philosophie que le fameux Jacques Zabarella donnait à Padoue. Il consacra six ou sept mois à ce voyage. Mais déjà sa réputation lui avait suscité des ennemis ; et, à son retour, il fut indignement calomnié. On l'accusait d'avoir été se prosterner aux pieds du pape, d'avoir abjuré la religion réformée, de s'être affilié à l'ordre des Jésuites. Il lui fut aisé de se justifier de ces injustes et ridicules imputations : tous les hommes sages se hâtèrent de lui rendre justice ; mais l'impression fâcheuse que ces soupçons avaient fait naître parmi les gens ignorans ne s'effaça que lorsque nommé, en 1588, pasteur à Amsterdam, il eut fait connaître à toute l'Eglise et sa brillante éloquence et sa piété sincère. Ses mœurs pures, ses sermons pleins d'intérêt lui

pag. 57. Voyez aussi *Lettres des Arminiens*, édit. de 1684, pag. 26.

gagnèrent bientôt l'estime et l'amitié de tous ceux qui le connurent. Ses collègues eux-mêmes rendirent hommage à son profond savoir, en venant souvent assister à ses exhortations religieuses, et Martin Lydius, professeur en théologie à Franeker, qui avait la plus haute idée de ses vastes connaissances, le pria de réfuter un écrit publié par quelques ministres de Delft, et où l'on combattait la doctrine de Bèze sur la prédestination.

Cette question, qui semblait ne devoir pas sortir de l'enceinte des écoles, dont la solution n'intéressait qu'un point obscur des dogmes religieux, devint la source des querelles animées qui déchirèrent les Pays-Bas. *Arminius* s'était chargé avec empressement d'un travail qu'il devait à l'estime de ses collègues ; mais, après avoir examiné avec soin les opinions des deux partis, après avoir pesé les raisons pour et contre, il avait adopté la manière de voir de ceux qu'il était chargé de combattre, et n'avait pas tardé même à aller plus loin que les ministres de Delft. En effet, non-seulement il condamna Bèze, mais bientôt il ne reconnut plus *d'autre élection que celle qui avait pour fondement l'obéissance des pécheurs à la vocation de Dieu par Jésus-Christ*. Cette opinion, qu'il soutint avec

chaleur, parce qu'il la croyait vraie, lui fit de nouveaux ennemis. Il fut plusieurs fois mandé devant les magistrats d'Amsterdam, qui parvinrent pourtant alors à arrêter le schisme qui semblait près d'éclater.

C'est à cette époque, en 1603, qu'*Arminius* fut appelé à une chaire de théologie à l'Université de Leyde, et qu'il reçut le doctorat. Plus libre de ses opinions, plus persuadé peut-être de leur justesse, il les professa avec franchise, et ne tarda pas à les faire adopter à plusieurs hommes instruits; mais en même temps elles furent combattues avec violence par Gomarus (Gomar), professeur en théologie à la même université, et ces disputes donnèrent lieu à un schisme qui eut des conséquences si funestes (1).

La discussion roulait seulement sur la prédestination. *Arminius* croyait que Dieu étant un juge plein d'équité, un père miséricordieux, avait fait de tous temps cette distinction que ceux qui renonceraient à leurs péchés, et qui mettraient

(1) De là sont nées ces deux sectes si célèbres par leurs disputes et les maux dont elles furent la cause; celle des ARMINIENS ou des REMONTRANS, dont *Arminius* fut le chef, et celle des CONTRE-REMONTRANS ou GOMARISTES, à la tête de laquelle se trouvait placé Gomar ou Gomarus.

leur confiance en Jésus-Christ, seraient absous de leurs mauvaises actions et jouiraient d'une vie éternelle ; mais que les pécheurs endurcis et impénitens seraient punis. Il ajoutait qu'il était agréable à Dieu que tous les hommes renonçassent à leurs péchés, et qu'après être parvenus à la connaissance de la vérité, ils y persévérassent constamment, mais qu'il ne forçait personne (1).

Gomarus soutenait au contraire qu'il était ordonné, par un décret éternel de Dieu, que parmi les hommes les uns seraient sauvés et les autres damnés, d'où il s'ensuivait que les uns étaient attirés à la justice, et qu'étant ainsi attirés ils ne pouvaient pas tomber ; mais que Dieu permettait que tous les autres restassent dans la corruption de la nature humaine et dans leurs iniquités (2).

L'opinion d'*Arminius* était plus consolante, plus morale, plus conforme à la raison et à la philosophie que celle de Gomarus, qui semblait faire de Dieu l'auteur du péché, et pouvait endurcir les hommes dans le vice, en leur inspirant l'idée d'une nécessité fatale. Mais cette dernière était celle qu'avait enseignée Calvin ; elle avait

(1) Histoire de la réformation des Pays - Bas, par Gérard Brandt. T. 1^{er}, pag. 364.

(2) Gérard Brandt. Op. cit. T. 1^{er}, pag. 365.

été adoptée par Bèze, Zanchius, Ursin, Piscator ; on l'enseignait dans les écoles, dans les universités, dans les temples ; l'attaquer c'était s'exposer à des discussions épineuses, à des divisions qui pouvaient être fatales aux Pays-Bas, encore menacés par des ennemis redoutables, à peine sortis d'une lutte sanglante que le moindre événement pouvait renouveler.

Sans doute *Arminius* était loin de prévoir les maux que pouvaient faire naître ses idées sur la prédestination. Dans la défense de ses opinions, il avait montré une modération, une bienveillance que ses adversaires étaient loin d'avoir imitées ; il pensait que son système n'était point incompatible avec la profession de foi des Provinces-Unies ; il désirait qu'on accordât à chacun une liberté raisonnable pour la recherche de la vérité ; enfin il répétait souvent que cette tolérance réciproque était le meilleur moyen de prévenir les schismes et de diminuer le nombre des sectes. Mais il continua à enseigner ses idées sur la prédestination ; il refusa de se rendre aux conseils de quelques magistrats qui l'engageaient à faire un sacrifice à la paix ; il soutint publiquement en 1608 et en 1609, devant les états de Hollande et devant les théologiens, ses opinions contre Gomarus, qui le combattit constamment avec vio-

lence, avec emportement (1); il vit la division naître dans sa patrie, et ne fit rien pour l'arrêter; il lutta avec opiniâtreté contre toutes les résistances, et, jusqu'à ses derniers momens, il resta inébranlable dans ses opinions, et continua à les professer.

Arminius ne vécut point assez pour voir les malheurs dont il avait été la cause innocente. Épuisé par un travail excessif, désespéré des calomnies dont on cherchait à flétrir sa conduite, sa santé s'affaiblit rapidement, et il mourut le 19 octobre 1609, à peine âgé de quarante-neuf ans. Il laissa sept fils et deux filles.

La mort d'*Arminius* ne mit pas fin aux querelles que ses opinions religieuses avaient fait naître : ses disciples les continuèrent avec ardeur; elles devinrent plus sérieuses par l'opiniâtreté des deux partis. Maurice de Nassau voulut profiter de ces divisions pour arriver à la puissance suprême, et se déclara l'ennemi de ces doctrines conso-

(1) En présence des états de Hollande, à la suite d'un discours de Barneveld, où ce grand homme avait fait tous ses efforts pour amener une conciliation, et dans lequel il rendait grâce à Dieu de ce que ces controverses n'intéressaient point les doctrines fondamentales de la religion chrétienne, Gomarus protesta qu'il ne voudrait point paraître devant le trône de Dieu avec les erreurs d'*Arminius*. Grotius, *Epist.* XI, part. 1, pag. 3.

lantes qui semblaient devoir ramener les esprits à la tolérance , et qui cependant coûtèrent la vie au vertueux Barneveld qui avait pris leur défense , firent exiler le savant Grotius , et justifièrent en quelque sorte la réunion d'un synode national , ridicule et sanglante parodie des conciles catholiques , où des ministres de paix , des magistrats , des envoyés de plusieurs pays , se crurent en droit de décider de la croyance d'une nation , sanctionnèrent les rigueurs de Gomarus et de ses sectateurs , condamnèrent au bannissement tous ceux qui avaient adopté les opinions d'*Arminius* , et privèrent ainsi les Pays-Bas d'un grand nombre de citoyens utiles qui allèrent porter chez l'étranger et leurs lumières et leur industrie.

G. T. DOIN.

Arminius laissa les ouvrages suivans :

1. Disputationes de diversis christianæ religionis capitibus.
2. Orationes , itemque tractatus insigniores aliquot.
3. Examen modestum libelli Guilhelmi Perkinsii de prædestinationis modo et ordine , itemque de amplitudine gratiæ divinæ.
4. Analysis capituli IX ad Romanos.
5. Dissertatio de vero et genuino sensu cap. VII , epistolæ ad Romanos.
6. Amica collatio cum D. Francisco Junio , de prædestinatione , per litteras habita.
7. Epistola ad Hippolytum a Collibus.



HUGUES GROTIUS.

C'EST une singulière destinée que celle d'un républicain, qui, victime du pouvoir sur la terre de la liberté, va chercher à la cour des rois la protection qu'il demanda vainement aux lois de sa patrie; d'un protestant qui, martyr de sa croyance dans le pays du protestantisme, trouve chez un peuple catholique la tolérance qu'il n'a pu trouver chez ses co-religionnaires. Cette double singularité donne à la vie de Grotius un intérêt particulier. Persécuté parmi les siens, accueilli par l'étranger; opprimé dans un état libre, tranquille et respecté sous un prince absolu; en butte aux haines religieuses chez les disciples de Calvin; calviniste paisible chez les enfans de l'Eglise romaine, il offre un exemple frappant des caprices du sort et de la bizarrerie des fortunes humaines; et si le publiciste qui jeta les premiers fondemens de la science du droit entre les peuples, qui traça le premier un code pour les nations civilisées, mérite à ce seul titre d'oc-

cuper les regards de la postérité, les vicissitudes de sa carrière politique ne sont peut-être pas non plus indignes de l'histoire.

Hugues de Groot, plus connu sous le nom de *Grotius*, naquit à Delft, en Hollande, le 10 avril 1583. Son père, Jean de Groot, savant estimable et citoyen distingué, cultiva par des soins éclairés les heureuses dispositions du jeune *Grotius*. L'intelligence précoce de cet enfant, l'étonnante facilité de sa mémoire, son ardeur pour l'étude, plus étonnante encore dans un âge aussi tendre, devinrent bientôt l'entretien, et quelquefois l'admiration du monde littéraire. *Grotius* passait, aux yeux des savans, pour un prodige : l'un d'eux (1) écrivait sur lui ces paroles remarquables : *Reliqui, viri tandem fuere; Grotius vir natus est*. A huit ans, il avait composé des poésies latines; à seize ans, il avait publié des ouvrages remplis d'une érudition aussi profonde que variée.

Grotius avait étudié sous le célèbre Joseph Scaliger : ce fut par le conseil et sous la direction de cet habile maître qu'il entreprit ses premiers travaux : son père eut aussi quelque part à ces ouvrages de sa jeunesse.

A peine sorti de l'enfance, *Grotius* entra au

(1) Daniel Heinsius,

barreau; il n'avait pas dix-sept ans lorsqu'il plaida sa première cause.

Malgré les succès que ses talens ne pouvaient manquer d'obtenir, la carrière du barreau eut d'abord peu d'attraits pour le jeune orateur. Accoutumé aux charmes des sciences et de la littérature, il s'arrachait avec peine à ces études séduisantes pour les travaux souvent ingrats d'une profession sévère. Bientôt une carrière plus vaste s'ouvrit à son activité. Les fonctions publiques, dont l'homme indépendant s'éloigne lorsque c'est le pouvoir qui les dispense ou les retire au gré de son caprice, ont de quoi tenter les âmes nobles et généreuses, lorsque le suffrage des peuples est seul appelé à les décerner. Déjà, sans l'avoir sollicité, *Grotius* s'était vu investi, par l'estime de ses concitoyens, du titre, nouvellement créé, d'historiographe des Provinces-Unies : un peu plus tard, la place importante d'avocat-général du fisc pour les provinces de Hollande et de Zélande, étant devenue vacante, *Grotius*, âgé de vingt-quatre ans, y fut appelé d'un suffrage unanime. Six ans après, le pensionnaire de Rotterdam (le frère de l'illustre Barneveld) mourut; *Grotius* fut choisi pour lui succéder.

Ces fonctions nouvelles établirent de nouveaux rapports entre *Grotius* et le grand-pensionnaire

de Hollande, Barneveld. Ces deux hommes étaient faits l'un pour l'autre : jusqu'alors ils s'étaient peu connus ; en se rapprochant , ils ne tardèrent pas à s'unir par les liens d'une estime et d'une affection mutuelles. *Grotius* s'associa aux destinées de Barneveld ; il seconda son administration ; bientôt il partagea ses malheurs.

Ce fut l'intolérance religieuse qui prépara les catastrophes dont Barneveld et son ami devaient être les victimes. Une querelle théologique , aussi obscure que frivole , fit éclore des dissensions que le fanatisme ne tarda pas d'ensanglanter. Deux professeurs de l'université de Leyde , Arminius et Gomar , avaient émis des doctrines opposées sur la grâce et la prédestination : l'opinion d'Arminius paraissait plus conforme à la raison et à la bonté divine ; l'opinion de Gomar semblait plus conforme à la doctrine de Calvin. Des divisions éclatèrent. Les États de Hollande , jugeant avec raison que la religion n'était point intéressée dans ces vaines disputes , cherchèrent à les étouffer : ils exhortèrent les deux partis à la tolérance. Les Gomaristes , qui se flattaient d'obtenir , dans un synode national , la condamnation de leurs adversaires , ne voulurent point souscrire à la décision des États ; ils excitèrent des soulèvemens parmi le peuple. Les États se virent forcés de rendre ,

sur la proposition de Barneveld , un décret qui autorisait les villes à lever des troupes pour leur sûreté et pour la répression des désordres.

Ce décret devint le signal de la guerre civile. Maurice de Nassau, prince d'Orange, gouverneur et capitaine-général, dès long-temps l'ennemi de Barneveld, saisit cette occasion de faire éclater sa haine. Il affecta de regarder le décret des Etats comme une atteinte à son autorité; sous le prétexte de la venger, il rassembla des troupes, entra dans la Hollande à main armée, s'empara des villes, chassa les partisans d'Arminius, dont il fit condamner la doctrine dans un synode réuni à Dordrecht, et jeta dans les fers Barneveld, Hoogerbertz (1) et *Grotius*.

Il est des temps où la justice n'est que la vengeance. Quand les factions déchirent un état, quand les passions ont saisi le pouvoir, les lois et la raison sont de faibles défenses pour l'innocent que la haine a résolu d'immoler. Traduit devant un tribunal incompetent, jugé par ses ennemis personnels, qu'il tenta vainement de récuser, faiblement protégé par la timide intercession de l'ambassadeur français, Barneveld fut envoyé à l'échafaud. Il se défendit en homme libre; il

(1) Pensionnaire de Leyde, et ami de *Grotius*.

mourut en martyr. Avant de livrer sa tête aux bourreaux, s'adressant au peuple assemblé : *Je meurs*, dit-il, *pour avoir défendu la liberté et les droits de la patrie.*

Les mêmes commissaires instruisirent le procès d'Hoogerbertz et de *Grotius*. L'un et l'autre furent mis au secret et traités avec la plus grande rigueur. On espérait, en lassant leur constance, les contraindre à s'avouer coupables; c'était à ce prix qu'on mettait l'indulgence qu'on leur permettait d'attendre : car la tyrannie ne peut échapper à la conscience de son iniquité; elle cherche à se rassurer elle-même en arrachant à ses victimes de honteuses transactions, et ne consent quelquefois à pardonner qu'à celui qui consent à s'avilir. Mais ces hommes généreux dédaignèrent une grâce qu'il fallait acheter au prix de l'honneur. Ils aimèrent mieux accepter toutes les rigueurs de leur destinée que de désavouer leur innocence et d'abdiquer la dignité de leur malheur.

Le crime de *Grotius* était d'avoir secondé Barneveld dans les actes qui avaient conduit Barneveld à la mort; d'avoir été député des États auprès du sénat d'Amsterdam, pour détacher cette ville du parti des *contre-remonstrans* (1); enfin,

(1) On nommait ainsi les partisans de Gomar.

d'avoir engagé la ville d'Utrecht à se défendre contre le prince d'Orange. Dès son premier interrogatoire, il déclina la compétence des commissaires choisis pour le juger, réclama ses juges naturels, et repoussa dans toutes ses réclamations, protesta contre la violence. La fermeté de sa défense irrita ses persécuteurs : après ce premier interrogatoire, le papier et l'encre lui furent retirés, ainsi qu'à son compagnon d'infortune. On continua de les interroger, choisissant à dessein les momens où leur force était abattue par les maladies, les menaçant pour arracher d'eux les aveux qu'on voulait obtenir, et leur refusant même la lecture de leurs interrogatoires. *Grotius* demanda la faculté d'écrire sa défense; on lui donna cinq heures de temps et une feuille de papier. La ville de Rotterdam le réclama; ce fut en vain. Sa femme (1) sollicita la triste faveur de partager sa captivité; ce fut en vain. Une maladie grave l'ayant atteint dans sa prison, cette femme courageuse renouvela sa demande; ce fut en vain.

Enfin, le 18 mai 1619 (cinq jours après le supplice de Barneveld), *Grotius* fut condamné à une prison perpétuelle, et ses biens furent con-

(1) *Grotius* avait épousé, à l'âge de vingt-cinq ans, Marie de Reigesberg, fille d'un ancien bourgmestre de Véeer.

fisqués. On lui donna pour prison , ainsi qu'à son ami , la forteresse de Louvestein. On leur assigna 24 sous par jour pour leur nourriture. Mais leurs femmes eurent la noble fierté de rejeter cet indigne secours ; elles déclarèrent à leurs oppresseurs qu'elles avaient assez de bien pour nourrir leurs maris.

La captivité de *Grotius* fut d'abord assez rigoureuse. Son père demanda vainement à le voir ; on le permit à sa femme , mais en la prévenant que , si elle sortait une fois , elle ne devait plus espérer de rentrer. Cette condition n'effraya point son courage ; elle vint s'enfermer avec son époux. Peu après , comme il arrive presque toujours , ces rigueurs se relâchèrent : elle obtint de sortir deux fois par semaine , avec la permission du gouverneur. Le prisonnier eut la faculté de faire venir des livres ; l'étude consola sa disgrâce : il s'occupa du droit et de la morale , traduisit les *maximes des poètes*, de Stobée , composa en vers hollandais un traité *de la Vérité de la Religion chrétienne* , et commença plusieurs autres ouvrages.

Dix-huit mois s'étaient écoulés ainsi. Dans cet intervalle , la femme de *Grotius* avait épié , sans pouvoir la saisir , l'occasion de rendre son mari à la liberté. Cette occasion parut enfin s'offrir. Les

livres que *Grotius* renvoyait à ses amis, le linge qu'il envoyait blanchir à Gorcum (ville voisine de Louvestein), étaient déposés dans un coffre, qui voyageait alternativement de la forteresse à la ville et de la ville à la forteresse. Pendant la première année, la garde de service visita soigneusement ce coffre. Insensiblement, accoutumés à n'y voir que du linge et des livres, les gardiens devinrent plus confians. Les visites furent d'abord moins sévères; elles cessèrent bientôt tout-à-fait. Ce relâchement ne put long-temps échapper à l'œil observateur d'une épouse attentive. Elle conçut la possibilité d'une évasion; elle en fit part à son mari. L'entreprise n'était pas sans difficulté. Ce n'était pas assez de détourner les soupçons du gouverneur et de la garnison tout entière, dans une tentative où la défiance, la curiosité, le simple caprice d'un seul homme, suffisait pour tout perdre. D'autres dangers se présentaient encore. Le coffre n'avait que trois pieds et demi de longueur: il fallait s'y placer dans la posture la plus contrainte, y demeurer pendant tout le trajet de Louvestein à Gorcum, au risque d'étouffer pendant la route. Arrivé à Gorcum, il fallait que ce coffre fût ouvert par des mains amies et complices de l'évasion; il était donc indispensable de confier à des tiers le secret.

de l'entreprise. L'amour de la liberté brava tous ces périls. Deux serviteurs fidèles furent mis dans la confiance; des trous furent pratiqués aux parois du coffre, pour que l'air pût s'y renouveler. Le prisonnier s'assura, par des épreuves réitérées, de la possibilité d'y rester enfermé pendant le temps nécessaire au trajet. Quand tout fut disposé, on attendit le moment favorable.

A quelque temps de là, le gouverneur fut obligé de s'absenter. Aussitôt la femme de *Grotius* fait courir le bruit que son mari est malade. Quand ce bruit est suffisamment répandu, elle va visiter l'épouse du gouverneur, et dans le cours de la conversation, lui parle du désir qu'elle a de renvoyer à Gorcum un coffre plein de livres; elle ajoute que *Grotius* est dans un tel état de faiblesse qu'elle le voit avec peine se livrer au travail avec tant d'ardeur. Cette première précaution prise, elle retourne dans la chambre de son mari, et l'enferme dans le coffre, que deux soldats viennent enlever. Sa pesanteur inaccoutumée les étonne. *Il faut*, dit l'un des deux, *qu'il y ait quelque Arminien là-dedans* (c'était un dicton répandu depuis peu dans le pays). L'épouse intrépide, surmontant son trouble, répond avec calme qu'effectivement il se trouve dans le coffre des livres arminiens. On le descend par une

échelle, non sans beaucoup de peine. Confirmé dans ses soupçons, le même soldat insiste pour qu'il soit ouvert ; il va trouver la femme du commandant, lui fait part de ses inquiétudes. Une femme de soldat, présente à l'entretien, affirme qu'on a vu plusieurs exemples de prisonniers qui se sont évadés par un semblable moyen. Cependant, soit insouciance, soit faveur et désir de fermer les yeux, on n'a point d'égard à ces craintes, et l'ordre est donné de porter le coffre au bateau. La fidèle domestique, dépositaire du secret de ses maîtres, accompagne le précieux fardeau commis à son zèle. On arrive ; on propose de charger le coffre sur un traîneau : la servante observe qu'il renferme des choses fragiles ; il est placé sur un brancard, et conduit chez David Dazelaër, l'un des amis de *Grotius*. Là le coffre est ouvert, et *Grotius* se voit libre. Le trajet ne l'avait point incommodé. Il se hâte de revêtir un habit de maçon, sort par une porte dérobée, et se rend déguisé à Anvers chez Nicolas Grevinco-vius, qu'il avait connu ministre à Amsterdam. Là, son premier soin est d'écrire aux Etats-généraux pour justifier sa conduite publique et protester de son attachement à sa patrie, malgré les persécutions dont il s'est vu la victime.

L'évasion de *Grotius* fut quelque temps ignorée

à Louvestein : sa femme continua de le faire passer pour malade, et de refuser, sous ce prétexte, l'entrée de son appartement. Lorsqu'enfin elle le sut en sûreté, elle déclara tout au gouverneur, qui d'abord crut devoir s'assurer d'elle, et la fit garder étroitement. Mais bientôt les Etats-généraux, touchés de son noble dévouement, ordonnèrent sa mise en liberté.

Délivré de ses fers, *Grotius* avait le choix des asiles. Plusieurs Etats se disputaient l'honneur de le recueillir. *Grotius* préféra la France, qu'il avait visitée dans sa jeunesse (1). L'amitié l'y attendait. Il fut présenté à Louis XIII, qui l'accueillit avec distinction, et lui accorda une pension de 3,000 francs. Sa femme ne tarda pas à le rejoindre.

Ce fut là que *Grotius* publia son apologie. L'Europe y applaudit; les Etats-généraux qu'elle accusait la condamnèrent.

Ce fut aussi pendant son séjour en France que *Grotius* publia son fameux traité *du Droit de la*

(1) *Grotius*, alors âgé de moins de quinze ans, avait suivi en France l'ambassade de Hollande, et fut même présenté à Henri IV. Il se félicite, dans une pièce de vers latins, d'avoir touché cette main terrible dans les combats, et qui ne dut le sceptre qu'à sa valeur.

guerre et de la paix, ouvrage d'un vaste savoir, excellent pour l'époque qui le vit paraître, utile encore aujourd'hui.

Dans cet intervalle, Maurice de Nassau mourut. Son frère, Henri-Frédéric de Nassau, lui succéda. Ce changement fit concevoir à *Grotius* quelque espérance de rentrer dans sa patrie. Frédéric n'avait point hérité des ressentimens de Maurice; il avait même entretenu des rapports avec *Grotius*. Celui-ci tenta quelques démarches; il fit même un voyage en Hollande, pour y travailler à sa réhabilitation. Mais ses espérances furent trompées. Ses amis l'accueillirent; sa personne fut respectée, malgré le jugement qui continuait de peser sur lui; il obtint même la restitution de ses biens confisqués. Là se borna le succès de son voyage. S'il n'eût voulu qu'une grâce, elle lui était assurée; mais, fier de son innocence, il refusa de transiger avec l'honneur: il voulait une justice complète, et, ne pouvant l'obtenir, il aima mieux renoncer aux douceurs de la patrie que d'y rentrer en coupable pardonné.

Grotius ne voulut point revenir en France: des dégoûts de diverse nature l'en avaient éloigné. Richelieu y tenait les rênes du pouvoir, et ce ministre paraissait peu favorablement disposé

pour lui : sa pension était mal payée ; ses ressources personnelles s'épuisèrent ; il n'obtenait point d'emploi : il espéra trouver ailleurs un établissement plus convenable. En quittant la Hollande, il se retira d'abord à Hambourg, où des propositions lui furent successivement adressées de la part de plusieurs puissances. Pendant qu'il hésitait à se déterminer, une occurrence favorable s'offrit, et décida ses irrésolutions.

Le héros de la Suède, Gustave, venait de mourir au milieu de sa victoire, dans les champs de Lutzen. La jeune Christine, célèbre depuis par son abdication, était montée sur le trône de Suède, et l'administration presque tout entière était passée dans les habiles mains du grand-chancelier Oxenstiern. Il ne fallait rien moins que le génie de ce ministre pour relever la fortune des Suédois, qui semblait avoir succombé avec Gustave. Abandonné par des alliés timides, Oxenstiern songea d'abord à resserrer les nœuds d'une alliance plus puissante et plus utile. La France avait lié sa cause à la cause de la Suède ; il s'agissait de la résoudre à de nouveaux efforts ; il s'agissait sur-tout d'aplanir les difficultés élevées entre les deux Etats, à l'occasion d'un traité trop légèrement souscrit par les envoyés de Suède, Loeffler et Strecht, et dont le grand-chancelier re-

fusait la ratification. Oxenstiern jeta les yeux, pour cette négociation, sur *Grotius*, que Gustave mourant avait recommandé à sa confiance. *Grotius* accepta les offres du ministre, se rendit d'abord auprès de lui, et de là se présenta comme ambassadeur à la cour de France.

En passant au service d'une puissance étrangère, *Grotius* ne crut pas pouvoir conserver le titre de citoyen des Provinces-Unies. Il écrivit aux Etats pour l'abdiquer; il écrivit à la ville de Rotterdam, qui n'avait pas voulu lui donner encore de successeur, pour l'inviter à choisir un autre pensionnaire. Un siècle plus tard, le citoyen de Genève, victime comme *Grotius* d'un jugement inique, imita cette abdication, seule vengeance que l'innocence opprimée et le génie outragé aient droit de tirer d'une ingrate patrie.

Dans ses fonctions nouvelles, *Grotius* éprouva, par l'effet des préventions et des inimitiés personnelles, des difficultés que peut-être il avait dû prévoir. Il fallut qu'Oxenstiern lui-même vînt en France, pour conclure le traité que son ambassadeur avait été chargé de négocier. Malgré ces contrariétés, malgré les intrigues dirigées contre lui auprès du ministre suédois, l'estime d'Oxenstiern le soutint pendant dix années dans le poste important confié à ses soins. Enfin les

dégoûts qu'il éprouvait croissant de jour en jour, il demanda et obtint sans peine son rappel.

Revenant en Suède, *Grotius* voulut passer par la Hollande, où il fut reçu avec honneur. Arrivé à Stockholm, la reine et le grand-chancelier lui firent un accueil flatteur ; mais là parurent s'arrêter leurs bontés pour lui. Las d'attendre en vain la récompense due à ses longs services, dégoûté de la carrière orageuse des affaires publiques, inquiet des jalousies dont il se voyait l'objet, fatigué du climat rigoureux de la Suède, il demanda sa retraite, qui, après quelque résistance, lui fut accordée avec un riche présent ; dès-lors, n'aspirant plus qu'à couler dans le repos et dans la culture des lettres les jours de sa vieillesse, il s'embarqua pour Lubeck, l'une des villes anséatiques.

A peine était-il en mer qu'une tempête violente s'élève. Après avoir lutté pendant trois jours contre les vents, son vaisseau fait naufrage sur les côtes de la Poméranie. *Grotius*, accablé de fatigue, monte sur un charriot découvert, fait soixante lieues, exposé au vent et à la pluie, et arrive mourant à Rostock. Là, éloigné de sa famille et de ses amis, après onze jours de maladie, il expire, dans la nuit du 28 au 29 août 1645, entre les bras d'un ministre de sa religion. Ses

entrailles furent déposées dans la principale église de Lubeck; son corps fut transporté à Delft, dans la sépulture de sa famille. On inscrivit sur son tombeau cette simple épitaphe, qu'il s'était faite à lui-même :

*Grotius hic Hugo est, Batavum captivus et exul,
Legatus regni, Suecia magna, tui.*

Grotius était d'une taille ordinaire, mais d'une constitution robuste : sa figure était agréable, ses yeux vifs, ses couleurs belles, son nez aquilin, sa physionomie riante. Il avait vécu soixante-deux ans et quelques mois. Le bruit courut, à sa mort, que la reine de Suède l'avait fait empoisonner ; mais ce bruit, peu vraisemblable, ne s'est jamais confirmé.

Doué d'une intelligence active, d'une vaste mémoire et d'une érudition profonde, *Grotius* a laissé un grand nombre d'écrits : il a cultivé tour-à-tour la poésie, l'histoire, la philologie, la jurisprudence et la théologie. De ses nombreux ouvrages, deux ont encore de la réputation aujourd'hui, et c'est assez pour l'honneur de sa mémoire. Le premier est le traité *de la Liberté des mers*, composé dans sa jeunesse, pour revendiquer contre les Portugais, en faveur des autres nations, et sur-tout en faveur de sa patrie, la libre

navigation de la mer des Indes : Selden y répondit, en Angleterre, par l'écrit intitulé *Mare clausum, seu de Dominio maris*. Le second est le fameux traité *du Droit de la guerre et de la paix*, dont les principes servirent long-temps de base au droit public de l'Europe. Les progrès de la philosophie ont dû nécessairement enlever au livre de *Grotius* une grande partie de sa renommée. On a reconnu des erreurs dans sa doctrine ; on lui a reproché avec raison d'avoir puisé ses principes dans les faits, au lieu de les puiser dans les lois éternelles de la justice, d'après laquelle les faits eux-mêmes doivent être jugés, et de s'être laissé entraîner, par ce procédé dangereux, jusqu'à légitimer l'extradition et l'esclavage. « Sa plus constante manière de raisonner, a dit le profond auteur du Contrat social, est d'établir toujours le droit par le fait. » On pourrait employer une méthode plus conséquente, mais non pas plus favorable aux tyrans. » Sans méconnaître la justesse de ces critiques, ajoutons toutefois que l'équité commande de juger *Grotius* d'après les connaissances de son siècle, et non d'après les connaissances d'un siècle plus éclairé. *Grotius* écrivit dans l'âge de l'érudition, non dans l'âge de la philosophie. Il demanda au savoir les lumières que plus tard

il eût demandées à la raison. Si, venu trop tôt, il n'a pu fixer les vrais principes de la science du droit public, du moins a-t-il élevé un monument remarquable, et dans lequel les publicistes iront puiser long-temps encore d'utiles renseignemens. Son ouvrage vivra, non comme corps de doctrine, mais comme un vaste répertoire d'exemples historiques sur lesquels la doctrine doit s'appuyer avec discernement. C'est à ce titre que le livre *du Droit de la guerre et de la paix* occupe encore un rang honorable dans l'estime des jurisconsultes et des publicistes; et sans doute, au milieu de ce rapide mouvement, imprimé depuis trois siècles à la pensée humaine, il y a quelque gloire, pour un érudit du seizième siècle, à prêter encore des secours à la philosophie du dix neuvième.

ST. A. BERVILLE.

Principaux Ouvrages de Grotius.

Recueil de poésies. La Haye, 1601.

Mare liberum, seu de jure quod Batavis competit ad Indica commercia. 1609.

De Antiquitate reipublicæ batavicæ. 1610.

De Veritate religionis christianæ.

Ordinum Hollandiæ et Westfrisiæ Decretum pro pace ecclesiarum, munitum S. Scripturæ, Conciliorum, Patrum, confessionum et theologorum testimoniis.

De Imperio summarum potestatum circa sacra.

Defensio fidei catholicæ, de Satisfactione Christi, adversus Faustum Socinum Senensem.

Conciliatio dissidentium de re prædestinatoriâ atque gratiâ opinionum.

Disquisitio, an Pelagiana sint illa dogmata, quæ nunc sub eo nomine traducuntur.

Philosophorum veterum sententiæ de fato et de eo quod est in nostrâ potestate.

Commentarius ad loca quædam Novi Testamenti de Antichristo.

Dissertatio de Cœnæ administratione, ubi pastores non adsunt.

Via ad pacem ecclesiasticam.

Explicatio trium utilissimorum locorum N. T. in quibus agitur de Fide et operibus.

Votum pro pace ecclesiasticâ.

De summo Sacerdotio.

De Dogmatis, Ritibus et Gubernatione ecclesiæ christianæ.

Apologeticus eorum qui Hollandiæ, Westfrisiæ et vicinis quibusdam nationibus ex legibus præfuerunt ante mutationem, anni 1618. Parisiis, 1622.

De Jure belli ac pacis, libri tres. Parisiis, 1625. — Amst. 1720. Excerpta ex tragediis et comediis græciis, tum quæ exstant, tum quæ perierunt, emendata et latinis versibus reddita. 1626.

Euripidis tragedia Phenissæ, emendata ex manuscriptis et latina facta ab Hugone Grotio. Parisiis, 1630.

Florum sparsio in jus Justinianum et in loca quædam juris civilis. Parisiis, 1642.

De Origine gentium americanarum dissertatio prior. 1642.

De Origine gentium americanarum dissertatio altera, adversus obtrectatorem opaca bonum quem fecit barba. Parisiis, 1643.

Historia Gothorum, Vandalorum et Longobardorum. 1655.

Annales et historiæ de rebus belgicis; ab obitu Philippi regis usque ad inducias. Anni 1609. Amstelodami, 1657.

Hugonis Grotii Epistolæ. Amstelodami, 1687.



MENNON SIMONS.

TELLE est la condition humaine, que toute transition à une phase nouvelle est ordinairement accompagnée de troubles et de désordres, dont il faut moins accuser les révolutions elles-mêmes qui les occasionnent, que la nature de l'homme, qui ne peut ni s'arrêter au même point, ni s'avancer dans la carrière des améliorations, sans les payer par des calamités passagères. Elles naissent ou de la résistance opiniâtre des fauteurs de l'ancien ordre de choses, ou de l'exagération des partisans de l'ordre qui tend à s'établir. Toutes les causes et tous les partis, la religion et l'impiété, le despotisme et la liberté, la philosophie elle-même, ont eu leurs fanatiques et leurs Séides. La réformation eut les siens.

Les hommes ignorans et grossiers en exagérant ses principes et en interprétant mal ses maximes, faillirent la déshonorer et la détruire à sa naissance. Parmi eux les anabaptistes acquirent une funeste célébrité.

La réformation de Luther, disaient-ils, ne suffit pas pour rendre à l'Eglise sa pureté primitive ; il faut abolir non-seulement tous les abus qui se sont glissés dans la société, mais aussi tout ce que la politique oppose à ses progrès. Dans le royaume du Messie que nous allons établir, on doit voir régner la plus parfaite égalité ; il ne doit y avoir ni magistrats, ni juges, ni chefs ; en effet, si les citoyens de ce royaume sont dignes de leur titre, pourquoi des institutions qui ne tendent qu'à réprimer les méchants ? s'ils s'abandonnent à des vices, il faut sans hésiter les exclure de toute communication avec les fidèles, comme on arrache l'herbe inutile du milieu des bonnes plantes.

Ces assertions répandues par des fanatiques tels que Thomas Munzer, Jean de Leyden, entraînent des milliers d'individus dans les erreurs les plus absurdes et les plus funestes.

On a vu ailleurs (1) les crimes qu'ils commirent et comment ils furent réprimés. Peu à peu leur fanatisme perdit de sa fureur et finit par faire place à la plus grande simplicité dans les dogmes et à la plus touchante innocence dans

(1) Voyez les notices de Philippe de Hesse ; de Zwingli et de Guillaume d'Orange.

les mœurs. Cette heureuse révolution fut en grande partie l'ouvrage de celui qui fait le sujet de cette notice, et qui, en s'érigeant en législateur d'une tribu égarée, et en la réconciliant avec les formes tutélaires de la société, mérita de lui imposer son nom et de figurer avec honneur parmi les protestans les plus justement célèbres.

MENNON-SIMONS, c'est-à-dire fils de Simon, le docteur et le pacificateur des anabaptistes, naquit en 1505 à Witmarsum, près de Franeker, dans la province de Frise, dans les Pays-Bas. A l'âge de vingt-huit ans, il commença à exercer les fonctions de prêtre dans le bourg de Punningum, lieu de naissance de son père ; mais il n'avait point encore osé lire la Bible, dans la crainte d'être séduit par cette lecture. (1) Il est intéressant de voir cet homme lutter long-temps avec des doutes, consulter successivement Luther, Bucer et Bullinger, sans pouvoir se contenter de leurs éclaircissemens, ouvrir enfin en tremblant le Nouveau Testament comme un livre dangereux, et passer peu à peu, en médi-

(1) Voyez *Histor. Mennonit. brevior deductio*, par Schyn : la plupart des détails qu'il donne sont empruntés à Mennon-Simons lui-même.

tant les vérités sublimes de l'Évangile , des ténèbres à la lumière , des excès de sa jeunesse à la vertu la plus consommée.

Appelé peu après dans le bourg de Witmarsum , sa patrie , il s'y rendit ; mais selon ses propres aveux , c'était plutôt pour avoir une place plus lucrative , que pour avoir l'occasion de faire plus de bien , et il exerça le saint ministère avec cette indifférence qui caractérise le pasteur peu convaincu lui-même des hautes vérités qu'il annonce. Il y était à peine depuis un an , lorsque l'exaltation des anabaptistes se communiqua aussi à beaucoup de ses paroissiens. Un grand nombre d'entre eux , quoique animé d'un zèle sincère , mais trompé par les prédications de ses chefs , prit les armes pour se ranger sous les drapeaux des frénétiques de Munster. *Mennon* employa vainement et les prières et les menaces pour détourner de leur perte ces esprits égarés. On avait peu de confiance en lui , car alors sa conduite était loin d'être régulière. Quand l'homme s'est amendé et que ses sentimens se sont épurés , il regarde avec horreur la faute qui lui avait paru très-pardonnable lorsqu'il la commit. *Mennon* , dans les premières années de son ministère , ne songeait pas assez aux devoirs de son importante vocation. Il convient qu'une

grande partie de sa jeunesse s'est passée à boire et à jouer dans les cabarets. Peut-être qu'il se livrait encore quelquefois à des excès pareils à l'époque dont il est question : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a toujours eu en horreur les principes qui armèrent les anabaptistes contre la société. Quand ils semblaient victorieux, il condamnait leur entreprise, et il fut toujours leur médiateur quand ils étaient devenus les malheureuses victimes de leurs égaremens. Un homme avec des vues d'intérêt aurait à coup sûr tenu une conduite toute opposée.

Lorsqu'il eut abjuré la religion catholique et renoncé à la prêtrise, il profita de la considération dont il jouissait auprès des anabaptistes de son pays pour les ramener à des sentimens plus raisonnables. L'étude assidue des livres sacrés avait insensiblement changé ses idées et l'avait amené à des principes semblables à ceux des anabaptistes, mais il n'embrassa leur croyance religieuse que pour la rectifier et l'adoucir. Il fallait un grand désintéressement et un vif amour de la vérité pour préférer ainsi à une place lucrative et à une vie tranquille, une carrière nouvelle, pleine de dangers et de privations. Aussi ce ne fut qu'après de longues hésitations et d'ardentes prières qu'il se décida à s'engager dans

une lutte qui ne devait finir que peu de jours avant sa mort.

En 1536, la ville de Munster où ces fanatiques avaient établi le siège de leur empire, fut prise d'assaut et leur roi Bockhold expia ses crimes sur un échafaud. Les anabaptistes, dispersés après leur défaite et regardés, non sans raison, comme un fléau capable de bouleverser les empires, furent partout cruellement massacrés. Cette troupe composée, il est vrai, d'un grand nombre de scélérats, renfermait néanmoins aussi bien des gens de bonne foi qui ne devenaient dangereux que par leurs opinions religieuses et par leur zèle aveugle à seconder l'établissement du chimérique empire du Messie. *Mennon* vit avec la plus grande affliction la cruauté avec laquelle on sévissait contre ces victimes de l'erreur, qui s'étaient réfugiées dans sa paroisse à Witmarsum. Tout en blâmant leurs égaremens, il rendait justice à leur constance et à leur sincérité. A leur aspect sa conscience fut agitée par les remords. » Ces hommes égarés, disait-il, abandonnent leur fortune ; ils exposent journellement leur vie pour une espérance illusoire, et moi, je n'ai pas la force de céder à la vérité et de renoncer à des doctrines qui, à mes yeux, ont perdu leur autorité. » Il prêcha avec beaucoup

de zèle contre les doctrines de ces sectaires, et parvint à en ramener un grand nombre à des opinions plus saines et à des sentimens moins exagérés. Ce premier succès et les prières de ses amis achevèrent de l'engager à s'ériger en docteur de cette secte dispersée et prête à succomber sous les plus atroces persécutions : c'était s'exposer sur une mer orageuse pour sauver des naufragés. Depuis cette époque, et pendant plus de deux ans, il parcourut en fugitif, avec sa femme et sa famille, les provinces de la Hollande et de l'Allemagne, cherchant à extirper les erreurs, à calmer les esprits, à réunir en une société paisible les malheureux anabaptistes et à fléchir la rigueur des magistrats qui, depuis la catastrophe de Munster, s'étaient fait un devoir de délivrer le monde de gens aussi dangereux pour l'ordre et la tranquillité publique. Charles-Quint avait proscrit, en 1540, tous les partisans de cette secte; la tête de *Mennon* fut mise à prix. A cette occasion, il dit qu'en traversant plusieurs villages, il fut souvent témoin des fêtes de noces et de baptêmes où ses collègues se réjouissaient; qu'il entendait la musique des danses qui se prolongeaient bien avant dans la nuit, tandis qu'au moindre bruit que faisaient les portes de son logement, il croyait être

surpris, chargé de fers et conduit au supplice.

Les mennonites, rassemblés par les soins infatigables de ce nouvel apôtre, jouirent de quelque repos jusqu'à l'année 1550; mais alors deux de leurs docteurs, Borwenson et Théodor Philippi le troublèrent, en excitant sur l'excommunication des disputes qui produisirent un grand schisme et devinrent très-funestes à l'ordre que *Mennon* était parvenu à rétablir après plusieurs années de peines et de soins assidus.

Ces deux hommes, ridiculement sévères dans leurs principes de morale, en infligeant la peine d'excommunication pour les plus légers délits, en séparant les maris d'avec leurs épouses pour leur faire expier leurs péchés hors de la commune, devinrent les chefs de la secte des *Subtils*; ainsi appelés à cause de leur rigorisme; les autres, qui suivaient une morale plus douce, furent nommés les *Crasses*.

Cette division en *Crasses* et en *Subtils* donna lieu à de graves désordres, à des querelles sans nombre : *Mennon* en fut vivement affligé. Voici des fragmens de la lettre qu'il écrivit en cette occasion à ses co-religionnaires de la commune de Franecker, et qui fait connaître sa modération et son sincère amour pour la paix.

« Mes frères, j'apprends avec une profonde

» tristesse qu'il y a parmi vous des disputes sur
» l'excommunication. Les uns (les Crasses)
» s'opposent à ce qu'on punisse un délit, sans
» avoir préalablement exhorté trois fois l'accusé.
» Je ne saurais approuver sans restriction une
» semblable mesure. En effet, il est des crimes
» d'une nature si grave qu'il serait dangereux
» d'en différer la punition et d'attendre qu'ils
» eussent été commis trois fois.

» Les autres (les Subtils) demandent qu'on
» prononce , sans avertissement préalable , la
» peine d'excommunication contre tous les vices
» dont il est question au chap. V de l'épître de
» saint Paul aux Ephésiens. J'apprends aussi que
» si l'un d'entre vous a commis un délit, et qu'il
» le confesse avec un sincère repentir à son ami,
» celui-ci, sous peine de subir la punition encour-
» rue par le coupable, doit le dénoncer à la com-
» mune, pour qu'elle puisse porter son jugement
» contre lui.

» Ces réglemens me paraissent d'une injustice
» inouïe et diamétralement opposés aux paroles
» de Jésus-Christ et des apôtres. (Voy. Mathieu,
» 18, épît. aux Coloss., ch. 2; aux Ephés., 4,
» épît. de saint Jacq., 5.) Si la pénitence est le
» but de l'excommunication, pourquoi l'infliger
» à celui qui se repent de sa faute? Mes frères,

» je vous en supplie, renoncez à des projets qui,
» loin de sauver les âmes, ne peuvent que les
» conduire à leur perte. En effet, ne devez-vous
» pas craindre que votre excessive sévérité n'en-
» gage plusieurs d'entre vous à ne jamais faire
» pénitence, afin d'éviter la honte de l'excom-
» munication ? Gardez-vous des innovations qui
» ne seraient pas fondées sur les écritures saintes.
» Ne soyez ni trop sévères, ni trop doux. Je
» vous en supplie pour l'amour de Dieu, aimez
» la paix par-dessus toute chose ; si vous vous
» êtes offensés les uns les autres, ne laissez pas
» de haine dans vos cœurs ; mais réconciliez-
» vous en Jésus-Christ, notre Seigneur. »

Il faut dire pourtant que *Mennon* n'a pas toujours suivi lui-même ces principes de l'Évangile. Il donna des preuves de faiblesse, hésita longtemps entre les deux partis, adopta les idées des *Crasses*, dans sa jeunesse, et dans un âge plus avancé, partagea entièrement les opinions des *Subtils*. Son livre sur l'Excommunication, écrit dans sa vieillesse, nous le montre d'un caractère dur et condamnant avec rigueur ceux dont naguères il aurait sans doute pris la défense. Cette inconstance entretint la division parmi ses coreligionnaires et diminua beaucoup les avantages qu'il avait droit d'attendre de ses longs travaux.

Arrivé au terme de sa carrière, *Mennon* vécut quelques jours en paix dans une campagne près de la ville de Lubeck. Il devait cette retraite à l'intérêt qu'avait inspiré au propriétaire les cruautés excessives qu'on faisait subir aux anabaptistes. Il expira le 13 janvier 1561, et quelques instans avant sa mort, il adressa un discours plein de ferveur à ceux qui entouraient son lit.

Mennon s'exprimait avec une grande facilité; mais on peut dire qu'il était encore plus éloquent par son exemple que par ses discours. Il n'avait ni assez de savoir, ni assez de talent pour faire un bon livre. Ses ouvrages, écrits en langue hollandaise, sont remplis de répétitions inutiles. Ils ont été traduits en latin et imprimés à Amsterdam en 1681, sous le titre : *Opera omnia theologica Mennonis Simonis ab aliquibus veritatis cultoribus denuo edita.*

Guillaume d'Orange, le libérateur de la Hollande, accorda, en 1572, aux mennonites revenus de leur fanatisme, quelque repos et des établissemens dans ce pays; mais ils n'obtinent le droit de citoyen qu'en 1626, lorsqu'ils présentèrent au gouvernement des Pays-Bas leur confession de foi, fondée sur les Saintes Ecritures et sanctionnée par plus d'un demi-siècle d'une conduite irréprochable. Long-temps ils mépri-

sèrent les sciences et les arts, excepté la médecine : de nos jours ils ont changé de sentiment sur ce point, et la ville d'Amsterdam compte quelques anabaptistes parmi ses savans les plus distingués. On sait que leur religion leur défend de faire la guerre, et que Napoléon les dispensa du service militaire. Ils forment aujourd'hui des sociétés paisibles en Hollande, en Alsace, en Angleterre, aux Etats-Unis, et se distinguent par une vie simple et laborieuse.

FRANÇOIS BACON.

FRANÇOIS BACON naquit à Londres le 22 janvier 1560, de sir Nicolas Bacon, garde des sceaux d'Angleterre, homme instruit, ministre intègre et prudent, et citoyen recommandable par son amour pour le bien public. Sa mère, Anne Cooke, fille du chevalier Antoine Cooke, précepteur d'Edouard VI, joignait à un grand savoir et à une connaissance assez étendue des langues anciennes, beaucoup de piété et de vertu.

Le jeune *Bacon* reçut une éducation distinguée, et déploya de bonne heure les graces d'un esprit naturel, dont les saillies précoces indiquaient trop peut-être qu'il serait un jour courtisan. La reine Elisabeth, qui l'appelait son petit garde des sceaux, lui ayant demandé quel était son âge, il répondit avec un art au-dessus de l'enfance, « qu'il comptait juste deux ans de » moins que le règne heureux de Sa Majesté. » Ses études se ressentirent de la précocité de

son esprit. A treize ans, il fut envoyé par son père à l'université de Cambridge, et y fit de rapides progrès. Toutes les difficultés s'évanouissaient devant son regard pénétrant, et avant l'âge de seize ans, *Bacon* avait déjà porté un jugement décisif sur la philosophie d'Aristote; on n'en connaissait point d'autres dans les écoles: toutes les branches du savoir humain étaient encadrées dans les formes sèches d'une dialectique stérile; et le préjugé qui consacrait cet abus était si invétéré et si général, qu'il fallait pour le secouer autant de courage que de génie. *Bacon* ne craignit pas de se mettre en opposition avec un système qui n'avait pour lui que la vogue; et dès ce moment, il sentit profondément le besoin d'une réforme dans la méthode et dans l'ensemble des sciences.

Il avait parcouru toutes les branches des arts libéraux. Son père, qui avait reconnu en lui un grand fonds de prudence et d'observation, vit qu'il pouvait le jeter dans la carrière des affaires, et le fit voyager à un âge où d'autres commencent à peine à contracter quelques habitudes sérieuses. C'est en 1577 que sir Nicolas Bacon le confia à sir Amyas Pawlet, ambassadeur d'Angleterre près la cour de France. Le jeune *Bacon* vint à Paris et jouit bientôt dans la société, d'une

grande considération, que lui attiraient sa position et ses talens. L'ambassadeur sur-tout, qui avait pu juger de son caractère et de son mérite, lui donna une marque peu commune de confiance, en le chargeant, auprès de la reine Elisabeth, d'une mission qui demandait autant de célérité que de discrétion. Il s'en acquitta à la satisfaction de son protecteur et de la reine, revint en France, y séjourna encore quelque temps, visita les différentes provinces du royaume et composa, à l'âge de dix-neuf ans, un travail intéressant sur l'Etat de l'Europe.

La mort de sir Nicolas Bacon, arrivée sur ces entrefaites, força son fils de retourner en Angleterre. Le garde des sceaux ne laissait qu'une fortune médiocre et n'avait pas eu le temps de réaliser les projets paternels qu'il formait pour le bonheur de celui de ses cinq enfans qu'il aimait le plus.

Bacon, qui était le plus jeune, ne reçut qu'une faible partie de la succession de son père, et fut obligé de se créer un nouveau genre d'existence : il se mit à l'étude des lois. Sa facilité ordinaire, son génie actif, son application assidue, lui eurent bientôt aplani les difficultés. Il vit la jurisprudence, non pas seulement dans les formes, mais dans son ensemble ; il en pénétra l'esprit ;

il en approfondit les principes ; il embrassa d'un coup-d'œil les rapports graves qui unissent cette science importante à l'ensemble des connaissances humaines.

Quelques années employées ainsi à l'étude, dans la société de personnes qui avaient les mêmes goûts que lui, donnèrent à *Bacon* un aplomb et une réputation qui lui valurent enfin des distinctions méritées. Elisabeth savait apprécier les hommes, et son choix démentait rarement la justesse et la sûreté de son tact. Elle jugea *Bacon* digne d'entrer dans son conseil, et il n'avait que vingt-huit ans lorsqu'elle le mit au nombre de ses conseillers extraordinaires. Cette place n'était pas très-lucrative ; mais elle était honorable et elle présentait une perspective pour l'avenir : il la devait à la supériorité de ses lumières ; et les mêmes motifs qui la lui avaient fait accorder, lui assignaient un rang distingué parmi tous les personnages qui figuraient à la cour.

L'un d'entre eux, le célèbre comte d'Essex, favori de la reine, fut à la fois l'ami et le protecteur de *Bacon*. Il fit tous ses efforts pour lui procurer de l'avancement et demanda même pour lui (en 1594) la charge de solliciteur-général ; mais *Bacon* ne fut point nommé. Un parti puis-

sant, à la tête duquel était le trésorier Burleigh et son fils Cécil, agissait contre le favori; et la haine qu'on lui portait fut cause du refus qu'éprouva son protégé. On représenta ce dernier comme un homme spéculatif, absorbé sans cesse dans des théories philosophiques et incapable de remplir un emploi qui exigeait l'expérience et la pratique des affaires.

Non-seulement les motifs allégués par les adversaires de *Bacon* n'étaient pas de nature à faire dédaigner ses services dans cette circonstance, mais ils prouvent qu'au milieu du tourbillon du monde et de la cour, il n'avait cessé de poursuivre ses méditations, et que des travaux sérieux occupaient ses momens de loisir. Nous le verrons, toujours fidèle à ces premiers goûts de sa jeunesse, s'y livrer avec la même ardeur, lorsqu'il eut été élevé aux premières charges de l'Etat; et parvenu à un âge plus avancé, donner au public les résultats précieux de cette longue patience qu'un grand homme, qui a marché depuis sur ses traces, regardait comme un des caractères essentiels du génie.

Bacon, exclu par la jalousie et l'intrigue, d'une place qu'il n'était pas indigne d'occuper, ressentit d'autant plus profondément cet affront, qu'il lui venait de la part de Cécil, qui était son parent

et à qui les liens du sang auraient dû inspirer plus de bienveillance. Mortifié d'un tel traitement, *Bacon* fut sur le point de se retirer des affaires et d'aller cacher ses regrets loin de sa patrie. Mais son généreux protecteur, le comte d'Essex, n'oublia rien pour cicatrizer une plaie que l'amour propre blessé envenimait encore davantage : il combla de bienfaits lord *Bacon* et s'acquitta ainsi de nouveaux droits à la reconnaissance, d'un homme qui devait bientôt le payer de la plus noire ingratitude.

D'Essex avait joui pendant long-temps de la faveur d'Elisabeth. Une naissance illustre, un extérieur distingué, des talens réels, joints à tous les agrémens d'un esprit orné, à tous les charmes d'un beau caractère, avaient captivé la reine et donné au comte un crédit sans bornes auprès d'elle. Malheureusement il s'en prévalut : la vanité d'Elisabeth et les intérêts de l'Etat furent à la fois compromis, et une disgrâce éclatante fut le résultat du peu de modération et de sagesse qu'avait montré le favori. Blessé à son tour par une sévérité à laquelle il ne s'était point attendu, d'Essex se mit à la tête d'une conspiration qui échoua. Il fut arrêté, condamné à mort et exécuté en 1601, malgré les clameurs de la multitude dont il avait su gagner l'affection.

On ne s'attendrait pas, dans une circonstance aussi grave, à voir *Bacon* jouer le rôle dont il eut la faiblesse de se charger. Sans qu'aucune circonstance lui en imposât le devoir, il porta la parole dans ce procès; il écrivit même un mémoire contre un homme criminel à la vérité, mais à qui il devait une reconnaissance éternelle. L'opinion publique flétrit cette démarche; l'apologie qu'écrivit *Bacon* pour se justifier ne produisit point son effet, et ceux même qui s'étaient servi de lui comme d'un instrument, ne lui surent aucun gré de sa complaisance.

On est d'autant plus peiné de voir *Bacon* ternir sa gloire dans cette occasion, que dans d'autres conjonctures, étant déjà au service du gouvernement, il avait déployé un caractère noble et généreux, et n'avait pas craint de voter dans la chambre basse contre des mesures ministérielles qui lui paraissaient contraires aux intérêts de ses commettans.

Elisabeth ne survécut pas long-temps au comte d'Essex, dont la mort fut pour elle un sujet de trouble et de remords. Elle cessa de vivre au mois de mars 1603, et le roi d'Ecosse qu'elle avait désigné pour lui succéder, occupa le trône d'Angleterre sous le nom de Jacques I^{er}. C'est sous le règne de ce prince que *Bacon* avança dans la

carrière des honneurs et qu'il publia les ouvrages auxquels il dut la plus belle partie de sa célébrité.

Dès l'année 1603, le roi lui conféra en personne la dignité de chevalier, et bientôt d'autres récompenses furent le fruit des services réels qu'il rendit à son souverain. Sa conduite parlementaire continua à être noble ; et dans les relations délicates où il se trouva quelquefois engagé par sa position, il s'acquitta de ses devoirs avec une sagesse qui lui valut l'approbation générale. Chargé par la chambre des communes, dont il était membre, de porter au pied du trône des représentations solennelles sur les vexations qu'exerçaient au nom du roi les pourvoyeurs de Sa Majesté, il s'acquitta de cette mission à la satisfaction des deux partis ; succès bien difficile à obtenir, lorsqu'on a pour juges, d'un côté, une autorité ombrageuse, et de l'autre, une opposition souvent prévenue.

Bacon fut appelé bientôt après au conseil du roi et jouit d'un traitement qui fut ensuite augmenté d'une pension plus considérable. Enfin, à force d'activité et d'instances, il obtint, en 1607, la charge de solliciteur-général qu'il ambitionnait depuis si long-temps et pour laquelle le comte d'Essex l'avait autrefois présenté.

Nommé procureur-général en 1613, *Bacon*

fut consulté par le roi dans le procès de Robert Car, comte de Sommerset, qui, après avoir joui long-temps de la faveur du monarque, fut remplacé auprès de lui par le fameux Georges Villiers, plus connu sous le titre de duc de Buckingham.

Ce dernier, fils d'une bonne famille de Leicestershire, fit en peu de temps un chemin brillant, et parvint à jouer le premier rôle à une cour où l'intrigue et la souplesse étaient plus que partout ailleurs un moyen sûr d'arriver à la fortune. Villiers avait reçu de la nature tous les avantages extérieurs, et une éducation soignée lui avait donné ce vernis séduisant, cette politesse, cette élégance des manières, auxquelles Jacques était plus sensible qu'à la vertu et au vrai mérite.

Le nouveau favori, que les ennemis de Sommerset avaient protégé, fut appuyé vivement par *Bacon*, sur la destinée duquel il n'eut par la suite que trop d'influence. Villiers sut le captiver par de flatteuses déférences; et soit attachement, soit politique de sa part, il lui demanda des conseils sur la manière dont il devait se conduire dans sa nouvelle position. La réponse de *Bacon* fut celle d'un homme plein de sagesse et de loyauté, et fait honneur également à sa raison et à son cœur.

« Le moment est venu, écrivait-il entr'autres
» choses à Villiers, où vous devez rapporter
» toutes vos actions au bien du souverain et de
» la patrie. Mais si vous voulez vous consacrer
» au bien public, ayez soin de faire ce qui, je
» crois, ne s'est jamais vu depuis que j'existe :
» protégez, encouragez, faites avancer les hom-
» mes vertueux dans lesquels vous découvrirez
» des talens, quels que soient d'ailleurs leur
» rang et leur profession. »

Le favori apprécia ces sages conseils : il les reçut avec reconnaissance ; mais il n'en profita point.

En peu de temps Villiers parvint au faite des honneurs. Nommé successivement gentilhomme de la chambre, chevalier de la jarretière, comte, marquis, duc de Buckingham, grand-amiral d'Angleterre, etc., etc., il devint bientôt le dispensateur des grâces, et tout ce qu'il y avait d'hommes distingués dans l'Etat, se trouva dans sa dépendance pour ce qui concerne la fortune et l'avancement.

Bacon n'hésita point sur le parti qu'il avait à prendre dans de pareilles conjonctures. Il se persuada que pour être utile à son pays et à son roi, il fallait suivre le mouvement donné par le favori. Il trouvait lui-même son avantage personnel à marcher dans cette direction : il s'y

abandonna sans réserve , et cultiva l'amitié de Buckingham avec un soin tout particulier.

La bienveillance du nouveau ministre , celle du monarque que *Bacon* s'était également acquise par une soumission qui n'avait eu jusque là rien que d'honorable ; enfin la considération publique dont il jouissait auprès de la nation , et dont la chambre des communes venait de lui donner une marque flatteuse , en ajournant une motion tendante à déclarer incompatibles les fonctions de procureur-général et de membre de la chambre basse , lui valurent , en 1617 , le titre de garde des sceaux. Le dernier terme de grandeur auquel aspirait *Bacon* était la dignité de chancelier : il l'obtint deux ans plus tard , et peu de temps après , il fut créé , successivement , baron de Vérulam et vicomte de Saint-Alban.

Tous ces titres étaient sans doute mérités ; mais l'éclat qu'ils devaient répandre sur *Bacon* serait bien plus pur , si des petitesse de caractère ne venaient trop fréquemment déparer un si beau génie. L'un des traits distinctifs de son caractère paraît avoir été une grande faiblesse accompagnée d'une ambition assez active. De là , cette facilité à céder à des influences qui n'étaient pas en harmonie avec la droiture naturelle de

son cœur et la rectitude de son jugement. C'est à cette malheureuse facilité que *Bacon* dut l'humiliation éclatante qui mit un terme peu honorable à sa carrière politique.

Buckingham avait pris sur lui un ascendant funeste qui tenait moins à sa supériorité, qu'à ce prestige du nom et de la grandeur auquel *Bacon* était trop sensible. Influencé lui-même par sa mère et par d'autres personnes avides, le favori encourageait une foule d'abus dans lesquels le chancelier eut malheureusement une part indirecte, et qui furent dénoncés au parlement, en 1621. *Bacon* fut accusé d'avoir reçu de l'argent pour des concessions de places et de privilèges vexatoires expédiés sous le grand sceau. L'affaire était grave : Buckingham était compromis ; le roi lui-même se trouvait dans une fausse position vis-à-vis du parlement ; et il était sur le point de se voir privé des deux hommes qui lui paraissaient les deux soutiens de sa prérogative royale. Ne pouvant les conserver l'un et l'autre, il prit le parti d'abandonner son chancelier. *Bacon* reçut l'ordre de ne point paraître dans l'instruction du procès ; le roi lui promit sa haute protection, et en le mettant ainsi hors d'état de développer lui-même ses moyens de défense, il le perdit sans retour.

L'accusé avait cru, sans doute, que des souvenirs honorables, et l'intérêt que le monarque avait paru prendre à son sort, le feraient traiter avec quelque ménagement. Il adressa en conséquence une supplique respectueuse à la chambre haute, dans laquelle il demandait instamment qu'on se bornât à le dépouiller de sa charge. Mais elle ne fut point accueillie. La chambre des pairs exigea de lui une confession circonstanciée des griefs énoncés dans l'acte d'accusation. Le malheureux chancelier répondit en détail à vingt-huit articles. Il avoua une partie des torts qu'on lui reprochait, se disculpa d'une autre partie, et s'en remit à la discrétion et à la générosité de ses juges. Enfin ceux-ci prononcèrent la sentence fatale qui condamnait *Bacon* à payer une amende de 40,000 livres sterlings, et à être emprisonné à la tour de Londres aussi long-temps qu'il plairait au roi. Il fut en outre déclaré incapable à jamais de remplir aucun office, aucune place, aucun emploi public, de siéger au parlement, et d'approcher même du lieu où résiderait la cour.

On est effrayé d'une chute aussi grande et aussi terrible, lorsqu'on pense que l'homme qui en fut la victime la dut en partie à l'indulgence excessive qu'il avait pour ses domestiques et pour ceux qui l'entouraient. Ces gens corrompus

avaient abusé de sa confiance : ils avaient reçu des présens , accordé ou promis des grâces , à l'insçu de leur maître ; et ce désordre que *Bacon* eut le tort inconcevable de tolérer dans sa maison était devenu l'un des principes de sa ruine. Lui-même le sentit lorsqu'il était déjà trop tard. Passant un jour , durant son procès , par un appartement où ces hommes vils étaient réunis , il les vit tous se lever respectueusement devant lui : « Asseyez-vous , mes maîtres , leur cria-t-il ; » c'est votre élévation qui a fait ma chute. »

Il est vrai que *Bacon* semble mériter quelques reproches. Mais en examinant soigneusement l'affaire , on trouve dans les pièces mêmes de ce grand procès , une foule de circonstances atténuantes , qui prouvent qu'il fut calomnié ; ce qu'il y a de certain , c'est qu'il ne viola jamais la justice , et qu'aucun de ses jugemens ne fut taxé d'iniquité , même par ses plus ardens ennemis.

Prodigue à l'excès , peu soigneux dans ses affaires , il ne fut jamais livré à l'avarice , et l'argent qu'il recevait s'en allait avec une extrême facilité. Il aurait pu se faire avec le revenu de ses places une fortune considérable , si ses vues s'étaient portées de ce côté-là. Mais l'économie n'entraît point dans ses calculs ; aussi , si l'on en

croit certains auteurs qui paraissent cependant avoir exagéré les embarras de sa position, il mourut dans un état plus voisin de la pauvreté que de l'opulence.

Le roi lui avait accordé sa liberté, et lui avait fait grâce de l'amende à laquelle le parlement l'avait condamné ; il paraît même que toutes les dispositions de l'arrêt furent révoquées par la suite.

Les dernières années de la vie de *Bacon* se passèrent dans la retraite, au sein de l'étude et des travaux scientifiques, qui n'avait jamais cessé d'être son occupation favorite. Des méditations sérieuses qui portent le cachet d'une piété sincère, remplirent les momens qu'il ne donnait pas à l'étude ; et ce qui nous en reste dans ses ouvrages est aussi touchant de sentiment, que profond sous le rapport des pensées. (1)

La santé de *Bacon* s'était affaiblie par les fatigues et par les chagrins : elle reçut une dernière atteinte par un dernier excès de travail, et après une maladie de quelques jours, il mourut d'une

(1) On peut s'en convaincre par la lecture de l'ouvrage intitulé : *Le Christianisme de Bacon* ; 2 vol. in-12. Paris, an VII. C'est un recueil de pensées et des sentimens de ce grand homme sur la religion.

fluxion de poitrine , le 9 avril 1626 , à l'âge de soixante-six ans.

Il reste de lui une lettre écrite dans ses derniers momens au comte d'Arundel, dans laquelle il compare sa mort à celle de Pline le naturaliste. Il avait déjà dit dans son testament qu'il laissait son nom aux nations étrangères et à la postérité.

Son corps fut déposé sans pompe dans l'église de Saint-Michel, près de Saint-Albans, et ce fut seulement plus tard que la reconnaissance d'un simple particulier lui érigea un monument. (1)

Bacon ne s'était marié qu'à l'âge de plus de quarante ans, et ne laissa point de postérité. (2)

« A en juger, dit M. Dugald Stewart, par les

(1) *Bacon* y est représenté assis dans un fauteuil, avec l'attitude d'un homme qui médite et qui a le regard tourné vers le ciel. L'épithaphe nous apprend que c'était là son attitude ordinaire. Voici cette épithaphe :

Franciscus Baco, baro de Verulam, sancti Albani vice comes. Seu notioribus titulis, scientiarum lumen, facundiæ lex, sic sedebat. Qui postquam omnia naturalis sapientiæ et civilis arcana exsolvisset, naturæ decretum explevit, *composita solvantur*. Anno Domini M. D. C. XXVI, ætatis LXVI. Tanti viri Mem. Thomas Meautys, superstitis cultor, defuncti admirator. H. P.

(2) Nous avons cru pouvoir omettre, dans cette notice biographique, plusieurs anecdotes que l'on trouve dans les différens auteurs qui ont parlé de *Bacon*.

louanges posthumes que lui prodiguèrent quelques-uns de ses contemporains qui l'avaient connu, il racheta par un grand nombre de qualités estimables, dans le commerce de la vie intime, sa trop grande facilité comme courtisan. On trouve même dans un de ses ouvrages, une allusion touchante aux erreurs de sa vie publique, qui, si elle ne diminue pas ses fautes, peut du moins modérer un peu la censure de ses biographes. « J'étais né, dit-il, plutôt pour les lettres que pour tout autre chose ; et je ne sais » par quelle fatalité j'ai été entraîné à m'occuper des affaires publiques, en dépit de mon » propre génie. » (De dign. et augm. scient. VIII. 3.) (1)

Bacon était d'une taille moyenne ; son front spacieux et ouvert porta de bonne heure les marques de l'âge ; son œil était vif et pénétrant, et l'agrément plein de dignité qui régnait dans toute sa personne, inspirait pour lui de l'attachement, avant même qu'on pût le juger et l'admirer.

Il réunissait aux graces de l'esprit de société,

(1) Voy. *Dugald Stewart*, Histoire abrégée des Sciences métaphysiques ; mor. et polit., etc. ; trad. par *J. A. Buchon*, Paris, 1820, tom. I, pag. 326—327. Note F.

les talens de l'orateur et l'habileté de l'écrivain. Ben-Jonson parle avec le plus grand éloge de son éloquence judiciaire :

« Nous avons eu de notre temps, dit cet écrivain, un orateur plein de noblesse et de gravité. Aucun homme n'a parlé d'une manière plus claire, plus concise et plus forte ; aucun homme ne s'est permis moins d'inégalités et d'inutiles ornemens : chaque phrase avait une valeur et une grace particulière ; la moindre distraction extérieure faisait perdre une beauté à ses auditeurs ; son éloquence était une puissance qui, à volonté, calmait ou irritait les juges ; et la seule crainte qu'on eût était qu'il cessât de parler. » (1)

Quant à sa manière d'écrire, elle est serrée et substantielle ; roide peut-être quant à la forme, et se ressentant souvent de la recherche du néologisme. Mais chez lui ce dernier défaut est toujours compensé par l'abondance des idées neuves, par la justesse des pensées, et par l'enchaînement admirable qui règne entre toutes.

Il nous reste à considérer dans *Bacon* ce génie vaste, profond, universel, qui, placé comme un fanal entre deux époques scientifiques, jeta sur l'une et sur l'autre une lumière nouvelle,

(1) Idem, ibidem.

destinée à servir de guide aux générations suivantes, dans la route de l'observation et dans la recherche de la vérité.

S'il est vrai de dire que toute révolution, de quelque nature qu'elle puisse être, est fille du temps et non d'un homme; qu'elle se prépare à la longue par un enchaînement de causes et d'effets plus ou moins sensibles; et que l'instant où elle éclate n'est que la manifestation au-dehors d'un germe qui a fermenté long-temps avant que d'éclore; il n'est pas moins vrai que ce mouvement est presque toujours dirigé par quelque génie supérieur, qui vient, ou donner l'impulsion première, ou la soutenir, ou la modifier selon les besoins du siècle, et qui, étendant au loin cette influence dont il porte en lui le principe, imprime à toute une époque le cachet de son caractère.

Mais ce génie individuel qui agit sur les masses et qui les marque de son sceau, jusqu'à ce qu'elles reçoivent une autre influence, adaptée elle-même à de nouvelles circonstances, à de nouveaux besoins; ce génie est, en quelque sorte, le dépositaire de tous les principes d'amélioration élaborés péniblement dans l'âge qui l'a précédé; il les réunit comme dans un foyer, leur communique une vigueur nouvelle,

double leur vertu, et les émettant à son tour sur l'âge qui suit et à la tête duquel il s'avance, il le féconde et le vivifie, comme lui-même a été fécondé par le siècle qui l'a produit.

Ainsi s'est opérée la réformation religieuse du seizième siècle, résultat d'une fermentation dont Martin Luther avait reçu dans son âme les émanations, qu'il fit ensuite circuler dans l'Europe moderne; ainsi encore s'est opérée la réforme philosophique dont François *Bacon* fut l'organe, et que des rapports intimes rattachent à la précédente.

L'une et l'autre de ces deux révolutions ont été le fruit de l'énergie spontanée des individus, secondée par la tradition, qui exerce sur le développement de l'esprit humain une influence si puissante. Si cette tradition, en la supposant bonne en soi, est reçue par des intelligences capables d'en sentir la vie, elle devient une source d'amélioration et de perfectionnements théoriques ou pratiques, qui exercent à leur tour une action proportionnée aux circonstances. Mais si elle vient à tomber dans des formes sans vie et sans mouvement; si la forme seule se transmet, et si la lettre qui tue remplace l'esprit qui vivifie, que deviennent alors les doctrines religieuses, morales, scientifiques? On les voit

s'altérer, se corrompre, se dessécher et produire des effets contraires à ceux dont elles renfermaient le germe fécond.

C'est là l'histoire de la religion et des lumières dans le moyen âge. Le christianisme, pendant cette époque malheureuse, perdit en esprit tout ce qu'il gagna sous le rapport des formes extérieures. Les sciences de raisonnement, égarées dans un dédale de formules et de principes tantôt erronés, tantôt vrais, mais compris à faux ou développés d'une manière absurde, ne firent qu'obstruer la marche des saines théories ; et les sciences, de fait négligées, soupçonnées à peine, furent encore proscrites ou dénaturées par la superstition et par l'ignorance.

Tel fut l'état des choses en Europe, jusqu'à l'époque où un concours d'événemens, faits pour donner du ressort aux esprits, vint les tirer de leur engourdissement, et leur imprimer une impulsion salutaire.

L'esprit poétique parut le premier, parce qu'il est l'expansion première de l'homme sortant de la barbarie ; l'esprit de recherche et de découverte parut ensuite : il dégagea l'esprit de la lettre, l'essence de la forme, la vie de la mort, et l'on vit renaître partout cette activité de la pensée, qui, par elle-même, et par les secours

qu'elle puisa dans les doctrines de l'antiquité mieux comprises , fit marcher le siècle vers une régénération générale.

C'est au milieu de ce mouvement que s'effectua la réformation , conséquence inévitable de la force des choses elles-mêmes , et dont l'objet fut l'épuration des formes et des doctrines religieuses. Cette révolution , qui marchait parallèlement et de concert avec la renaissance des lumières , devint bientôt , par une réaction naturelle , une des causes les plus puissantes du progrès des sciences. Son influence s'étendit au loin : l'essor fut plus grand et les effets plus prompts et plus étendus dans les différens pays de l'Europe où la lutte s'engagea avec quelque violence entre les idées nouvelles et l'ancien système ; et l'on pourrait dire , peut-être , sans craindre de se tromper , que le développement du génie de *Bacon* en particulier , dépendit beaucoup de la tendance du protestantisme.

Elevé dans le sein d'une église où dominait l'esprit d'examen et de recherche , il dut en contracter de bonne heure l'habitude ; et cette direction vers laquelle se portaient d'elles-mêmes les facultés supérieures dont l'avait doué la nature , ne pouvait manquer de le conduire à des résultats importans , provoqués d'ailleurs par

une foule d'autres circonstances favorables.

Sa position dans le monde le plaça dès son enfance dans des rapports de société bien propres à favoriser ses avantages personnels. En sortant de l'université de Cambridge où il s'était distingué, il vint à Paris, où, sans doute, le spectacle nouveau de la scène littéraire contribua beaucoup à entretenir la libéralité et l'indépendance naturelle de son esprit.

Un de ses compatriotes (1) a dit : « que les sanctuaires consacrés aux sciences semblent entourés d'une atmosphère flottante de connaissances, qui, comme les particules de l'air, se décompose, s'analyse et se transforme selon les constitutions différentes des êtres qui la respirent. » On pourrait ajouter, qu'il en est de même de tous les centres d'activité où se déploie l'industrie humaine, quelque soit d'ailleurs son objet.

Bacon, ainsi qu'on l'a pu voir dans sa vie, se trouva successivement porté dans plusieurs de ces sphères d'action, au mouvement desquelles il prit toujours une part importante. Commerce du monde, littérature, sciences, pratique du barreau, diplomatie, législation, administration,

(1) Sir J. Reynolds, cité par Dug. Stew., tom. 1, p. 97.

rien de ce qui peut étendre l'esprit , agrandir les vues , mettre de l'ensemble à la fois et de la variété dans les connaissances , ne lui resta étranger. Ajoutez à cela son amour pour le travail , son ardeur , sa patience et son génie , et vous aurez les élémens dont s'est composée l'impulsion qu'il donna à l'esprit humain.

Quoique la renaissance des lettres et la réformation eussent fait faire des pas immenses à la pensée , elle était loin d'être dégagée de toutes ses entraves. La routine se montrait encore , sous des formes moins tranchées peut-être , mais beaucoup trop pour l'avancement de certaines branches de savoir. En philosophie rationnelle et positive sur-tout , les formules , quoique privées d'une partie de leur ancien crédit , encombraient encore les avenues , et le vice radical des méthodes arrêtait le progrès des sciences.

Bacon , qui , comme on l'a vu , avait été frappé de ce vice dès l'âge de seize ans , ne rêva plus dès ce moment qu'aux moyens de le corriger. Ce fut là l'idée dominante de sa vie ; elle le poursuivit dans le tourbillon des affaires ; elle occupa ses derniers momens ; et elle doit être remarquée avec soin , parce qu'elle détermine le caractère de tous ses travaux , et celui de la révolution dont il fut l'auteur.

Ce grand homme, pénétré de la dignité des sciences et de la nécessité d'opérer une réforme dans leur manière de procéder, écrivit un livre, intitulé : *De Dignitate et augmentis scientiarum*, dans lequel, après s'être élevé contre les détracteurs des lumières, il déclare formellement qu'avec la méthode scolastique, suivie jusqu'alors, il est impossible de faire aucun progrès dans les sciences; qu'il faut désormais partir de l'expérience, observer les faits et les prendre pour base du raisonnement.

La partie la plus considérable de cet immortel ouvrage est la classification raisonnée de nos connaissances, conception monumentale, qui, malgré ses imperfections, doit être encore envisagée comme le premier pas vers la *grande Restauration* (*Instauratio magna*), dont *Bacon* avait formé le gigantesque projet.

Il avait senti qu'avant de s'engager dans une carrière qui s'étendrait de plus en plus, à mesure qu'on s'y enfoncerait davantage, il fallait reconnaître le terrain, déterminer les régions connues, éclairer de loin celles où l'on n'avait point pénétré; et, embrassant ainsi le cercle immense du savoir humain, planter des jallons directeurs et distribuer méthodiquement les découvertes déjà faites et celles qui restaient à faire. Pour cet effet,

il dressa une espèce de statistique de l'esprit humain, dans laquelle il subordonna toutes ses productions à trois facultés qu'il considérait comme mères : la mémoire, l'imagination, la raison. De là, trois sciences capitales : histoire, poésie et philosophie. La première embrasse toutes les sciences de fait ; la seconde, les fictions ; la troisième, les sciences de raisonnement, y compris la théologie. Le traité *de la Dignité et de l'accroissement des sciences* est consacré presque en entier au développement judicieux des subdivisions nombreuses qui viennent se grouper sous ces trois chefs principaux. L'auteur y montre comment on doit procéder à la culture de chaque espèce de connaissances ; il indique avec soin ce qui est à changer, à refaire, sur-tout à créer ; et, offrant ainsi un excellent cours pratique de méthode, son livre est en même temps une encyclopédie qui réunit tous les avantages d'une vraie logique appliquée.

Le principe de l'expérience une fois posé, la nécessité d'observer les faits, reconnue comme première condition de la science humaine, et le chemin déjà parcouru ou à parcourir, tracé en grand d'une manière précise, il ne restait plus au génie pour compléter son ouvrage, qu'à mettre à la portée des autres l'instrument dont lui-

même s'était servi. C'est dans ce but que *Bacon* publia le *Novum Organum*, ouvrage encore supérieur au précédent, et qui forme la seconde partie de la grande restauration projetée. Les principes fondamentaux, déjà énoncés dans le livre de *la dignité et de l'accroissement des sciences*, y sont mis dans un nouveau jour. *Bacon* y expose et y développe, avec une rare sagacité et une grande profondeur, les causes qui ont retardé la marche de l'esprit humain ; il pénètre dans les replis les plus cachés de l'intelligence, fait une énumération aussi exacte qu'intéressante des différens ordres de préjugés qui viennent l'obscurcir ; et proclamant l'incompétence du syllogisme déductif en matière de réalités, il propose une saine induction basée sur l'expérience, comme seul moyen assuré de faire des découvertes et d'arriver à l'*interprétation de la nature*.

Ce beau travail, où l'on peut puiser à la fois la connaissance théorique et pratique de la vraie méthode scientifique, est terminé par une application de cette méthode, dans laquelle paraît, à côté du génie observateur de *Bacon*, cette rigueur philosophique du raisonnement qu'il possédait au plus haut degré, et qu'il regardait comme un auxiliaire puissant, pourvu qu'elle

s'exercât sur des faits et non sur des mots. (1)

La grande restauration (*instauratio magna*), dont le plan se trouve exposé en tête du *Novum Organum*, devait se composer de six parties dont nous venons d'analyser les deux principales.

Après avoir classé les connaissances humaines et préparé l'instrument intellectuel qui doit les élaborer, *Bacon* s'occupa de la troisième partie de son travail, qui devait embrasser un ensemble de phénomènes observés, et qu'il désigne sous les dénominations de *phenomena universi, sive historia naturalis et experimentalis ad condendam philosophiam*. A cette partie se rattachent plusieurs traités particuliers et généraux, dont le principal est celui qui porte le titre de *Sylva sylvarum, sive historia naturalis*. Les faits et les résultats que *Bacon* présente dans ce recueil de matériaux, ne sont pas toujours d'une rigueur incontestable; mais si ceux qui vinrent après lui eurent quelquefois occasion de le rectifier, ils en furent redevables à sa méthode et à son exemple.

La quatrième partie de la grande restauration, restée incomplète, est désignée par l'auteur sous le titre de *Scala intellectus*, et n'est proprement

(1) Aphor. 95.

qu'une application particulière de la méthode de recherches et d'invention, développée dans la seconde partie. Elle était destinée, ainsi que la cinquième, dont nous n'avons qu'une légère esquisse (*Anticipationes philosophiæ secundæ*), à servir de transition entre la philosophie préparatoire, ou *première*, portée à un si haut point par *Bacon*, et la philosophie qu'il appelle *seconde*, ou *science active*. Celle-ci devait couronner le grand œuvre que son génie avait conçu, mais qu'il désespérait de pouvoir jamais exécuter. Composée purement d'axiomes et de résultats, elle aurait embrassé la science elle-même, enfantée par la méthode expérimentale, et dont l'édifice immense et imposant ne peut être élevé que progressivement par les efforts des générations successives.

Jusqu'ici nous avons considéré *Bacon* comme logicien et créateur de la philosophie expérimentale : c'est en effet son titre le plus réel à la gloire et à la reconnaissance du monde savant. Une analyse de ses ouvrages, envisagés sous un autre point de vue, nous ferait admirer en lui le moraliste profond, le jurisconsulte, le publiciste philosophe.

Ce n'est pas qu'il ait rien écrit de systématique sur la morale : il a fait mieux ; il a donné ses

Essais, ouvrage d'un très-petit volume, mais d'une haute importance, qui est devenu populaire parce qu'il n'a rien de la forme didactique et sèche qui rebute souvent les lecteurs les plus patients. C'est un recueil de traités pratiques, aussi forts de raison que brillans de génie, et dans lesquels *Bacon* développe, avec sa supériorité ordinaire, les questions les plus élevées de la science des mœurs, de l'économie publique et de la politique elle-même.

Les idées de *Bacon* sur l'amélioration de la philosophie politique, dit l'écrivain judicieux que nous avons déjà cité (1), forment un contraste aussi marqué avec les systèmes étroits des hommes d'état de son siècle, que sa logique inductive diffère de la logique des écoles. Que de vérités ne trouve-t-on pas dans le passage suivant, tiré de ses admirables aphorismes sur *la Justice universelle* ou sur *les Sources du droit*?

« Le but que le législateur doit se proposer et
 » auquel il doit soumettre tous ses décrets, tou-
 » tes ses ordonnances, c'est de rendre les ci-
 » toyens heureux. Pour cet effet, il faut leur
 » donner une éducation religieuse; il faut les
 » accoutumer à la bonne morale; il faut les ga-

(1) Dug. Stew., tom. 1.

» rantir des ennemis étrangers par des disposi-
» tions militaires convenables ; il faut qu'ils
» soient protégés contre les séditions et les in-
» jures particulières par des réglemens salutaires ;
» il faut qu'ils soient loyaux envers le gouverne-
» ment, obéissans envers les magistrats ; il faut
» enfin qu'ils possèdent la richesse et les autres
» ressources nationales. (1) » A côté de ces gran-
des leçons, on peut citer les réflexions profondes,
contenues dans le premier livre *de Augmentis
scientiarum*, sur la nécessité de proportionner
les institutions nouvelles aux caractères et aux
circonstances des peuples pour lesquels elles
sont destinées, ainsi que la maxime suivante sur
les innovations politiques. « Il ne faut pas moins
» se mettre en garde contre l'attachement rou-
» tinier aux vieilles coutumes, que contre un
» désir irréfléchi de nouveautés. Le temps est le
» plus grand des innovateurs. Pourquoi n'imate-
» rions-nous pas le temps, dont les renouvelle-
» mens silencieux s'opèrent sans que nous puis-
» sions les remarquer ? »

« Les principes de *Bacon* sur l'éducation de
la jeunesse, continue M. Dugald Stewart, étaient
tels qu'on pouvait les attendre d'un homme d'état

(1) *De fontibus juris*. Aphorism. 5.

philosophe. Dans différentes parties de ses ouvrages, il a suggéré d'excellentes idées sur l'éducation en général ; dans ses effets sur le développement et l'amélioration du caractère intellectuel. Mais ce qui est sur-tout digne de remarque, c'est l'extrême importance qu'il a attachée à l'éducation du peuple. Il compare en plusieurs endroits les effets d'une active culture sur l'entendement et le cœur, à la moisson abondante qui récompense le laboureur diligent des fatigues du printemps. Il semble avoir particulièrement cherché à attirer l'attention de ses lecteurs sur cette analogie, en donnant à l'éducation le nom de *Georgiques de l'esprit*, identifiant, par cette métaphore heureuse, deux des plus nobles fonctions confiées aux législateurs : l'encouragement de l'agriculture et le soin de l'instruction nationale. Dans toutes les deux, le législateur déploie un pouvoir de production ou de création : dans l'une, il force le désert inutile à lui prodiguer ses richesses cachées ; dans l'autre, il vivifie les germes engourdis de génie et de vertu, et arrache aux champs négligés de l'intelligence humaine une moisson nouvelle et inattendue qui doit contribuer à enrichir l'héritage légué aux hommes. »

En résumé, les ouvrages philosophiques de *Bacon* fourmillent de pensées profondes sur

tous les sujets. Des vues neuves et élevées, jetées souvent en passant, nous surprennent à chaque page et nous forcent à réfléchir. Un grand nombre de ces traits de génie n'ont peut-être jamais été développés ; et un livre qui aurait l'avantage de les recueillir, de les mettre en évidence, d'offrir à la méditation des bons esprits et de la jeunesse studieuse en particulier, d'aussi précieux matériaux, serait un service réel rendu à la cause des lumières. *Bacon* n'eût-il qu'un avantage, celui de traiter certaines questions avec la dignité et le respect qu'elles méritent, son influence deviendrait un bienfait précieux pour la génération actuelle.

On pourrait faire plusieurs rapprochemens importans entre *Bacon* et Aristote. Indépendamment de l'analogie qui existe entre leurs travaux, et pour l'ensemble encyclopédique, et pour la grandeur des vues, et pour la force d'analyse, l'un et l'autre marchèrent sur la même route. Aristote, le flambeau de l'observation à la main, débrouilla le chaos des connaissances humaines, en étendit presque toutes les branches et en organisa le développement par la force de son génie. *Bacon* vint plus tard ressusciter cette espèce de création, en déchirant le voile impur dont la barbarie l'avait recouverte.

Nous avons montré plus haut que le caractère distinctif des travaux de ce grand homme avait été une tendance prononcée vers le perfectionnement des méthodes : c'est là également le caractère de la révolution intellectuelle dont il fut l'auteur.

Le mouvement imprimé par le philosophe anglais aux sciences de fait et d'expérience, a été immense ; non pas précisément à l'époque qui suivit de près la publication de ses écrits, mais depuis l'instant sur-tout où la société royale de Londres érigée en 1662, et pénétrée de ses principes, devint un centre d'activité d'où la méthode Baconienne se répandit dans le monde savant.

Képler, Galilée et d'autres génies avaient, il est vrai, deviné d'eux-mêmes, et par une habile induction, quelques grands secrets de la nature ; et l'historien Hume n'hésite pas à placer *Bacon* au-dessous de ses deux illustres contemporains. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de porter un jugement sur une matière aussi grave, de décider même si l'on doit comparer entre eux d'une manière aussi absolue, des esprits dont les titres à la gloire sont si différens, malgré leur analogie. Képler et Galilée firent de sublimes découvertes, qui conduisirent à d'autres non moins impor-

tantes. *Bacon* généralisa la méthode que ces deux grands hommes avaient suivie spontanément ; et les miracles qu'enfanta dans la suite le génie de Newton, furent en partie son ouvrage. (1)

Le célèbre Essai de Locke sur l'entendement humain, naquit également sous l'influence devenue presque populaire de la philosophie de *Bacon*.

Transplantée en France dans le dernier siècle, cette philosophie dont Gassendi avait déjà fait l'éloge, y trouva bientôt de zélés disciples. Elle s'y développa avec une intensité d'action qui fut doublée encore par la disposition des esprits et par le génie national. Les nombreux ouvrages que vit naître cette époque, et dans lesquels la méthode d'analyse est suivie et recommandée, achevèrent de déterminer l'impulsion, dont ils étaient eux-mêmes les effets et le résultat. L'Encyclopédie, principalement calquée sur le système des connaissances humaines, de *Bacon*, fut une espèce de monument élevé parmi nous à ce grand homme ; et le fameux discours de d'Alembert, qui lui sert d'introduction, peut être considéré comme la base de ce monument.

(1) Horace Walpole a dit « que *Bacon* avait été le prophète des vérités que Newton vint ensuite révéler aux hommes. »

Pourquoi faut-il qu'à cette Encyclopédie se rattachent des idées pénibles et des souvenirs affligeans pour l'ami des saines doctrines ? pourquoi a-t-on vu sortir du sein d'une école dont le chef avait des principes si purs en philosophie naturelle , psychologique , morale et religieuse , une secte dont l'empirisme est devenu l'arsenal de la morale *égoïstique* et de l'athéisme ? C'est que *Bacon* a éprouvé ce qu'avait éprouvé *Aristote* , et ce qui arrive tôt ou tard à tous les chefs d'école : ses vues ont d'abord été saisies dans toute leur sublimité , tant que la tradition a rencontré des esprits capables de sentir ce qu'elle avait de vivant et de profond ; mais elle a dégénéré dans la suite , lorsqu'elle a été profanée par des esprits d'un ordre inférieur , qui n'avaient point le tact de l'âme pour les diriger.

Dans le monde physique , la méthode expérimentale n'a pu avoir que d'heureuses suites ; et les progrès immenses qu'ont fait de nos jours les sciences naturelles , proclament encore la gloire de celui qui la développa le premier , et sous les auspices duquel elle s'est répandue. Dans le monde moral , elle a jeté aussi de vives lumières ; mais ces lumières sont plus sujettes à s'obscurcir et à se dénaturer , parce qu'elles ont besoin pour se maintenir dans leur pureté , d'être

accompagnées de la chaleur du sentiment. A force d'en appeler à l'expérience, on s'est blâmé sur le sens de ce mot : on n'a plus reconnu qu'une expérience matérielle, et tout ce qui est sorti du domaine des sens a été relégué dans le domaine des chimères.

Un des principes de *Bacon* dont on a le plus abusé depuis le dix-huitième siècle, est le principe de l'exclusion des causes finales dans l'étude de la nature. Ce principe, si nécessaire à l'avancement de la science, tant qu'il s'agit de l'observation impartiale des faits, devient subversif de toute doctrine tendant à porter la vie dans la contemplation de l'univers, dès qu'il est proclamé d'une manière tranchante et absolue par le matérialiste, partisan du fatalisme des causes aveugles.

Ces déviations qu'a subies le développement de la philosophie expérimentale, semblent justifier les reproches que lui fait le rationalisme, d'avoir amené, par une conséquence inévitable, la déconsidération des vérités les plus nécessaires au bonheur et au perfectionnement de l'homme. Mais en y regardant de plus près, ne pourrait-on pas dire, au contraire, que la conséquence la plus directe de la méthode de *Bacon*, serait d'affermir les sublimes vérités de la morale et de la

religion, qui tirent leur plus grande force de leur accord avec la nature humaine. Observez fidèlement cette nature; scrutez avec attention les faits délicats qui se succèdent dans le monde intérieur; exercez l'œil de l'âme avec autant de soin que celui du corps, et bientôt une série imposante de phénomènes se présentera à vos regards pour servir de base et d'appui à tout l'édifice de la morale religieuse.

C'est ainsi que le philosophe dont nous avons pu admirer tant de fois les idées saines et lumineuses, a considéré la philosophie comme le vestibule de la science divine pour laquelle il professa, dans ses ouvrages et dans tout le cours de sa vie, la plus sincère vénération. Si deux siècles après lui, il se trouve parmi ceux qui s'honorent d'être ses disciples, des hommes étrangers aux lumières de la vie intérieure, et qui s'en déclarent les antagonistes, n'oublions pas que *Bacon* les condamne lui-même dans presque tous ses écrits, et qu'il les juge sur-tout dans ce passage profondément vrai, que l'on ne saurait citer trop souvent: (1) « Un peu de philo-

(1) Certissimum est, atque experiētiā comprobatum, leves gustus in philosophiā movere fortasse ad atheismum, sed pleniores haustus ad religionem reducere. (*De augm. Sc.* liv. I.)

» sophie mène à l'athéisme : beaucoup de philo-
» sophie ramène à la religion. »

C. CUVIER.

Liste des principaux Ouvrages de Bacon.

De Dignitate et Augmentis scientiarum.

(Nous en avons donné l'analyse plus haut.)

Novum Organum scientiarum.

(Analysé plus haut.)

Parasceve ad historiam naturalem et experimentalem.

Historia Ventorum.

Historia Vitæ et mortis.

(Cet ouvrage prouve que *Bacon* s'occupait aussi de médecine.

Il croyait qu'à l'aide d'un certain régime on peut prolonger la vie ,
et lui-même s'en était tracé un très-régulier.)

Historia densi et rari.

*Cogitata et visa de interpretatione naturæ , sive de inventione re-
rum et operum.*

Descriptio globi intellectualis.

De Fluxu et Refluxu maris.

Parmenidis et Telesii et præcipui Democriti Philosophia.

Impetus philosophici.

Sylva sylvarum sive Historia naturalis.

Nova atlantis.

Historia et Inquisitio de sono et auditu.

Inquisitio de magnete.

Quæstiones circà mineralia.

Historia gravis et levis aditus sympathiæ et antipathiæ.

Historia sulfuris , mercurii et salis.

Topica inquisitionis de luce et lumine.

Prodomus sive Anticipationes philosophiæ secundæ.

Sermones fideles sive interiora rerum.

(C'est le même ouvrage dont nous avons parlé sous le titre d'*Essais* , et qui porte en anglais le titre de : *Essays moral , economical and political.*)

Faber fortunæ.

Aphorismi de certitudine legum.

Colores boni et mali.

De Sapientiâ veterum.

(Ouvrage remarquable , où *Bacon* a essayé d'expliquer les fables de l'antiquité par des allégories ingénieuses.)

Historia Henrici septimi , Angliæ regis.

(Ouvrage dont la réputation paraît avoir été plus grande que le mérite historique.)

Imago civilis Julii Cæsaris.

Imago civilis Augusti Cæsaris.

Confessio fidei.

Dialogus de bello sacro.

Leges angl. coll. et emend.

Considerationes de ecclesiâ anglicanâ.

Apologia Baconi in Essexii causâ.

Meditationes sacræ.

Variæ Epistolæ.

Outre les ouvrages dont nous venons d'indiquer les titres , on trouve dans les collections des œuvres de *Bacon* , un grand nombre d'autres pièces , soit oratoires , soit politiques et historiques , parmi lesquelles on lira avec plaisir les avis

qu'il donne à Georges Villiers, et dont nous avons parlé dans la notice biographique.

Bacon s'était proposé d'écrire en latin tous ses ouvrages philosophiques ; mais il n'a exécuté ce projet que pour le *Novum Organum*, l'*Histoire des Vents*, l'*Histoire de la Vie et de la Mort*, le *Traité de Sapientia veterum*, et quelques opuscules.

Il a écrit en anglais et traduit ensuite en latin le grand ouvrage de *Dign. et augm. Scientiarum*, les *Essais de morale* (*Sermones fideles*), etc., etc., etc.

Les ouvrages de *Bacon* qui n'ont pas été traduits en latin par lui-même, l'ont été par d'autres écrivains,

La plupart de ces traités particuliers ont eu des éditions séparées, qu'il serait trop long d'indiquer ici : nous citerons seulement les collections générales des œuvres de *Bacon*, qui sont venues à notre connaissance.

La première, est la petite édition latine, en 7 vol. in-18, qui parut à Amsterdam, en 1663.

Une autre a été publiée en 1730, par les soins de Blakbourne, en 4 vol. in-folio.

Une troisième, beaucoup plus complète, en 1740, aussi en 4 vol. in-folio.

Une quatrième, en 1753, en 3 gros volumes in-folio.

Enfin une cinquième, en 1765, en 5 vol. in-4°. (Cette édition est préférable à la réimpression de 1778.)

~~~~~  
*Traductions françaises et Ouvrages à consulter.*

*Le Progrès et Avancement aux sciences divines et humaines*, trad. par Maugars. Paris, 1624, in-12.

*De la Dignité et de l'Accroissement des sciences*, trad. par le Sr. de Golefer. Paris, 1632, in-4°.

*Histoire du règne de Henri VII*, trad. par La Tour Hotman. Paris, 1627, in-8°. — Bruxelles, in-12.

*Histoire naturelle* ( avec la vie de Bacon ), trad. par Pierre Amboise, Sr. de la Madelaine. Paris, 1631, in-8°.

*Considérations politiques pour entreprendre la guerre contre l'Espagne*, trad. par Maugars. Paris, 1634, in-4°.

*Les Œuvres morales et politiques de Fr. Bacon*, trad. par J. Baudoin. Paris, 1626—1633, in-8°; 1636, in-12.

*L'Artisan de la fortune, les Antithèses de choses, les Sophismes et les Caractères de l'esprit*, trad. par J. Baudoin. Paris, 1640, in-12.

*Essais sur divers sujets de politique et de morale*, ( publiés par l'abbé Goujet. ) Paris, 1734, in-12; et Londres, 1740, in-12, sous le titre de *Politique du chancelier Bacon*.

*Histoire de la Vie et de la Mort*, trad. par J. Baudoin. Paris, 1647, in-8°.

- Histoire des Vents*, trad. par J. Baudoin. Paris, 1650, in-8°.
- La Nouvelle Atlantide*, trad. par l'abbé Raguét. Paris, 1702, in-12.
- Essai sur la justice universelle, ou les Sources du droit, etc.* Paris, chez Didot jeune, 1806, in-18.
- Œuvres complètes de Bacon*, trad. par M. Ant. Lasalle, avec des notes critiques et littéraires.
- Bacon tel qu'il est, ou dénonciations d'une traduction française des œuvres de ce philosophe.* 1800, par De Luc.
- Fragmens, extraits des œuvres de Bacon*, trad. de l'anglais de Shaw, par M. Mary-Dumoulin, 1765, in-12.
- Le Christianisme de Bacon* (par M. Emery), 2 vol. in-12. Paris, an VII (avec une vie de Bacon.)
- Deleyre, *Analyse de la philosophie de Bacon.* 1755, 3 vol. in-12 (inexact.)
- Vie de Bacon*, par Mallet, trad. par Bertin. 1 vol. in-12, 1788.
- Baconiana.* 1679, in-8°.
- De Luc, *Précis de la philosophie de Bacon.* 2 vol. in-8°, 1802.

Voyez encore la Biographie universelle et tous les dictionnaires historiques, ainsi que l'article *Bacon*, dans l'*Histoire de la Philosophie*, par Buhle, et dans celle de Tennemann, en allemand, tom. x.



---

ELISABETH,

REINE D'ANGLETERRE.

---

A peu près dans le même temps que l'Europe vit s'accumuler toute la puissance de Charles-Quint sur la tête d'un prince qui avait juré d'exterminer le protestantisme, la Providence éleva sur le trône de l'Angleterre une reine, destinée à en assurer le triomphe. C'est sous ce point de vue sur-tout que nous allons envisager le règne d'*Elisabeth*, que son génie, secondé par les circonstances, plaça à la tête de l'Europe protestante, tandis que Philippe d'Espagne était le chef de l'Europe catholique.

*Elisabeth d'Angleterre* naquit le 8 septembre 1533, de Henri VIII et de l'infortunée Anne de Boulen. Sa naissance fut son premier crime aux yeux des catholiques; elle l'expia par les malheurs de son enfance et par les dangers qui environnèrent sa jeunesse. Elle n'avait pas encore trois ans, lorsque sa mère, plus imprudente que coupable,

passa du trône à l'échafaud : dès-lors ; elle fut élevée à l'école de l'adversité. Opprimée pendant le reste du règne de Henri VIII, elle respira sous celui d'Edouard VI, son jeune frère; mais bientôt la catholique Marie étant montée sur le trône, *Elisabeth* eut beaucoup à souffrir du ressentiment et de la bigotterie de cette femme vindicative; et peut-être eût-elle succombée à sa haine, sans cesse fomentée par le fougueux Gardiner, sans l'intercession intéressée de Philippe II, dont la politique craignait avec raison que la mort d'*Elisabeth* ne fit passer un jour la couronne d'Angleterre sur la tête de Marie-Stuart, alors femme du Dauphin, depuis François II, qui, dans ce cas, aurait réuni, sous un même sceptre, la Grande-Bretagne et la France. Ainsi, *Elisabeth* dut la vie et le trône à son plus mortel ennemi, et le protestantisme fut redevable de son salut et de son triomphe à la politique du roi le plus catholique de l'Europe.

Dans la retraite obligée où la tenait la crainte de sa sœur, elle se livra avec succès à l'étude des sciences et des lettres classiques. Les mêmes circonstances lui enseignèrent l'art si difficile et si peu généreux de feindre.

La mort ayant mis un terme au règne et aux fanatiques fureurs de Marie, que le jésuite *Daniel*

n'hésite pas de nommer une *princesse digne d'une éternelle et glorieuse mémoire* (1), ELISABETH fut proclamée avec enthousiasme, par les deux chambres du parlement et par le peuple, le 17 novembre 1558. Conduite en triomphe dans ce même palais, où quelques années auparavant elle avait été captive, elle se jeta à genoux et rendit grâces au ciel de l'heureux changement de sa fortune. Ce fut là le seul ressentiment qu'elle témoigna de ses souffrances passées. Inspirée par une politique magnanime, elle ne se souvint plus des injures dont on avait abreuvé sa jeunesse, et traita avec bonté ceux-là même qui en avaient été les dociles instrumens. Son ancien geolier lui-même (2), qui avait exercé son ministère avec une excessive sévérité, n'eut jamais rien à craindre de sa vengeance. Le sanguinaire et fanatique Bonner, qui, sous le dernier gouvernement, avait immolé tant de victimes humaines, fut seul reçu avec un visage sévère, lorsqu'il se présenta devant elle avec les autres évêques.

Succédant à une princesse qui avait rétabli le catholicisme dans toute l'étendue du royaume, la prudence lui ordonnait de cacher ses véritables

---

(1) Révolutions d'Angleterre.

(2) Henri Bonnifield.



sentimens, jusqu'à ce qu'elle fût affermie sur le trône et que l'opinion publique se fût prononcée. Cependant elle ne balança pas long-temps entre les deux formes de religion. Ses affections, ses intérêts, les vœux de la grande majorité de ses sujets, tout lui persuada de se déclarer pour le protestantisme.

Elevée dans ses principes, partageant la haine générale contre une religion que la fille de Catherine d'Arragon avait fait triompher par des bûchers, éclairée sur les véritables sentimens de la plus grande partie de la nation, elle se fut déclarée pour la réforme, alors même que sa position ne lui en aurait pas fait une nécessité. Fille d'Anne de Boulen, ses droits à la succession avaient la même source que la réforme, et en refusant de sanctionner la révolution religieuse opérée par Henri VIII, elle se fut déclarée elle-même illégitime.

Le pape Paul IV lui-même eut soin de l'en avertir. *Elisabeth* lui ayant fait signifier son avènement, ce pontife osa lui adresser de vifs reproches de sa témérité à monter, sans sa permission, sur un trône qui relevait du saint-siège, et d'où l'excluait d'ailleurs le vice de sa naissance. Dès-lors elle ne balança plus : elle prépara, dans le secret du conseil, les moyens de rétablir la reli-

gion protestante, en attendant que les circonstances lui permissent de proclamer hautement ses sentimens. Deux ministres sur-tout, favorables au protestantisme, William Cécil et Nicolas Bacon, père de François Bacon, secondèrent ses desseins ; la plus grande sagesse présida à leur exécution. Pour éviter toute commotion violente, elle se contenta d'abord de donner quelques encouragemens aux protestans ; elle mit en liberté ceux qui gémissaient encore dans les prisons, rappela les exilés ; mais ayant défendu aux prédicateurs des deux églises de monter en chaire sans une permission expresse du gouvernement, elle n'accorda cette autorisation qu'aux ministres réformés les plus sages et les plus modérés ; enfin elle ordonna de lire les prières et l'Évangile dans la langue vulgaire. Cependant elle se fit couronner par un évêque catholique ; c'est à cette occasion sur-tout que l'opinion publique éclata. En traversant Londres après la cérémonie du sacre, un enfant, représentant la vérité, descendu d'un arc-de-triomphe, lui présenta un exemplaire de la Bible, qu'elle reçut avec les marques de la plus haute satisfaction.

Après avoir, par tous ces moyens, sondé et reconnu l'opinion publique, elle convoqua un parlement (1559), tout favorable au protestan-

tisme. Le premier acte de cette assemblée fut de déclarer, sans discussion, qu'*Elisabeth* était la légitime héritière du trône; elle dédaignait de faire examiner ses titres, et de faire rapporter les statuts qui pouvaient y être contraires.

Plusieurs *bills*, présentés successivement et dans une gradation bien calculée, réglèrent les affaires de l'Eglise et ses rapports avec l'Etat. Une première loi supprima les monastères fondés sous le dernier règne, et rendit à la couronne les décimes et les annates. Le parlement ayant ainsi donné un gage de ses sentimens, les ministres d'*Elisabeth* présentèrent un bill, qui accordait au souverain la suprématie ecclésiastique, en déclarant la reine, *gouvernante* de l'Eglise; modification illusoire du titre de *chef*, qu'avait porté Henri VIII, puisque le même pouvoir y était attaché. En vertu de cette loi, qui passa, malgré l'opposition des évêques, dans la chambre haute, le souverain était revêtu du droit de réprimer toute hérésie, d'établir, de modifier ou d'abolir à son gré tous réglemens canoniques, et de décider, en dernier ressort, de tous les points de discipline, de toutes les cérémonies du culte. Henri avait exercé ce pouvoir exorbitant par un vicaire-général; *Elisabeth* fut autorisée à le faire exercer par un conseil, composé par elle de légistes et

d'ecclésiastiques. C'est ce qui donna lieu depuis à l'établissement d'une *haute cour de commission ecclésiastique* ; institution aussi contraire à l'esprit du christianisme qu'à la constitution britannique et aux droits de la raison, et qui établissait, au sein d'une église protestante, une sorte de tribunal d'Inquisition, incompatible avec le protestantisme. C'était une dictature, qui pourrait trouver son excuse dans les nécessités du moment, si elle n'avait eu sa source dans l'humeur despotique de Henri VIII et de sa fille, qui ne lui ressemblait que trop sous ce rapport, ainsi que dans les habitudes serviles du parlement.

Les peines prononcées contre les adversaires de la suprématie étaient cependant moins sévères que sous le farouche Henri. Le refus de la reconnaître par serment rendait incapable de tout emploi public ; la nier ou y porter atteinte entraînait pour la première fois la confiscation des biens ; la récidive était punie de la même peine et de l'emprisonnement ; enfin, quiconque l'attaquait pour la troisième fois, se rendait coupable de haute-trahison. Ajoutons que, pendant tout le règne d'*Elisabeth*, ces peines furent rarement appliquées.

Une autre loi confirma tous les statuts par les-

quels Edouard VI, conseillé par Cranmer (1); avait amendé la réforme opérée par Henri VIII. En même temps le parlement conféra à la reine le droit de nommer à tous les évêches, sans le concours des chapitres. Cependant une conférence ayant eu lieu, sous la présidence du chancelier Nicolas Bacon, entre les docteurs des deux églises rivales, et les catholiques ayant été déclarés vaincus, un bill abolit la messe et rétablit la liturgie introduite sous Edouard. Enfin ce parlement, non moins complaisant que la plupart de ceux qui l'avaient précédé, passa plusieurs statuts relatifs aux biens de l'Eglise, et qui avaient moins pour but de consolider la réformation que d'ajouter aux revenus de la couronne.

Toutes ces lois rencontrèrent peu d'obstacles dans le parlement; elles furent exécutées presque aussi facilement qu'elles avaient été adoptées. Tandis que le catholicisme n'avait pu être rétabli sous la reine Marie, qu'à la lueur des bûchers et à l'aide des bourreaux, le protestantisme fut partout introduit sans troubles et presque sans opposition : ce qui prouve incontestablement et que la nation y était plus disposée, et que les adhérens de l'église romaine manquèrent de courage et

---

(1) Voy. la vie de *Cranmer*, tom. III, 1<sup>re</sup>. partie.



d'attachement pour leur culte. A la vérité, à l'exception d'un seul, tous les évêques, réduits par une maladie contagieuse au nombre de quatorze, refusèrent de prêter le serment de suprématie; mais sur dix mille paroisses, moins de deux cents bénéficiers sacrifièrent leurs places à leur doctrine. Jamais réaction plus complète ne fut consommée d'une manière plus paisible et ne devint moins funeste au parti vaincu. Les évêques réfractaires furent destitués; mais du reste la reine les traita avec douceur et bonté. Le seul Bonner, dont les mains étaient encore teintes du sang de l'innocence, fut emprisonné avec quelques-uns de ses complices. Les curés qui résignaient leurs bénéfices, pour obéir à la voix de leur conscience, reçurent des pensions qui les mirent à l'abri du besoin. En général on ne saurait, à cet égard, assez admirer la prudence du gouvernement d'*Elizabeth*, qui sut exécuter d'aussi grands changemens sans immoler de nouvelles victimes, lorsqu'il y avait néanmoins tant de passions contraires à contenir, tant de trames secrètes à déjouer.

Mais on peut lui reprocher de n'avoir pas complété la réforme et de n'avoir pas établi le protestantisme dans toute sa pureté. Que de malheurs une réforme plus franche, plus entière eut épargnés à l'Angleterre! Il faut le dire, l'esprit



de Henri VIII semblait encore présider au gouvernement de l'Eglise. On avait abjuré, il est vrai, les maximes cruelles de ce fougueux réformateur; mais, comme lui, les ministres d'*Elisabeth* réformèrent plus dans l'intérêt de la couronne que dans celui de la vérité. Il est certain que cette puissance papale, cette suprématie anti-chrétienne et anti-constitutionnelle, dont le souverain se fit revêtir, les institutions qu'elle rendit nécessaires, les abus qu'elle protégea et qu'elle fit naître, les mesures rigoureuses qu'elle nécessita contre les non-conformistes, et qui exaspérèrent de plus en plus ces derniers, furent une des principales causes des troubles qui, après deux générations, renversèrent momentanément le trône des Stuarts. Ainsi, une prudence coupable ou bornée, pour parer à quelques inconvéniens actuels, prépare les plus grands dangers pour l'avenir. Encore peut-on douter que la conduite, en apparence si politique d'*Elisabeth*, pour ménager tous les partis, lui fut réellement avantageuse.

En effet, par une réforme, qui établissait un culte peu différent, dans ses dehors, du culte catholique, qui renversait néanmoins les dogmes fondamentaux de l'Eglise romaine; mais qui, loin de remédier à tous les abus, en ménageait

quelques-uns des plus révoltans en faveur du pouvoir, une telle réforme ne dut satisfaire que cette partie de la nation qui se fut laissé imposer une autre forme de religion, et qui, toujours docile au pouvoir, protesta avec Henri VIII, se fit catholique sous Marie, et presbytérienne sous le long-parlement. Mais les catholiques et les protestans rigides, les hommes à principes et à caractère des deux partis, les seuls qui fussent vraiment à craindre, en étaient presque également mécontents. Loin de désarmer la haine des premiers par de pusillanimes concessions, elle ne fit qu'entretenir leur espérance de voir un jour leur culte rétabli dans son intégrité, et ne les rendit que plus ardens à travailler à la contre-révolution; et loin de satisfaire aux justes réclamations des protestans véritables, elle les rendit plus exigeans et plus exagérés dans leurs vœux; également irrités par les succès et par les refus, et sur-tout par la crainte d'un retour au catholicisme, dont l'Eglise épiscopale était à leurs yeux le simulacre.

La politique d'*Elisabeth* sut à la vérité contenir les uns par les autres, les catholiques et les presbytériens; mais loin de fermer l'abîme des révolutions religieuses, elle en prépara de nouvelles, non pour avoir introduit la réforme, mais

pour l'avoir faite incomplète et servile ; non pour avoir institué le protestantisme , mais pour ne l'avoir pas établi sur ses véritables fondemens et dans toute sa pureté.

Nous allons achever de rapporter les actes d'*Elisabeth* , pour consolider , dans ses Etats , la nouvelle forme de religion ; nous exposerons ensuite la conduite qu'elle suivit dans ses relations avec l'étranger.

Les évêques ayant été destitués , on eut quelque peine à les remplacer d'une manière conforme aux vues d'*Elisabeth*. Ce ne fut qu'après de longues hésitations , qui avaient leur source dans sa modestie , que le vénérable Mathieu Parker , ce même docteur qui avait élevé la reine dans les principes du protestantisme , consentit à son élévation au siège de Cantorbéry. C'était un homme sage et vertueux. Consacré lui-même par quelques anciens évêques institués sous le roi Edouard , ce fut lui qui , en sa qualité d'archevêque-primat , consacra tous les évêques nouveaux. Plusieurs *puritains* ( c'est le nom qu'on donna en Angleterre à ceux qu'on appelait presbytériens en Ecosse ) , à qui on avait offert l'épiscopat , le refusèrent. Ils n'avaient prêté le serment de suprématie que sur la déclaration de la reine que son autorité , en matières religieuses ,

se bornerait à une haute juridiction ecclésiastique, à l'exclusion de toute autorité étrangère ; qu'en accordant cette haute prérogative à la couronne, on n'avait eu d'autre but que de constater que l'église anglicane était irrévocablement séparée de la communion romaine. Mais la doctrine exposée dans la nouvelle liturgie, revue par une commission d'ecclésiastiques courtisans ou faciles ; et érigée en loi par le parlement, sous le nom d'*Acte d'Uniformité*, était en contradiction manifeste avec cette déclaration politique d'*Elisabeth*. Les *puritains*, incapables de composer avec leur devoir et de transiger avec les circonstances, désapprouvaient hautement toute prétention de la part du gouvernement à décider, à son gré, du dogme et de la discipline, prétention qui enchérissait même sur le pouvoir accordé à l'évêque de Rome, puisque l'église catholique elle-même n'avait jamais reconnu généralement que le pape eût le droit de déterminer la doctrine sans le concours des conciles. L'Eglise, disaient-ils, ne doit reconnaître d'autre chef que son divin fondateur ; les apôtres nous ont transmis ses volontés suprêmes ; les communautés qu'ils ont instituées doivent servir de modèles à toutes les églises futures ; que si les circonstances nouvelles et difficiles où se trouvait l'Eglise, exigeaient

quelques modifications dans la discipline, c'était à l'Eglise elle-même, réunie en synodes, qu'il appartenait seule de les déterminer, et qu'alors seulement l'autorité séculière pouvait intervenir pour en assurer l'exécution; que si le droit de changer à son gré la discipline, sans consulter la volonté générale, n'appartenait pas au gouvernement, il pouvait moins encore s'arroger celui de décider du dogme, de définir arbitrairement la vérité et de signaler les hérésies; qu'en ces matières, la parole écrite faisait seule autorité.

Ces principes étaient ceux du protestantisme véritable, qui n'accorde aux gouvernemens d'autre pouvoir sur l'Eglise que celui de l'administration extérieure et d'une haute inspection, l'Eglise étant une association libre de sa nature, et dont l'indépendance ne doit être limitée, comme celle de toute autre société, que par le salut de l'Etat. Les puritains, en refusant au gouvernement une suprématie absolue, ne faisaient donc que suivre les principes du protestantisme, qui, dans son acception la plus étendue, n'est autre chose que la raison, se confiant en elle-même, ayant la conscience de ses droits et de ses progrès, s'élevant contre le despotisme des traditions et contre les prétentions absurdes de la tyrannie. Mais ils n'écoutaient que l'esprit de parti et les préjugés



du temps, en rejetant toutes les pratiques et toutes les cérémonies que le gouvernement d'*Elisabeth* crut devoir conserver de l'ancien culte, afin de rendre plus facile la transition au nouvel ordre de choses. Ils eurent tort de prétendre mettre aussitôt en pratique leurs spéculations, sans tenir aucun compte des circonstances où se trouvait alors leur pays. La haine qu'ils portaient au papisme les aveuglait sur le mérite ou sur l'innocence de certaines cérémonies : il leur suffisait pour les condamner qu'elles fussent venues de Rome.

Ce n'est pas toutefois, comme le prétend une philosophie superficielle, que les cérémonies soient absolument indifférentes ; et sans doute *Elisabeth*, en laissant au culte public une partie du luxe dont l'avaient revêtu la politique et la superstition des âges précédens, ne le faisait pas seulement par des considérations d'état, mais aussi parce qu'elle y était portée par son caractère. Mais les puritains auraient dû considérer que toute la valeur des cérémonies dépend de l'esprit de ceux qui y prennent part, et que l'instruction, qui résulterait nécessairement de la réforme, essentiellement favorable aux lumières, ne pouvait manquer de dissiper insensiblement les restes de la superstition.



Il y avait encore une autre cause de dissentiment entre les épiscopaux et les presbytériens, et ici la raison n'était pas du côté de ces derniers. Regardant la religion catholique comme une idolâtrie, ils la rejetaient toute entière et refusaient de reconnaître l'ancienne église comme une église véritable, tandis que les Anglicans regardaient l'église épiscopale comme une modification, comme une continuation de celle qui l'avait précédée. En effet, rejeter et condamner toute l'église catholique avant la réformation, c'est supprimer, pour ainsi dire, le christianisme de l'histoire pendant dix siècles. Il est vrai qu'elle était défigurée par des abus et des erreurs sans nombre; son organisation était vicieuse; une réforme était devenue indispensable; mais elle n'en était pas moins une église chrétienne, quoiqu'elle se fût éloignée de la vérité. Si, pour mériter le nom d'église chrétienne, il fallait l'absence de tout abus et de toute erreur; s'il n'y avait d'église véritable que celle qui n'enseignât rien que la vérité et toute la vérité, et dont tous les membres ne pratiquassent que la justice et la vertu, quelle église pourrait, avec raison, se vanter d'être la véritable? Tant que les églises seront composées d'hommes faillibles, la vérité sera partout plus ou moins mêlée à l'erreur, et tant que les institutions seront régies par

des hommes, il y aura des abus. Les différentes églises, telles que les a faites l'esprit particulier des différens siècles et des peuples divers, sont autant de sociétés qui, dans le fond, ont voulu et veulent encore la même chose, mais qui pour cela ne sont pas indifférentes, puisqu'elles sont plus ou moins bien organisées pour remplir le but commun de leur institution, et qu'elles sont plus ou moins propres à former de ces hommes pieux et vertueux qui, à travers tous les siècles et sur toute la surface du globe, composent l'église vraiment universelle et vraiment chrétienne.

Voilà le fondement de la vraie tolérance. Elle était au-dessus du seizième siècle; et si quelques belles âmes la pratiquaient déjà, si quelques sages l'entrevoyaient, la politique n'osait encore en faire usage, et le vulgaire ne la soupçonnait pas même. Le zèle religieux la regardait presque comme un crime. Les Puritains ne purent voir, sans indignation, qu'on voulût fonder une nouvelle église sur l'ancienne, au lieu de détruire tout l'édifice pour le reconstruire sur un nouveau plan, et que l'on conservât une partie du culte, qu'ils qualifiaient d'idolâtrie, au lieu de rétablir, dans toute sa pureté, l'église apostolique. Ils ne pardonnaient pas à *Elisabeth* le penchant qu'elle faisait voir pour les cérémonies pompeuses, et qui éclatait sur-tout

dans la magnificence avec laquelle elle avait fait décorer sa chapelle particulière. Long-temps ils se contentèrent de présenter de respectueuses remontrances ; plus tard, un second acte du parlement en 1571 ayant irrévocablement consacré la nouvelle constitution de l'église anglicane (1), les plus zélés s'en séparèrent, formèrent secrètement quelques presbytères, et s'assemblèrent en synodes. Le prédicateur Robert Brocone se mit à leur tête ; leur nombre s'accrut d'année en année. Les persécutions qu'ils essayèrent ne firent que stimuler leur zèle. Plus d'une fois leurs projets de réforme trouvèrent des organes dans le parlement. De nombreux écrits répandirent leurs principes. La destitution, la prison, l'exil, quelquefois la mort, au lieu de les faire renoncer à leurs opinions, ne les rendirent que plus obstinés et plus exagérés.

Dans les premiers temps les catholiques furent traités avec moins de sévérité que les Puritains. Leurs nombreux soulèvemens et leurs attentats contre la personne même de la reine, purent seuls la forcer à les traiter avec plus de rigueurs par la suite. Les victimes catholiques, sous le

---

(1) Les quarante-deux articles qui, sous Edouard, avaient formé le code religieux, furent réduits à trente-neuf.

règne d'*Elisabeth*, le furent moins de la haine religieuse, que de leurs propres fureurs. Sans doute *Elisabeth* eut mérité l'honneur de donner à l'Europe l'exemple d'une sage tolérance, en accordant à tous ses sujets indistinctement le libre exercice du culte ; mais si l'on compare sa conduite envers ses sujets catholiques, dans les momens même où elle devait être le plus irritée, avec celle de Marie, de Philippe II et des Valois envers leurs sujets protestans, combien ne paraît-elle pas supérieure à ces princes, qui immolèrent des milliers de victimes, non pas à la sûreté de l'état et de leur propre personne, mais à la vengeance, au despotisme, au fanatisme persécuteur !

L'Angleterre avait été entraînée dans la guerre de l'Espagne avec la France : *Elisabeth* se trouvait, à son avènement, l'alliée de Philippe ; elle se hâta de faire la paix avec Henri II, en abandonnant Calais. Les traités de Cateau-Cambrésis en 1559 semblaient devoir assurer à l'Europe une paix générale. Mais bientôt la rivalité des deux formes de religion, jointe à la sombre ambition de Philippe II, la replongea dans une suite de guerres qui, en se prolongeant jusque vers le milieu du siècle suivant, devaient changer la face de l'Europe et les rapports des états. La mort inopinée de Henri II en fut le signal, en livrant

la France à l'audacieuse ambition des Guises et à la politique criminelle de Catherine de Médicis. Une lutte générale s'engagea entre le despotisme et l'église romaine d'une part, l'esprit de liberté et le protestantisme de l'autre. D'un côté on voyait Philippe II, le maître d'une moitié de l'Europe, et disposant d'une armée victorieuse et de tous les trésors du Nouveau-Monde; Catherine de Médicis se servant sans scrupule de tous les crimes et de toutes les passions; les Guises, armés de toutes les ressources que peuvent offrir l'audace et le génie. De l'autre côté combattaient *Elisabeth*, assise sur un trône long-temps chancelant; Guillaume d'Orange, chef d'un peuple nouveau, qui ne s'éleva qu'à force de revers, et Henri IV, qui eut à conquérir son propre royaume. La bonne cause, la cause de la raison et de la liberté, eut cette fois les défenseurs les plus vertueux. Elle triompha malgré l'immense supériorité de forces de ses ennemis. *Elisabeth* eut la plus grande part à ce triomphe : la force des circonstances, autant que son génie, la plaçait à la tête de l'Europe protestante, et peu de princes ont exercé, sur ces affaires contemporaines, une influence plus décisive, avec aussi peu de puissance matérielle, dans un temps aussi diversement et aussi constamment agité.



Après avoir vu comment elle affermit son trône et consolida le protestantisme dans son royaume, voyons quelle fut sa politique extérieure. Sans cesse environnée de dangers, elle trouva, dans ses périls même, la source de sa grandeur et de sa gloire.

Après avoir conclu la paix avec la France et refusé la main de Philippe II, elle eut d'abord à repousser les prétentions de Marie-Stuart, reine de France et d'Ecosse. Celle-ci héritière du trône d'Angleterre, si *Elisabeth* était déclarée illégitime, prit, à l'instigation des Guises, ses oncles, le titre de souveraine de ce royaume. Ce sont ces prétentions de Marie, plus que sa beauté, dont *Elisabeth* se montra jalouse, qui doivent être regardées comme la première cause de la haine violente que se vouèrent les deux princesses, et qui, en souillant la gloire de l'une, conduisit l'autre à l'échafaud.

Bientôt l'état de l'Ecosse fournit à *Elisabeth* l'occasion d'user de représailles. Elle seconda les protestans de ce pays qui, pour se soustraire à la persécution, avaient levé l'étendard de la révolte. L'intérêt de sa religion et de sa couronne lui en faisait un devoir. Comment, en effet, pouvait-elle souffrir, sans exposer l'indépendance de l'Angleterre et la sûreté de l'église nouvelle, qu'une



armée française, envoyée par une cour qui venait de jurer avec l'Espagne l'extermination du protestantisme, s'établît en Ecosse? Un plein succès couronna ses efforts (1).

Elle porta ensuite ses regards sur la France : c'était là qu'étaient ses plus dangereux ennemis. Elle savait que les Guises, qui, depuis la mort de Henri II, s'étaient emparés de l'autorité, lui contestaient ses droits à la couronne, et n'attendaient que des conjonctures favorables pour la placer sur la tête de leur nièce. A leur instigation, François II et Marie refusèrent de signer le traité d'Edimbourg. Mais leur ambition trouva en France même des adversaires puissans. La conjuration d'Amboise éclata, *Elisabeth* n'y fut pas étrangère : elle ne suscita pas les troubles, mais elle en profita pour affaiblir ses ennemis. La mort de François II vint mettre un terme à la toute puissance des Guises. Marie-Stuart quitta le titre et les armes de reine d'Angleterre; mais, malgré les instances d'*Elisabeth*, elle refusa avec obstination d'y renoncer formellement. L'animosité des deux princesses rivales en augmenta : *Elisabeth*, excitée, peut-être à son insçu, par une jalousie qu'il est difficile de concilier

---

(1) Voyez la vie de Knox, t. III, première partie, pag. 68.

avec ses autres grandes qualités, crut devoir à la tranquillité de son royaume de refuser à sa rivale le passage par l'Angleterre. Une telle mesure peut être excusée par la politique; mais *Elisabeth* n'écouta évidemment que sa haine, en donnant à ses vaisseaux l'ordre d'enlever Marie pendant la traversée. Marie - Stuart, échappée à cette poursuite déloyale, aborda heureusement dans son royaume héréditaire. A peine arrivée en Ecosse, au lieu de se concilier, à tout prix, l'amitié d'*Elisabeth*, cette princesse inconsidérée lui envoya un ambassadeur pour lui demander de la déclarer héritière du royaume d'Angleterre. *Elisabeth* haïssait tous ceux qui pouvaient avoir des droits à lui succéder, et elle se livra, avec d'autant moins de scrupule à cette haine, qu'elle semblait justifiée par l'intérêt de son royaume. En effet, dans un pays comme l'Angleterre, où il n'y avait alors que trop d'éléments de troubles et de divisions, un successeur désigné eut été un chef permanent d'opposition, un centre de réunion pour tout ce qu'il y avait de mécontents et de malveillans.

La demande de Marie était d'autant plus intempestive qu'*Elisabeth* pouvait céder encore à l'une des nombreuses propositions de mariage qui ne cessaient de lui être faites par plusieurs princes de l'Europe, et par plusieurs grands du royaume.

Il est difficile de déterminer quels furent les motifs qui lui firent tour-à-tour encourager et repousser, récompenser et rejeter tous ceux qui prétendaient à sa main royale. La politique, la vanité et l'amour de l'indépendance suffisent à peine pour expliquer cette conduite. Serait-il vrai, comme l'ont insinué des mémoires du temps, qu'elle fût à la fois très-jalouse de plaire, et inhabile à contracter un mariage, sans mettre ses jours en péril ?

Il est plus difficile encore d'expliquer et surtout de justifier la cruauté avec laquelle elle persécuta Catherine Gray, la sœur de l'infortunée Jeanne Gray, pour avoir épousé secrètement le comte de Hartford. Cette princesse, qui pouvait avoir un droit éventuel à la couronne, fut tenue, pendant neuf années, dans une douloureuse captivité, pour avoir osé donner des successeurs à la reine. Elle succomba enfin sous le poids de ses malheurs, et sa mort imprima la première tache à la gloire d'*Elisabeth*.

Cependant le massacre de Vassy avait fait éclater en France la première guerre de religion. Le prince de Condé implora le secours d'*Elisabeth*. L'intervention de Philippe, qui s'était ligué avec la faction catholique, autorisait et nécessitait la sienne. Elle se dédommagea de la perte de Calais,

en s'emparant du Hâvre. D'Andelot leva, sous ses auspices, une armée en Allemagne. Elle envoya aux protestans des sommes considérables, qui mirent Coligny en état de reprendre l'offensive après la bataille de Dreux. Mais les deux partis ne tardèrent pas à faire une paix, qui ajourna leurs querelles, et qui entraîna pour *Elisabeth* la perte du Hâvre et sa réconciliation avec la France.

Les Guises, frappés dans leur chef, ne renoncèrent pas à leurs projets ambitieux. Ils songèrent à unir leur nièce, par le mariage, à quelque prince puissant qui pût faire valoir ses droits sur la couronne d'Angleterre. Ce fut assez pour qu'*Elisabeth* se crût autorisée à l'empêcher, par tous les moyens qui étaient en sa puissance. Elle usa, dans cette occasion, d'une dissimulation qui aurait déshonoré un but plus louable que celui qu'elle se proposait. Voyant que l'archiduc Charles était celui des aspirans qui avait le plus d'espoir de réussir, elle lui fit insinuer qu'elle pourrait bien l'épouser elle-même ; et après avoir ainsi engagé ce prince dans ses intérêts, elle proposa à Marie son propre favori, le comte de Leicester, qu'elle prévoyait bien devoir être refusé. Enfin Marie-Stuart ayant épousé Darnley, *Elisabeth*, dont cette union remplissait parfaitement les

vues, soit encore jalousie, soit politique, ne s'en montra pas moins irritée.

Désormais *Elisabeth* n'avait qu'à abandonner Marie à sa destinée. La discorde qui agitait son royaume, ses nombreuses imprudences, ses fautes et ses crimes suffisaient pour la perdre. Nous avons vu ailleurs quelle part elle eut elle-même à ses malheurs, jusqu'au moment où la force des circonstances la contraignit à se réfugier en Angleterre, et à se jeter elle-même entre les bras de sa rivale. Loin d'avoir hâté cette catastrophe, *Elisabeth* avait témoigné de l'intérêt à son ancienne ennemie, devenue plutôt un objet de pitié, que d'envie et de haine. Elle n'était plus intervenue dans les affaires de l'Ecosse, que pour adoucir le sort de cette reine aussi infortunée que coupable, pour la réconcilier avec ses sujets, et pour la soustraire à l'infamie dont elle était menacée. Mais aussitôt que, chassée de son royaume, Marie-Stuart eut touché le sol anglais (1568), les dispositions favorables d'*Elisabeth* changèrent à son égard. Les craintes et la jalousie qu'elle lui avait autrefois inspirées, se réveillèrent dans son cœur. Cette haine, secondée par les conseils politiques de l'impassible Cécil, qui pesait tout à la balance de l'intérêt et du bien de l'état, l'emporta sur les droits sacrés du malheur. *Elisabeth* ré-



solut de profiter du naufrage qui lui avait livré Marie, et de la tenir en captivité. Pour justifier cette rigueur aux yeux du public, sous prétexte qu'elle ne pourrait décemment la voir et la secourir, aussi long-temps qu'elle resterait sous le poids de l'accusation d'avoir pris part au meurtre de son époux, elle engagea Marie à soumettre sa cause à une commission qui sans doute ne tarderait pas à faire éclater son innocence. Elle lui promit, à cette condition, de la rétablir sur le trône de ses pères. Mais les preuves morales et matérielles produites contre elle, par les commissaires écossais, et sur-tout par Murray, son frère naturel et son ennemi, étaient si évidentes, que désormais toutes les rigueurs exercées sur elle paraissaient la juste peine de ses crimes. Marie sans doute était coupable; ses malheurs étaient mérités; mais ce n'était pas à *Elisabeth* à la punir. Cependant aucun jugement ne fut prononcé; Marie récusa ces commissaires, et *Elisabeth*, pour rester maîtresse des événemens, ne voulut rien conclure.

Cette conduite peu généreuse pouvait se justifier aux yeux de la politique. En retenant sa rivale dans la captivité, sans prononcer définitivement sur son sort, elle conservait toute son influence sur les affaires de l'Écosse, et elle en-



chaînait l'audace des Guises, qui n'oseraient rien entreprendre, aussi long-temps que le glaive était comme suspendu sur la tête de leur parente.

Mais l'injustice n'est pas toujours utile; une politique immorale entraîne toujours des malheurs. Les avantages qu'*Elisabeth* et ses ministres espéraient recueillir de la détention indéfinie de Marie-Stuart, furent plus que compensés par de graves inconvéniens. La présence de cette reine malheureuse au milieu de l'Angleterre fut une source intarissable de troubles. Sa beauté et ses infortunes lui attirèrent de nombreux partisans, auxquels se joignirent les mécontents de tout genre, et tous ceux qui regrettaient l'ancien culte. Il se forma pour la délivrer plusieurs entreprises qui pensèrent devenir funestes à *Elisabeth*, et qui la forcèrent sans cesse à de nouvelles rigueurs et à de nouvelles injustices.

La première victime de ces fatales circonstances, fut le duc de Norfolk, le seigneur le plus puissant du royaume. Touché des malheurs et de la beauté de la reine d'Ecosse, il conçut le projet de l'épouser. Elle y consentit : plusieurs nobles anglais et écossais, auxquels il s'en ouvrit, favorisèrent cette union. Ils la regardaient comme le meilleur moyen de terminer les troubles qui agitaient l'Ecosse, et d'unir les deux royaumes. Mal-

heureusement Norfolk, qui savait combien ce projet devait déplaire à *Elisabeth*, jugea nécessaire, avant de se déclarer, de se concilier un grand parti, qui imposât assez à la reine, pour qu'il lui fût impossible de refuser son consentement. Cette précaution même fut ce qui le perdit. Son dessein fut révélé par ses ennemis, et une entreprise, qu'on avait mis tant de soins à tenir secrète, parut aux ministres d'*Elisabeth* une conspiration tramée dans les ténèbres. Norfolk, coupable seulement d'imprudence, fut mis à la tour. Plusieurs autres pairs furent arrêtés. Les comtes de Northumberland et de Westmoreland, seigneurs catholiques, qui avaient favorisé le dessein de Norfolk, avec des intentions moins pures, et qui avaient entamé une correspondance avec le fameux duc d'Albe, soulevèrent le nord. Ils furent vaincus; plusieurs centaines de personnes périrent du dernier supplice. Norfolk cependant, qui durant ces troubles donna des preuves incontestables de sa fidélité, fut reconnu innocent. Il promit de renoncer à toute liaison avec Marie-Stuart. Mais sa destinée l'entraînait : il reprit ses premiers desseins. Il devint coupable en négociant avec l'étranger : la vigilance de Burleigh découvrit ses projets. Accusé de haute-trahison, les larmes même des juges qui le condamnèrent,

prouvèrent qu'il était coupable selon la loi. *Elisabeth*, pour qui la clémence était cette fois un devoir, hésita pendant quatre mois de le livrer au glaive de la justice. En signant cet ordre cruel, elle ne semblait céder qu'aux remontrances réitérées de ses conseils, aux adresses de la Chambre des communes, et il faut le dire, aux exhortations peu évangéliques de ses prédicateurs.

Ces événemens, joints à la bulle d'excommunication fulminée contre *Elisabeth*, par Pie V, et qu'un enthousiaste, nommé Felton, osa afficher aux portes même du palais, provoquèrent des lois plus sévères contre les non-conformistes. Ces statuts, dont l'excessive sévérité rappelait le règne de Henri VIII, étaient cependant l'ouvrage d'un parlement (1571) qui ne manquait pas d'esprit de liberté. Un de ses membres qui avait demandé la réforme de la liturgie ayant été éloigné de la chambre, par ordre de la cour, le parlement par d'énergiques réclamations força la reine à rappeler le membre exclus.

Le parlement de 1572 fut plus complaisant. C'est cette assemblée qui demanda le supplice du duc de Norfolk. Il fut nommé dans son sein un comité pour *les affaires de la reine d'Ecosse*, destiné par *Elisabeth* à préparer les coups qu'elle tenait en réserve contre l'infortunée Ma-

rie. Les deux chambres représentèrent à la reine que *la justice et la sûreté de l'état demandaient que l'on procédât, sans délai, criminellement contre Marie d'Ecosse, comme coupable de haute-trahison.* Elisabeth répondit que rien n'était plus juste que cette sollicitude de son parlement, mais qu'elle avait des raisons particulières pour différer encore l'ouverture de ce procès. L'assemblée passa en même temps une loi qui déclarait coupable de trahison quiconque tenterait de délivrer une personne détenue par ordre de Sa Majesté, ou de s'emparer d'une maison royale. Cette loi était évidemment dirigée contre Marie-Stuart et ses partisans.

L'Europe présentait alors un spectacle peu honorable pour l'humanité. L'Ecosse continuait à être livrée à l'anarchie ; l'Irlande était en proie à la guerre civile et religieuse ; les Pays-Bas étaient inondés du sang des réformés ; la France enfin jouissait d'un calme précurseur d'une horrible tempête. Catherine de Médicis méditait le massacre général des protestans.

Pour mieux cacher ses perfides desseins, Charles IX feignit de vouloir secourir les Pays-Bas contre les Espagnols, et de rechercher l'alliance d'*Elisabeth*. Il demanda sa main pour son frère le duc d'Alençon. Cependant on apprit en Angle-

terre l'affreuse nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy. Rien ne peut donner une meilleure idée de l'horreur que cet événement excita parmi la nation anglaise, que le rapport même que l'ambassadeur français, Fénélon, fit de la manière dont il fut reçu à la cour d'*Elisabeth* la première fois qu'il se présenta, après cette infame journée. Lorsque Fénélon parut à Woodstock, où la reine résidait alors, pour lui rendre compte d'un événement dont il rougissait, il vit une sombre tristesse répandue sur tous les visages; un morne silence régnait dans tous les appartemens. Il eut à traverser une foule de dames et de courtisans tous vêtus de noir, et dont aucun ne jeta sur lui un regard, ni ne lui rendit son salut. La reine, en habit de deuil, l'attendait dans une salle tendue de noir. Consterné de cet appareil lugubre, et accablé par sa propre indignation, l'ambassadeur essaya vainement de justifier son maître. Il se vengea de cette humiliation, en osant écrire à Charles IX qu'il rougissait, dans ce moment, d'être français. *Elisabeth* lui dit combien elle était sensible au déshonneur que cet attentat avait imprimé au règne du roi de France; qu'il ne restait plus à ce prince qu'à examiner si la conspiration imputée à Coligny était réelle, et à punir ses perfides conseillers, s'il se trouvait qu'elle fût



à imaginaire ; que d'ailleurs elle le prioit de traiter, avec humanité, le reste des infortunés protestans.

Mais déjà ils avaient repris les armes pour venger leurs malheureux frères, et *Elisabeth*, sans rompre ouvertement avec la France, leur envoya des secours en hommes et en argent. Elle reprit cependant ses négociations de mariage avec le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou. Elles durèrent pendant plusieurs années. *Elisabeth* les entretint et les rompit enfin, par les mêmes motifs qui lui avaient fait accueillir et rejeter tant de fois des propositions semblables. *Elisabeth*, qui se regardait avec raison comme le chef de l'Europe protestante, persuadée que la sûreté de son trône et la prospérité de l'Angleterre dépendaient du triomphe de la religion réformée, seconda les protestans de tous les pays. Elle assura constamment la supériorité sur leurs adversaires, aux seigneurs presbytériens de l'Écosse ; elle envoya des sommes considérables à Henri, roi de Navarre, qui avait brisé ses fers, et qui s'était mis à la tête des protestans de France : enfin elle secourut les insurgés des Pays-Bas, non pas assez pour décider leur indépendance, elle ne le pouvait sans rompre ouvertement avec l'Espagne, alors au comble de sa puissance ; mais ces secours suffisaient pour



empêcher les Flamands de succomber. Guillaume d'Orange, le fondateur de la liberté batave, sentit la nécessité d'une alliance plus étroite avec une puissance étrangère. Il s'adressa à *Elisabeth*. Par son conseil, les Etats-généraux offrirent à cette princesse la souveraineté des Pays-Bas, en 1576. Elle refusa cet honneur dangereux : elle leur offrit d'intercéder pour eux auprès de Philippe ; elle fit, en effet, adresser par son ambassadeur à ce prince, les conseils les plus sages, les représentations les plus propres à lui inspirer des sentimens plus raisonnables et plus humains ; mais en même temps, comptant peu sur le succès de ces démarches, elle accorda aux insurgés des secours qui les mirent en état de continuer la lutte inégale dans laquelle le désespoir les avait engagés.

Mais Philippe suivait la même politique qu'*Elisabeth*. Il lui suscitait sans cesse de nouvelles conspirations au sein même de l'Angleterre. La religion catholique en était toujours le prétexte ; Marie-Stuart en fut la victime.

On découvrit, en 1577, qu'un grand nombre de personnes, à Londres et à la cour même, étaient pensionnées par Philippe, pour lui découvrir les secrets de l'état, et pour entretenir des troubles. D'autres Anglais catholiques résidant en Italie et ailleurs, tramaient la perte d'*Elisa-*

*beth*, et rêvaient le rétablissement de l'ancienne religion. On découvrit un projet d'empoisonner, par une lettre, le fidèle Cécil, qui depuis si longtemps jouissait de toute la confiance d'*Elisabeth*. La douceur du gouvernement envers les catholiques les enhardit de plus en plus; tout ce qu'ils pourraient entreprendre contre *Elisabeth*, leur paraissait légitime, depuis que Sixte-Quint, le pâtre de Montalte, devenu souverain pontife, avait délié ses sujets de leur serment de fidélité. Elle tomba dans une mélancolie profonde. Le gouvernement devint plus sévère : les Jésuites surtout attirèrent son attention, et plusieurs d'entre eux payèrent de leur vie leur zèle audacieux. Les parlemens de 1582 et de 1584 renouvelèrent les anciens statuts contre les catholiques et les dissidens, et y ajoutèrent de nouvelles rigueurs. En blâmant ces mesures sévères et même tyranniques, d'après les idées de notre siècle, n'oublions pas qu'elles étaient contraires aux principes et du protestantisme et d'*Elisabeth*, et qu'elles furent provoquées par des intrigues criminelles, et par des entreprises qui menaçaient la vie de la reine, celle de ses ministres, l'existence de la religion de l'état, et dont la réussite eût pu entraîner la ruine et la servitude de l'Angleterre.

Une conspiration, dirigée par l'ambassadeur

espagnol, Mendoza, fut heureusement découverte. Son but était de faire éclater une insurrection générale de tous les catholiques du royaume, de faire envahir l'Angleterre par une armée espagnole, et de délivrer Marie-Stuart. Des lettres, qui lui étaient adressées par les conjurés, et qui furent interceptées, si elles n'étaient pas une preuve de sa complicité, prouvaient cependant combien elle était encore à craindre. L'ancienne haine d'*Elisabeth* contre sa malheureuse rivale se réveilla avec une violence nouvelle. Le peuple, qui voyait son nom mêlé à tout ce qui se tramait contre l'état et la personne d'*Elisabeth*, partageait cette haine. On tremblait pour une vie aussi précieuse ; on connaissait la morale des Jésuites. Une association se forma pour protéger les jours d'*Elisabeth*. Bientôt la découverte d'un nouveau complot prouva que ces craintes n'étaient rien moins que chimériques. Un espion de Walsingham découvrit la conspiration tramée par Bashington, catholique zélé, contre la vie de la reine. Les conjurés sont arrêtés au moment de frapper leur auguste victime. Il est difficile de déterminer quelle part Marie-Stuart prit à ce complot. Les historiens diffèrent entièrement sur ce point. Gaillard prétend qu'elle n'y eut aucune part ; Hume assure positivement d'après Camden et les

pièces même du procès, qu'elle fut en correspondance avec les conjurés, et qu'elle approuva leur dessein. Quoiqu'il en soit de ce point tant controversé, tous les torts furent ici du côté d'*Elisabeth*. Une détention injuste de dix-huit années autorisait peut-être Marie-Stuart à se servir de tous les moyens pour en sortir. Mais la manière dont on conduisit son procès, en accusant les intentions de ses ennemis, est presque une preuve de son innocence. Sa correspondance vraie ou supposée avec les conjurés, est publiée. Alors le peuple demande sa mort à grands cris. L'amour et l'adulation se réunissent pour provoquer son supplice. Marie est transportée au château de Fotheringay ; son procès s'instruit, et tandis qu'on l'interroge avec l'acharnement de la haine, elle répond à tout avec la dignité de l'innocence. On refuse de lui confronter ses plus dangereux accusateurs ; enfin on ne lui accorde ni un conseil pour la défendre, ni un ministre de sa religion pour la consoler. Les juges ont prononcé la mort contre elle ; la sentence lui est annoncée et elle la reçoit avec résignation et presque avec joie. Cependant *Elisabeth* hésite encore de frapper ce coup terrible, qui la délivrera d'une rivale odieuse, mais qui imprimera une tache ineffaçable à sa gloire. Enfin, feignant de céder aux instances de ses

conseils, tandis qu'elle avait rejeté les sollicitations des rois de France et d'Ecosse en faveur de Marie, elle donne l'ordre fatal. Mais à peine fut tombée la tête de son ennemie, qu'elle parut livrée au plus affreux désespoir, et il ne paraît pas que sa douleur fût entièrement simulée, puisque Burleigh lui-même, qui devait bien connaître les artifices et la dissimulation d'*Elisabeth*, en fut alarmé, et offrit de se retirer de son service. Le secrétaire d'état, Davison, fut destitué et emprisonné, pour avoir exécuté, avec trop de précipitation, l'ordre de sa souveraine.

Ainsi périt, le 18 février 1587, une reine, dont les hautes infortunes et la noble résignation expièrent les crimes. Nulle interprétation ne saurait la justifier des forfaits que lui reproche l'histoire. Les faits, des faits trop certains déposent contre elle, et la flétriront à jamais aux yeux de la postérité. Sans les jugemens de l'esprit de parti, sans la partialité des poètes, et sur-tout sans la fin tragique qui termina sa vie, Marie-Stuart serait rangée avec Jeanne de Naples, au nombre de ces femmes célèbres seulement par leur beauté et par leurs tragiques faiblesses. Peut-être la destinée ne fut-elle que juste envers elle; mais ce n'était pas à *Elisabeth* à s'en faire l'instrument.

A l'année la plus triste du règne d'*Elisabeth*,



succéda l'année la plus glorieuse. Il y avait longtemps que Philippe et *Elisabeth* se traitaient en ennemis; mais *Elisabeth*, se contentant d'occuper son rival dans ses propres états, avait soigneusement évité une rupture. Dès 1578, le fameux *Drake*, ayant ravagé les côtes du Pérou, elle fit restituer aux négocians espagnols une partie de leurs pertes. Philippe, trop occupé dans les Pays-Bas, en France, en Italie, en Portugal, avait ajourné ses vengeances. Cependant depuis l'union d'Utrecht, qui donna naissance à la république des Provinces-Unies, *Elisabeth* la secourut plus efficacement et plus à découvert. Un assassin, soldé par l'Espagne, ayant frappé Guillaume d'Orange, elle y envoya Leicester à la tête d'un armement considérable, et s'empara de plusieurs ports de la Hollande. La rupture étant désormais inévitable, elle laissa une libre carrière à l'intrépidité de ses marins, qui allèrent attaquer les colonies américaines. En 1586, Drake alla effrayer Lisbonne et piller Cadix. Philippe résolut de se venger d'une manière terrible. La mort de Marie-Stuart lui parut à la fois un attentat contre la majesté du trône et contre la religion catholique. Toutes les ressources de l'Espagne furent épuisées pour armer une flotte plus formidable qu'aucune de celles qu'eût jamais portées l'Océan étonné. L'*invia-*



*cible Armada* s'avancait fièrement, portant dans son sein la servitude et la mort. Elle se composait de cent cinquante-deux vaisseaux, qui portaient vingt mille hommes de débarquement, que devaient joindre vingt-cinq mille hommes d'une valeur éprouvée, et commandés, en Flandre, par Alexandre Farnèse. Un secours considérable de catholique français était prêt à grossir cette armée formidable. L'Angleterre paraissait perdue. C'est alors qu'*Elisabeth* se montra vraiment grande et vraiment digne de régner. Loin d'être abattue à l'aspect de ces puissans préparatifs, elle combina, avec le plus grand sang-froid ses moyens de défense. Elle inspira à ses sujets l'intrépidité dont elle était elle-même animée (1). Ils rivalisèrent de zèle, et se disposèrent à recevoir avec courage l'ennemi de leur religion et de leur liberté. Mais l'Armada fut vaincue avant d'arriver au lieu de sa destination. Les tempêtes et l'incapacité de ses conducteurs en commencèrent la destruction; les habiles manœuvres des marins anglais, dirigées par Drake, Hawkins et Forbisher achevèrent de la disperser. Les Hollandais rendirent, dans cette occasion, avec usure à l'Angleterre, les

---

(1) Ce fut entr'autres au moyen d'un journal intitulé le *Mercur*e anglais, qui fut la première gazette qui ait paru en Angleterre.

bienfaits qu'ils en avaient reçus, en empêchant l'armée de Farnèse de mettre en mer. Ainsi fut dissipée en peu de jours cette flotte puissante, qui semblait s'avancer à une victoire certaine, et qui menaçait également l'Angleterre, la république des Pays-Bas et l'existence de la religion protestante. Dans la première joie du triomphe, les ministres d'*Elisabeth* firent frapper une médaille avec cette légende flatteuse : *dux femina facti* ; mais le doyen de Saint-Paul, dans un sermon prêché devant elle, lui ayant fait sentir qu'elle avait dû la victoire à la Providence, plus qu'à sa propre sagesse et à l'enthousiasme de ses peuples, *Elisabeth* répara ce que sa première joie avait eu d'orgueilleux. Une nouvelle médaille parut, représentant une flotte brisée par la tempête, avec cette inscription à la fois simple et sublime : *afflavit Deus et dissipantur* (1). Désormais la supériorité de la marine anglaise était assurée. Ses expéditions contre les Espagnols ne furent plus qu'une suite de triomphes. *Elisabeth*, autant pour s'opposer aux envahissemens de Philippe, que par intérêt pour Henri IV, ne cessa de le secourir contre la ligue. Elle contribua beaucoup à ses succès, et resta fidèle à son alliance, même

---

(1) Dieu souffla, et ils furent dissipés.

après l'abjuration politique de ce prince. En 1601, elle s'avança jusqu'à Douvres, pour avoir une entrevue avec Henri qui se trouvait à Calais. Ils ne purent réaliser leurs projets : Sully seul put la voir. Il fut étonné de lui trouver, sur l'équilibre des puissances de l'Europe, presque les mêmes idées que celles qu'il avait suggérées à son maître. Il eut lieu d'admirer la perspicacité de son esprit, la rectitude de son jugement, la justesse de ses vues (1). Parmi les différens points sur lesquels Sully rapporte qu'il tomba d'accord avec *Elisabeth*, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer le projet qu'ils formèrent, en constituant les nouveaux états qu'ils voulaient créer, d'aviser aux expédiens pour faire subsister ensemble, par toutes les provinces, les trois diverses formes de religion qui paraissaient y avoir le plus de cours. Ainsi, cette égalité de droit, qu'on a eu tant de peine à établir, même au dix-huitième siècle, entre les religions différentes, fut une des idées de Henri IV et d'*Elisabeth*.

L'Angleterre était triomphante au dehors et florissante dans l'intérieur ; tous les partis étaient apaisés. Les catholiques et les Puritains espéraient tout de l'avènement prochain du jeune

---

(1) Voy. Mémoires de Sully, t. IV, p. 43.

Stuart. L'Irlande seule était encore agitée. L'insurrection y était sans cesse entretenue par les intrigues de Philippe. *Elisabeth* résolut enfin d'agir avec vigueur contre les rebelles. Elle y envoya, avec de grands moyens, son favori, le comte d'Essex, qui échoua dans son entreprise. Rappelé, mécontent, et croyant pouvoir tout oser sur l'attachement que lui avait témoigné la reine, il leva lui-même l'étendard de la révolte. Les lois prononcèrent contre lui la peine de mort. *Elisabeth* eut la fermeté de faire taire ses affections et de laisser un libre cours à la justice. Depuis ce temps, elle retomba dans cette mélancolie à laquelle elle avait été si souvent en proie, et qui prouva que toute comblée de gloire et de grandeur qu'elle était, elle ne connaissait pas le bonheur. Tout l'éclat du trône, toutes les jouissances de la vanité auxquelles elle était si sensible, tous les succès qui avaient couronné ses glorieuses entreprises, ne purent satisfaire aux besoins de son cœur. Après la mort du comte d'Essex, dont l'obstination avait dédaigné de recourir à sa clémence, elle se sentit de nouveau solitaire sur le trône. Ce qui ajouta à sa mélancolie fut, dit-on, la découverte qu'elle fit que la comtesse de Nottingham avait été chargée, par le comte d'Essex, de lui remettre l'anneau qui avait été un gage de la

tendresse de la reine et qui devait être alors le témoignage du repentir du favori. Dès ce moment, *Elisabeth*, livrée au plus affreux désespoir, ne désirait plus que la mort. Ainsi cette reine, accusée si souvent de dureté et d'insensibilité, à entendre ces mêmes historiens, mourut d'un chagrin d'amour, âgée de soixante-dix années. Sans doute l'ingratitude d'Essex dut augmenter sa tristesse; mais *Elisabeth* était portée à la mélancolie, et plusieurs souvenirs de sa vie passée n'étaient que trop propres à la nourrir. *Elisabeth* était une femme éclairée; elle avait des idées justes sur la morale : il est donc plus que probable que vers le déclin de sa vie, lorsque la raison faisait seule entendre sa voix, elle sentit des remords de quelques-unes de ses actions. La condamnation du comte d'Essex lui rappela plus vivement encore toute l'histoire de sa vie. Elle sentit alors combien peu elle avait été réellement heureuse. La vie lui parut un pesant fardeau. Un seul soin l'arrêtait encore : elle désigna le roi d'Écosse pour son successeur, et puis termina sa vie glorieuse, le 3 avril 1603.

Ainsi mourut *Elisabeth*, fatiguée de sa grandeur, et malheureuse au comble de la gloire. Son farouche et orgueilleux antagoniste l'avait précédée dans le tombeau. Philippe II, en proie à



tous les maux de l'esprit et du corps, était mort en 1598, dans les plus affreux tourmens. Quelle différence entre les destinées de ces deux souverains et de leurs états ! Ils furent tous les deux les artisans, l'un de ses malheurs, l'autre de ses prospérités. Philippe, paisible successeur de Charles-Quint, aussitôt affermi qu'assis sur le trône, réunissant sous son sceptre la moitié de l'Europe, maître de tous les trésors du Nouveau-Monde, entouré d'une armée victorieuse et fidèle, que commandent les premiers capitaines du siècle, Philippe, qui d'ailleurs se permettait tous les moyens pour accroître sa puissance, perd une des provinces les plus florissantes de son empire, se voit vaincu par un petit peuple de pêcheurs et de marchands, empoisonne sa propre vie, laisse son pays chargé de dettes, et meurt en horreur à lui-même et détesté par ses sujets, pour avoir aspiré à la domination universelle sur l'Europe, pour avoir voulu tyranniser les consciences.

*Elisabeth*, montée sur un trône mal affermi et disputé, au milieu d'une révolution religieuse, presque sans armée, sans flotte, sans trésors et sans crédit, entourée d'ennemis étrangers et domestiques, laisse son royaume florissant par son industrie naissante, victorieux de l'Espagne, puissant par ses flottes, conduites par les marins



les plus habiles et les plus entreprenans du siècle, pour avoir compris les vœux de ses peuples, et pour avoir placé sa grandeur dans le bonheur de ses sujets.

Philippe épuisa ses forces, pour subjuguier l'Europe entière, et prépara la ruine de l'Espagne, par les moyens même qu'il mit en usage pour lui assurer la prédomination. *Elisabeth*, qui resta toujours sur la défensive, en couvrant tous les protestans de son égide, et en préservant l'Europe des envahissemens de Philippe et de l'inquisition, prépara la prépondérance de l'Angleterre et jeta les fondemens de sa grandeur future.

Il est difficile de donner en peu de mots une idée juste du caractère d'*Elisabeth*. La dissimulation qu'elle porta dans presque toutes ses actions, nous en voile presque toujours les vrais motifs.

On peut dire qu'elle réunissait plusieurs des plus belles vertus des grands hommes, à quelques-uns des défauts les plus choquans de son sexe. Prévoyance dans les situations difficiles, fermeté dans le malheur, modération dans la prospérité, constance dans ses desseins : telles sont les qualités qui se trouvaient réunies en elle à la dissimulation la plus profonde, à un raffine-

ment de politique qui trop souvent dégénère en fausseté, à une vanité puérile, à une coquetterie indigne d'une aussi grande reine.

Cependant, malgré cette coquetterie, il n'y a aucun monument historique qui nous autorise à douter de la pureté de ses mœurs. Il paraît que ce fut en effet une conformation vicieuse qui l'empêcha de se marier. Lorsqu'elle apprit la naissance du jeune prince d'Écosse, elle s'écria, avec une sombre douleur : « La reine d'Écosse est mère, et moi je ne suis qu'un arbre stérile. » Elle eut des favoris ; ainsi que la plupart des femmes, elle mettait trop de prix aux agrémens, et croyait qu'un homme aimable devait être plus facilement un grand homme. Leicester, sous une belle figure et des manières séduisantes, cachait une âme atroce et des inclinations viles. Nul talent et nulle vertu ne justifiait la faveur dont il jouissait : Essex en était moins indigne, mais il trompa cruellement l'affection d'*Elisabeth*. Ses favoris ne nuisirent guère qu'à elle seule. Elle ne les enrichit pas aux dépens de l'état, et comme l'a dit Voltaire, le peuple anglais était son premier favori. Elle combla de distinctions les Leicester et les Essex, mais les Burleigh, les Bacon et les Walsingham gouvernaient l'état.

*Elisabeth* n'était pas incapable de procédés gé-

néreux, et toutes les fois que l'intérêt de l'état semblait le permettre, elle montra de la magnanimité. C'est ainsi qu'à son avènement elle ne se vengea point des maux qu'elle avait soufferts sous le règne de Marie. Un autre trait fait encore plus d'honneur à sa mémoire. Quelque temps après l'exécution de Marie-Stuart, on arrêta tout près de la reine une femme déguisée en homme, qui s'était approchée d'elle dans l'intention de la tuer. C'était une écossaise qui avait voulu venger la mort de son ancienne souveraine. *Elisabeth* l'interroge elle-même, et frappée de la hardiesse de son maintien et de ses réponses, elle lui accorde une grâce pleine et entière, et la fait conduire saine et sauve sur les côtes de France. Action grande et généreuse, et plus politique peut-être que tous les supplices, par lesquels on avait puni tant d'auteurs de conspirations sans cesse renaissantes.

Les ennemis même d'*Elisabeth* n'ont pu refuser leur admiration à ses hautes qualités. Le pape Sixte-Quint, tout en déliant ses sujets de leur serment de fidélité, la reconnut pour un souverain vraiment digne du trône. Le jésuite Daniel lui a rendu une pleine justice, dans le jugement général qu'il prononça sur elle. « Jamais tête couronnée, dit-il, ne sut mieux l'art de régner, et ne fit moins de fautes dans un long règne. Les amis

de Charles-Quint peuvent compter les siennes ; les ennemis d'*Elisabeth* ont été réduits à lui en chercher , et ceux qui avaient le plus d'intérêt à décrier sa conduite , l'ont admirée. La vue d'*Elisabeth* fut de régner , de gouverner , d'être maîtresse , de tenir ses peuples dans la soumission et ses voisins dans le respect ; n'affectant ni d'affaiblir ses sujets , ni de conquérir sur les étrangers , mais ne souffrant pas que personne donnât atteinte au pouvoir suprême , qu'elle savait également maintenir par la politique et par la force. Car personne de son temps n'eut plus d'esprit qu'elle , plus d'adresse , plus de pénétration. Elle ne fut point guerrière , mais elle sut si bien former des guerriers , que depuis long-temps l'Angleterre n'en avait vu ni un plus grand nombre , ni de plus expérimentés (1). »

Madame Macaulay - Graham , dont l'histoire d'Angleterre abonde en traits énergiques et en jugemens hasardés , a traité son illustre compatriote avec une excessive sévérité , et avec moins d'impartialité que le jésuite. « Ce qu'il y a de plus remarquable dans la bonne fortune d'*Elisabeth*, dit-elle (2), c'est qu'elle ait conservé, jusqu'à

---

(1) Révolution d'Angleterre , liv. VIII , ann. 1560.

(2) Histoire d'Angleterre , depuis l'avènement de Jacques I<sup>er</sup> , chap. 1<sup>er</sup>.

ce jour, une réputation qui n'était point méritée. Tels étaient ses vices, qu'ils ne pouvaient exister avec un bon cœur; telles étaient ses faiblesses qu'elles supposaient une mauvaise tête. » Cet historien, chaud partisan de la liberté, ne pouvait pardonner à *Elisabeth* de n'avoir pas assez respecté les franchises de sa patrie. Une autre femme, la plus illustre de notre âge, et bien digne de juger la plus grande reine des siècles passés, madame de Staël, en peignant à grands traits les révolutions d'Angleterre, compare le règne d'*Elisabeth* à celui de Louis XIV. (1) « Mais *Elisabeth*, ajoute-t-elle, avait plus d'esprit que Louis, et se trouvant à la tête du protestantisme, dont la tolérance est le principe, elle ne put, comme le monarque français, joindre le fanatisme au pouvoir absolu. Cette reine eut toute la grandeur que peut donner un despotisme conduit avec modération. »

Le gouvernement d'*Elisabeth* fut-il, en effet, aussi despotique qu'on le représente ordinairement, et mérite-t-elle les reproches qu'on lui a adressés à ce sujet? En jugeant cette princesse, l'histoire ne doit-elle pas tenir compte et des an-

---

(1) Considérations sur les principaux événemens de la révolution franç., part. VI, chap. II.

técédens qui durent lui servir de règle, et des habitudes de servilité contractées par le parlement sous les règnes précédens, et de la position difficile où se trouvait l'Angleterre à cette époque ? Henri VII avait façonné les Anglais au joug, et Henri VIII n'avait convoqué le parlement que pour autoriser par lui ses bizarres fureurs, et pour se décharger sur lui d'une partie de la responsabilité. Marie, certes, n'avait pas accoutumé le peuple anglais à être traité plus libéralement. *Elisabeth* ne fit donc que suivre, dans la carrière de l'arbitraire, les traces de ses prédécesseurs ; et loin de rendre le pouvoir plus absolu, elle l'adoucit ; la douceur de son administration fit oublier à ses sujets ce qu'il y avait d'arbitraire. La gloire et la prospérité de son règne rendaient plus léger le joug qu'elle faisait peser sur ses peuples, autant par nécessité que par habitude et par caractère.

*Elisabeth* jeta les fondemens de la grandeur de sa nation. Elle connaissait parfaitement le génie et les besoins de ses sujets, et elle avait compris que sa propre grandeur était inséparable de leur prospérité. Elle avait sur-tout bien saisi les nécessités du moment, l'esprit du temps et la situation de l'Europe. C'est sur cette connaissance qu'elle régla sa conduite (1).

---

(1) *Elisabeth* put tout ce qu'elle voulut, parce qu'elle ne voulut



Sous son règne, l'Angleterre devint florissante au dedans et puissante au dehors. Elle a mérité par la sagesse de son administration, qu'un des écrivains de nos jours les plus compétens sur cette matière, n'a pas hésité de la mettre sur la même ligne que Richelieu et Colbert (1).

Son penchant au despotisme même tourna au profit du pays. Pour n'avoir pas besoin de convoquer trop souvent les représentans de la nation, elle mit dans toutes les parties du gouvernement l'économie la plus sévère. Une de ses maximes favorites était, qu'il valait mieux que l'argent fût entre les mains de ses sujets que dans ses coffres. Mais elle fut économe sans avarice. On a dit d'elle, et ces paroles renferment un grand éloge, que la reine *payait avec prodigalité, et qu'elle récompensait avec économie.*

Avec un revenu annuel de moins de cinq cent mille livres sterlings, elle fit de plus grandes choses que Philippe avec tous les trésors du Nouveau-Monde. Elle fonda le crédit public en Angleterre, tandis que ses prédécesseurs avaient

---

que ce qui était conforme à l'esprit des temps et de sa nation. *Muller*, Histoire universelle, liv. XX, ch. 4.

(1) M. *Ganilh*, des Systèmes d'Economie polit., 2<sup>e</sup>. édit., Introduction, pag. XXII.

toujours été obligés d'emprunter de l'argent aux banquiers étrangers.

Vivement frappée des avantages de la position de son royaume, au milieu de l'Océan, elle mit tous ses soins à faire fleurir le commerce et la navigation ; et quoique de trop nombreux monopoles entravassent les opérations commerciales, l'émulation des entreprises navales, dit Hume, fut alors l'esprit dominant. Forbisher et Davis découvrirent des mers nouvelles ; la compagnie des Indes orientales fut instituée vers la fin du règne d'*Elisabeth*. Elle fit des traités avantageux avec la Turquie et avec la Moscovie, qui était presque une terre encore inconnue. Elle jeta les fondemens de cette marine puissante, qui depuis a rendu l'Angleterre, plus d'une fois, l'arbitre des destinées de l'Europe. A son avènement, les manufactures n'étaient rien moins que florissantes : en accueillant les protestans fugitifs de France et des Pays-Bas, elle mit bientôt l'Angleterre en état de rivaliser avec les nations les plus industrieuses.

Jalouse du pouvoir, elle diminua celui des barons ; et en mettant des bornes salutaires à la puissance des grands, elle diminua les causes de troubles, et prépara l'indépendance et l'ascendant de ces classes moyennes qui font réellement la force des nations.

Les lettres et les sciences furent moins encouragées par des faveurs et des récompenses, que par l'exemple des grands et de la reine elle-même. C'est sous son règne que fleurit Spencer, le poète anglais le plus poli de ce siècle; que s'éleva ce Shakespéare, dont les créations fortes et originales, les beautés singulières et sublimes feront l'admiration de tous les temps; et que se forma ce François Bacon, le Luther de la philosophie, qui, en portant dans les sciences l'indépendance du protestantisme, imprima une direction nouvelle à l'activité de l'esprit humain.

*Elisabeth* elle-même aima l'étude; elle pouvait passer pour savante. Elle en tira plus de vanité qu'il ne convient à un souverain. Elle écrivit plusieurs ouvrages; entre autres elle traduisit, en latin, quelques tragédies de Sophocle et deux discours de Démosthène. Au milieu des soins du gouvernement, elle ne renonça jamais entièrement au commerce des auteurs de l'antiquité. Dans les dernières années de sa vie, elle s'occupa d'une traduction du livre de la *Consolation de la philosophie*, par Boèce, pour se consoler elle-même, disait-elle, du chagrin que lui avait causé l'apostasie de Henri IV.

La vie d'*Elisabeth* a été souvent écrite. Son premier historien fut *Camden*, dans ses *Anna-*

*les rerum anglicarum et hibernicarum , re-  
gnante Elisabetha.* Lond., 1615 et 1627, 2 vol.  
in-fol. Cette histoire , écrite avec franchise et  
avec connaissance de cause, s'arrête à l'année  
1589.

La *Vie d'Elisabeth de l'italien Leti*, 2 vol.  
in-12, ne peut être consultée qu'avec précaution.

Parmi les ouvrages écrits sur cette princesse,  
avant *Bayle*, nous citerons encore le *Caractère  
de la reine Elisabeth*, par le sieur *Bohun*, La  
Haye, 1694, et les *Remarques de Robert Naun-  
ton sur le règne et les favoris de la reine Elisa-  
beth*, imprimées à la suite des mémoires de *Wal-  
singham*.

Depuis *Bayle*, qui a nommé le règne d'*Elisa-  
beht* le plus beau morceau de l'histoire d'Angle-  
terre, sa vie a été écrite avec le plus grand détail  
par trois auteurs :

Par *Birch*, *Memoirs of the queen Elisabeth* ;  
par mademoiselle *de Kéralio* : *Histoire d'Elisa-  
beth*, tirée des écrits originaux anglais, etc., 1786,  
5 vol. in-8°, et par *Aikin*, *Memoirs of the court  
of queen Elisabeth*, 5 vol. in-8°, Lond. 1818.

J. WILLM.

**MUSÉE**

**DES**

**PROTESTANS CÉLÈBRES.**

---

**DE L'IMPRIMERIE DE RICHOMME,**

RUE SAINT-JACQUES, N<sup>o</sup>. 67.

---



# MUSÉE DES PROTESTANS CÉLÈBRES,

OU

Portraits et Notices biographiques et littéraires des  
personnages les plus éminens dans l'histoire de la  
réformation et du protestantisme.

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

Et publié par M<sup>r</sup>. G. T. DOIN.

Nulle puissance humaine ne peut forcer le  
retranchement impénétrable de la liberté du  
cœur.... Accordez à tous la tolérance civile,  
non en approuvant tout comme indifférent,  
mais en souffrant avec patience tout ce que  
Dieu souffre.

FÉNÉLON, *Direction pour la conscience  
d'un Roi.*

TOME QUATRIÈME.

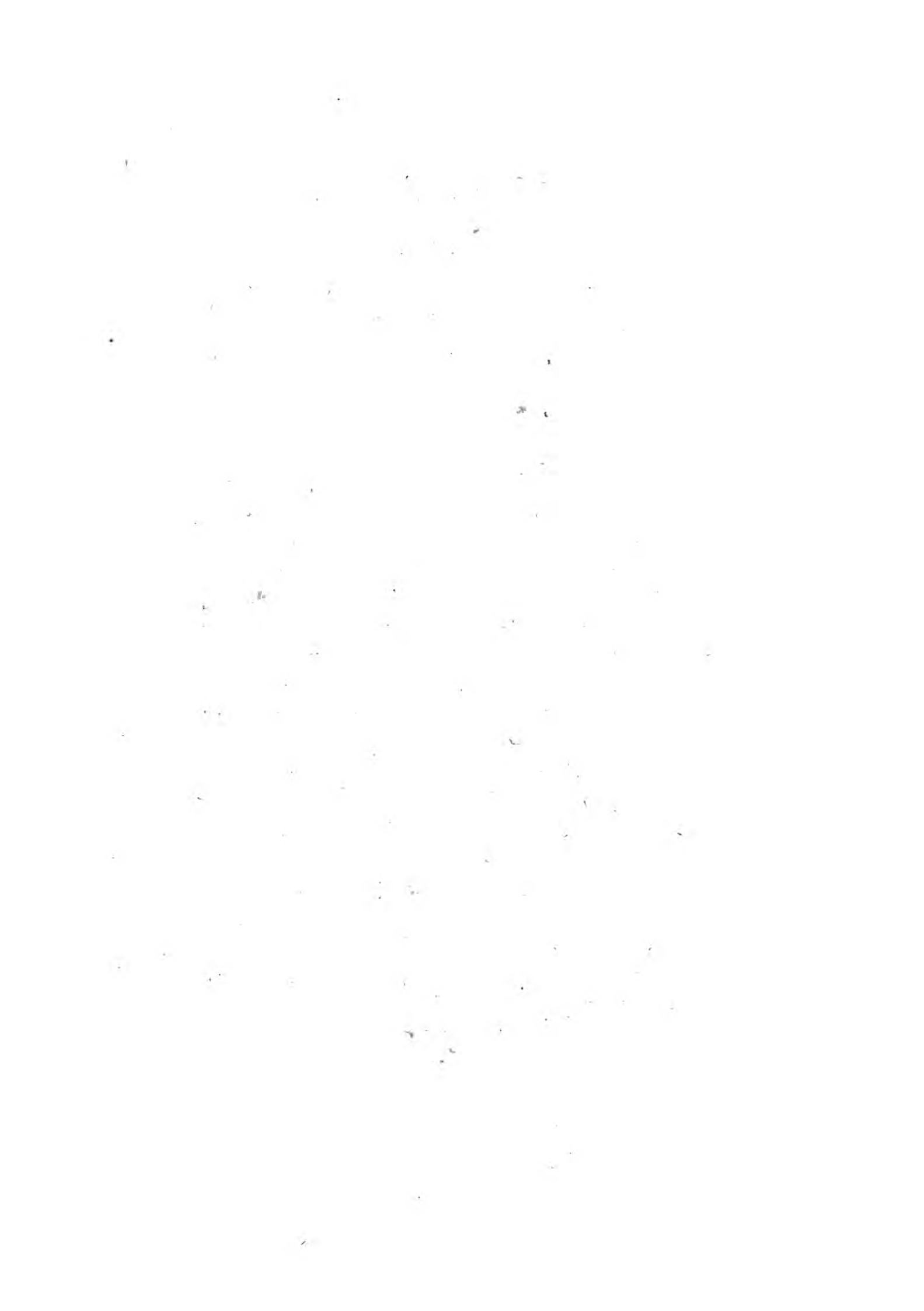
DEUXIÈME PARTIE.

A PARIS,

CHEZ { F. WEYER, Libraire, rue Cadet, N<sup>o</sup>. 7;  
TREUTTEL et WÜRTZ, Libraires, rue de Bourbon,  
N<sup>o</sup>. 17.

---

1823,



# MUSÉE

DES

## PROTESTANS CÉLÈBRES.

---

### THÉODORE DE BÈZE.

---

**T**HÉODORE DE BÈZE, issu d'une famille noble du Nivernais, fut l'un des hommes les plus remarquables des premiers temps de la réforme. Né à Vezei, le 24 juin 1519, il fut confié, dès sa tendre enfance, à l'un de ses oncles conseiller au parlement. A peine âgé de neuf ans, il fut envoyé à l'école de Melchior Wolmar, savant allemand, que la reine de Navarre avait appelé à Bourges, pour y enseigner la langue grecque, et demeura sous la direction de cet habile maître, jusqu'à l'âge de quinze à seize ans. Wolmar était imbu des principes de la réforme; la connaissance des langues anciennes qu'il possédait, l'avait mis parfaitement à même de juger du véritable sens des livres sacrés, et de reconnaître la justesse de l'interprétation que les réformateurs donnaient à

leurs passages les plus essentiels. Il communiqua sa manière de voir à son élève, et le jeune *de Bèze* s'en était si bien pénétré, que dès l'âge de seize ans déjà, comme l'attestent plusieurs passages de ses écrits, il avait pris la résolution de passer ouvertement à la communion réformée. Il ne l'exécuta pas dès-lors, soit que le départ de son maître, qui quitta la France en 1535, l'ait privé d'un appui dont il avait encore besoin, soit que la nouvelle carrière dans laquelle il s'élança bientôt, avec toute l'ardeur de la jeunesse, et avec les succès les plus séduisants, ait fait prendre un autre cours à ses idées.

Il venait de se rendre à Orléans, pour se vouer à la jurisprudence; mais cette étude difficile en elle-même, et peut-être rendue plus aride encore par le mode d'enseignement que l'on suivait généralement alors, ne flatta point ses goûts. Doué d'une imagination brillante et muni de la connaissance des beaux modèles de l'antiquité, il trouva plus d'attraits dans la littérature. A l'âge de vingt et un ans, il prit ses licences et se rendit à Paris. Ses vers latins lui firent bientôt une réputation; il se vit accueilli, loué, distingué; des revenus, plus que suffisans, lui promettaient une existence agréable, et ce doux loisir aux charmes duquel les poètes, sur-tout, sont toujours sen-

sibles. Est-il étonnant, qu'à peine sorti de l'adolescence, et au milieu de tant de séductions, il perdît de vue les idées dont Wolmar avait cherché à le pénétrer! *De Bèze* avait cru, jusqu'ici, ne céder qu'à des inclinations innocentes; bientôt il put remarquer combien était glissante la route où il s'était engagé, et se convaincre qu'on n'oublie point impunément les austères préceptes de la sagesse. Déjà ses vers, connus sous le nom de *Juvenilia*, n'étaient plus exempts de reproches; quelques pièces licencieuses, que dans la suite il en retira, pour les condamner à l'oubli, en déparaient le recueil; déjà même il avait failli sous le rapport des mœurs, et un mariage de conscience dans les liens duquel il s'était engagé avec une jeune personne nommée Claudine Denosse, d'une condition inférieure à la sienne, rendait sa situation d'autant plus embarrassante qu'on le pressait d'entrer dans les ordres ecclésiastiques. Il était difficile de s'en défendre, puisque déjà il se trouvait en possession d'une partie des avantages temporels que la carrière de l'église devait lui rapporter. Sa famille avait su lui procurer deux bénéfices, sans qu'il les demandât; l'un des deux était le prieuré de Lonjumeau; un troisième bénéfice dont jouissait son frère aîné, menacé d'une mort prochaine, allait lui revenir

en héritage. Son oncle, l'abbé de Froidmont, lui en destinait un autre de 15,000 livres de rente. Se refuser à l'état ecclésiastique, c'était renoncer nécessairement à tous ces avantages; et l'on ne peut croire que *de Bèze* ait dû craindre que les torts de sa jeunesse fussent un obstacle insurmontable à son admission aux ordres. Pour un homme si distingué, et qui appartenait à une famille si bien en crédit, l'Eglise n'aurait sans doute manqué ni d'absolutions ni d'indulgences; on sait d'ailleurs quelles étaient alors les mœurs des prélats, avec quelle force et avec quelle vérité les prédicateurs et les écrivains les plus distingués par leur piété tonnaient, et du haut des chaires chrétiennes et dans leurs écrits, contre les désordres du clergé et contre l'abus général que l'on faisait des richesses de l'église; on sait aussi qu'ils déclamaient en vain; et que ceux qu'ils attaquaient, avec tant de vigueur, connaissaient depuis long-temps l'art d'éluder l'effet de ces plaintes par des promesses de réforme qu'ils n'exécutaient jamais. Coupable de poésies bien autrement licencieuses que celles de *Théodore de Bèze*, Jean della Casa n'en devint pas moins grand inquisiteur; l'office dont il fut revêtu fit oublier ses vers; pourquoi *de Bèze* n'eût-il pas fait oublier de même ses *Juvenilia*, en cherchant à s'élever par son mé-



rite et avec l'appui de sa fortune et de ses amis, aux premières dignités de l'Eglise ? Indulgente envers tous ceux qui sont entrés dans ses vues, n'a-t-elle pas pardonné à l'abbé de Rancé ses relations illicites ? N'a-t-elle pas autorisé la réforme austère que cet ecclésiastique, qui avait donné si peu de gages de sa propre moralité, trouva bon d'infliger à l'ordre de la Trappe (1) ? Et si *de Bèze* eût consenti à délaisser l'infortunée qui avait reçu ses sermens secrets, et à vouer ses talens au service de Rome, aurait-il jamais été fait mention, soit de ses pièces fugitives, soit de ses faux pas ? Mais aux yeux de la saine morale, *de Bèze* n'avait d'autres moyens de réparation que de condamner ses vers, et de rendre à l'honneur la personne dont la faiblesse avait égalé la sienne ; il fit l'un et l'autre, la Providence ayant permis qu'une maladie qui le mit aux portes du tombeau, lui suggérât de sérieuses réflexions sur le genre de vie qu'il avait mené. Pour échapper aux sollicitations importunes et aux considérations mondaines qui jusqu'alors avaient prolongé son état d'hésitation, *de Bèze* s'était retiré à Genève, fuyant une famille qui cherchait à l'entraîner à

---

(1) Voy. Saint-Evremont, t. XI, pag. 36, et l'ouvrage intitulé : Promenade au monastère de la Trappe, pag. 46 et suiv.

un parti qu'il ne pouvait prendre en bonne conscience, et abandonnant tous les avantages qu'elle lui avait procurés. Tiré du piège et rendu à la vertu, les sentimens que son ancien maître lui avait inspirés se ranimaient dans son cœur ; il embrassa ouvertement la réforme, et content de lui-même, il se rendit avec joie à Tubingue pour y revoir Melchior Wolmar. De retour à Genève il chercha dans l'emploi de ses talens et de ses connaissances les ressources dont il avait besoin. Son premier projet fut d'établir, de concert avec son ami Jean Crispin, un commerce de librairie ; mais bientôt la vocation de professeur de langue grecque qui lui fut adressée de Lausanne, dirigea ses vues d'un autre côté. Il accepta les fonctions honorables qui venaient de lui être déléguées, et s'en acquitta, pendant neuf à dix ans, de la manière la plus distinguée. Rentré ainsi à l'âge de trente et un à trente-deux ans, dans la belle carrière de la littérature, pour laquelle il avait montré dès sa jeunesse un goût si prononcé, il y fit chaque jour de nouveaux progrès ; il la parcourut avec la plus vive ardeur et avec les plus brillans succès. Sa muse enjouée n'eut plus désormais rien de répréhensible, mais souvent on vit percer encore dans ses productions poétiques, quelques traits de l'indignation que lui inspi-  
raient

les abus contre lesquels s'élevaient les réformateurs ; tels furent ces vers de sa tragédie d'*Abraham sacrifiant*, pièce que plusieurs littérateurs du temps honorèrent de leur suffrage, et dans laquelle il introduisait Satan, sous le froc d'un moine, apostrophant ainsi son habit :

O froc ! ô froc ! tant de maux tu feras ,  
Et tant d'abus en plein jour couvras ,  
.....  
Que si n'était l'envie dont j'abonde ,  
J'aurais pitié moy-même de ce monde ;  
.....  
Car moy qui suis de tous meschants le pire ,  
En te portant , moy-même je m'empire.

Dès-lors cependant, *de Bèze* commença à consacrer ses talens poétiques et son érudition à des sujets plus sérieux. Pendant son séjour à Lausanne, il s'occupa de la traduction d'un grand nombre de psaumes en vers latins. Marot en avait traduit à peu près cinquante en vers français ; *de Bèze* traduisit de même les cent autres ; la première édition en parut en France en 1561, avec privilège du roi, et bientôt cette version fut mise en musique, et généralement chantée dans les églises réformées de France, de Genève, et de la Suisse française. Les expressions en ayant vieilli ; il a été indispensable de les retoucher dans la

suite. Cette tâche entreprise d'abord par **Conrart**, premier secrétaire de l'Académie française, et par l'un des anciens de l'église de Charenton, puis par les pasteurs de Genève qui revirent leur ouvrage, fut il est vrai une refonte totale du travail de Marot et de *Théodore de Bèze* ; mais la mémoire de ces deux premiers poètes de la réforme était si chère aux églises, qu'on trouva convenable de conserver jusqu'au nombre de vers de leurs strophes et à la quantité de syllabes de leurs vers, de sorte que la musique antique du 16<sup>e</sup>. siècle s'adapte encore aujourd'hui au chant des psaumes revus et corrigés.

Il était difficile, en ces temps où les disputes religieuses occupaient tous les esprits, de suivre une carrière littéraire quelconque sans entrer dans le domaine des sciences théologiques, et impossible de toucher à ce domaine sans se jeter dans la controverse. Pendant son séjour à Lausanne, *de Bèze* publia donc aussi sa part d'écrits polémiques ; il paraît qu'à cette époque, il entra principalement en lice contre les théologiens allemands, et sur-tout contre ceux de la confession d'Augsbourg ; Westphal, Heshus, Castalion furent ses premiers adversaires. Les graves matières de la sainte Cène et de la Prédestination étaient les sujets en discussion, et *de Bèze* n'avait pas en-

core alors assez tempéré son feu, pour les traiter convenablement. Il lui échappa quelques traits satiriques et railleurs, qu'on ne manqua pas de relever comme inconvenans. Antoine de La Faye, son collègue, auteur de l'histoire de sa vie, fait lui-même quelques remarques à ce sujet, et ajoute que *de Bèze*, dans les éditions postérieures de ses œuvres, eut soin de faire disparaître ces passages dont la couleur et le ton lui avaient attiré de justes observations. « *In his quidem,* » dit-il, *postea quædam liberiore calamo quam* » *rei quâ de agebatur majestati conveniebat* » *scripta mutavit, ut et in nonnullis aliis* » *scriptis, e quibus jocos aliquot, postquam* » *maturior factus est erasit.* »

L'un des écrits les plus remarquables que *de Bèze* ait publiés à Lausanne, est le traité *de Hæreticis a magistratu puniendis*, contre Castalion qui, sous le nom de Martinus Bellius, venait de blâmer, dans l'un de ses ouvrages, le jugement et le supplice de Servet. Castalion avait plaidé la cause générale de la tolérance; *de Bèze* lui opposa la considération de l'intérêt de la société, et soutint, par les argumens qu'il pouvait avoir puisés dans les cours de jurisprudence de l'école d'Orléans, que les magistrats devaient user du glaive pour réprimer les hérétiques.

Cette funeste erreur était alors du nombre de celles qu'un long usage a tellement consacrées , que les meilleurs esprits sont étonnés , au premier coup-d'œil , d'en voir contester l'autorité. Les principes de douceur et de charité que saint Ambroise et saint Martin avaient si dignement défendus , lors de la première exécution à mort d'un hérétique , étaient depuis long-temps tombés dans l'oubli. Les persécutions dirigées contre les Vaudois et les Albigeois , les croisades prêchées contre les Hussites , le tribunal affreux de l'Inquisition , avaient trop habitué le monde à voir s'armer du glaive ceux qui prétendaient soutenir la cause de la vérité ; la lutte établie au 16<sup>e</sup>. siècle entre les opinions anciennes et les opinions nouvelles coûtait chaque jour du sang. Est-il étonnant qu'au milieu de l'aigreur des partis , on n'ait pas alors encore suffisamment approfondi les préceptes sacrés de la raison et de l'Évangile sur l'article de la tolérance. « N'oublions pas , dit M. Senebier , dans son histoire littéraire de Genève , en parlant de cet ouvrage de *Théodore de Bèze* , n'oublions pas qu'une fausse idée du bien public , l'exemple de l'Église romaine , les formules homicides du droit canonique et les ténèbres de la superstition qui couvraient l'Europe , lui persuadèrent



» qu'on ne pouvait avoir tort en déraisonnant  
» avec toute l'Europe. Plaignons-le de son éga-  
» rement; blâmons-le de n'en avoir pas appelé  
» du jugement de l'Europe à celui de la raison  
» désintéressée et éclairée par la charité; mais  
» félicitons-nous d'être nés dans un siècle où  
» l'intolérance révolte. »

Quelle que soit cependant la sévérité avec laquelle on doit blâmer et l'erreur de *Théodore de Bèze* et les préjugés dont il s'était fait l'apologiste, il est ici une nuance qu'il ne faut pas perdre de vue. Il ne parlait que des droits prétendus de la puissance temporelle; et l'on sait que personne ne traça d'une manière plus formelle, que ne l'avaient fait les réformateurs, la ligne de démarcation entre les pouvoirs terrestres et les pouvoirs ecclésiastiques. *De Bèze* peut avoir prétendu qu'il appartenait aux théologiens de prononcer sur la doctrine, mais il ne soutint sans doute jamais que le devoir des magistrats fut de sévir aveuglément après le jugement qu'auraient porté les pasteurs; une conclusion de cette nature n'eut pu être fondée que sur la pratique du saint-office, et *de Bèze* n'ignorait pas qu'il n'appartient qu'aux seuls chefs de la société de juger jusqu'à quel point un errant, quel qu'il soit, peut mettre en danger le repos et l'ordre public.

En vain chercherait-on à fonder sur son ouvrage un parallèle, entre les principes des premiers disciples de la réforme, et ceux dont leurs adversaires les rendirent si souvent victimes; on ne prouvera point que leurs pasteurs aient jamais eu ni voulu avoir à leur disposition, comme le clergé de certains pays, ni moyens de contrainte, ni moyens de répression, ni moyens d'arracher l'aveu du secret des cœurs.

Si la justice, la raison et la saine politique même, nous obligent de blâmer ici les erreurs dont *Théodore de Bèze* s'était déclaré défenseur, nous nous en dédommagerons en applaudissant aux succès avec lesquels il cultiva une branche importante, et alors peu connue, des sciences théologiques, celle de la critique sacrée. Il fut conduit à s'occuper spécialement du texte du Nouveau Testament et de sa traduction, par le pieux projet qu'il avait formé de travailler à l'édification d'un certain nombre de réformés français réfugiés à Lausanne. Il les réunissait pour leur expliquer le livre sacré, pour les mettre en état d'en bien saisir le sens et de se pénétrer de ses divines leçons. Pour atteindre plus sûrement ce but, il s'imposait le devoir de faire lui-même une étude approfondie des saints écrits des apôtres, d'en comparer l'édition ordinaire aux

antiques manuscrits qu'il était parvenu à se procurer, d'en noter les variantes, et de réunir ainsi tous les moyens qui se trouvaient à sa disposition pour rendre, avant tout, le texte grec aussi pur que possible. Ces travaux qu'il n'avait fait que commencer à Lausanne, il les continua pendant quarante-deux ans, consulta toutes les éditions connues, la Version syriaque, les Pères de l'Eglise, et compulsa jusqu'à dix-neuf des plus anciens manuscrits. Il possédait celui qui est connu aujourd'hui sous le nom de *Codex cantabrigiensis*, et ce fut de sa main que l'université de Cambridge le reçut en 1581. Ce manuscrit ne contient que les évangiles et les actes des apôtres. M. Senebier pense qu'il ne formait que la première partie du manuscrit, aujourd'hui connu sous le nom de *Claremontanum*, qui renferme les épîtres des apôtres et qui provient aussi de la bibliothèque de *Théodore de Bèze* (1).

---

(1) Ce dernier a été transféré à la bibliothèque de Clermont par les Du Puy, qui l'avaient acheté en Allemagne. M. Senebier cherche à expliquer comment ce précieux monument de l'antiquité put se trouver en Allemagne, en rapportant que *Théodore de Bèze* ayant, dans son extrême vieillesse, vendu sa bibliothèque au seigneur de Zastrissel, possessionné en Moravie, celui-ci voulut la faire transporter dans sa patrie; mais que par suite des troubles dont l'Allemagne était alors agitée, plusieurs caisses se perdirent dans le tra-

Ce réformateur ne donna pas moins de soins à la traduction du Nouveau Testament en latin, qu'à la révision du texte grec. Il en fit paraître jusqu'à cinq éditions avec des commentaires et des traités critiques; la première parut en 1556; la seconde, imprimée dix ans après, fut dédiée à la reine d'Angleterre; la cinquième, imprimée en 1598, lui fut également dédiée. On fit à *Theodore de Bèze* des reproches d'avoir ainsi multiplié et varié les éditions du Nouveau Testament, au lieu de lui en savoir gré et de le combler des éloges qu'il méritait. Dans une lettre qui se trouve dans l'*Icon presbyterianorum* de Colomies, on lui dit : « A moins d'acheter jusqu'à sept » fois votre Nouveau Testament, on ne sait ni » de quoi vous convenez, ni ce que vous niez. » Tout l'effet que vous produisez, c'est d'amener » beaucoup de gens à ne faire plus aucun cas de » ce livre saint, à le regarder comme corrompu » dans son texte et variable dans son sens. »

Quelle absurde remarque! Le devoir des savans et sur-tout de ceux qui regardent le livre sacré

---

jet, et ne purent être recouvrées. Il est à présumer que le manuscrit en question, aussi bien qu'une curieuse collection de lettres de *de Bèze*, qui se trouve dans la bibliothèque des ducs de Saxe-Gotha, faisaient partie du contenu de ces caisses perdues.

comme unique base de la foi, n'est-il pas de réunir tous leurs soins pour en perfectionner, de jour en jour, et la version et l'interprétation. Leur est-il permis de se regarder comme infail-  
libles, de s'imaginer avoir atteint le plus haut degré de précision auquel il soit possible de par-  
venir! Pourront-ils jamais dicter comme lois, à ceux qui viendront après eux, leurs recherches, leurs découvertes, le sens qu'ils auront cru de-  
voir préférer! En un mot, si une version n'est qu'une œuvre humaine, ne doit-elle pas être tou-  
jours envisagée comme susceptible d'améliora-  
tion? Telles sont les raisons par lesquelles les ré-  
formés ont blâmé le respect exclusif de la com-  
munion romaine pour la version dite Vulgate, et l'espèce de consécration dont elle a cru devoir l'honorer. En revanche, cette communion leur reproche la variété de leurs versions et de leurs interprétations; elle fonde sur cette observation la nécessité d'une autorité infail-  
lible pour fixer le sens des livres saints. Mais ne serait-il pas égale-  
ment juste d'en conclure la nécessité d'un traduc-  
teur inspiré de Dieu, comme le furent les auteurs du texte original? D'ailleurs avant de parler d'une autorité infail-  
lible, ne faudrait-il pas être d'accord avec soi-même pour savoir si cette infail-  
libilité réside dans un homme ou dans une assemblée?



Ne faudrait-il pas du moins prouver ( et c'est ce qu'on n'a pas fait ) que la version sanctionnée par l'autorité, fût en effet exempte de fautes ? D'après les principes des protestans, la possibilité d'améliorer subsistera donc toujours, et avec elle le devoir de rechercher, d'examiner et d'améliorer sans cesse. Il n'en résultera nullement que le salut des âmes soit en péril, car le salut dépend de la foi bien plus que de la science ; la foi consiste à s'attacher sincèrement à Jésus-Christ et à marcher sur ses traces, et son divin modèle brille dans les livres saints d'une si éclatante lumière, que les légères imperfections qui se trouvent dans leurs versions ne sauraient l'obscurcir.

Nous avons considéré jusqu'ici *Théodore de Bèze* comme littérateur et comme savant, il est temps de le suivre dans sa carrière publique et de reconnaître les talens qu'il y déploya. Son début fut une mission qui lui fut confiée auprès des princes allemands du Palatinat, du Wurtemberg et de Hesse, en 1558, encore avant qu'il quittât sa chaire de professeur à Lausanne. Il était chargé, avec Guillaume Farel et Jean Budée, de réclamer l'intercession de ces princes près la cour de France, en faveur de quatre cents réformés qui avaient été saisis à Paris sous Henri II, en 1557, jetés dans les prisons, et dont sept déjà



avaient subi le supplice du feu. L'intervention demandée fut accordée et produisit d'heureux effets. *De Bèze*, en cette occasion, rencontra Mélanchthon à Francfort; dignes soutiens de la cause de l'Évangile, ces deux hommes distingués surent s'apprécier réciproquement, et quoique leurs opinions ne fussent pas parfaitement uniformes, leur amitié n'en fut pas moins durable. Le feu de la controverse ne paraît pas s'être allumé entre eux; les principaux adversaires de *Théodore de Bèze* furent, parmi les théologiens de la confession d'Augsbourg, Westphal, Selnecker, Andreaë et autres, tous d'un ordre fort inférieur à celui qu'occupait Mélanchthon.

De retour de sa mission, *de Bèze* passa de Lausanne à Genève. Ni son historien La Faye, ni *de Bèze* lui-même n'indiquent positivement la raison de ce changement de séjour. Les termes dont ils se servent donnent lieu à supposer que *de Bèze* ne croyait plus pouvoir désormais vivre à Lausanne aussi tranquille qu'auparavant. Ses ennemis n'ont pas manqué de publier qu'il en avait été ignominieusement chassé; mais l'honorable congé qu'il reçut des magistrats de Berne, les égards qu'on lui témoigna dans la suite, toutes les fois qu'il revint à Lausanne, l'usage qu'avait adopté le conseil de ville d'aller toujours en ces occasions au-

devant de lui, démontrent assez la fausseté de cette imputation. S'il était permis de hasarder ici une conjecture, on pourrait présumer que *de Bèze*, qui a traité dans plusieurs de ses ouvrages la matière de la discipline ecclésiastique, avait peut-être dès-lors mis en avant sur cet article quelque opinion analogue à celles qui, en 1558, attirèrent un arrêt de bannissement de la part du conseil de Berne, à plusieurs pasteurs du pays de Vaud et même à Viret; s'il y a quelque réalité dans cette supposition, il n'est pas étonnant que se voyant compromis jusqu'à un certain point, ayant quelques inquiétudes pour l'avenir, il ait trouvé bon de demander son congé et qu'on le lui ait accordé sans difficulté. Ainsi s'expliqueraient les expressions mystérieuses de La Faye : « Il survint des » circonstances qui engagèrent *de Bèze* à partir » de Lausanne »; et celles dont se sert *de Bèze* lui-même dans une de ses lettres à Melchior Wolmar : « Comme je désirais de me vouer tout » entier à la théologie, et pour d'autres raisons » encore dont il n'est d'aucune importance de » faire mention, je suis revenu dans cette ville » ( à Genève ) comme dans le port le plus tran- » quille. »

A peine de retour à Genève, *Théodore de Bèze* y fut reçu ministre à l'âge de quarante ans.

en 1559. Lié de la plus intime amitié avec Calvin, bientôt il se vit nommé professeur à l'académie, et même recteur. Mais les intérêts de ceux de ses anciens compatriotes qui s'étaient attachés à la communion réformée, ne tardèrent pas à réclamer sa présence en France. Déjà il avait intercédé pour eux avec succès auprès des princes d'Allemagne ; ils espérèrent qu'il n'exercerait pas moins d'influence sur les princes français dont la protection leur était si nécessaire. Les Guises, princes étrangers, ennemis mortels de la réforme et de la maison de Bourbon qu'ils voyaient sur le point d'aspérer légitimement au trône, venaient de s'emparer du pouvoir pendant la jeunesse de François II ; ils comptaient sur l'Espagne et sur l'influence de Rome pour soutenir leur puissance usurpée (1), et pour l'étendre de plus en

---

(1) « Philippe II, roi d'Espagne, eut l'audace de s'ériger en protecteur du royaume. Ce prince intrigant se crut en droit de se mêler des affaires de la France. Il tenait à la cour un ambassadeur, qui y jouait le rôle de ministre d'état. Les Guises ne faisaient qu'un avec lui. »

» On fit courir un plan général d'une ligue catholique pour soutenir le triumvirat (du duc de Guise, du connétable et du maréchal de Saint-André). Philippe II, roi d'Espagne, en était déclaré chef : on devait se servir de son entremise pour gagner le roi de Navarre. S'il résistait, Philippe s'engageait à

plus au préjudice des princes du sang ; il s'agissait de rattacher ceux-ci par des liens plus intimes à la cause de ces vrais Français , qui étaient prêts à tout sacrifier pour renverser un pouvoir ennemi de leurs princes , pour affranchir leur roi d'une tutelle odieuse , et pour prévenir toute intervention de l'étranger dans les affaires du royaume. L'un des grands moyens d'y parvenir était de mettre fin aux troubles et aux défiances dont la France était alors agitée , en assurant les droits de tous et la jouissance de ce faible degré de liber-

---

» faire passer ses troupes vers son royaume. En cas que les pré-  
» tendus réformés s'armassent en sa faveur , le triumvirat se flattait  
» de pouvoir faire soulever les catholiques par tout le royaume , et  
» afin d'empêcher les étrangers de venir au secours des religion-  
» naires contre l'armée espagnole qui entrerait en France , l'em-  
» pereur s'engageait à retenir les protestans d'Allemagne par des  
» édits sévères , et le pape et les princes d'Italie à faire une puis-  
» sante diversion chez les Genevois et les Suisses ; ainsi les calvi-  
» nistes laissés sans défense , devaient être tous passés au fil de  
» l'épée. »

Telles sont les expressions de M. Anquetil , dans son histoire de France, tom. v, page 55 , 57 et 58. Il ajoute : « Ce plan, quoique  
» malheureusement trop réalisé dans la suite... prête à ceux qu'il at-  
» taquait des projets bien au-dessus de leurs idées ; mais en retran-  
» chant même du triumvirat ce que la malignité y a ajouté , il reste  
» toujours constant que ce fut une puissance qui s'éleva sans droit  
» légitime. »

té que l'édit de Fontainebleau, en 1560, avait assuré aux réformés en suspendant les persécutions contre eux. Tel fut le but des conférences qu'eut *Théodore de Bèze* avec le roi de Navarre à Nérac, où les grands du royaume l'avaient fait venir pour plaider la cause de la réforme. Ces conférences ne furent pas de longue durée; mais la preuve que *de Bèze* s'y était montré digne de la bienveillance du Roi, fut qu'en 1561 ce prince demanda formellement qu'on l'appelât au colloque de Poissy.

Nous voici arrivés à l'une des époques les plus remarquables de la vie de *Théodore de Bèze*; nous nous y arrêterons avec d'autant plus de plaisir, que nous aurons lieu d'y présenter, sous le plus beau jour ses talens et son habileté, son imperturbable fermeté et sa rare prudence. M. Senebier juge ici *de Bèze* avec beaucoup trop de sévérité. « Il montra, dit-il, plus son esprit que » sa logique; il oublia les voies de conciliation, » pour développer une roideur poussée trop » loin; il eut la faiblesse, je dirai le tort, d'imiter » ses adversaires dans les récriminations odieuses » qu'il crut pouvoir se permettre; il fut, en un » mot, dans cette assemblée, plus rhéteur que » savant, et plus controversiste que théologien » profond et chrétien conciliateur. »



Pour rendre plus de justice à *Théodore de Bèze*, examinons attentivement le terrain sur lequel il se trouvait placé.

Une reine que les historiens les plus judicieux s'accordent à représenter comme ayant toujours agi sans plan, sans prévoyance, comme s'étant jetée tour-à-tour et selon les circonstances, des bras d'un parti dans ceux de l'autre, se voyait revêtue des fonctions de la régence. La faction des Guises humiliée un instant par les princes du sang, à l'époque de l'avènement de Charles IX, faisait tous ses efforts pour ressaisir le pouvoir; l'inexécution des édits qui tendaient à assurer le repos des 2150 églises réformées qui existaient alors en France, causait dans l'état des convulsions perpétuelles; la prodigalité avait épuisé les finances, et les peuples n'avaient plus de trésors à donner. De tous côtés on demandait une réforme du clergé; plusieurs même de ses membres, tels que Monluc, évêque de Valence, et Marillac, évêque de Vienne, en avaient hautement déclaré la nécessité dans des discours solennels en présence de la reine et de toute la cour; mais le clergé n'était nullement disposé à la faire. Au milieu d'embarras de cette nature, un colloque théologique n'était sans doute pas la première mesure qu'il convint de prendre; c'est ce



qu'avait parfaitement senti le chancelier de l'Hôpital, lorsqu'il dit aux députés des parlemens réunis à Saint-Germain, en 1561, pour remédier par un nouvel édit, aux nombreuses infractions qui avaient rendu nul celui de Fontainebleau : « Il n'est pas nécessaire de délibérer sur le » fond de la religion : supposant même celle des » calvinistes mauvaise, recherchez si c'est une » raison de proscrire ceux qui en font profession ; » si l'on ne peut être bon sujet du roi, sans être » catholique ; et si enfin il est impossible que des » hommes qui n'ont pas la même croyance vivent » en paix les uns avec les autres. N'allez donc pas » vous fatiguer à chercher laquelle des deux religions est la meilleure ; nous sommes ici non » pour établir la foi, mais pour régler l'état (1).

Catherine de Médicis n'avait pas fait ces réflexions ; elle crut, en tenant ce colloque, prendre un moyen terme propre à satisfaire à la fois, les réformés qui demandaient un concile national, et la cour de Rome qui le redoutait. Le cardinal de Lorraine, bien persuadé que son éloquence et sa pourpre pulvériseraient à l'instant de simples ministres, se promettait un triomphe aisé à rem-

---

(1) Anquetil, tom. V, page 69.

porter, et insistait sur la tenue du colloque (1). On espérait, en entendant les deux partis, de négocier entre eux quelque arrangement, et l'art de négocier était celui dans lequel la régente croyait exceller; on voulait amener les théologiens à convenir de quelque formule qu'ils adoptassent de commun accord, et qui pût se prêter à leurs diverses manières de voir; mais c'était mal connaître une église avec laquelle il n'est point de composition possible en fait de dogmes, parce qu'elle a pour système de ne céder sur aucun point; que partant du principe de son infailibilité, elle ne peut qu'exiger une soumission absolue, et qu'elle ne voit, dans la plus légère opposition à ses doctrines, qu'une rébellion contre son autorité.

Cette tentative devait donc échouer comme ont toujours échoué celles du même genre; comme elles échoueront toujours tant qu'un laps de temps assez long n'aura pas insensiblement rapproché les opinions d'un point commun, de telle sorte qu'il ne s'agisse plus que de déclarer une réunion déjà existante de fait.

Lors même que *Théodore de Bèze*, Pierre Martyr et les dix autres théologiens qui les ac-

---

(1) Anquetil, tome V, page 63.

compagnèrent au colloque, n'auraient pas déjà su que les prélats romains avaient l'habitude d'exiger révocation et non de se prêter à des discussions, de requérir soumission et non de s'entendre à des rapprochemens, le ton que l'on prit à leur égard leur eût bientôt ouvert les yeux sur leur position.

*De Bèze* l'avait sentie, et il comprit qu'ils ne pouvaient, lui et ses collègues, s'acquitter en cette occasion d'une mission réellement honorable, qu'en exposant avec modération, avec lucidité et avec fermeté les principes des réformés, en démontrant qu'ils n'avaient rien de contraire ni à la tranquillité de l'état, ni aux devoirs de fidèles sujets, ni au vrai sens de l'Evangile, ni aux doctrines reconnues dans la primitive Eglise. Il s'agissait de faire une profession de foi solennelle et publique, de la faire en termes tellement clairs et tellement mesurés, qu'elle pût être comprise de tout le monde. Telle fut aussi la tâche dont *Théodore de Bèze* s'acquitta; dès l'ouverture du colloque, le 9 septembre 1561, avec tant de gravité, tant de sagesse et tant d'éloquence, que le cardinal de Lorraine, tout étourdi d'un si rude assaut, ne put s'empêcher de dire à l'issue de cette première séance : « *Il eut été à souhaiter qu'il fût muet ou que nous*

» *fussions sourds.* » Le cardinal avait cependant au préalable fait une première connaissance avec son adversaire au château de Saint-Germain, en présence de la régente. Il avait conféré avec lui sur l'article de la sainte Cène, lui avait témoigné sa satisfaction de ce qu'il ne se servait pas, en parlant de cet important sujet, de certains termes choquans qu'on lui avait attribués, de ce qu'il assurait même ne les avoir jamais employés. Il avait écouté, sans aucune marque d'improbation, ces paroles de *de Bèze* : « Nous croyons » que le corps et le sang de J. C. ne sont en aucun autre lieu qu'au ciel où J. C. est monté » pour y être compris selon sa nature humaine, » jusques à tant qu'il vienne juger les vivans et » les morts. » A cet égard même, le cardinal avait protesté qu'il n'insistait pas sur la Transsubstantiation; il avait été jusqu'à dire : « Que les » théologiens auraient bien pu se passer de la » mettre en avant, et que, pour sa part, il n'était » point d'avis que pour cela les églises fussent » divisées. (1) » C'était dire beaucoup, et sans doute beaucoup plus que ne se fût permis quelque théologien catholique, un peu plus profond que le cardinal. Aussi, lorsqu'au colloque il se

---

(1) Histoire ecclésiastique, liv. IV.

vit soutenu par le docteur Despence, se garda-t-il bien de faire espérer de telles concessions.

L'accueil que le cardinal avait paru faire à *de Bèze* n'empêchait pas le parti catholique d'aller en avant dans son sens, de travailler à empêcher, s'il était possible, qu'on accordât une audience solennelle aux réformés, ou de faire en sorte, du moins, qu'ils ne fussent entendus qu'avec défaveur. Ceux-ci, dès le moment de leur arrivée, avaient adressé au roi une requête dans laquelle ils avaient déclaré ne pouvoir reconnaître les prélats pour juges, attendu qu'ils étaient leur partie adverse. Douze docteurs de Sorbonne firent en conséquence, la veille de l'ouverture du colloque, une démarche auprès du roi, pour obtenir que les hérétiques ne fussent point admis à disputer, s'ils ne commençaient par reconnaître les évêques pour juges, ou que du moins le roi n'assistât pas au colloque avec sa cour. Cette démarche n'eut point de résultat; en revanche, il ne paraît pas que les réformés aient obtenu, comme ils l'avaient itérativement demandé, qu'il fût tenu par deux secrétaires, registre exact des dires des parties dans le colloque. Ils'ouvrit de la manière la plus solennelle; mais avant que les ministres réformés fussent introduits à la barre qu'on avait préparée pour eux, et où ils furent laissés debout,



le chancelier fit un discours dans lequel il entra parfaitement dans le sens des prélats. Il leur fit entendre, il est vrai, que les désordres de ceux qui étaient chargés du soin de la religion pourraient bien avoir donné lieu à leurs ennemis de médire d'eux; mais il les pria ensuite au nom du roi : « De vouloir bien recevoir les ministres de » cette secte, et de prendre la peine de les en- » doctriner, afin que, s'ils ne se laissaient ré- » duire, et que par après ils fussent condamnés, » on ne pût pas dire qu'ils avaient été condam- » nés sans avoir été ouïs. » De pareilles expressions n'indiquaient d'autre accommodement possible que celui de la soumission du plus faible au plus fort; c'était bien ainsi que l'entendaient les prélats, et il est évident que, lorsque le cardinal de Tournon, en répondant au chancelier, demanda avec instance qu'il lui remît sa harangue par écrit, il n'avait d'autre but que de s'en servir ultérieurement pour user d'autorité; il y était question d'*endoctriner*, de *réduire*, de *condamner*, et non d'écouter et de discuter; il n'en fallait pas davantage. Le chancelier refusa de donner cet écrit, et parut sentir qu'il s'était trop avancé; mais les intentions des prélats n'étaient-elles pas assez manifestes, pour qu'on ne puisse reprocher aux ministres réformés, en pareille



conjoncture, une roideur mal placée? Pouvaient-ils se montrer accommodans, lorsque leurs adversaires l'étaient si peu?

Ils furent enfin introduits, et ce fut alors que *de Bèze*, après avoir prononcé une prière, adressa au roi et à l'assemblée la remarquable harangue dont nous avons parlé ci-dessus. Il énonça d'abord avec une admirable précision les articles de croyance communs aux deux églises; puis, sans aucune marque d'aigreur et avec un ton d'urbanité très-rare dans les discussions de ce siècle, il indiqua les points sur lesquels les deux communions n'étaient pas d'accord. Il s'arrêta particulièrement à ceux de la base de la foi, de la sainte Cène et du gouvernement de l'Eglise. Quant au premier, il déclara que les réformés n'admettaient aucun autre fondement de leur foi, aucune autre règle pour juger les controverses que les seules Ecritures Saintes, et qu'ils n'avaient d'égard aux canons de l'Eglise qu'autant qu'ils étaient reconnus conformes à la doctrine des livres saints. Sur l'article de la sainte Cène, il n'hésita point à dire que les sacremens n'avaient été institués ni pour être adorés ni pour être offerts à Dieu; qu'il n'existe plus sur la terre aucun sacrificateur, aucun homme chargé d'offrir à Dieu une victime quelconque, et de faire ainsi

propitiation pour ses frères ; en un mot que Dieu n'agrée ni dans ce monde ni dans l'autre aucune autre expiation que celle qui a été faite par J. C. Il s'expliqua avec franchise, mais en même temps dans les termes les plus modérés, sur les articles de la Transsubstantiation et de la Consubstantiation ; et en parlant de la présence réelle, il la réduisit à une présence sacramentelle et spirituelle, en exclut toute idée de présence matérielle et charnelle, et répéta à peu près les paroles qu'il avait déjà prononcées devant le cardinal, en disant : *Nous croyons que le corps de J. C. ( c'est-à-dire cette nature humaine qui est montée aux cieux ) est éloigné du pain et du vin autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre ; puis insistant sur l'efficace du sacrement et sur les fruits que tous les chrétiens pensent en tirer, il s'écria : Et je vous prie, messieurs, au nom de Dieu, que pouvez-vous donc chercher ni trouver en ce saint sacrement que nous n'y cherchions et n'y trouvions aussi ?*

Sur l'article du gouvernement de l'Eglise, de Bèze s'exprima avec moins de retenue, il alla jusqu'à dire : *Que tout y était perverti et tellement confus et ruiné, qu'à grand peine les plus grands architectes du monde, soit qu'on considère l'ordre tel qu'il est aujourd'hui dressé,*

*soit qu'on regarde la vie et les mœurs, y peuvent reconnaître les vestiges et marques de cet ancien bâtiment, tant bien réglé et compassé par les apôtres.* C'était en dire beaucoup moins que n'en avaient dit, en présence de la reine et de tous les grands, les évêques de Valence et de Vienne peu de temps auparavant. Les oreilles de cour étaient habituées à ce langage, et n'en furent pas choquées.

*De Bèze* termina sa harangue en remettant au roi la confession de foi des Eglises réformées de France. Il avait été écouté avec le plus grand calme et la plus silencieuse attention, sauf un seul moment d'interruption ; ce fut lorsqu'il prononça les paroles : *Le corps de J. C. est éloigné du pain et du vin autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre.* A ces mots que le cardinal de Lorraine et la reine-mère avaient déjà entendus sans manifester la plus légère émotion, les prélats commencèrent à murmurer, et on leur entendit répéter la parole de Caïphe, *blasphemavit.* Le cardinal de Tournon se leva indigné avec plusieurs d'entre eux et demanda qu'on fermât la bouche à *de Bèze*, ou qu'il lui fut permis de se retirer. Le roi, la reine et la cour firent peu d'attention à cette brusque interruption. « Le roi ne bougea ni pas un des princes, dit

» l'Histoire ecclésiastique, et fut audience don-  
» née pour parachever. Silence fait, *de Bèze*  
» dit, messieurs, je vous prie d'attendre la con-  
» clusion qui vous contentera, puis retourna à  
» son propos qu'il poursuivit jusqu'à la fin. Sa  
» harangue finie, il présenta la confession des  
» Eglises réformées à la majesté du roi, qui la  
» reçut bénignement par les mains du sieur de  
» la Ferté, capitaine des gardes, et depuis la  
» mit entre les mains des prélats. » (1)

On ne voit dans ce récit aucune trace à la-  
quelle on puisse reconnaître le moins du monde  
le sombre tableau que De Thou et sur-tout Méze-  
rai font de cette circonstance. Celui-ci, qui n'est  
pas toujours assez équitable envers *Théodore de*  
*Bèze*, rapporte : « Qu'il se permit à Poissy une  
» proposition emportée et choquante dont il eut  
» honte lui-même, qu'elle blessa horriblement  
» les oreilles catholiques, que les prélats en fré-  
» mirent d'horreur. » Qu'un orgueilleux prélat,  
déjà très-fâché de ce qu'on ne veut point être  
jugé par lui, et de ce que ceux qui récusent son  
jugement sont néanmoins accueillis et écoutés,  
saisisse un mot qu'ils prononcent pour crier au

---

(1) Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume  
de France, liv. IV.

blasphême et au scandale, cela se conçoit ; mais que les chefs et les premiers personnages de l'état se trouvent choqués de ce qu'un ministre, qu'ils ont appelé pour rendre raison de sa foi, expose simplement et nettement ses principes, sur-tout lorsqu'il n'est rien dans ses expressions qui ne présente des idées pleines de noblesse et de dignité, sur-tout lorsque déjà ils ont entendu ces mêmes expressions sans en paraître étonnés, ce serait sans doute ce qu'il y aurait de plus puéril et de plus ridicule. Comment d'ailleurs, si dans le moment même on eût été si vivement et si généralement affecté des paroles de l'orateur, comment ne lui eût-il été adressé aucune observation à l'appui de celle que faisait le cardinal ? Comment et la reine-mère, et le chancelier, et les princes présens eussent-ils gardé le silence ? Comment l'audience eût-elle été si paisiblement continuée, et comment *de Bèze* n'aurait-il pas dit un seul mot pour s'excuser ? Cependant on n'en resta pas là, on ne manqua pas d'envenimer l'affaire et d'user de tous les moyens possibles pour faire naître cette horreur et cette indignation que personne, au moment même, n'avait éprouvée. C'est ce que prouvent et les récits des historiens et une lettre que Catherine de Médicis écrivit à M. de Rennes, son ambassadeur à



la cour de l'empereur, et dans laquelle elle dit :  
 « Que *de Bèze* s'était oublié en une comparai-  
 » son si absurde et si offensive des oreilles de  
 » toute l'assistance, que peu s'en était fallu  
 » qu'elle ne lui imposât silence. » (1)

*De Bèze* avait bien prévu ces manœuvres de ses adversaires, et ce fut pour les prévenir qu'il adressa de suite à la reine une lettre dans laquelle il justifiait; et par le raisonnement et par des citations des pères de l'Eglise, les paroles que le cardinal de Tournon avait si fort improuvées. La première séance du colloque fut terminée par la réplique du cardinal de Tournon, qui se borna à demander du temps pour répondre et à exhorter le jeune roi à ne point se laisser ébranler par tout ce qu'il venait d'entendre. « Il prononça » tous ces propos, dit l'Histoire ecclésiastique, » en fort grande colère et comme tout troublé. »

Ces propos et cette colère pouvaient bien avoir quelque fondement. On venait de les entendre ces hommes que les uns se plaisaient à représenter comme des meneurs ignorans et opiniâtres auxquels obéissait une vile populace; que d'autres signalaient comme des rebelles qui ne tenaient, sous prétexte d'une réforme religieuse,

---

(1) Dictionnaire de Bayle, art. *de Bèze*, note H.



qu'à exciter des troubles dans l'état ; que généralement on accusait d'une révolte ouverte contre toute l'antiquité chrétienne, contre tous les dogmes capitaux de la religion, et qu'on chargeait d'anathèmes comme des misérables sans foi, sans Dieu, entachés de tout ce que les anciennes hérésies pouvaient avoir de plus hideux ;.... on venait de les entendre, et ils avaient fait preuve d'un profond savoir, d'une éloquence calme et raisonnée ; ils avaient protesté de la soumission la plus entière aux puissances de la terre et du plus saint respect pour l'ordre public ; ils avaient cité, avec tous les égards dus à la vénérable antiquité, de nombreux passages des pères de l'Eglise ; ils avaient montré le parfait accord de leur croyance avec l'Évangile, et avaient formellement adhéré à toutes les doctrines fondamentales que les apôtres et les anciens conciles avaient établies, et que tous les chrétiens reconnaissent en commun. N'était-il pas à craindre qu'en se purgeant ainsi de toutes les calomnies dont on les avait accablés, ils n'eussent produit une impression qu'il serait difficile de détruire (1) ?

---

(1) Cette impression était réelle : l'évêque de Troyes, en sortant du colloque, se fit réordonner par les ministres ; la reine-mère elle-même écrivit, dit l'histoire, au pontife de Rome, une lettre

C'était à cette impression qu'il était urgent d'obvier; aussi dès ce moment, les prélats n'eurent-ils plus d'autre but que de chercher à rompre le colloque. La première mesure à laquelle ils pensèrent fut de dresser une confession de foi opposée à celle des ministres, et de les condamner à l'instant, s'ils refusaient d'y souscrire. Cette mesure était expéditive, mais il fallut y renoncer parce que les ministres, avertis de ce qui se passait, protestèrent de nouveau qu'ils n'entendaient point se soumettre aux prélats, et qu'en se rendant à un colloque, ils n'avaient pu voir en eux que leurs parties et non leurs juges. Le cardinal de Lorraine songea dès-lors à un autre expédient; c'était de faire arriver promptement au colloque quelques ministres de la confession d'Augsbourg, pour les mettre aux prises avec les réformés sur l'article de la sainte Cène, et *d'échapper, disait-il, à la façon de saint Paul qui, par semblable moyen, échappa d'entre les*

---

dans laquelle elle disait, en parlant des réformés : « Ils ne sont ni » anabaptistes, ni libertins; ils croient les douze articles du symbole; aussi plusieurs personnes de piété pensent qu'on ne devrait pas les retrancher de la communion de l'Eglise, pour ne pas » révolter la faiblesse de quelques-uns. » ( Voyez Anquetil, tom. V, pag. 65.

*mains des Pharisiens et des Sadducéens.* Il écrivit de suite à cet effet au sieur de la Vieilleville à Metz, et fut si bien servi que peu de jours après, trois théologiens allemands et un français qui ne savaient trop ce qu'on leur voulait, arrivèrent à Saint-Germain; mais déjà il était trop tard et le colloque était rompu. Cependant avant que cette mine ou toute autre pût jouer, il fallait répondre à la harangue de *Théodore de Bèze*, et le cardinal de Lorraine s'en chargea. Le 16 septembre il prononça cette réponse dans laquelle il commençait par établir le droit de juger, en fait de religion, comme incontestablement dévolu aux évêques. Il rappela pour cet effet au roi, « qu'il n'était que membre et non » pas chef de l'église; qu'en fait de foi, c'était » aux évêques à juger les princes, qu'en pareille » matière J. C. n'était point partie mais juge. » On aurait pu répliquer assez pertinemment, que si le droit de juger appartient à J. C., il ne s'ensuit pas qu'il appartienne à l'église, et que quand il appartiendrait à l'église, il ne s'ensuivrait pas que les évêques pussent seuls en user. On aurait pu faire observer que J. C., l'église et les évêques étaient trois sujets fort différens, et qu'il serait essentiel de se rappeler que les attributs de l'un ne conviennent pas tous à l'autre, afin de ne pas s'expo-

ser à mettre les évêques à la place de l'église, ou même à la place de J. C.....; mais il paraît que le cardinal était sûr que la majeure partie de son auditoire n'y regarderait pas de si près; aussi le vit-on citer avec confiance une foule d'autorités en faveur de son assertion, depuis les paroles de Constantin aux pères de Nicée : *Dieu seul est votre juge, et vous ne devez pas être jugés par les hommes*, jusqu'à celles de saint Grégoire de Naziance à l'empereur Valens : *L'ordonnance de J. C. vous a assujéti à ma puissance et à ma juridiction; vous n'êtes pas le seul qui commandiez; nous commandons de même, mais dans un empire plus grand et plus parfait.* Après cet exorde, le cardinal entra en matière sur les articles de l'église et de l'Eucharistie. Quant au premier, il établit encore comme chose incontestable, que *hors l'église il n'est point de salut.* Pour le second, il cita une foule d'expressions hyperboliques tirées des anciens prédicateurs, pour soutenir la présence physique de J. C. dans le sacrement. Il évita cependant de parler de la transsubstantiation, et se borna à dire un mot de la doctrine de la confession d'Augsbourg, dans laquelle il croyait voir un terme moyen entre les opinions de la communion romaine et celles de la communion réfor-

mée, quoiqu'assurément la doctrine des réformateurs saxons ne répugne pas moins que celle des réformateurs helvétiques et français, à la transsubstantiation romaine, au sacrifice de la messe, à l'adoration du sacrement, à l'Eucharistie sous une seule espèce, aux messes pour les morts, etc.

C'était la mode cependant de parler de réformation et d'en reconnaître la nécessité. Depuis les événemens du schisme d'occident, les papes eux-mêmes en avaient parlé; on avait promis d'y donner des soins aux conciles de Constance et de Bâle, et il ne s'en était suivi que des effets insignifians. Depuis peu les princes d'Allemagne avaient demandé instamment que l'on fit quelque chose de plus, en présentant leurs cent griefs; la cour de Rome travaillait à préparer un concile universel où il devait être question de cette matière; le cardinal ne pouvait la passer absolument sous silence. Il fit donc espérer une réforme dont les prélats allaient s'occuper, mais ce ne fut que pour condamner dans les termes les moins mesurés, celle qu'on avait jusque là essayé de faire sans eux. Il prédit que cette dernière porterait des coups funestes aux empires aussi bien qu'à l'église, et finit par prier les réformés de s'abstenir désormais de se mêler de troupeaux dont per-

sonne ne leur avait donné charge, et par engager le roi à persévérer dans la foi de ses pères s'il ne voulait attirer sur lui les vengeances de Dieu.

A peine cette harangue terminée, *de Bèze* s'offrit à répondre, mais on remit à un autre jour de l'ouïr; l'assemblée se sépara et les prélats travaillèrent si bien que désormais le roi n'assista plus aux séances, et que l'auditoire devant lequel les disputes se traitaient, était beaucoup moins nombreux qu'auparavant. En attendant ils répandaient le bruit que les ministres avaient été réduits au silence par l'éloquent discours du cardinal, et ceux-ci ne purent obtenir de nouvelle audience qu'après la huitaine révolue.

*Théodore de Bèze* y prit de nouveau la parole et insista sur les vrais caractères de l'église, qui sont la prédication de la pure parole de Dieu, et l'administration des sacremens conformément à leur institution. Il prouva que les conciles, même universels, n'étaient point infallibles, et déclara que les décisions de l'église ne pouvaient avoir d'autorité qu'autant qu'elles étaient conformes à la parole de Dieu.

On ne demandait pas mieux que d'amener *de Bèze* à traiter le point du ministère ecclésiastique, car on ne pouvait, à moins de posséder une habileté plus qu'humaine, toucher cette matière



sans blesser au vif les prélats, et sans donner lieu à de telles clameurs qu'il eût fallu sur-le-champ clore le colloque. Mais l'orateur s'exprima sur ce point en présence de l'assemblée avec une délicatesse et une mesure admirables. Il se borna à dire que les vrais pasteurs sont ceux qui prêchent la vraie doctrine. Le cardinal lui tendit un autre piège, en lui proposant de signer sur l'article de la sainte Cène, une formule extraite des actes d'un synode wurtembergeois; on n'en lut à *de Bèze* que les premières lignes, le cardinal ne voulait pas lire le reste parce que la transsubstantiation y était formellement condamnée. *De Bèze* se tira d'affaire en demandant au cardinal si lui-même il la signerait? Il ne sut que répondre à cette question.

Cette seconde séance terminée, les ministres virent plus clairement que jamais que loin de chercher la vérité de bonne foi, on n'avait pour but que de les embarrasser. *Théodore de Bèze* écrivit donc à la reine pour la supplier de donner ordre qu'il ne fût point question dans les conférences publiques de l'article du ministère ecclésiastique. Il représenta que l'objet du colloque était de s'entendre sur la doctrine, que c'était de la pureté de la doctrine qu'il convenait de conclure à la légitimité du ministère, et non des for-

mes sous lesquelles le ministère était établi , à la vérité des enseignemens qu'il donnait ; il ajouta que si ces formes venaient à être mises en discussion , les ministres réformés se verraient obligés de répondre aux interpellations qu'on leur adresserait par des récriminations qui ne pourraient être entendues avec calme ; il donna quelque idée des doutes qu'il leur était permis d'élever sur la régularité d'un ministère dont l'ordination s'acquerrait à prix d'argent , qui s'exerçait sans qu'il eût été fait auparavant enquête de la vie , de la doctrine et des mœurs de ceux qu'on y admettait , et qui enfin manquait du titre essentiel qu'aurait dû lui donner une élection libre et faite par les fidèles.

Cette lettre ayant été présentée à la reine et lue en conférence , le cardinal de Lorraine s'en montra vivement piqué , et ne put s'empêcher de s'écrier : *Que les ministres évidemment n'étaient venus que pour insulter à l'autorité sacerdotale et royale. On ne voit pas trop en quoi ce qui venait d'être lu pouvait regarder les rois ; mais c'est une tactique ancienne , et qui a souvent réussi , de faire envisager comme rebelles à l'autorité royale , ceux qui ne veulent pas reconnaître le pouvoir sacerdotal.*

*De Bèze* répliqua avec vigueur , mais sans sor-

tir des bornes de la modération ; et le cardinal ; malgré son courroux, trouva prudent de revenir à son article favori, celui de la sainte Cène. Dans cette séance, Pierre Martyr prit la parole et disserta en langue italienne d'une manière si lucide et si savante, qu'il produisit une vive impression. Le cardinal s'en apercevant l'interrompit, et quoiqu'il comprît fort bien l'italien, déclara qu'il ne pouvait s'entendre qu'avec ceux qui parlaient sa langue.

Cette interruption n'était rien encore auprès de celle que se permit le général des Jésuites présent à la conférence ; il s'écria que c'était trop écouter ces ministres déjà pleinement convaincus d'erreur, leur adressa les paroles les plus outrageantes, les traita de singes et de renards sous les yeux de la reine-mère ; enfin il essaya de discuter l'article en question, et dit des choses si pitoyables que tout son parti en fut honteux. *De Bèze*, comme on le pense bien, ne négligea pas de mettre à profit l'avantage que lui donnait un tel adversaire. Il en avait trouvé quelques momens auparavant un plus vigoureux, dans la personne du docteur Claude de Xaintes ; plusieurs années encore après la clôture du colloque, ce docteur continua à le harceler d'écrits

de controverse , mais *de Bèze* n'en laissa aucun sans réponse.

Après des scènes de la nature de celles qui venaient d'avoir lieu , il n'était plus possible de tenir des conférences publiques. Tout se réduisit donc désormais à des colloques particuliers entre *Theodore de Bèze* , Pierre Martyr , de Gallars , Marlorat et Jean de l'Espine , d'une part ; et les évêques de Valence et de Seez , les docteurs Despence , Salignac et Boutelier , de l'autre. On se présenta réciproquement à signer des confessions et des formules qui toujours furent rejetées , et l'on finit par renoncer à chercher les voies d'un accord qui était évidemment impossible. Chaque parti alors se replia sur soi-même. Les prélats travaillèrent , dans leurs réunions particulières , à une soi-disant réformation , qui se bornait à prescrire certaines précautions à prendre dans l'élection des évêques , et à leur recommander la résidence. Ils arrêtèrent aussi en commun certains articles par lesquels ils demandaient au roi le droit d'arrêter par leur censure la vente et distribution de tout livre , placard ou tableau qui ne leur paraîtrait pas d'accord avec leurs principes. On voit par une lettre que Catherine de Médicis écrivit à M. de Rennes , le

15 octobre 1561 (1), qu'elle n'était rien moins que contente de cette réformation, et qu'elle blâmait sur-tout les prélats de n'avoir cherché qu'à conserver leurs grandeurs, l'intégralité et le cumul de leurs bénéfices.

De leur côté, les réformés mettaient à profit les circonstances. Avant et après le colloque, *Théodore de Bèze* fit très-fréquemment le prêche au château de Saint-Germain. De nombreuses assemblées de réformés célébraient le culte et faisaient la Cène hors des murs de Paris, particulièrement aux lieux dits Popincourt, la Cerisaye et le Patriarche. La reine-mère les honorait d'une protection toute particulière; elle avait chargé un officier, nommé Gabaston, de veiller à ce qu'aucun désordre n'eût lieu au sujet de ces assemblées; mais un parti plus fort qu'elle voulait des désordres et parvint à les exciter. Souvent en rentrant dans Paris, les réformés furent maltraités, frappés et blessés; on mit le feu à la maison du Patriarche, faubourg St.-Marcel, où ils avaient l'habitude de se réunir; enfin malgré les négociations de la reine-mère avec l'amiral de

---

(1) Actes ecclésiastiques et civils de tous les synodes des églises réformées de France, publiés en 2 vol. in-4°. à La Haye, par Jean Aymon, tom. 1, pag. 285.

Coligny et avec les églises qui se disposaient à lui fournir à leurs frais des troupes pour préserver le royaume d'une invasion des Espagnols, malgré l'édit de janvier qui suivit de près le colloque de Poissy et qui tendait à rassurer les réformés, le massacre de Vassy eut lieu le 1<sup>er</sup>. mars 1562. *Théodore de Bèze* que la reine avait retenu en France après la clôture du colloque, lui porta des plaintes amères de cette infraction à la paix ; il reçut une réponse favorable ; mais le roi de Navarre, auprès duquel il réitéra ses plaintes, fut loin de lui faire aussi bon accueil. Ce fut alors qu'indigné de la froideur avec laquelle ce prince entendait le récit du massacre de plus de quarante-cinq personnes désarmées, et de la disposition où il paraissait être de donner gain de cause à leurs barbares assassins, *de Bèze* prononça cette parole énergique dont on a conservé la mémoire à juste titre : *Sire, l'Eglise de Dieu est une enclume sur laquelle doivent se briser encore beaucoup de marteaux.*

Il ne fut point fait justice, et l'aigreur des deux partis était telle que désormais la guerre civile fut inévitable. Nous ne dirons point qu'en recourant aux armes les protestans aient agi évangéliquement ; mais qu'on se rappelle que des intérêts tout autres que ceux de la religion, pesaient ici



dans la balance, que ces intérêts avaient déjà plus d'une fois armé les seigneurs français contre leur gouvernement, qu'une faction étrangère opprimait la France, qu'à chaque instant les traités étaient violés, les paroles royales mécon- nues, les promesses oubliées, les sermens foulés aux pieds, et qu'on porte un jugement équitable! La guerre ayant éclaté, *Théodore de Bèze* s'at- tacha au prince de Condé; il se trouva à la ba- taille de Dreux comme ministre; il n'en a pas fallu davantage à ses ennemis pour l'accuser d'avoir pris les armes et d'avoir trempé ses mains dans le sang. Il paraît qu'ils oublièrent combien il serait facile de rétorquer un tel reproche contre ces évêques et ces papes qu'on avait vus tant de fois le casque en tête et la massue au poing. *De Bèze* repousse avec indignation cette impu- tation calomnieuse: « Oui, dit-il à Claude de » Xaintes, j'ai été au combat du commencement » à la fin; j'y étais en manteau et non en armes, » et personne ne me reprochera avec vérité ni la » fuite, ni le meurtre de qui que ce soit. » (1).

Après cette bataille, *de Bèze* suivit l'amiral de Coligny; il ne revit Genève qu'après la paix de 1563.

---

(1) Dictionnaire de Bayle, art. *de Bèze*.

L'année suivante il éprouva l'une des plus sensibles afflictions dont il eût pu être frappé. Calvin mourut : tout Genève le pleura, et *de Bèze* mêla ses larmes les plus sincères à celles de ses compatriotes adoptifs. La place que le grand réformateur avait laissée vacante ne sembla pouvoir être plus dignement remplie que par son savant ami ; *de Bèze* fut nommé tout d'une voix modérateur ou président de la compagnie des pasteurs de Genève. Il exposa les plus fortes raisons à ses collègues pour les engager à rendre annuelles les fonctions de cette place ; ils les adoptèrent, mais ce fut pour lui réitérer les preuves de leur estime et de leur vénération, en le réélisant d'année en année sans interruption jusqu'en 1580.

*De Bèze* était d'autant plus digne de ces égards qu'on ne le vit jamais ni abuser de sa supériorité ni se permettre aucune prétention ambitieuse qui pût choquer ses collègues. Il partagea toujours les fonctions les plus pénibles de leur ministère ; au moment où une peste affligea la république, il se refusa absolument à l'exception que le magistrat voulait faire en sa faveur, en l'exemptant du devoir de visiter pastoralement les pestiférés ; enfin quoique ses adversaires se plussent à le désigner sous le nom de pape des réformés, il donna constamment les plus fortes preu-

ves d'un esprit de concorde et d'humilité qui ne se démentit jamais ; il le porta jusqu'à consentir sans difficulté à la suppression de l'un de ses ouvrages intitulé : *De Jure magistratum circa sacra*, que les magistrats de Genève trouvèrent incompatible avec leurs principes sur la discipline ecclésiastique.

Revenu à ses occupations pastorales et littéraires , bientôt il publia de nouveaux livres. L'un des plus remarquables fut son *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France*. Elle rapporte en détail les événemens les plus saillans qui concoururent à provoquer , à avancer ou à retarder en France les progrès de la réforme, depuis l'an 1521 à 1563. Les derniers livres de cette histoire sont de la plume de Nicolas de Gallars, qui les rédigea sous les yeux de *Théodore de Bèze*. Les loisirs de *de Bèze* furent d'ailleurs consacrés à la publication de quantité d'autres ouvrages , soit sur des matières de controverse , soit sur l'administration et le gouvernement de l'Eglise. On s'est plu à lui attribuer aussi quelques écrits qui tendent à tourner en ridicule les abus que les réformateurs attaquaient, plutôt qu'à les combattre par la voie du raisonnement ; mais de La Faye , son biographe , assure qu'ils ne sont pas de lui.

Déjà rappelé en France, en 1568, par des affaires de famille, il le fut de nouveau, en 1571, pour le synode national de la Rochelle. A peine arrivé, il fut élu, tout d'une voix pour modérateur ou président de l'assemblée. De Thou assure, qu'il présida de même en 1572 le synode national de Nîmes, mais il est dans l'erreur sur ce point; les *actes synodaux* indiquent, comme modérateur de ce dernier, Jean de la Place; ils rapportent que *Théodore de Bèze* y assista, et qu'il concourut même à repousser les innovations que Jean Morel cherchait à introduire dans la discipline des églises réformées. Au synode de la Rochelle, la confession de foi des églises de France fut revue, et quelques-uns de ses articles furent rédigés d'une manière plus précise; la reine de Navarre, Henri IV et le prince de Condé y souscrivirent. Après les forfaits de la Saint-Barthélemy, en 1572, *de Bèze* réunit tous ses soins pour procurer un asile et des consolations à ceux de ses coreligionnaires français qui avaient eu le bonheur d'échapper à cette boucherie. Tandis qu'à Rome, on rendait publiquement grâces à Dieu de la réussite de ce noir complot (1), dont on chercherait en vain aujourd'hui le moyen de faire l'apologie, l'Allemagne poussait un cri

---

(1) Anquetil, tom. v, page 252.

général d'indignation ; elle vit avec horreur un roi qu'un premier mouvement de honte avait porté à rejeter la cause de cette action exécrationnable sur les querelles des partis, s'en avouer ensuite publiquement l'auteur, mettre à ses sujets le poignard à la main, et leur donner l'ordre formel de se baigner les uns dans le sang des autres. Partout les malheureux fugitifs français furent reçus à bras ouverts ; les lettres de *Théodore de Bèze*, adressées à divers princes, avaient concouru à leur préparer cet accueil consolateur, et sous sa direction, un hôpital s'élevait à Genève en faveur des réfugiés les plus pauvres.

Tant de malheurs n'avaient cependant pas entièrement abattu le courage des réformés de France. Ils comptaient encore des chefs dans les rangs les plus élevés ; on vit, en 1574, le prince de Condé se mettre en relation avec le prince Jean Casimir, administrateur du Palatinat ; *Théodore de Bèze* fut le négociateur auquel il remit ses intérêts, et l'habileté de cet envoyé justifia la confiance dont il avait été honoré.

*De Bèze* fit encore, en deux autres occasions, des excursions loin de Genève. L'une fut celle où il assista au colloque de Montbéliard, en 1586 ; l'autre celle où il prit part au colloque de Berne, en 1588. Le premier de ces colloques fut convo-

qué par le comte Frédéric de Montbéliard, qui avait accueilli dans ses terres un grand nombre de réfugiés français, et qui souhaitait de les voir s'unir dans les mêmes actes religieux, à ses sujets professant la confession d'Augsbourg. Ce prince avait fait en Suisse un voyage, dans le cours duquel il avait appris à envisager les réformés sous un point de vue plus favorable que celui sous lequel certains controversistes allemands se plaisaient à les représenter. Il conçut la possibilité d'un rapprochement entre les deux communions protestantes, et fut confirmé dans cette idée, comme le rapporte De Thou, par Claude-Antoine de Vienne, sieur de Clervant, seigneur français réfugié. Mais le colloque auquel il avait appelé *Théodore de Bèze*, de La Faye, Musculus et Huber d'une part, et de l'autre les professeurs de Tubingue, Jacques Andreae et Luc Osiander, ne produisit pas l'effet désiré. On se sépara en chantant victoire des deux côtés ; les théologiens de Tubingue commirent même la faute de se refuser au moyen terme que leur offrait *Théodore de Bèze*, en proposant : « Qu'en attendant que » la bonté divine ouvrît les yeux, soit aux uns » soit aux autres, on s'abstînt du moins, des deux » côtés, de ces écrits de controverse qui ne fai- » saient qu'aigrir le mal, et qu'on se donnât la



» main en signe de fraternité ». L'opiniâtre Andreæ répliqua : « Qu'il ne pouvait prendre l'engagement de s'abstenir de combattre l'erreur »  
» quoiqu'il improvât, autant que personne, les »  
» controverses virulentes; qu'il ne concevait pas »  
» comment les réformés pourraient regarder »  
» comme frères ceux de son parti, après les avoir »  
» chargés d'accusations si graves; mais que pour »  
» lui, il serait toujours d'avis qu'on rendît aux ré- »  
» formés tous les bons offices prescrits par l'hu- »  
» manité, ainsi qu'on l'avait fait jusqu'ici. » (1)  
Andreæ ne voulait donc point du nom de frère, mais du moins il ne pensait pas qu'on dût poursuivre par le fer et par le feu, ceux dont il demeurerait l'adversaire déclaré, et en cela du moins, son opinion était encore bien préférable à celle des auteurs de la sainte inquisition et de la Saint-Barthélemy. Heureusement il se trouvait dans les deux communions, des théologiens moins absolus qu'Andreæ. *Théodore de Bèze* en quittant Montbéliard, engagea les réfugiés français à participer à la table sainte avec les chrétiens de la confession d'Augsbourg, si on voulait les y recevoir sans exiger de leur part, rien qui res-

---

(1) Acta colloquii montis belligartensis Tubing. 1587, pag. 566 et suiv.

semblât à une abjuration. Floret, ministre français, entra en négociation à cet effet avec les pasteurs de Montbéliard, Richard Dinot et Samuel Cucuel, et bientôt on vit les fidèles des deux communions s'approcher en paix du même autel, pour y célébrer la mémoire de la mort de leur divin maître. Cette habitude s'établit peu à peu ; elle fut sanctionnée d'abord par une ordonnance du prince de Montbéliard, en date du 29 mars 1586 (1) ; ensuite, par un règlement du synode national de Charenton qui décida, en 1631 : « Que les fidèles de la confession d'Augsbourg, » qui avec esprit de charité et vraiment paisible, » se rangent aux assemblées publiques des églises » réformées, et désirent leur communion, pour- » ront, sans faire abjuration, être reçus à la » sainte Cène. »

Après tant de pénibles discussions, il est doux de pouvoir enfin fixer ses regards sur ces moments où la concorde et la bonne intelligence commencent à se rétablir. Et combien de déplorables scissions les chrétiens n'auraient-ils pas évitées si, de tout temps, ils avaient envisagé les sacremens sous le point de vue sous lequel ils doivent être envisagés ! Le Sauveur les institua

---

(1) Même ouvrage, Appendix, pag. 570.

comme moyens extérieurs de faire profession d'attachement à son évangile ; de quel droit pourrait-on donc, soit se permettre de modifier en rien les actes qu'il prescrit, soit affecter à telle ou telle communion chrétienne, comme ses signes spéciaux et particuliers, ce qui fut et dut toujours être le signe du christianisme en général ? Le baptême de l'une des communions étant valable aux yeux de l'autre, pourquoi en serait-il autrement de la sainte Cène ? Pourquoi le fidèle qui chérit la doctrine de son sauveur, qui veut célébrer avec reconnaissance le souvenir de sa mort expiatoire, lui vouer une fidélité nouvelle, et resserrer, sous l'invocation de son adorable nom, les nœuds qui l'unissent à ses frères, ne pourrait-il pas s'approcher partout avec eux du repas religieux institué à cet effet ? N'est-il pas dans cet acte sacré, bien plus question des sentimens du cœur que des opinions de l'esprit ; bien plus des bienfaits universels dont le rédempteur a enrichi l'univers ; que des divers points de vue sous lesquels on peut envisager sa doctrine ; et quelques différences dans la manière de voir peuvent-elles rompre l'unité de ces sentimens, altérer la gratitude que doivent inspirer ces bienfaits ?

Tels furent les principes d'où partirent les membres éclairés des deux communions évangé-

liques pour se recevoir mutuellement à la Cène du Seigneur. Des deux côtés, on avait scrupuleusement respecté l'institution de J. C., et par là on avait évité les graves inconvéniens qui s'opposent à ce qu'un moyen de rapprochement si essentiel, existe entre la communion romaine et les autres communions chrétiennes. En altérant la cérémonie même du sacrement, en y rattachant des idées que J. C. n'y avait point unies et un sacerdoce qui désormais ne devait appartenir à aucun mortel, en l'environnant sur-tout de la barrière de la confession auriculaire, cette communion a su le rendre inaccessible à quiconque ne partage pas toutes ses opinions.

*Théodore de Bèze* n'avait pas quitté le colloque de Montbéliard sans laisser après lui un germe de paix : il fut plus heureux encore au colloque de Berne, en 1588. Après quarante années d'une heureuse union, il venait de perdre sa femme ; mais la douleur dans laquelle il était plongé ne l'empêcha pas de répondre à l'appel qui lui était fait, au nom de l'église et du bien public ; il se rendit à Berne, et parvint à apaiser une fâcheuse querelle qui allait s'élever sur l'article de la prédestination, en engageant le théologien Huber à renoncer à des idées exagérées, qu'il avait imprudemment mises en avant.

De retour à Genève, *de Bèze* se remaria à une veuve nommée Catherine de la Plane. Il était alors âgé de soixante-dix ans; ses ennemis, et particulièrement les moines, blâmèrent ce second mariage encore plus que le premier, et publièrent qu'il s'était marié jusqu'à trois fois; mais Pasquier, sur un bon mot duquel on a fondé cette assertion, dit lui-même, dans l'une de ses lettres, qu'étonné d'apprendre que *de Bèze* s'était remarié dans sa vieillesse, *il feist ce quatrain en faveur de celui qui auroit espousé trois femmes.*

Au reste de La Faye remarque que la seconde femme de *Théodore de Bèze* eut de lui un soin merveilleux, et qu'il la laissa héritière de tous les biens qu'il possédait à Genève.

Les embarras de cette république allaient s'accroître, et *de Bèze* devait trouver précisément, dans cette circonstance de nouvelles occasions de déployer un zèle dont il est peu d'exemples. L'épuisement des finances contraignit les magistrats à congédier, en 1589, les professeurs de l'académie dont il était désormais impossible de payer le traitement. Le septuagénaire *de Bèze* demeura; fondateur de l'académie et son premier recteur, il en assumâ sur lui seul tout le fardeau, trouva le moyen de se multiplier en quelque sorte pour la soutenir, donna tous les cours, remplaça tous

les professeurs, et porta, pendant près de deux ans, une charge si lourde pour son âge sans se décourager un seul instant. Des circonstances plus heureuses lui rendirent ses collègues, en 1591, mais il n'en continua pas moins à remplir avec une activité qui ne se démentit jamais, jusqu'en 1600, les fonctions qui lui restaient dévolues. Enfin parvenu à l'âge de quatre-vingt-un ans, les incommodités de la vieillesse l'obligèrent de mettre un terme à sa carrière publique. Depuis 1598 il ne prêchait plus, mais il remonta en chaire, en 1602, le fameux jour de l'escalade; il avait fait chanter le psaume 124<sup>e</sup>, et l'usage a depuis consacré ce chant à la célébration anniversaire de ce jour de délivrance. *De Bèze* fit en 1600, ses derniers vers intitulés *votiva Gratulatio*, à l'occasion du bonheur qu'il eut de voir, à l'Eluise en Savoie, Henri IV et Sully. Le roi l'embrassa avec tendresse, l'appela son père, lui demanda ce qu'il souhaiterait de lui (Henri IV cependant avait alors déjà embrassé le catholicisme); le vénérable vieillard répondit : « Qu'il ne demandait autre » chose à Dieu, sinon qu'il accordât à sa majesté la grâce de pacifier la France ». Enfin il fit présent au roi d'une bague qu'il avait reçue de Jeanne d'Albret, reine de Navarre.

Peu d'années auparavant, en 1597, *de Bèze*



avait encore fait une pièce de vers latins pleins de sa verve satirique, contre les Jésuites qui venaient de répandre le bruit qu'il était mort en faisant profession de la foi romaine. Déjà en 1591, le bruit de sa mort avait couru et avait paru prendre une telle consistance, que Philippe de Mornay s'en était vivement affligé. Cette seconde rumeur fut une grande maladresse de la part de celui qui en fut le premier auteur ; un mensonge si palpable ne pouvait manquer d'être bientôt dévoilé ; aussi les Jésuites, couverts de confusion et accablés de la grêle d'épigrammes qui tombèrent sur eux et sur leur ordre, ne manquèrent-ils pas de dire que les réformés avaient malicieusement forgé cette fable pour la mettre sur leur compte. Il n'en est pas moins vrai qu'on trouve le récit de la conversion et de la mort de *Théodore de Bèze*, dans un ouvrage du jésuite Richeomme réimprimé en 1599 (1).

Ce qu'il y a de certain, c'est que les adversaires de *Théodore de Bèze* n'auraient pas été fâchés de la réalité de ce double événement ; il paraît même que ne pouvant espérer de le faire renoncer à ses opinions, on avait fait quelques tentatives contre sa vie ; et pour ne pas rapporter ici

---

(1) Dictionnaire de Bayle, art. *Bèze*, note O.

un passage de l'historien Leti, qui parle, dans sa vie de Sixte V, de projets de ce genre, nous nous bornerons à citer, d'une part les reproches qu'adressait Claude de Xaintes à *Théodore de Bèze* sur ce que, disait-il : « Comme un autre Caïn, il » craignait de rencontrer partout quelqu'un qui » le tuât » ; et cette réponse que lui fit *de Bèze* : « Je n'ignore pas, car ce sont là les artifices ro- » mains, que des empoisonneurs et des sicaires » sont lachés sur moi ; déjà l'un d'entre eux attra- » pé ici a été puni ; c'est pourquoi j'aime à me » tenir chez moi pour éviter vos embûches, avec » toute la prudence possible. »

Parvenu à l'âge le plus avancé, *Théodore de Bèze* avait perdu la faculté de se rappeler les faits récents, mais il avait conservé tout son jugement et une parfaite mémoire des choses qu'il avait apprises dans sa jeunesse. Il était en état de réciter tous les psaumes en hébreu, et toutes les épîtres de saint Paul en grec. Il se vit entouré de la vénération publique jusqu'à son dernier jour, et mourut, en 1605, entre les bras de ses collègues, en donnant les dernières preuves de ces sentimens de piété qui l'avaient toujours animé. On lit avec attendrissement dans son testament annexé aux registres de la compagnie des pasteurs de Genève, les excuses qu'il demande à ses col-

lègues pour ses fautes, les vœux ardents qu'il fait pour leur bonheur, et les touchantes exhortations qu'il leur adresse pour la conservation de la paix. Ses cendres furent déposées au cloître de Saint-Pierre et non au cimetière de Plein - Palais , à cause, dit l'historien de Genève, de la haine que lui portaient les catholiques romains et des menaces qu'avaient faites les Savoysiens, de venir le déterrer pour l'envoyer à Rome.

Cette haine que *de Bèze* s'était attirée par son invariable attachement à la réforme et par les talens distingués avec lesquels il l'avait soutenue et défendue, s'est manifestée sur-tout dans les écrits diffamatoires qui ont été publiés contre lui. Ses adversaires n'ont fait souvent que se copier l'un l'autre; c'est ainsi que le cardinal de Richelieu, dans sa *Méthode*, porte contre lui les plus odieuses accusations, et le nomme la honte de la France, en assurant qu'il tire tout ce qu'il dit des écrits d'un protestant, tandis que le tout se trouve dans l'ouvrage d'un jésuite flamand nommé Costerus. C'est ainsi encore que Maimbourg, en citant pour garans les plus mortels ennemis de *Théodore de Bèze*, Claude de Xaintes et Florimond de Rémond, l'accuse de s'être échappé de Paris afin de se soustraire aux suites d'un procès qui lui avait été intenté devant le parlement pour cri-

mes horribles, calomnie que Mézerai lui-même a copiée. *De Bèze* n'opposa jamais à de si graves imputations que les dénégations les plus absolues, et ses ennemis qui avaient tant d'intérêt à le confondre, ne produisirent jamais ni pièces judiciaires, ni aucunes preuves à l'appui de leurs impudentes allégations. Or qui croira qu'il ait été impossible de trouver aucunes traces officielles d'un procès intenté pour faits de cette nature, devant le parlement de Paris, à un prieur de Lonjumeau ?

Un autre genre de calomnies fut celui auquel recoururent ces jésuites, qui assurèrent qu'il avait abandonné la communion réformée ; assertion que le cordelier Feuardent a répétée dans ses *Entremangeries ministrales*, en rapportant, sur le témoignage d'un apostat nommé Corneille, que *de Bèze* l'avait souvent exhorté à renoncer à leurs communes erreurs. On a vu comment la muse de *Théodore de Bèze* avait su trouver encore, dans son extrême vieillesse, la force de punir les auteurs de ces bruits mensongers.

Enfin pour que rien n'y manquât, le feuillant Pierre de Saint-Romuald l'accuse de félonie et de trahison, pour avoir énoncé le titre de reine de France parmi ceux que portait la reine Elisabeth d'Angleterre, en lui dédiant l'un de ses ouvrages ;

et le jésuite Garasse, auteur de la Doctrine curieuse, lui impute d'avoir assuré au colloque de Poissy, que les apôtres avaient oublié de rapporter la particule négative dans les paroles de l'institution de la sainte Cène, J. C. ayant assurément dit: *hoc non est corpus meum*, et non pas *hoc est corpus meum*. On ne peut, en lisant de pareilles inepties, que sourire de pitié et se demander s'il est possible que la haine et l'esprit de parti aveuglent les hommes à ce point!

Dans des ouvrages plus récents, *de Bèze* a été traité sous certains rapports avec plus d'égards, mais on n'en a pas moins continué à porter sur son compte des jugemens assez hostiles. C'est ainsi que, dans l'article de la *Biographie universelle* (1) consacré à ce célèbre réformateur, on s'étend avec complaisance sur ses *Juvenilia*, et on lui fait un reproche d'avoir dans la suite choisi un genre d'écrire dont la publication de ces poèmes érotiques aurait dû le tenir éloigné. Veut-on dire par là qu'on lui aurait plutôt pardonné de continuer à publier des poèmes de cette espèce, que de consacrer sa plume à la défense de la réforme? On a soin, dans ce même article, de rappeler que Poltrot interrogé par les juges, avait

---

(1) Paris, chez les frères Michaud, 1811.

déclaré d'abord que *de Bèze* l'avait incité à assassiner le duc de Guise. On convient il est vrai que Poltrot se rétracta et qu'aucun soupçon ne plana sur *de Bèze*; mais loin de le justifier, on ajoute sur le témoignage de Bossuet, qu'il manifesta dans des prêches séditions, sa joie de la mort du duc de Guise, et qu'il ne tint pas à lui qu'on n'envisageât cet assassinat comme une action inspirée. Pour se convaincre de la fausseté absolue de ces accusations, il suffit de lire ce que *de Bèze* dit de Poltrot dans son *Histoire ecclésiastique*; on verra qu'il n'en parle que comme d'un écerelé, d'une tête exaltée, d'un homme atteint d'une sorte de folie; on ne trouvera pas son nom dans la longue liste de martyrs que *de Bèze* a jointe à son ouvrage. Quant aux prêches séditions qu'on impute à ce réformateur, et qui ne seraient après tout que bien peu de chose en comparaison des messes dites à Rome pour rendre grâces des massacres de la Saint-Barthélemy, il eut été convenable au moins que Bossuet et ceux qui ont parlé d'après lui, en citassent quelques passages.

Nous devrions terminer cet article par l'énumération des principaux ouvrages de *Théodore de Bèze*, mais déjà nous les avons cités en grand nombre dans le cours de cette notice; il resterait



à y ajouter ses *Icones virorum illustrium pietate et doctrinâ*, qu'il dédia au roi d'Ecosse, et une centaine d'autres écrits soit poétiques, soit polémiques, soit sur la politique et sur la discipline ecclésiastique, dont on trouve les titres à la suite de l'article de *Bèze* dans l'*Histoire littéraire de Genève par Senebier*. « Ne jugeons point, dit » cet auteur, ces grands hommes par nous-mêmes, ils deviendraient incompréhensibles : leur » goût pour le travail, leur force pour s'y livrer, » leur oubli d'eux-mêmes dès qu'il s'agissait du » bien public, sont autant de problèmes presque » qu'insolubles dans ce siècle où les plus laborieux » seraient oisifs si on comparait leurs occupations à celles de ces hommes étonnans ; où » chacun caresse ses petits goûts, ses petites passions, ses petits intérêts, sans penser qu'il est » des hommes qui sollicitent nos services, et une » patrie qui exige un entier dévouement. »

BOISSARD.



---

LOUIS DE BOURBON,

PRINCE DE CONDÉ.

---

PLUSIEURS écrivains ont prétendu que les guerres civiles du seizième siècle n'avaient eu d'autres causes que l'ambition de quelques chefs qui, sous le voile de la religion, avaient excité des troubles pour parvenir au pouvoir. Il n'est que trop vrai qu'à différentes époques il s'est trouvé des hypocrites qui ont su profiter de la crédulité du peuple pour renverser de redoutables rivaux qu'ils désignaient comme les ennemis de la divinité, des ministres d'un Dieu de paix, qui ont fait servir à leurs vengeances particulières des doctrines sacrées; mais dans ces dissensions intestines qui précédèrent l'épouvantable massacre de la St.-Barthélemy, si nous voyons d'un côté les partisans d'un culte simple et pur, d'un culte basé sur l'antique doctrine du christianisme, d'un culte ennemi de cette hiérarchie romaine qui faisait de ses chefs

autant de puissances temporelles ; si nous voyons de l'autre un clergé corrompu profiter de son ascendant pour conserver ses dignités et ses trésors, et chercher aux pieds des trônes un appui qu'il n'aurait dû trouver que dans les âmes vertueuses, il nous sera facile de décider pour qui la religion ne fut qu'un faux prétexte et ne servit qu'à la défense des plus vils intérêts. Le récit des faits qui ont rapport à la conduite politique de *Louis de Bourbon* prouvera évidemment que ce fut chez les ennemis des lumières, chez les partisans du despotisme, que le manteau de la religion couvrit les tentatives de l'ambition, et cacha aux yeux de la multitude les sinistres projets qui devaient amener l'asservissement de la nation française. Ainsi donc tout concourait à donner aux événemens du seizième siècle une couleur religieuse, car demander la tolérance, c'était alors demander la liberté.

*Louis*, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, premier prince du sang, et de Françoise d'Alençon, veuve de François d'Orléans, duc de Longueville, naquit à Vendôme, le 7 mai 1530. Sa fortune fut peu considérable : il était le septième de treize enfans ; mais ce qu'il perdit en héritage fut grandement compensé par les qualités qu'il reçut de la nature. A peine âgé de

sept ans à la mort de son père, il sentit de bonne heure le besoin de se faire remarquer par son mérite, et de joindre aux avantages que lui donnait sa naissance, la supériorité réelle que donnent les talens. A l'âge de dix-neuf ans il accompagna Henri II sous les murs de Boulogne, qu'occupaient encore les Anglais; mais cette première campagne ne permit pas au jeune *Bourbon* de donner des preuves de son courage; le roi ne se battit point; il signa une paix honteuse, en s'obligeant à payer aux étrangers une somme convenue.

Les hommes éclairés, les vrais amis de la patrie, et parmi ceux-ci on remarquait la plupart des protestans, prévoyant les malheurs que pourrait attirer sur la France l'influence des Guises, chefs du parti qui projetait l'asservissement général, cherchaient un point d'appui au sein même de la famille royale. Le connétable de Montmorency voyait chaque jour son crédit ébranlé par les intrigues des princes de la maison de Lorraine. Ses neveux, Gaspard de Coligny et d'Andelot, conçurent le projet d'unir leur famille à un prince du sang, ou plutôt Antoine de Bourbon (1), frère aîné de *Condé*, attachait

---

(1) D'abord duc de Vendôme, puis roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret.

le plus grand prix à une alliance qui resserrerait les liens d'amitié et peut-être même d'intérêt qui l'unissaient au connétable et aux deux plus vaillans généraux de ce temps, négocia le mariage d'Eléonore de Roye, nièce de Coligny, avec le jeune *de Condé*. Cette union augmentait la puissance de ce prince de toute la fortune d'une riche héritière, aussi éprouva-t-elle d'abord quelques retards par l'opposition des Guises et de la duchesse de Valentinois; cependant elle eut lieu le 22 juin 1551.

La France venait de déclarer la guerre à l'Espagne et au pape Jules III, et d'embrasser la défense du duc de Parme : *Condé* préféra les fatigues de la guerre aux douceurs du repos; il partit pour le Piémont, où sa bravoure, secondant les projets du maréchal de Brissac, il contribua à la prise de Lantz et de Saint-Balleng; l'année suivante, sous les ordres du duc de Guise, il contribua à la glorieuse défense de Metz, assiégé par Charles-Quint. Enfin en 1554 son courage décida du succès du combat de Renti, dont les faibles avantages demeurèrent aux Français.

Le duc de Vendôme venait de perdre le gouvernement de la Picardie. *Condé* demanda vainement à succéder à son frère. Dégoûté de son peu de succès à la cour, il retourna en Italie,

où sa présence accéléra la prise de Vulpian ; assiégé par Brissac. Peu jaloux de combattre sous ce chef avec un grade analogue à celui qu'il venait d'occuper, il se présenta en qualité de volontaire ; mais à la tête de tous les travaux et toujours le premier à la brèche, il semblait ne vouloir se distinguer de ses compagnons d'armes que par son courage et son activité.

Les avantages que remportèrent les Français dans cette guerre ne furent pas assez importants pour forcer l'empereur à signer un traité de paix ; mais ils amenèrent la conclusion d'une trêve de cinq ans. Malheureusement l'influence funeste dont jouissait alors la cour de Rome, ne permit pas aux deux puissances rivales de profiter de ce repos momentané pour réparer leurs pertes. Le cardinal Caraffa, neveu du pape Paul IV, offrit au roi de France la conquête du royaume de Naples : la solennité des sermens n'eut plus rien de sacré ; le prélat intrigua, et la trêve fut rompue en moins d'une année. Cette rupture amena la funeste bataille de Saint-Quentin, où, malgré les efforts de *Condé*, le duc d'Enghien, son frère, fut tué, Montmorency, Coligny et plusieurs autres généraux furent faits prisonniers. Après cette défaite, les débris de l'armée française



devaient succomber sous les coups des Espagnols ; mais *Condé* avait su rallier les soldats près de La Fère. La présence de ce chef leur donna une nouvelle énergie ; les frontières furent protégées ; le duc de Guise put agir ; les Anglais furent chassés de Calais , et la paix fut négociée avec quelques chances de succès en 1558.

Ce traité , signé à Cateau-Cambrésis , fut onéreux à la France ; elle perdit en un jour le fruit de dix années de combats ; mais en payant les frais de la guerre , Henri II donnait en mariage sa fille à Philippe II , sa sœur au duc de Savoie , et la cour célébra des réjouissances , pour lesquelles on dépensa des sommes énormes , comme si ces deux alliances eussent été pour la France les résultats de la victoire.

Henri II , blessé dans un tournoi , au milieu de ces fêtes , venait de mourir ; le jeune prince qui lui succédait , sans expérience , entouré de flatteurs , disposé à regarder comme autant d'atteintes à la puissance royale , les remontrances de ses sujets , les demandes des protestans , les plaintes des opprimés , laissait aux ambitieux et à la faction , amie du pouvoir absolu , l'espoir de la réussite ou l'assurance de l'impunité. Déjà le corps le plus respectable de l'Etat , le seul capable de mettre un frein à l'ambition de la noblesse , le

parlement, venait de perdre son point d'appui dans la nation, en se déclarant, dans quelques provinces, contre la liberté religieuse, en ébranlant sa propre puissance par l'arrestation de plusieurs conseillers, fidèles aux premiers principes de justice et de morale, et par la mort d'Anne Du Bourg, le plus influent et le plus respectable de ses membres (1).

Les Guises, déjà si puissans, travaillaient encore à accroître leur puissance ; des écrits répandus avec adresse vantaient l'illustration de leur origine, et les faisant descendre de Charles, frère de ce roi Lothaire, auquel Hugues Capet avait ravi la couronne, semblaient vouloir préparer les esprits à l'élévation de cette maison au trône de France. Quelques hommes dévoués à la patrie prévoyaient les suites de tant d'intrigues, éclairaient l'opinion, en dévoilant ces projets hardis, et, dans des remontrances adressées à la reine-mère, présentaient comme un remède à tant de maux, la convocation des États-Généraux. Mais la faction des Guises montrait cette réunion des États comme le signal du renversement de la religion catholique et de l'autorité royale, et ceux qui la sollicitaient comme des

---

(1) Voyez tome II, 2<sup>e</sup>. partie.

factieux et des criminels de lèse-majesté. Pour comble de honte, le gouvernement eut recours à l'intervention étrangère : le roi d'Espagne écrivit à François II que, justement affligé des tentatives que des sujets rebelles formaient contre les lois du royaume et contre les prérogatives du souverain, il emploierait toutes ses forces au maintien de l'autorité de son beau-frère, dût-il lui en coûter la vie, et dût-il voir périr quarante mille hommes qu'il tenait à la disposition de la France ; « car il lui portait telle affection qu'il » se déclarait protecteur de lui et de son royaume, » comme aussi de ses affaires, lesquelles il n'avait » en moindre recommandation que les siennes » propres. » (1)

Oncles de la jeune reine, les Guises avaient eu le talent d'éloigner de la cour les princes du sang ; *Condé* avait été envoyé en Flandre en 1557, pour faire signer au roi d'Espagne le traité qui venait d'être conclu ; François II avait promis à *Condé* le gouvernement de la Picardie, les Guises s'étaient opposés à sa nomination. Grâce à leur influence, le roi de Navarre, son frère, n'était accueilli qu'avec froideur et dédain, et bientôt il quitta la cour, décidé à n'y plus revenir.

---

(1) Voyez Recueil des choses mémorables arrivées en France (1598), page 73.

**La faction qui maîtrisait le roi, sentit bientôt la nécessité de chercher des partisans dans la masse de la nation; mais les gens éclairés de toutes les classes accouraient chaque jour dans les rangs des réformés. En vain on publia l'édit de novembre qui portait que les protestans convaincus d'avoir formé des réunions seraient condamnés à mort et que leurs maisons seraient rasées; les supplices n'arrêtaient point les progrès de la réformation (1).**

---

(1) Veut-on avoir une idée de l'esprit religieux des catholiques de cette époque tant vantée? il faut lire *la harangue faite devant le roi François II, à l'assemblée des Etats à Fontainebleau, au mois de janvier 1560*, par l'évêque de Valence: on y remarque les passages suivans:

« Est advenu depuis quatre ans qu'un personnage d'autorité  
» a fait demander pour un qui lui touchoit de près, les biens d'un  
» accusé, et au jugement duquel il vouloit assister. Et pour le dire  
» en un mot, s'il y a eu quelque meschant président, conseiller ou  
» autre officier de justice pour couvrir ses fautes passées, il a  
» moyenné de se faire adresser telles commissions, et s'il a abusé  
» de la charge qui lui avait été baillée, tout cela a été couvert sous  
» prétexte du zèle de la loy, comme si la religion avoit besoin  
» d'être soustenue par mensonges et meschancetez. . . . .

» Les évesques (j'entends pour la plupart) ont esté paresseux,  
» n'ayans devant les yeux aucune craincte de rendre compte à Dieu  
» du troupeau qu'ils avoient en charge, et leur plus grand souci  
» a esté de conserver leur revenu, en abuser en folles despences et

Tant de motifs de mécontentemens devaient amener une révolution; elle devait être religieuse, puisque le parti des Guises prenait la religion pour prétexte et les moines pour auxiliaires. Les protestans devaient attaquer , puisque depuis long-temps leur résignation n'avait pas mis un terme aux attaques de leurs ennemis. Il leur fallait un chef : *Condé* s'offrit ; on les persécutait au nom de la divinité, *Condé* adopta une croyance fondée sur l'Évangile, et se mit à la tête de la réformation française. On chercha un appui en Angleterre, Elisabeth promit du secours ; d'Andelot parcourut les provinces pour ranimer le

» scandalleuses : tellement qu'on en a vus quarante résider à Paris pendant que le feu s'allumoit en leurs diocèses.

» Les curez avarés et ignorans , occupez à toute autre chose qu'à leur charge , et pour la pluspart estans pourvus de leurs bénéfices par moyens illicites : autant de deux écus que les banquiers ont envoyez à Rome , autant de curez nous ont-ils envoyez. Les cardinaulx et les évesques n'ont fait difficulté de bailler les bénéfices à leurs maistres-d'hostels , et qui plus est , à leurs vallets de chambre, cuisiniers, barbiers et lacquais. Les mesmes prestres par leur avarice, ignorance et vie dissolue , se sont rendus odieux et contemptibles à tout le monde. Voilà les bons remèdes dont l'on a usé pour procurer la paix et l'union de l'église. Voilà l'occasion que le peuple a prins de se distraire de l'obéissance des magistrats temporels et spirituels. » ( Voyez Mémoires de *Condé*, tom. 1. )

**courage des protestans ; La Renaudie engagea les plus influens à lever des soldats ; enfin, au mois de février 1560, les principaux chefs se réunirent à Nantes ; tous jurèrent de renverser le pouvoir des Guises et de respecter le roi, mais de le délivrer de ceux qui se servaient de son nom et abusaient de sa faiblesse pour ruiner la France. On dressa une formule de protestation, pour rassurer la conscience de ceux qui se faisaient scrupule de prendre part à une révolte ; on lut une décision des plus célèbres docteurs en droit et en théologie, qui portait qu'il était pardonnable à des opprimés d'employer la force pour conquérir la liberté, lorsque tous les moyens légitimes avaient été épuisés, et lorsqu'ils n'attaquaient ni à l'autorité ni à la vie du roi. On convint de plus que même, avant l'exécution du projet d'enlever les Guises, une requête serait présentée au roi pour lui demander la liberté de conscience et le libre exercice de la religion ; que des cavaliers choisis se rendraient à Blois où était la cour, et que, dès que les conjurés se croiraient soutenus par des forces suffisantes, ils présenteraient une nouvelle requête pour demander l'expulsion des Guises, et qu'alors, si ceux-ci faisaient quelque résistance, s'ils refusaient de rendre compte de leur administration et de quitter la cour, on**



s'en emparerait de vive force. Aucun des conjurés ne recula devant un projet aussi hardi : tous montrèrent la plus grande énergie et le plus beau dévouement à la patrie ; car ne craignons pas de le dire, nul intérêt particulier ne les animait, l'intérêt général était seul capable de leur inspirer le courage nécessaire à la réussite d'une entreprise, qui échoua par l'imprudence qu'eut La Renaudie de confier son secret à un ami incapable de tenir un serment. Le complot fut dévoilé, la cour et les Guises se retirèrent à Amboise, dont le château leur offrait un abri contre l'attaque qu'on méditait.

La faction des Guises commença à trembler : elle sentit la nécessité de détruire les motifs de mécontentemens et les prétextes de révolte : on publia un édit favorable aux protestans. Ce retour maladroit vers l'équité ne trompa point les conjurés ; ils s'aperçurent que leur complot était connu, mais pouvaient-ils reculer sans danger ? Ils avaient tout à craindre de la vengeance de leurs ennemis ; la soumission devenait une lâcheté ; une résistance glorieuse au contraire montrait à la nation ses véritables amis ; les supplices et la mort en faisaient des martyrs qui pouvaient un jour trouver de redoutables vengeurs.

Le duc de Guise fut déclaré lieutenant-général

du royaume : malgré le pouvoir qui lui était conféré, malgré les forces envoyées par ses ordres, pour arrêter tous les individus armés que l'on rencontrerait sur la route d'Amboise, *Condé* arriva à la cour. La Renaudie, chef intrépide et courageux, persista dans ses desseins : l'exécution en fut fixée au 17 mars ; mais faute d'avoir pu se réunir en corps assez considérable, les conjurés, attaqués sur différens points, furent facilement défaits, lui-même fut tué d'un coup de pistolet. Son corps fut attaché à une potence sur le pont d'Amboise, avec cette inscription : *Chef des rebelles*, puis il fut coupé par morceaux exposés sur des pieux aux environs de la ville. Plus de douze cents des conjurés que l'on fit prisonniers furent pendus aux créneaux du château d'Amboise, sans jugement, sans interrogatoires, sans aucune des formes juridiques, indispensables même dans les temps de trouble. On se riait de la justice, on ne voulait que répandre la terreur parmi les mécontents. D'autres furent traînés au supplice, sans qu'on désignât leur crime et sans qu'on sût leurs noms ; la Loire était couverte de cadavres attachés par douzaines à de longues perches, des flots de sang inondaient les rues, les places publiques étaient remplies de potences qui

pliaient sous le poids des victimes (1). Enfin, dans la crainte que le spectacle de tant d'horreurs n'excitât la compassion parmi le peuple, plusieurs de ces malheureux furent noyés pendant la nuit. On réserva les formes juridiques pour les chefs seuls, alors aussi tous les raffinemens de la torture leur furent réservés. On voulait, par des aveux arrachés à la douleur, perdre d'Andelot, Coligny, Condé; mais il demeura seulement probable que, si le complot eut réussi, ce dernier se serait déclaré le chef des conjurés.

Malgré le soin que l'on mettait à tromper le roi, ce prince, trop faible pour agir, eut écouté la voix de la raison et de la vérité, si la raison et la vérité eussent eu quelque accès auprès du trône. « Qu'ai-je fait à mon peuple qui m'en veut ainsi, disait-il? je veux entendre ses doléances et lui faire raison. Puis s'adressant aux Guises : je ne sais que c'est, mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous; je désirerais que pour un temps vous fussiez loin d'ici, afin que l'on vît si c'est à moi ou à vous que l'on en veut. (2) » Le désir de la vengeance animait tellement les Guises, qu'ils mirent tout en œuvre

---

(1) De Thou, Histoire Universelle, liv. XXIV.

(2) Recueil des choses mémorables, page 88.

pour enchaîner la clémence du monarque, lors même que l'horreur des supplices ne présentait plus la moindre apparence d'utilité, et lorsqu'ils révoltaient par leur injustice. Ainsi Castelnau de Chalosses, arrêté par le duc de Nemours et séduit par la promesse d'être conduit au roi, auquel il voulait faire entendre les plaintes légitimes de ses compagnons, se rendit sans résistance; mais livré à des juges vendus, il déclara que les aveux des deux conjurés qui, pendant leur torture, avaient jeté quelque soupçon sur *Condé*, étaient faux et sans aucune valeur; puis amenant à propos la morale et les vérités de la religion, il étonna ses juges par son érudition et rappela à l'un d'eux qui le raillait sur ce que ce genre d'instruction était peu convenable à un guerrier, que, dans un temps plus heureux, ce magistrat avait approuvé en lui une croyance qu'il lui reprochait maintenant pour complaire à la cour. En vain les seigneurs les plus influens sollicitèrent-ils sa grâce auprès du roi; en vain rappela-t-on à ce prince que Castelnau lui avait sauvé la vie un jour que, déguisé, François avec quelques courtisans avait pris part au tumulte d'une fête populaire; en vain Médicis elle-même implora-t-elle la clémence de son fils : les Guises voulaient un exemple, le roi se rendit à leurs

conseils, et Castelnau fut condamné à mort. Lorsqu'on lui lut la sentence qui le déclarait criminel de lèse-majesté : « Je suis innocent de ce crime, » s'écria-t-il ; si c'est un crime de lèse-majesté » d'avoir pris les armes contre des étrangers, infracteurs de nos lois et usurpateurs de l'autorité » souveraine, qu'on les déclare donc rois. C'est » à ceux qui me survivront à prendre garde qu'ils » ne ravissent la couronne aux princes du sang » royal. Ma mort va me délivrer de cette crainte ; » je ne dois plus tourner mes pensées que vers » une meilleure vie. » En terminant ces mots, il présenta sa tête au bourreau.

Villemongey ne mourut pas avec moins de courage et d'héroïsme : sur l'échafaud il annonça les maux que l'ambition des Guises causerait à la France ; puis trempant ses mains dans le sang de ses compagnons qui venaient de périr : « Voilà, » dit-il, ô Dieu très-bon et tout puissant, le » sang innocent de ceux qui sont à toi et dont » tu ne laisseras point la mort impunie. »

Le supplice de ces malheureux fut un spectacle pour la cour : le roi, dont la santé était chancelante, n'y fut point présent ; mais ses frères et tous les courtisans, les dames même, s'y rendirent comme à une fête ; on pouvait par-là prévoir que ces cruelles exécutions seraient le prélude d'un



règne sanguinaire. Quel triste avenir pour les peuples, quand les princes semblent avec plaisir voir couler le sang de leurs sujets.

La mort de tant d'infortunés devenait inutile aux Guises, s'ils ne parvenaient pas à perdre *Condé*. Entouré de gardes depuis la découverte du complot, il ne tarda pas à comparaître devant le roi, qui lui reprocha la perfidie de sa conduite; la reine-mère et le cardinal de Lorraine feignirent de le plaindre; mais le prince, insensible aux menaces du souverain comme à la fausse compassion de ses ennemis, répondit avec une telle fermeté, que les Guises intimidés craignirent que trop de rigueur, à son égard, ne portât ses partisans à le venger. On cessa de le faire garder à vue, et l'on décida que le jour même il se présenterait devant le conseil du roi pour se justifier des soupçons qui planaient sur sa tête. *Condé* sentit tout ce que sa position avait de critique; sa présence d'esprit pouvait seule le sauver. Il protesta de son attachement au roi; il avança que la preuve de son innocence était la confiance même qu'il avait témoignée en venant s'établir au milieu de la cour où se trouvaient ses plus puissans ennemis; il affirma que ceux qui avaient osé l'accuser d'être le chef de la conspiration « *avaient menti faussement, et qu'autant qu'ils*



» *le diraient, ils mentiraient* », et termina en déclarant qu'il renonçait momentanément à sa dignité de prince du sang ; qu'il était disposé à soutenir ce qu'il venait d'avancer ; que ses accusateurs n'avaient qu'à se présenter, et qu'il s'offrait de combattre l'épée à la main quiconque oserait l'accuser d'un attentat aussi odieux ; que ceux qui travaillaient à sa perte étaient des lâches, et qu'eux-mêmes ils conspiraient la ruine de l'Etat et compromettaient l'intérêt de la couronne dont il s'était toujours montré le plus ardent défenseur. Le cardinal de Lorraine sentit que ces mots s'adressaient à son frère : il fit un signe au roi et les membres du conseil se levèrent sans répondre ; mais le duc de Guise, plus dissimulé que le prélat, fit l'éloge du prince et déclara que, s'il était question d'en venir à un duel, il lui offrait d'être son second. La reine-mère et le roi complimentèrent le duc sur sa noble résolution, et le prince recouvra sa liberté.

L'affaire d'Amboise était un événement trop important pour que les Guises ne cherchassent pas à en tirer les plus grands avantages. Ils n'avaient qu'un moyen de parvenir à leur but, c'était de rattacher ce complot aux idées religieuses ; c'était de représenter le protestantisme comme l'unique moteur d'un complot qui tendait à renver-

ser la religion catholique en renversant le pouvoir du roi. Ils sentaient bien qu'en feignant de ne voir que l'intérêt de la religion dans tout ce qui se rattachait à la politique, ils s'assuraient de l'attachement du peuple et acquéraient par-là une force qui devait être un jour fatale à la couronne qu'ils paraissaient défendre avec zèle. Les protestans furent persécutés dans toutes les provinces : des troupes reçurent l'ordre de piller Valence ; on y décapita deux ministres et quelques-uns des principaux habitans. Des massacres furent organisés dans d'autres villes du midi ; et, pour légitimer ces persécutions auprès des princes allemands, les Guises leur déclarèrent que ces exécutions n'étaient dirigées que contre des *protestans ennemis de la confession d'Augsbourg*. (1)

Cependant on n'avait point renoncé au projet de s'emparer du prince *de Condé* ; déjà on avait agité cette importante question au conseil du roi, lorsque le prince, averti par ses amis, prit la résolution de se réfugier en Béarn près de son frère. Ses démarches étaient épiées ; il obtint du roi la permission de se retirer dans une de ses terres et prend la route de Nérac. La fuite du prince fut regardée comme une preuve de sa cul-

---

(1) Recueil des choses mémorables, page 98.

pabilité ; mais il fallait s'en emparer : on crut en trouver l'occasion dans l'assemblée des notables convoqués à Fontainebleau pour le 21 août , et à laquelle les princes du sang étaient tenus de se rendre par ordre de François II.

Les Guises fondaient sur cette réunion solennelle leurs espérances : *Condé* allait tomber en leur pouvoir, et leurs créatures allaient, d'une voix unanime, presser l'anéantissement du protestantisme. Mais ils furent bien trompés : les princes du sang ne parurent point à cette assemblée, et les évêques ainsi que les principaux seigneurs déclarèrent qu'il était temps de réformer les abus introduits dans la religion et dans l'Etat. Les Guises seuls furent d'un avis contraire ; ils entraînent la majorité de l'assemblée, et l'on se sépara après avoir décidé qu'un concile écuménique ou même un concile national serait convoqué le plutôt possible, et que jusque là on suspendrait toute persécution ; mais que le roi se réserverait le droit de faire punir ceux qui favoriseraient les séditions, et que les Etats-généraux se réuniraient à Meaux le 10 décembre suivant.

Pendant qu'on débattait d'aussi graves intérêts à Fontainebleau, les principaux protestans, craignant quelque coups d'état, pressaient *Condé* de leur servir d'appui. Ces négociations, faites dans

le plus grand secret, ne tardèrent pas cependant à être découvertes : *Louis de Bourbon* avait envoyé à la cour de France Lasague, agent du roi de Navarre, pour être instruit des résolutions de l'assemblée et des intrigues que l'on dirigerait contre les princes. L'envoyé était instruit de la résolution où étaient les protestans de tenter encore l'expulsion des princes lorrains et de fonder en France la liberté publique ; il eut l'indiscrétion de confier ses espérances à un ami qui en instruisit le duc de Guise. Lasague, dans les douleurs de la torture, convint de tout ce qu'il savait et même de ce qu'il ne savait pas, et *Condé* se trouva de nouveau sous le poids d'une accusation grave. La cour apprit en même temps qu'on avait voulu s'emparer de Lyon ; on ne douta plus des projets du prince, et des forces considérables furent envoyées dans les provinces pour contenir les mécontents. La témérité de *Condé*, ou plutôt de ses partisans, car il ne s'était pas déclaré ouvertement, effraya la cour. Les Guises craignirent que Meaux, dont la majorité des habitans était protestans, ne leur offrît pas un abri assez sûr contre les attaques de leurs ennemis ; il fallait réunir les Etats-généraux dans une ville plus importante et plus dévouée au parti catholique : Orléans fut choisie.

Ce fut de cette ville que François II écrivit au roi de Navarre qu'il lui ordonnait d'assister avec *Condé* aux Etats-généraux, et que, s'il faisait difficulté d'obéir, il saurait bien contraindre par la force ce dernier à venir se justifier des soupçons qui pesaient sur lui. *Condé* répondit qu'il s'empresserait de se rendre aux ordres du roi, dès que ses calomniateurs ne seraient plus investis d'un pouvoir dont ils abusaient pour perdre un sujet fidèle. Tout fut employé pour rassurer le prince : le cardinal de Bourbon fut chargé de déterminer ses deux frères à se rendre, sans tarder, auprès du roi, qui engageait sa parole royale que leur liberté serait respectée ; qu'ils occuperaient à la cour le rang qui leur était réservé ; que *Condé* serait libre d'y remplir les devoirs de sa religion ; qu'il voulait seulement fournir à ce dernier les moyens de se disculper, et qu'enfin il désirait s'éclairer de leurs conseils.

Ces protestations, rapportées par un frère dont ils connaissaient les vertus, rassurent les deux princes ; *Condé* ne s'attache plus qu'à calmer les inquiétudes de ses amis qui craignent qu'on ne tende un piège à sa bonne foi ; il tranquillise une épouse qui tremble pour l'avenir ; il détermine le roi de Navarre à suivre son exemple, et part. Mais à peine sont-ils sur les terres de



France que tout semble annoncer qu'ils n'y sont pas en sûreté; on ne leur rend sur la route aucuns des honneurs auxquels ils ont droit de prétendre; au lieu de gardes d'honneur, ils ne rencontrent partout que des escortes. Le roi les reçoit avec dédain, et reproche à *Condé* sa perfidie, tandis que la reine-mère feint de verser des larmes de joie en les revoyant. *Condé* veut se justifier, mais il n'est point écouté : on l'entraîne, et une horrible prison devint le séjour d'un prince auquel on venait de garantir la liberté et les honneurs dus à son rang, et madame de Roye, sa belle-mère, est envoyée au château de Saint-Germain-en-Laye, sous le simple soupçon qu'elle avait approuvé la tentative d'Amboise. Le roi de Navarre offre de servir de caution à son frère, mais il est lui-même gardé à vue. Les Guises et le conseil du roi décident la perte de *Condé*; il doit être assassiné en présence du monarque; mais entraîné par l'éloquence du chancelier de l'Hôpital, François II refuse de consentir à un si honteux attentat : tous les calculs de la perfidie se dirigent contre le prince; s'il n'est point convaincu du crime de lèse-majesté, il le sera du crime d'hérésie. Déjà il a refusé l'entrée d'un prêtre catholique dans sa prison, le moindre prétexte suffira pour déterminer la condamnation que doit pro-



noncer un tribunal vendu aux Guises. Sa qualité de prince du sang exige que *Condé* soit jugé par le parlement et les pairs de France; mais une commission est nommée, et, malgré son refus de répondre à des juges qu'il récuse, il est condamné à avoir la tête tranchée sous les fenêtres mêmes de l'appartement du roi. La princesse *de Condé* vient en fondant en larmes embrasser les genoux de François II et lui demande la grâce de son époux : *Il a voulu m'ôter la couronne et la vie*, répond le monarque, *il doit mourir!* Mais le ciel ne devait point permettre que ce guerrier pérît sur l'échafaud : François II est tout-à-coup atteint d'une maladie qui l'entraîne au tombeau. Les Guises pressent en vain l'exécution d'une sentence qui doit les délivrer d'un ennemi dangereux ; Catherine a besoin de *Condé* pour mettre un frein à l'ambition des Guises, elle négocie avec le roi de Navarre; il renonce à ses prétentions à la couronne; il renonce à la régence. Le 14 décembre, François II meurt, et quelques jours après *Condé* recouvre sa liberté.

L'avènement de Charles IX au trône changea la face des affaires : Catherine, intéressée à ménager tous les partis, établit un système de bascule, signe de la faiblesse du gouvernement. *Condé* avait été déclaré rebelle, il fut proclamé

innocent, et par la cour, et par le parlement, et par ses ennemis mêmes. Les Guises avaient sollicité sa mort, ils ne tardèrent pas à se réconcilier avec lui; cependant on intrigua pour désunir les deux frères, et le roi de Navarre se jeta dans le parti catholique. Uni au duc de Guise, au maréchal de Saint-André et au connétable de Montmorency, il embrassa les projets de ce triumvirat dont l'ambition devait être funeste à la France.

Médicis, effrayée de la puissance des triumvirs, ne trouva pas d'autre moyen d'y mettre un terme que de se réunir au parti de *Condé* et de favoriser les protestans. Les édits qui leur étaient contraires furent révoqués, et celui de janvier 1562 fut publié au sein de l'assemblée des notables réunis à Saint-Germain. Cet édit portait en substance, qu'à l'avenir des mesures seraient prises pour que les catholiques et les protestans pussent vivre en paix; que ceux-ci auraient la faculté de s'assembler hors des villes pour l'exercice de leur religion; qu'il était défendu de se quereller au sujet de la religion et de se donner des noms injurieux. Cette concession faite au protestantisme était bien peu importante, cependant elle effraya Rome et l'Espagne; les agens de ces deux puissances intrigèrent pour que les principaux protestans quittassent la cour, avant

que leur influence ne s'y fût étendue, et *Condé*, à la prière de la reine-mère, se décida à quitter Paris et même à montrer l'exemple de la soumission et à mettre bas les armes, si le duc de Guise consentait à l'imiter.

La fermentation des esprits annonçait de nouveaux complots et une rupture prochaine. Le duc de Guise, prévoyant que les réformés français trouveraient des partisans en Allemagne, s'empressa d'aller entraver une ligue qu'il redoutait; il promit aux princes allemands que la violence ne serait point à l'avenir employée contre les protestans; mais que dès ce moment, on s'occuperait sérieusement de réformer l'église de France sur les bases de la confession d'Augsbourg. C'est à la suite de cette négociation que, traversant la petite ville de Vassy, ses gens insultent des réformés rassemblés dans une grange qui leur servait de temple : des injures, on en vient à une rixe; mais les réformés sans armes sont massacrés par les valets et par les gardes du prince. Plus de soixante protestans restent sur la place, plus de deux cents sont blessés : leur ministre, percé de coups, est emmené comme prisonnier, et les maisons sont livrées au pillage.

Cette violation du dernier édit indigna le prince *de Condé*; il se plaignit à la cour; mais,

loin d'obtenir la punition de cet attentat, il reçut l'ordre de quitter Paris; on approuvait ses plaintes, mais on n'avait pas la force d'y faire droit. Il ne lui restait donc qu'un parti, c'était de se préparer à la défense; et comment ne l'aurait-il pas fait, quand la reine-mère elle-même, approuvant la conduite du prince, lui écrivait : « *Je n'oublieray jamais ce que faites pour moy, et si je meurs avant avoir le moyen de le pouvoir recognoistre, comme j'en ay la volonté, j'en lairray une instruction à mes enfans.* » Lui tendait-elle un piège, lorsqu'elle lui adressait la lettre suivante :

*Mon cousin, je vois tant de choses qui me desplaisent, que si ce n'estoit la fiance que j'ay en Dieu et assurance en vous que m'aidez à conserver ce royaume et le service du roy, mon fils, en dépit de ceux qui veulent tout perdre, je seroye encores plus faschée; mais j'espère que nous remédierons bien à tout avecques vostre bon conseil et aide, etc. (1)*

Encouragé par les instances de Catherine, Condé rassemble des troupes et marche sur Paris. L'alarme se répand dans la capitale : elle ferme ses portes; on tend des chaînes dans toutes

---

(1) Mémoires de Condé, page 215.

les rues; mais le roi envoie prier le prince de respecter une ville que la présence du souverain rend en quelque sorte sacrée. *Condé*, par égard pour la majesté royale, se retire et concentre ses forces dans Orléans. Dès qu'il eut rétabli l'ordre et la tranquillité dans cette ville, il s'empessa de publier, le 8 avril 1562, un manifeste et une protestation par lesquels il rappelait tous les maux de l'Etat et déclarait qu'il ne prenait les armes que pour sauver la patrie et pour délivrer le roi de l'influence d'une faction qui se servait de l'autorité royale pour asservir la nation; que, pour gage de sa bonne foi, il demandait que la reine-mère et le monarque se transportassent dans une ville choisie par eux, et qu'alors les deux partis poseraient les armes; que, si l'on refusait d'aussi justes conditions, il n'avait plus, lui et les siens, d'autre ressource que dans une noble et glorieuse résistance.

Il fit part de sa conduite aux différens princes d'Allemagne; tout annonçait une guerre prochaine, lorsque Catherine entreprit de mettre fin à une division qui lui faisait entrevoir que, de quelque côté que penchât la balance, le pouvoir lui échapperait. *Condé* renouvela ses prétentions; et, pour garant de sa bonne foi, il offrit de donner son fils en ôtage, dès que les Guisès



auraient quitté la cour, jusqu'au moment où le roi serait parvenu à sa majorité; mais Charles ne voulait point éloigner les Guises et même il exigeait que le prince donnât l'exemple de la soumission.

*Condé* prévit à quel danger il s'exposait en s'abandonnant sans défense à ses ennemis. Tout accommodement devenu impossible, les deux partis se préparèrent à prendre les armes. *Condé* était maître d'Orléans, de Tours, d'Angers, du Mans et de Blois. La reine-mère eut alors une entrevue avec le prince : on convint que chaque parti ferait des concessions; un traité de paix fut signé le 23 juin; mais quelques fanatiques du parti protestant s'étant portés à plusieurs excès dans la ville de Meaux, jusques à piller les églises et les monastères, le traité fut rompu quelques jours après. Il est vrai que ces excès n'étaient que la conséquence de ceux auxquels se portaient les catholiques. Nous n'entrerons pas dans les tristes détails des sanglantes cruautés exercées de part et d'autre. Si ces derniers se montrèrent intolérans et persécuteurs, les autres surent souvent en tirer vengeance; d'ailleurs l'esprit de parti guidait partout les interprètes mêmes de la loi : les parlemens poursuivaient avec faiblesse les crimes des catholiques et punissaient avec rigueur



les représailles exercées par les protestans. (1) Ainsi quelques prêtres de l'église de Saint-Médard avaient excité le peuple à attaquer des protestans réunis dans une maison où ils entendaient le prêche; ceux-ci s'étaient défendus, et cependant les agresseurs ne furent point punis, les protestans seuls furent poursuivis avec la dernière rigueur; ainsi le connétable de Montmorency fit brûler dans le faubourg Saint-Antoine la maison Popincourt où les protestans allaient entendre la voix de leurs pasteurs, et fit abattre dans le faubourg St.-Jacques une maison destinée au même usage : et ce funeste exemple d'intolérance ne fut point puni. Les protestans étaient donc excusables de chercher dans les chances de la guerre des garanties pour l'avenir. La religion et le désespoir pouvaient seuls les soutenir dans leur entreprise; ils avaient à résister à une armée nombreuse, encouragée par des succès obtenus sur plusieurs points et par la prise récente de la ville de Rouen. Cependant *Condé* eut la hardiesse de venir mettre le siège devant Paris; il remporta d'abord quelques avantages sous les murs de la capitale; mais le duc de Guise le força bientôt à battre en retraite. Catherine renouvela alors les négociations : elle eut

---

(1) Voyez la notice d'Anne Du Bourg, T. II, 2<sup>e</sup>. part., p. 12.

une conférence avec *Condé*; mais le prince ajouta à ses précédentes conditions la convocation d'un concile général et le renvoi des troupes étrangères : il sentait bien qu'elles étaient en quelque sorte le plus ferme rempart du despotisme. La cour ne voulut point consentir à de telles concessions, d'autant plus justes qu'il s'engageait à faire sortir de France les soldats qu'Elisabeth avait envoyés à son secours et les renforts qu'il avait reçus d'Allemagne. D'ailleurs il fut informé que le duc de Guise avait dit hautement que ces négociations n'avaient d'autre but que de gagner du temps : les deux partis se préparèrent donc à reprendre les armes.

Le prince effectua sa retraite sur Dreux : les mémoires du temps rapportent qu'au moment où il passait une petite rivière près de Maintenon, une vieille femme s'avança dans l'eau et lui dit : *Prince , va , tu souffriras ; mais Dieu est avec toi. Priez Dieu pour moi , lui répondit-il* (1); et prenant cette rencontre pour un signe de réussite, il se prépara à livrer bataille. Cependant un funeste pressentiment semblait lui prédire les tristes résultats de la lutte qu'il entreprenait. La veille de la bataille de Dreux, immédiatement

---

(1) De Thou, — Recueil des choses mémorables, page 157.

après la prière que venait de faire Théodore de Bèze : « Je says, dit-il à ceux qui l'entouraient, » qu'il ne se faut point arrêter aux songes; mais » si faut-il que je vous die ce que j'ai songé la » nuit passée. Il me semblait que j'avais donné » trois batailles l'une après l'autre, obtenant finalement la victoire et voyant nos trois ennemis » morts; mais que j'étais aussi blessé à mort, tellement toutes fois que les ayant tous trois fait » mettre morts les uns sur les autres et moi par-dessus, j'avais ainsi rendu l'esprit à Dieu. »

Ce songe était en effet une prédiction des événemens qui allaient se passer : le triumvirat contre lequel *Louis de Bourbon* luttait, allait succomber, et lui-même devait lui survivre peu de temps. Le duc de Guise devait mourir de la main d'un assassin; le connétable devait trouver la mort à la journée de Saint-Denis, et le maréchal de Saint-André allait perdre la vie à la bataille de Dreux.

Cette bataille commença le lendemain 19 décembre, sous les plus heureux auspices. L'armée protestante, forte de neuf mille hommes, dont quatre de cavalerie, avait à en combattre une de vingt-un mille. Le projet de *Condé* était de manœuvrer de manière à opérer sa jonction avec les auxiliaires anglais qui occupaient le Hâvre;

mais le connétable donna le signal de l'attaque ; et en peu d'instans l'affaire devint générale. La division commandée par le connétable , fut attaquée avec une telle impétuosité qu'après une résistance vigoureuse, il fut obligé de se rendre, et que les fuyards allèrent jusqu'à Paris porter la nouvelle de la perte de la bataille. La valeur des Suisses arrêta seule l'ardeur des confédérés ; le duc de Guise , qui avait vu avec indifférence la défaite et la prise de Montmorency, fondit sur l'infanterie que *Condé* avait laissée sans défense ; et, à l'aide d'une artillerie formidable, il répandit le désordre dans tous les rangs. Le maréchal de Saint-André appuya si habilement le mouvement du duc, qu'il contribua au gain de la bataille ; mais il s'attacha à poursuivre Coligny, dont la retraite fut si habilement faite qu'il conserva toujours son ordre de bataille, et que le maréchal, forcé de se rendre au moment où son cheval venait de s'abattre, fut tué par un de ceux qui l'entouraient. *Condé*, au milieu de la mêlée, avait en vain essayé de rallier les fuyards : atteint de deux blessures, obligé d'abandonner son cheval qu'un coup de feu mettait hors de service, il allait en monter un autre, lorsque, cerné de toutes parts, il fut obligé de remettre son épée au jeune Damville, fils du connétable.

Cette affaire, où les deux généraux en chef furent faits prisonniers, ne fut pas une victoire pour la cour, qui y perdit huit mille hommes, un général et plusieurs officiers marquans, tandis que la perte des protestans s'éleva à peine à quatre mille; mais ce fut un sujet de gloire pour le duc de Guise, qui y déploya le plus grand talent et qui y demeura maître du champ de bataille. Le soir, un seul lit restait de tous les bagages du duc de Guise : celui-ci l'offrit au prince, son prisonnier; *Condé* répondit à cet acte de politesse par une grande preuve de confiance; il proposa de le partager, et l'on vit les deux plus grands ennemis dormir tranquillement sur le même lit.

Les talens du duc de Guise promettaient les plus grands succès à l'armée royale, lorsqu'il fut assassiné, le 18 février 1563, sous les murs d'Orléans, dont il formait le siège. Cet événement hâta les négociations de la paix : *Condé* demanda l'exécution de l'édit de janvier, dans une conférence qu'il eut, le 7 mars, dans l'Ile-aux-Bœufs près d'Orléans, avec le connétable. L'entrevue de deux chefs de partis, tous deux prisonniers et tous deux aspirant à leur liberté, devait nécessairement aplanir bien des difficultés; mais il faut avouer que Montmorency montra autant de fa-

natisme dans ses prétentions à repousser les bases de l'édit dont les protestans réclamaient l'exécution depuis le commencement de la guerre, que *Condé* mit de faiblesse à soutenir les intérêts de la réformation. Il ne voulut d'abord prendre aucune détermination sans l'aveu de quelques réformés éclairés; mais on vit bientôt qu'il était disposé à signer la paix à tout prix. Soixante-douze ministres se réunirent alors et déterminèrent par écrit les bases d'un traité plein de sagesse. Ils conseillaient au prince de demander l'exécution de l'édit sans restriction; la sanction royale sur la profession de foi adoptée par les protestans; la liberté pleine et entière de régler leur discipline ecclésiastique; la validité de leurs baptêmes et de leurs mariages; l'abolition de la dénomination de *nouvelle* fausement donnée à leur religion; le rétablissement de tous les réformés, dans leurs biens, dans leurs honneurs et dans leurs charges; enfin la poursuite de tous les crimes dont ils avaient été victimes.

Le prince dut sentir l'équité de ces demandes; mais séduit par l'espoir de rentrer dans les prérogatives dues à son rang, il déclara qu'il s'en rapporterait aux seules lumières de la noblesse protestante, toute aussi pressée que lui de rentrer dans les bonnes grâces de la cour; et, après une



entrevue avec la reine-mère, il consentit à signer la paix, dont la conséquence fut l'*édit de pacification*, par lequel le roi permettait aux seigneurs l'exercice de leur religion dans l'étendue de leur seigneurie; aux nobles la même liberté dans l'intérieur de leurs maisons, pourvu qu'ils ne demeurassent pas dans des villes de hautes justices; assignait dans la juridiction de chaque parlement une ville où la religion réformée pourrait être exercée librement, et donnait la même prérogative aux villes soumises aux réformés avant le 7 mars. L'édit proclamait le pardon du passé, et déclarait *Louis de Bourbon fidèle cousin du roi*, l'exemptait de rendre compte des deniers qu'il avait employés pour les frais de la guerre, et reconnaissait que les seigneurs qui l'avaient assisté n'avaient agi que dans de bonnes intentions et pour le service de Sa Majesté.

Ce traité si singulier n'eut cependant point l'approbation de tous les protestans zélés : il prouvait que *Condé* s'était laissé entraîner par des vues d'intérêt; et le vertueux Coligny lui en fit publiquement des reproches.

Depuis la mort du duc de Guise, Catherine avait acquis une autorité sans bornes; cependant elle employait encore tous les genres de séductions pour captiver *Condé*, dont le crédit lui

donnait de l'ombrage. Il avait su résister à toutes les promesses vaines de cette astucieuse reine; l'exemple du roi de Navarre constamment trompé lui avait appris à se méfier de la cour; sa nomination au gouvernement de Picardie semblait satisfaire toute son ambition. Mais Catherine nourrissait pour l'avenir de secrètes intrigues: les protestans n'étaient pas abattus, on n'avait pas renoncé à les persécuter; il fallait, en les fatiguant sur tous les points, être instruit des démarches et des intentions cachées de leurs chefs. Les intrigues galantes pouvaient offrir ce résultat, et la belle de Limeuil fut l'instrument de cette basse séduction. *Condé* avait conçu pour cette demoiselle d'honneur de la reine une violente passion; et cette jeune personne, alliée au prince et qui aurait dû trouver, dans la protection de Catherine, la sauve-garde de l'innocence, reçut au contraire l'infame conseil de répondre à l'amour de *Louis de Bourbon*, de ne rien épargner pour augmenter l'ardeur qu'il éprouvait et pour pénétrer ses secrets. Cette immorale conduite n'eut aucun des résultats qu'on s'en était promis: la princesse de Condé, profondément affectée des désordres de son mari, mourut de désespoir; mademoiselle de Limeuil, entraînée par les promesses du prince, séduite par l'espoir de l'épouser, lui accorda ses

faveurs, dont les preuves trop visibles, devenues un sujet de scandale, engagèrent la reine à l'envoyer cacher sa honte dans l'obscurité d'un cloître ; et, comme le fait remarquer De Thou, les artifices de Catherine aboutirent sans profit à déshonorer une ancienne maison, en livrant à la séduction la plus vile une héritière de la famille de La Tour de Turenne.

Mais laissons le prince se consoler de la perte de cette maîtresse dans les bras de la veuve du maréchal de Saint-André, qui se flattait de l'espoir que les grands biens qu'elle possédait le détermineraient à l'épouser. Ce n'est pas au milieu des intrigues d'une cour corrompue que nous devons suivre *Louis de Bourbon* : si sa faiblesse, si ses dérèglements ont terni l'éclat de la première période de sa vie politique, montrons-le sensible aux reproches de Coligny, abjurant ses égaremens et cherchant à racheter ses fautes passées par une conduite digne du rang qu'il occupait, de la confiance qu'il inspirait aux réformés et de la grandeur des événemens auxquels il devait prendre part. Voyons-le, prévenu qu'à la cour on conspirait contre les jours de Coligny qu'une indigne calomnie accusait du meurtre de Guise, prendre courageusement sa défense au milieu du conseil du roi, réclamer des juges indépendans

et non suspects, pour examiner la conduite de l'amiral, et déclarer à ses calomniateurs que, si l'on entreprenait de le noircir dans l'opinion publique, et que, si on l'attaquait autrement que par voies de justice, il regarderait et vengerait cette injure comme si elle lui était personnelle. Voyons-le, après avoir vainement employé son crédit pour engager les Anglais à évacuer le Hâvre qu'ils conservaient encore depuis le traité de paix, engager tous les protestans à se réunir à l'armée royale pour forcer des étrangers, naguères leurs alliés, à quitter le sol de la patrie; voyons-le braver la mort au siège de cette place, s'y distinguer par sa bravoure et contribuer à délivrer cette ville importante que les Anglais évacuèrent enfin le 31 juillet 1563.

Charles IX, dans sa quatorzième année, venait d'être déclaré majeur au lit de justice tenu à Rouen. Après cette importante cérémonie, Catherine lui fit parcourir le royaume; mais c'était plutôt pour ranimer par sa présence le fanatisme des catholiques que pour calmer les dissensions religieuses. En effet arrivé à Roussillon, loin de faire droit aux plaintes des réformés, il rend une loi qui leur défend d'avoir des prêches dans les villes même où l'édit de pacification les autorisait. *Condé* plaide la cause de ses coreligionnaires;

il veut défendre leurs intérêts froissés; il reçoit pour toute réponse que le roi a ses raisons pour en agir ainsi, et que rien ne l'oblige à consulter le prince sur les affaires de son royaume. *Condé* comprit alors que l'édit de pacification n'avait pour but que de calmer les esprits jusqu'au moment où l'on pourrait sans crainte enchaîner la réformation. Il allait épouser la fille de Renée de France, la veuve du duc de Guise; mais dans la crainte que cette alliance ne le rapprochât de la maison de Lorraine; et pour donner aux réformés un gage de sa fidélité à les défendre, son choix se fixa sur Françoise d'Orléans, princesse secrètement attachée aux protestans et sœur du duc de Longueville. Ce mariage fut célébré le 8 octobre 1565.

Ses pressentimens sur les intentions de la cour furent bientôt réalisés : c'était peu que le roi, injuste envers les protestans, eût publié un édit qui assurait au clergé le paiement des dîmes; c'était peu qu'il eût exempté les ecclésiastiques des charges qui doivent peser sur tous les citoyens; c'était peu qu'il eût rendu les lois les plus sévères sur la librairie, que pour gagner le pape il eût rétabli le paiement des annates; qu'il eût forcé le parlement à enregistrer ses édits sans se permettre aucune remontrance : on préparait aux

protestans un coup des plus funestes , dans l'entrevue que Catherine et son fils eurent à Bayonne avec le duc d'Albe (1), et où l'on discuta sur les moyens d'arrêter les progrès du protestantisme, et de se défaire des principaux réformés. Tout prouva, comme quelques écrits du temps en font foi (2), que ce plan était le résultat des conférences entamées l'année précédente à Fontainebleau , entre les ambassadeurs des princes catholiques réunis pour former une sainte ligue contre les peuples qui adopteraient des idées opposées aux intérêts de Rome.

Afin d'enlever à la réformation l'un de ses plus fermes soutiens , on tenta de s'emparer de la reine de Navarre, mais cette conspiration échoua. Des sociétés du Saint-Esprit furent instituées pour servir de point de ralliement aux catholiques ; toutes les églises retentirent des éloges donnés à Philippe II , qu'on y représentait comme le modèle des rois , l'appui du christianisme , et l'arbitre des querelles religieuses. On eut dit que la France était sous la tutelle de l'Espagne , et qu'il appartenait au roi d'Espagne

---

(1) Voyez la notice de Guillaume d'Orange , tom. 3<sup>e</sup>. part. II , et la notice de Jeanne d'Albret.

(2) Voyez Recueil des choses mémorables , 1598 , pag. 294.



seul d'interpréter les édits du roi de France. Lorsqu'enfin on apprit que le duc d'Albe s'avancait vers les frontières du royaume, à la tête d'une armée destinée à mettre les Pays-Bas sous le joug du despotisme, les cœurs vraiment français virent avec douleur que des étrangers allaient violer le territoire de la France, et encourager par leur présence l'ardeur des fanatiques dont les menaces faisaient déjà trembler les protestans. *Condé* offrit alors au roi de faire marcher tous les réformés à la défense de la patrie. Charles IX, choqué de l'influence que s'attribuait le prince, reçut fort mal ses propositions. Mais on lui ménageait une scène humiliante au milieu de la cour : il avait sollicité, en sa qualité de prince du sang, la lieutenance générale du royaume, et le commandement des troupes qu'on devait envoyer à la défense des frontières. Catherine, pour cette charge, avait jeté les yeux sur son fils le duc d'Anjou ; elle pouvait motiver son refus sans blesser le prince ; mais au contraire elle le laissa dans l'espérance d'obtenir cet honneur : lorsque le duc d'Anjou, apercevant *Condé* à la cour, le prit à part, et le traitant avec le plus profond mépris, jusqu'à le menacer, en portant la main sur la garde de son épée, lui dit à haute voix que si jamais il lui arrivait de solliciter une

charge sur laquelle il avait seul des droits incontestable, *il saurait bien l'en punir, et le rendre aussi petit compagnon, comme il voulait faire du grand.* Condé se tint dans les bornes du respect en répondant au prince, mais il jura de tirer vengeance d'un affront qu'il n'avait point mérité.

Cependant la France présentait un aspect de tristesse qui annonçait de nouveaux malheurs. La cour venait d'enrôler six mille Suisses ; on faisait des levées d'hommes dans tout le royaume ; on publiait avec adresse que ces préparatifs étaient dirigés contre l'Espagne ; mais d'après les intérêts qui unissaient les deux couronnes, il était facile de prévoir l'issue des événemens, ce n'était pas pour résister à l'Espagne que l'on élevait des forteresses dans le sein même de la France, et que l'on répétait partout que les protestans ne jouiraient pas long-temps du peu de liberté qui leur restait encore.

Les réformés avaient épuisé la voie des remontrances et des pétitions, lorsque les principaux d'entre eux se rassemblèrent en présence de Condé et des deux Coligny, à Châtillon sur Loin, pour délibérer sur les moyens de remédier au danger qui les menaçait. Après plusieurs conférences où les plus sages se déclarèrent

contre les mesures violentes, ils apprirent par un ami qu'ils avaient à la cour, qu'on y avait tenu un conseil secret, dans lequel il avait été question de se défaire de l'amiral et de jeter le prince dans une étroite prison; alors l'assemblée devint tumultueuse, chacun rappela les malheurs passés, et manifesta ses craintes sur l'avenir. Avons-nous oublié, disaient-ils, la perte de tant de milliers de victimes immolées depuis l'édit de pacification? Nous avons eu beau nous plaindre, s'écriaient les autres, nos plaintes ont été étouffées par la fureur de nos ennemis. Sans doute le roi ignore les maux que nous font souffrir ceux qui se couvrent de son nom. Nous devenons coupables si, par un honteux silence ou une indigne modération, nous trahissons la plus noble des causes, celle de la liberté, celle de la vraie religion. D'autres s'écriaient : marchons sur les traces de nos pères, et souffrons au contraire tous les tourmens plutôt que de devenir coupables en rendant le mal pour le mal (1). Mais d'Andelot qui, par sa droiture et son équité, jouissait d'un grand crédit sur l'esprit des protestans, entraîna tous les avis vers une résistance devenue désormais indispensable. « Si vous

---

(1) De Thou, liv. XLII.

» attendez, dit-il, que soyons bannis en pays  
» étrangers, liés dans les prisons, courus à force  
» du peuple, méprisés des gens de guerre, et con-  
» damnés par l'autorité des grands ( comme  
» nous n'en sommes pas loin ), que nous aura  
» servi notre patience et humilité passées ?  
» que nous profitera alors notre innocence ? à  
» qui nous plaindrons-nous ? mais qui est-ce  
» qui voudra seulement nous ouïr ? Il est temps  
» de nous désabuser et de recourir à la défen-  
» sive, qui n'est pas moins juste que nécessaire,  
» et ne nous soucier pas si on dit que nous avons  
» été auteurs de la guerre : car ce sont ceux-là,  
» qui par tant de manières ont rompu les con-  
» ventions et pactions publiques, et qui ont jeté  
» jusques dans nos entrailles six mille soldats  
» étrangers, qui par effet nous l'ont déjà décla-  
» rée. Que si nous leur donnons encore cet  
» avantage de frapper les premiers coups, notre  
» mal sera sans remède. » (1)

La noblesse protestante se donne rendez-vous pour le 27 septembre 1567, à Rosay en Brie. *Condé* s'empare de cette petite ville : il forme le projet d'envelopper la cour, qui était à Monceaux, maison de plaisance royale. Catherine

---

(1) Recueil des choses mémorables, pag. 317.

apprend ce dessein : elle charge le maréchal de Montmorency de conférer avec les révoltés, pendant que ceux-ci, de bonne foi, rédigent une requête au roi pour exposer les griefs dont ils se plaignent ; les suisses, dispersés dans les campagnes, et que *Condé* aurait pu tailler en pièces, se rassemblent aux environs de Meaux, et présentant un front formidable aux confédérés, protègent la retraite de la cour sur Paris. Les environs de cette ville sont bientôt ravagés par l'armée protestante ; Catherine effrayée propose un accommodement ; mais après plusieurs conférences, dans lesquelles *Condé* réclame la liberté des cultes, que le parti contraire refuse de garantir, on se sépare plus irrité que jamais. Le prince concentre ses forces, dans l'espoir d'en venir à une affaire décisive. Il occupait Saint-Ouen, Aubervilliers et Saint-Denis ; il comptait sur la présence de d'Andelot, auquel il avait donné l'ordre de s'emparer de Poissy. Celui-ci avait rencontré des forces trop considérables ; il revenait sur Saint-Denis avec les cinq cents hommes qu'il commandait ; les pontons avaient été coupés par l'armée royale, il ne put arriver qu'après la bataille qui se préparait, et dans laquelle le connétable espérait tailler en pièces les confédérés, pour la plupart armés de

perches ferrées , et dont les forces s'élevaient à environ deux mille hommes de cavalerie et à trois mille d'infanterie , tandis que l'armée catholique montait à plus de seize mille hommes d'infanterie et à trois mille de cavalerie , sans compter la garde bourgeoise de Paris. Les deux armées étaient tellement disproportionnées , que le peuple commençait à murmurer hautement contre le connétable , dont la prudence était taxée de pusillanimité , lorsque celui-ci fit attaquer les protestans. Dans le camp des confédérés les avis étaient partagés : les uns craignaient d'en venir à un engagement général avant d'avoir reçu les renforts qu'ils attendaient d'Allemagne ; les autres , ne se fiant qu'à leur courage , demandaient à en venir aux mains. *Condé* était de ce dernier parti : il considérait la retraite comme dangereuse , par la hardiesse qu'elle inspirerait à leurs ennemis , par la facilité qu'elle donnerait à ceux-ci de les investir , et enfin par la crainte qu'un mouvement rétrograde n'engageât les troupes allemandes à ne point les soutenir. « On abandonne volontiers le parti des » malheureux , disait-il , et les hommes se tournent toujours du côté que la fortune paraît » favoriser. D'ailleurs , ajoutait-il , en combat- » tant l'avantage est pour nous : le connétable



» est vieux : sa prudence l'entraînera dans des  
» précautions qui prendront beaucoup de temps :  
» l'action commencera tard , la nuit terminera  
» le combat , et les ténèbres enveloppant égale-  
» ment et la défaite et la victoire , nous pour-  
» rons sans danger opérer une retraite hono-  
» rable. »

L'avis du prince fut adopté par tout le monde, et l'événement prouva qu'il ne s'était point trompé : Montmorency employa tant de temps à ranger son armée en bataille dans la plaine de Saint-Denis , que l'action ne commença le 10 novembre qu'à quatre heures du soir. Il avait dit au peuple de Paris qu'il le reverrait mort ou victorieux. En effet , tout semblait annoncer la la défaite des confédérés ; l'artillerie des catholiques avait déjà porté le désordre dans les rangs opposés , qui n'avaient pas une seule pièce de canon , lorsque Coligny et *Condé* attaquèrent avec tant d'ardeur l'aile gauche des catholiques , qu'elle fut bientôt culbutée , et que la vue du connétable blessé mortellement et renversé de cheval , augmenta la terreur de ses troupes , dont une partie se réfugia dans Paris. La nuit mit fin à cette affaire , qui aurait pu devenir funeste aux protestans , dont l'aile droite et l'aile gauche étaient fortement ébranlées. Le lendemain le

connétable mourut ; mais comme les confédérés avaient battu en retraite jusqu'à Saint-Denis , et que les catholiques prétendaient avoir gagné la bataille , d'Andelot proposa ce jour même au prince de retourner à la charge jusques sous les murs de Paris. La hardiesse des protestans étonna tellement un envoyé turc placé sur les remparts , qu'il ne put s'empêcher de dire que si son maître avait six mille cavaliers aussi braves que ces casaques blanches , il aurait bientôt conquis toute l'Europe (1). Les confédérés se répandirent dans les environs de Paris , ils brûlèrent la Chapelle , et vinrent porter le ravage jusqu'aux barrières des faubourgs.

La cour se vengea de cet échec en faisant enlever les enfans du prince de *Condé* et en les tenant dans le château du Louvre. Quant au prince il effectua son projet : il se porta en Lorraine où il opéra sa jonction avec l'armée du prince Casimir , tandis que Lanoue s'emparait d'Orléans. Casimir écrivit au roi qu'il ne venait point en France pour faire la guerre à sa personne , ni pour porter les peuples à se révolter contre leur souverain , mais qu'il venait au secours de ceux qui , professant la même religion que lui , étaient persécutés ; que , s'il plaisait au roi d'assurer aux

---

(1) Mézeray , tom. 8 , pag. 99.

protestans la liberté de conscience et l'exercice de leurs droits politiques, il était prêt à se retirer. Cette lettre ne produisit sur la cour aucun effet : on savait que les troupes allemandes vendaient leurs secours, qu'il fallait que les chefs protestans comptassent cent mille écus d'or à cette armée, et que leur trésor était épuisé. On était loin de prévoir toutes les ressources que ces chefs trouveraient dans l'attachement de leurs soldats à la religion. A l'exemple de *Condé*, de Coligny et des principaux réformés, chacun se cotisa ; on vendit ce qu'on avait de plus précieux, et l'on réunit environ le tiers de la somme promise que l'on donna comme à compte à l'armée auxiliaire.

Sa jonction avec les Allemands avait augmenté de dix mille hommes l'armée protestante : elle alla mettre le siège devant Chartres ; et, au moment où cette ville allait ouvrir ses portes, la reine sut adroitement renouveler les négociations. De part et d'autre on était fatigué de la guerre : la cour offrit de confirmer l'édit de pacification et de supprimer les modifications qu'on y avait faites ; de son côté le prince consentit à restituer les places dont il s'était emparé et à congédier les étrangers, et la paix fut signée le 23 mars 1568. On comptait si peu sur sa durée que, faisant allusion aux deux plénipotentiaires de la

cour, Henri de Mesme, seigneur de Malassise et Gontaut-Biron qui était boiteux, on l'appela *boiteuse et mal assise*.

La cour ne tint aucun des engagements contractés par le traité de paix : les protestans se crurent alors dispensés de rendre les places qui étaient en leur pouvoir. On frappa sur tous ceux qui avaient combattu sous *Condé* une contribution de trois cent mille écus d'or, que le roi avait payés aux Allemands, auxiliaires du prince. Celui-ci écrivit à Charles IX pour le supplier d'apporter moins de rigueur dans l'exécution de ses ordres et de laisser aux protestans épuisés le temps de payer cette somme. Pendant qu'il attendait une réponse, on surprit à son château de Noyers en Bourgogne un soldat qui en mesurait les fossés dans l'intention de s'emparer de sa personne. Catherine alors ne dissimula plus : elle envoya des troupes pour prendre le prince de vive force. Prévenu de cet attentat, il se prépara à fuir ; mais, pour tromper ses ennemis, il adressa à la cour une requête dans laquelle il suppliait le roi de ne pas manquer à la foi des traités et faisait un tableau déchirant de la situation des protestans que l'on recommençait à persécuter. Il annonçait qu'il attendrait la réponse à sa requête dans sa terre ; mais il se hâta de fuir.

« La retraite de ce prince, dit l'abbé Pérau (1),  
» formait le spectacle le plus digne de compas-  
» sion. Il était accompagné de sa femme et de ses  
» enfans , dont il y en avait trois qui étaient en-  
» core au berceau. Coligny était aussi de ce voyage  
» avec toute sa famille, composée d'une fille déjà  
» grande et d'enfans encore en bas âge, dont quel-  
» ques-uns étaient portés par leurs nourrices : la  
» femme de d'Andelot les suivait avec un enfant  
» âgé de deux ans. Cette troupe fugitive n'était  
» escortée que de cent cinquante soldats; c'était  
» bien peu de monde pour faire face aux détache-  
» mens que la reine avait envoyés en Bourgogne :  
» mais comme le prince avait gardé un profond  
» secret sur son départ, et que d'ailleurs on ne  
» pensait pas qu'il fût assez hardi pour s'évader  
» sans être bien accompagné, ses ennemis ne  
» pensèrent point à le poursuivre. »

Cette troupe de fugitifs passa la Loire à un gué vis-à-vis de Sancère. Ils allaient être atteints par les soldats qui s'étaient mis à leur poursuite, lorsque, comme si le ciel n'eut pas permis qu'ils tombassent ainsi sans défense entre les mains de leurs ennemis, une crue d'eau inattendue rendit le gué impraticable et protégea leur fuite préci-

---

(1) Vie des hommes illustres de France, tom. XIII. Histoire de Louis de Bourbon, pag. 258.

pitée qui se termina à la Rochelle, où ils arrivèrent le 18 septembre. La reine de Navarre ne tarda pas à les y joindre ainsi que toute la noblesse protestante; en peu de temps ils eurent réunis des forces suffisantes pour résister aux attaques de la cour. Tous les chefs firent serment d'obéir au prince *de Condé*; en même temps celui-ci publia un manifeste dans lequel il déclarait qu'ils prenaient les armes pour la défense de leur religion et pour leur propre sûreté, et désignait comme le seul auteur de tous leurs maux le cardinal de Lorraine, le plus dangereux de leurs ennemis.

La cour, effrayée de ces préparatifs, eut recours à sa tactique accoutumée; elle déclara de nouveau que le roi prenait les réformés sous sa protection et qu'il leur promettait justice, s'ils restaient paisibles dans leurs maisons. Cette protection, tant de fois promise en vain et tant de fois renouvelée, ne trouvait plus que des incrédules; aussi la cour changea-t-elle tout-à-coup de langage. Un nouvel édit parut : on y défendait l'exercice de la religion réformée et l'on ordonnait aux ministres protestans de quitter le royaume dans la quinzaine; enfin par un troisième, les protestans étaient déclarés inadmissibles à remplir aucune charge, et le parlement ajouta à cette dis-



position que nul n'occuperait un emploi, s'il ne jurait de vivre et de mourir dans la religion catholique.

*Louis de Bourbon*, à la tête de douze mille hommes, s'était emparé de toutes les principales places du midi; il se trouvait maître du Poitou et de la Saintonge, et venait de s'emparer d'Angoulême. Il avait fait battre en retraite l'armée royale jusqu'à Chatellerault, lorsqu'il apprit que cette armée venait de recevoir un renfort qui la portait à vingt-quatre mille hommes, et que le duc d'Anjou en avait le commandement. La campagne se passa en manœuvres plus ou moins savantes de part et d'autre et en combats, dont les conséquences furent la prise de quelques châteaux où les vainqueurs, tantôt protestans, tantôt catholiques, semblaient rivaliser de cruautés; enfin la rigueur du froid força les deux armées à prendre leurs quartiers d'hiver au mois de décembre.

Les confédérés profitèrent de ce temps de repos pour organiser leurs moyens de défense, pourvoir à leurs approvisionnemens et à améliorer l'état de leurs finances. Les négociations de Jeanne d'Albret avec Elisabeth d'Angleterre avaient eu des résultats si satisfaisans que jamais l'armée protestante n'avait présenté un aspect plus formidable. Catherine, toujours irrésolue,

arrogante dans la prospérité, tremblante au moment du danger, s'empressa de recourir aux négociations. Un nommé Béranger-Portal, précédemment condamné à une peine humiliante comme calomniateur, fut chargé de porter son message au prince *de Condé*. Celui-ci refusa de recevoir, en qualité de négociateur, un homme avili par sa conduite passée ; mais il s'en servit pour faire remettre à la reine une lettre dans laquelle il protestait de son attachement au roi, de ses dispositions pour la paix, si l'on voulait assurer aux réformés la liberté de leur culte et si l'on éloignait les Guises, dont la présence semblait être un obstacle à une négociation sincère. Soit que la franchise du prince eût blessé Catherine, soit qu'un renfort de six mille hommes de cavalerie qu'elle venait de recevoir d'Allemagne, lui eût inspiré plus de confiance dans les chances de la guerre, soit que l'or répandu par la cour, lui fît espérer de trouver moins de résistance chez les confédérés, les hostilités recommencèrent au mois de février 1569.

*Condé* désirait en venir à une action générale dont le succès décisif paraissait devoir être à l'avantage des confédérés, à en juger par le désir de combattre que manifestaient les soldats. Les deux armées ennemies se trouvèrent en présence dans

les environs de Jarnac ; elles n'étaient séparées que par la Charente. Coligny voulut d'abord défendre le passage de cette rivière ; mais les forces qu'il commandait ne purent empêcher l'avant-garde du duc d'Anjou d'effectuer ce passage. L'amiral fit prendre à une petite partie de ses troupes une position qui pouvait arrêter le mouvement de l'armée royaliste, jusqu'au moment où les confédérés se seraient concentrés sur un seul point en ordre de bataille. Malheureusement ses ordres furent mal exécutés ; son avant-garde quitta le poste qui lui était confié, et cette faute devint funeste aux protestans. Le duc d'Anjou passa la rivière au milieu de la nuit ; et, le 13 mars, au point du jour, il se trouva avec des forces supérieures en présence des confédérés qui n'avaient pas encore pu se réunir. *Louis de Bourbon* apprend cette nouvelle et fait halte ; mais Coligny est informé que Lanoue vient d'être attaqué, que toute l'armée royale a passé la rivière et qu'une bataille devient inévitable ; il fait dire au prince qu'il est important qu'il se montre et qu'il vienne soutenir l'attaque que lui-même va tenter. *Condé*, qu'on était toujours sûr de trouver au milieu du danger, s'empresse de venir soutenir le choc des ennemis, mais les protestans n'avaient pu résister, ils étaient en pleine déroute.

Le prince au désespoir tente de les rallier : « Mes  
» amis, leur dit-il, vos vœux sont exaucés : non-  
» seulement vous pouvez combattre, mais vous  
» y êtes forcés par votre ennemi. Ayez confiance  
» dans vos généraux, ils feront leur devoir. Il  
» faut vaincre maintenant : notre courage seul  
» peut surmonter les difficultés que présente  
» notre position. Vous venez de voir d'Andelot  
» repousser les bataillons ennemis; Coligny vient  
» de les ébranler : Dieu nous soutiendra si nous  
» combattons avec courage; il se déclare toujours  
» pour la bonne cause, il nous protégera. Nos  
» ennemis sont plus nombreux que nous; mais  
» c'est la cause de Dieu que nous défendons. Il  
» s'agit de combattre et non de délibérer; quand  
» nos ennemis seront défaits, nous songerons à  
» la retraite. Quel que soit l'événement, je prie  
» notre Dieu, arbitre de la guerre et de la vic-  
» toire que, si nous sommes vainqueurs, ce soit  
» pour sa gloire, et que, si nous sommes vain-  
» cus, le malheur de cette journée retombe sur  
» moi seul. »

A ces mots, tout se rallie autour de lui : il s'é-  
lance avec intrépidité et charge avec tant de vi-  
gueur les catholiques, que la victoire reste quel-  
que temps indécise; mais atteint d'une blessure  
au bras, et la jambe cassée par une ruade du che-

val de La Rochefoucault, l'allarme se répandait parmi ses amis. « Rassurez-vous, noblesse française, leur dit-il, apprenez que le prince de Condé, avec un bras en écharpe et une jambe cassée, a encore assez de courage pour donner une bataille. » En effet il combattit encore long-temps avec avantage; mais l'arrivée du duc d'Anjou, à la tête d'un renfort considérable, décida la défaite des confédérés; les deux Coligny ne purent arrêter l'effort des catholiques : leurs troupes furent mises en déroute. Condé essaya vainement de les ramener au combat; il fut bientôt cerné par les royalistes. Cependant il continuait à combattre avec un courage extraordinaire, lorsque son cheval, percé de coups, se renversa sur lui. Dans cet état, plusieurs officiers de l'armée royale l'entourèrent; il en reconnut un nommé d'Argence, et levant la visière de son casque pour se faire reconnaître, il se rendit. On s'empressa de transporter cet illustre prisonnier auprès d'une haie; tous ceux qui l'entouraient lui donnaient leur parole que ses jours étaient en sûreté au milieu d'eux. Condé, sensible à leurs prévenances, les en remerciait et leur parlait avec un calme et une dignité qui commandaient le respect, lorsque Montesquiou, capitaine des gardes suisses du duc d'Anjou, apprenant que le prince

venait d'être pris, accourut au milieu de ceux qui lui prodiguaient des secours, en criant : *Tue, tue mort Dieu !* et le tua d'un coup de pistolet.

Cet assassinat excita l'horreur de tous les gens de bien : le duc d'Anjou en fut regardé comme le principal auteur. Peut-être y a-t-il de l'injustice dans cette accusation ; mais ce qui semblerait lui donner un certain degré de vraisemblance, c'est la joie qu'il témoigna en contemplant le cadavre de ce malheureux prince, et l'ignominie dont il chercha à ternir sa mémoire, en le faisant transporter sur le dos d'une ânesse au château de Jarnac, où il resta exposé à tous les regards, jusqu'au moment où le duc de Longueville put venir le réclamer pour lui rendre les derniers devoirs, et le faire transporter à Vendôme dans l'église de Saint-Georges.

Autant les fanatiques partisans des Guises affectèrent de joie en apprenant la fin tragique de *Louis de Bourbon*, autant les amis de la patrie et de la tolérance témoignèrent de regret. On se réjouissait à la cour, et les malheureux protestans gémissaient. Tandis que le cardinal de Lorraine, au mépris de la charité chrétienne, excitait Charles IX aux assassinats, en disant à ce prince, à propos de la journée de Jarnac et de l'attentat commis sur un prince de sa famille :



« Sire, vous êtes maintenant, à mon avis, en  
» meilleure disposition que n'étiez il y a quel-  
» ques jours, car on vous a tiré beaucoup de  
» mauvais sang (1); » tandis qu'à Rome le pape  
faisait faire des processions en actions de grâces  
pour ce meurtre blâmé par tous les gens de bien;  
Jeanne d'Albret, son fils Henri et le vertueux  
Coligny pleuraient la mort de *Condé*. On ne s'a-  
veuglait point sur ses défauts, on avouait que  
personne ne sut moins que lui profiter des chances  
favorables de la fortune; que léger, badin, dissi-  
pé, il oublia quelquefois, dans les intrigues ga-  
lantes et les plaisirs de la cour, la grandeur du  
rôle qu'il était appelé à remplir; mais aussi on  
reconnaissait que personne ne le surpassa en bra-  
voure, en esprit, en adresse et en sagacité; qu'il  
fut toujours partisan éclairé de la liberté, défen-  
seur de la tolérance religieuse et zélé protestant.

Ses ennemis ont cherché à le noircir dans l'o-  
pinion, en répétant qu'il avait eu le projet de  
s'asseoir sur le trône de Charles IX; quelques  
auteurs ont même cité plusieurs pièces de mon-  
naie frappées à l'effigie de *Louis de Bourbon*,  
avec cette inscription : *Ludovicus XIII, Dei  
gratiâ, rex primus christianus* (2). Brantôme

---

(1) Recueil des choses mémorables, page 360.

(2) Leblanc. — Traité historique des monnaies de France : cet  
4. \*

prétend que le connétable de Montmorency montra, en 1567, en plein conseil une de ces pièces sur laquelle on lisait : *Louis XIII, roi de France*. Nous ne voyons pas jusqu'à quel point l'existence de ces monnaies prouverait l'usurpation projetée de *Condé*. Ce prince, en les faisant frapper, aurait eu évidemment l'intention d'opérer en France un mouvement révolutionnaire en sa faveur. Cependant il n'existe aucune preuve, aucun fait qui rende cette tentative probable. On ne dira point que la crainte de paraître criminel aux yeux de la cour de Médicis ait retenu *Condé*; les événemens que nous venons de passer en revue attestent que ses jours ne pouvaient être plus exposés qu'ils ne l'ont été; on a tout fait pour le perdre et pour s'emparer de sa personne; aurait-on conclu un traité de paix avec le prince, en 1568, s'il eut existé dès 1567, au conseil du roi, la preuve la plus convaincante que *Condé* voulait usurper la couronne? Et quand les parlemens étaient vendus aux Guises, auraient-ils laissé échapper l'occasion de poursuivre ce prince coupable, lorsque innocent on n'avait pas craint de le mettre en jugement? La conduite de la maison

---

auteur dit avoir vu à Londres un écu d'or portant les armes de France à l'exergue indiqué ci-dessus.

de Lorraine était cependant bien capable d'exciter l'ambition de *Condé* ; on connaissait généralement les projets des Guises ; on savait que leurs prétentions étaient d'occuper un jour le trône de France ; mais malgré le nombre de leurs partisans , leurs titres à cette usurpation pouvaient-ils être comparés à ceux de *Condé* ? Prince du sang royal, n'avait-il pas déjà un pied sur les marches du trône ? Ne pouvait-il pas augmenter, en sa faveur, le nombre des chances de la guerre , et se former un parti formidable en se faisant proclamer roi de France ? Ne se serait-il pas facilement fait reconnaître souverain des Provinces méridionales dont il occupait les principales places fortes ?

L'existence du monument précieux dont nous venons de parler, laisserait donc à penser que les amis de *Condé*, fatigués du gouvernement faible et tyrannique de Charles IX, ont, par un zèle indiscret, essayé d'attirer sur ce prince les espérances du parti protestant, et de montrer la possibilité de placer la couronne sur la tête de ce chef, en faisant frapper une monnaie sur laquelle on lui donnait le titre de roi ? Sans doute que le vœu des Français éclairés aurait pu légitimer ce choix, et donner à la réformation une influence qui eut changé, en France, le cours des événemens ; mais comment croire que *Condé* n'eût pas, par

ce fait même, été regardé comme l'instigateur de cette atteinte à la légitimité royale, et qu'on ne l'eût pas poursuivi comme rebelle ? Cette supposition n'est donc pas plus admissible que la précédente, et après un mûr examen on est réduit à nier l'existence de cette pièce inexplicable, ou à admettre la possibilité d'un de ces coups d'état si communs dans les temps de troubles. Pour perdre *Condé* on aura fabriqué une pièce de monnaie à son effigie, sur laquelle on lui aura fait prendre le titre de premier roi chrétien, pour laisser à entendre qu'il ne regardait pas les catholiques comme chrétiens, et faire croire que si les protestans l'emportaient sur leurs adversaires, ils ne seraient pas moins intolérans. Si le prince eût été pris les armes à la main, on eut, en produisant ce monument, aggravé le chef d'accusation dressé contre lui, et sa mort devenait inévitable. Mais les forces que déploya *Condé* après la bataille de Saint-Denis, auront décidé la cour à abandonner ce moyen de se défaire d'un ennemi redoutable, et à signer le traité de 1568. D'ailleurs *Condé* ne mérita point le titre d'ambitieux, les protestans ne furent point des rebelles. Si ce prince n'eût consulté que son intérêt, se serait-il mis à la tête des réformés ? Comme Antoine, son frère, n'eut-il pas trouvé dans les faveurs de la cour la récom-

pense de sa soumission ? Si les réformés n'eussent pas été mus par un sentiment vraiment religieux, n'eussent-ils pas profité des avantages que leur offrit plusieurs fois leur position ? Eussent-ils restreint leurs prétentions à la tolérance de leur culte ? Avant son changement de croyance, *Condé* n'éprouva qu'un sentiment de jalousie à la vue des usurpations des Guises : dès qu'il eut embrassé le protestantisme, il en fut le plus ardent défenseur, suivant cette disposition naturelle qui porte l'homme à prendre avec chaleur les intérêts de la cause qu'il vient de choisir. Dévoué à ses coreligionnaires, il partagea leurs opinions comme il partagea leurs dangers. Lors de la conspiration d'Amboise, nous avons vu les protestans fatigués de persécutions ne prendre les armes qu'après qu'il fût reconnu, par les plus sages d'entre eux, qu'il est permis de combattre pour la religion et la liberté, quand on n'attaque point les droits du souverain. Avant l'affaire de Saint-Denis, nous avons vu l'indécision des protestans et de *Condé* lui-même, leurs scrupules à tenter l'enlèvement du roi, jusqu'au moment où d'Andelot prouva que le salut de la réformation reposait dans une courageuse résistance. *Condé* ne prit jamais les armes sans déclarer que tout entier aux véritables intérêts de la France, et dévoué à



ceux du roi, il n'avait d'autre but que de délivrer la patrie et le roi de la tyrannie des Guises ; de même que les réformés n'avaient d'autre désir que d'obtenir le libre exercice de leur culte.

Reconnaissons donc dans les événemens de cette époque, une teinte religieuse qui diffère essentiellement de toutes les nuances de l'ambition. Avouons que dans les troubles qui armèrent les Français contre les Français, les protestans se tinrent toujours dans les bornes d'une défense légitime, lorsque leurs adversaires avaient à chaque instant recours aux plus injustes agressions. Maintenant que les passions, qui dirigèrent les événemens du seizième siècle, sont à jamais éteintes, l'observateur impartial ne peut s'empêcher de convenir que parmi les chefs protestans, ceux qui passèrent pour les plus ambitieux, bornaient leur ambition à établir la réformation sur des bases solides, et fondaient la récompense réservée à leurs travaux, sur la reconnaissance de ceux dont ils partageaient les dangers et les espérances. En effet, quelle ambition pouvait animer les *Condé*, les Coligny, les d'Andelot, les Lanoue et tant d'autres qu'il serait trop long de citer ? Quel motif, si ce n'est l'intérêt de la religion, pouvait guider Jeanne d'Albret dans la route qu'elle suivit, sans déviation, quand



son mari, mu par un intérêt opposé, s'était jeté dans le parti des Guises? En général, les réformés et leurs chefs eussent montré moins de calme dans le cours de leurs succès, moins de résignation dans leurs défaites, moins de courage dans les sanglantes persécutions qu'ils eurent à souffrir, s'ils n'eussent été soutenus par l'idée de la bonté de leur cause, de la légitimité de leurs demandes et de l'appui d'un Dieu protecteur de l'innocence.

J. H.



---

JEANNE D'ALBRET,

REINE DE NAVARRE.

---

AU milieu de la corruption et des crimes qui caractérisent les intrigues et les guerres du seizième siècle, on contemple avec intérêt une reine vertueuse dont la conduite irréprochable lui mérita l'estime de ses contemporains, et une place distinguée dans l'histoire. Dès sa plus tendre enfance, *Jeanne d'Albret* semblait annoncer qu'elle ne serait point une femme ordinaire. Fille unique de Jean II d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite de France, elle naquit à Pau, le 7 janvier 1528. Adorée de ses parens, chérie de François I<sup>er</sup>, on la surnomma la *mignonne des rois*. Douée d'une raison au-dessus de son âge, elle puisa de bonne heure, dans le catholicisme que professait Marguerite, des sentimens de piété qui devaient plus tard la disposer à embrasser une religion simple et pure; douée d'une rare fermeté, elle avait à peine douze ans lorsqu'elle protesta

publiquement contre son mariage avec le duc de Clèves, parce que cet époux que lui imposait François I<sup>er</sup> n'était pas de son choix. Marguerite, qui avait emmené sa fille après la bénédiction nuptiale, parvint à faire casser ce mariage, en 1542, et trois ans plus tard elle la présenta à la cour de France.

*Jeanne* y parut ornée de toutes les graces de la jeunesse et de tous les attraits de l'esprit le plus séduisant; Antoine de Bourbon et le duc de Guise s'empressèrent de demander sa main; Charles-Quint même la sollicita pour Philippe son fils; mais cette jeune princesse, n'écoutant que son cœur et rejetant les calculs de la politique, épousa, en 1548, Antoine de Bourbon.

Les pertes les plus cruelles devaient en peu de temps frapper son cœur, aux endroits les plus sensibles : fille accomplie, elle eut bientôt à pleurer la perte de sa mère; bonne mère, elle eut à gémir de la mort de deux enfans qu'elle perdit successivement, par l'imprudence de leurs gouvernantes.

Elle avait à peine vingt-cinq ans lorsqu'elle mit au jour le prince qui devait plus tard faire le bonheur de la France: c'est à la naissance de ce fils, que dans les douleurs de l'enfantement, à la sollicitation de son père, elle chanta une chanson béarnaise. Mais comme si chaque époque heureuse de

sa jeunesse devait être suivie de quelque malheur ; de même que deux ans après son mariage elle avait perdu sa mère , deux ans après la naissance de Henri, cette princesse que l'on appelait par tout la *bonne fille*, eut la douleur de perdre son père. Elle était alors sur les frontières de Picardie auprès de son mari, qui commandait l'armée dirigée contre l'Espagne : les Béarnais la proclamèrent reine de Navarre.

Ce fut alors qu'elle déploya cette force de caractère qui ne l'abandonna point dans les plus graves circonstances : on vit, lors des tentatives que fit Henri II pour réunir le Béarn à la France, *Jeanne d'Albret* suppléer à la faiblesse d'Antoine de Bourbon, que les promesses du monarque avaient déjà séduit. La noble résistance de cette jeune reine et l'attachement que lui exprimèrent les Béarnais, forcèrent Henri à renoncer à ses projets ambitieux. Mais lorsqu'en 1559 parut l'édit de Blois, qu'on appela *loi des suspects*, qui établissait dans chaque parlement *une chambre ardente*, chargée de condamner à mort tous ceux qui seraient convaincus d'hérésie ; lorsque cette abominable loi, enfantée par le fanatisme des Guises, dut recevoir son exécution dans les états mêmes de la reine de Navarre, au mépris de ses droits de souveraine ; lorsque le cardinal de

Lorraine, qui venait de prendre le titre de *grand inquisiteur* de France, eut chargé le cardinal Georges d'Armagnac, d'abord partisan de la réformation, puis zélé défenseur de la politique ultramontaine, de poursuivre avec rigueur les protestans du midi de la France, et d'établir l'inquisition dans le Béarn, devenu par les soins de la reine l'asile des Français échappés aux bûchers; avec quelle fermeté *Jeanne d'Albret* ne s'opposa-t-elle point au sanglant ministère du prélat? Avec quelle dignité ne lui refusa-t-elle pas la permission d'établir des conférences entre les catholiques et les protestans qu'il appelait *suspects*? Avec quelle sagesse ne déclara-t-elle pas qu'elle se réservait le droit de les faire juger selon les lois établies dans ses états? et se rappelant que Jean d'Albret, son grand-père, avait perdu la Navarre en vertu d'une bulle du pape, avec quelle adresse ne prévint-elle point la cour de Rome, qu'en suivant les principes d'une sage équité, elle conservait le désir de rester en bonne intelligence avec sa sainteté (1)?

En 1561, Charles IX venait de monter sur le trône, et le parti catholique, plus puissant que jamais, entoure Antoine de Bourbon de tous les

---

(1) Pie IV.

genres de séduction : on le nomme lieutenant-général du royaume ; l'Espagne lui offre l'île de Sardaigne pour le dédommager de la perte de la Navarre ; le pape lui propose d'annuler son mariage, s'il veut répudier *Jeanne d'Albret*, et fait briller à ses yeux la couronne d'Angleterre qu'il peut obtenir un jour, en épousant Marie-Stuart ; Médicis, pour servir les intérêts de Rome, emploie le même moyen qu'elle doit employer plus tard à séduire Condé ; les charmes d'une de ses filles d'honneur entraînent Antoine de Bourbon, et ce prince, facilement subjugué, s'associe aux Guises.

En vain *Jeanne d'Albret* montre-t-elle à son mari la grossièreté du piège dans lequel on va le faire tomber, en vain lui reproche-t-elle qu'en annulant son mariage il déclare ses enfans illégitimes ; ce prince irrésolu reste cette fois inébranlable. Alors dédaignée d'un époux qu'elle adore, poursuivie par le parti catholique, attaquée par Rome, menacée par l'Espagne, elle renonce à une religion qui se plie à tant de honteuses intrigues, et se déclare ouvertement en faveur d'une croyance qu'elle regarde comme l'asile de la vertu.

La mort ne tarda pas à séparer deux époux désunis de croyance, de principes et d'opinions ; le 22



avril 1562, Antoine de Bourbon mourut des suites d'une blessure reçue au siège de Rouen. Après avoir cherché seule à l'arracher aux séductions de ses ennemis, *Jeanne* fut la seule qui le pleura. Jeune encore, elle pouvait offrir sa couronne et sa main à un prince plus digne d'elle ; mais pour se conserver à ses enfans, à ses sujets, à la cause qu'elle avait embrassée, elle respecta la foi conjugale jusqu'au tombeau.

Le pape avait promis aux princes catholiques les dépouilles des souverains excommuniés : cette sainte spoliation annonçait à *Jeanne d'Albret* toute la rigueur dont le saint-siège était prêt à user envers elle. Cependant la cour de Rome chargea le cardinal d'Armagnac de l'*instruire* et de la persuader. Le prélat s'acquitta de cette mission avec une arrogance peu convenable à son ministère évangélique. La reine, dans sa réponse, vengea le protestantisme des attaques du cardinal ; elle lui rappela que l'évangile en était la seule base, et que les cérémonies de la communion réformée sont celles de l'église primitive ; elle lui rappela que malgré les édits du roi, le parti catholique avait impunément troublé le repos des protestans, et qu'enfin les chefs de l'église étaient les plus ardens à porter le peuple à la sédition.

Le pape, blessé de cette réponse, enjoignit en

1563 à la reine de venir, dans le délai de six mois, se justifier à Rome, du crime d'hérésie, sous peine d'être privée de sa couronne et de ses biens. Mais *Jeanne d'Albret* sut, par son éloquence et sa fermeté, mettre Charles IX dans ses intérêts; elle lui fit voir à quel danger les rois s'exposaient en cédant aux intrigues ambitieuses du saint-siège, et la bulle fut supprimée.

Cette victoire remportée sur la cour de Rome, fut pour la reine de Navarre le sujet des félicitations de tous les souverains éclairés, et pour le parti catholique un motif de vengeance. Excité par ce sentiment, le cardinal de Lorraine, en 1564, tente de la faire enlever ainsi que ses enfans dans ses propres états, pour la livrer à l'inquisition espagnole; mais avertie par la reine d'Espagne (1), elle se renferme dans Nérac et échappe à cette odieuse conspiration.

Elle avait dévoilé au roi les persécutions exercées contre les protestans, l'assassinat du vertueux gouverneur de Vendôme (2), et la protec-

---

(1) Elisabeth, sa nièce. S'il faut en croire les historiens contemporains, pour prix de sa générosité Philippe II la fit empoisonner.

(2) M. de la Curée, lieutenant-général du roi, gouverneur de Vendôme, assassiné par l'ordre de Miron, conseiller au parlement

tion accordée par un évêque (1) à des fanatiques souillés de meurtre. Cette conduite courageuse irrite ses ennemis ; on fomenta la révolte au sein de ses états, et les catholiques du Béarn font serment d'enlever la reine et ses enfans, de s'emparer des principales places fortes, et d'égorger les réformés. Mais au moment d'exécuter ce complot, l'un des conjurés en instruit la reine, qui, n'écoutant que son cœur, pardonne à ses sujets égarés. Cette générosité ne fait qu'accroître l'audace ; une conspiration nouvelle s'organise dans la province de Bigorre ; *Jeanne* fait marcher des troupes contre les rebelles, et les réduit à la nécessité de capituler. A ces troubles en succèdent d'autres plus considérables dirigés par l'évêque de l'Escau ; elle fait vendre les biens de l'évêché au profit des pauvres, et fait mettre en liberté les séditeux déjà livrés à la rigueur des lois. Mais le fanatisme a redoublé d'audace : elle apprend que la basse Navarre a levé l'étendard de la révolte ; elle charge son fils de ramener cette province au

---

de Paris, pour le punir d'avoir voulu poursuivre des malheureux teints du sang des protestans. De Thou, liv. xxxvi.

(1) Charles d'Angènes, évêque du Mans : il recéla les assassins du gouverneur de Vendôme, et enrôla les curés de son diocèse pour les préparer à de nouveaux massacres.

devoir ; et de n'employer la force que lorsque la persuasion sera devenue inutile. La présence de Henri calme l'effervescence ; les révoltés soumis et repentans, accusent les nobles de les avoir trompés, en leur persuadant que leur reine a juré la perte des catholiques. Alors *Jeanne d'Albret*, fatiguée de pardonner en vain, convoque les états, expose le danger qui menace la patrie, et livre au glaive de la justice les chefs de la rebellion.

La pacification du Béarn, le traité signé à Chartres, en 1568, entre les catholiques et les protestans, étaient pour *Jeanne d'Albret*, le signal du bonheur de ses peuples et l'aurore de la tolérance. Déjà elle établissait dans ses états un gouvernement représentatif qui devait y assurer la tranquillité publique, et y répandre les lumières. Mais l'édit de pacification est violé par les catholiques (1) ; l'envoyé du roi chargé d'en presser l'enregistrement est condamné à mort, par le parlement de Toulouse ; René de Savoie, comte de Cipierre, parent et ami de Condé, est massacré dans Nice avec trente-cinq gentilshommes de sa

---

(1) Voyez pour le premier de ces deux faits, De Thou, liv. XLII, et pour le second, liv. XLIV, dans lequel l'historien donne des détails affreux sur cet assassinat, auquel la cour ne fut pas étrangère.

suite ; le peuple de Paris , excité par des prêtres indignes de leur ministère , murmure contre le roi et menace de donner la couronne à un prince *dont la foi ne soit pas si morte*. Le pape et Philippe s'indignent de ce que les protestans jouissent encore d'une trop grande tranquillité ; d'Andelot , Coligny , Condé , sont poursuivis ; *Jeanne d'Albret* elle-même n'échappe qu'avec peine aux poursuites de la cour ; forcée de se soustraire aux tentatives de ses ennemis , elle se retire à la Rochelle , où elle est reçue comme une libératrice , par les protestans qui s'y étaient réfugiés (1).

Ce fut dans cette ville , au milieu de ceux qu'elle encourageait par sa présence , que toutes les mesures furent prises pour organiser les moyens de soutenir la guerre qui se préparait. La reine eut le gouvernement civil de l'armée , que Condé devait commander ; elle rassembla plusieurs régimens d'infanterie qui se réunirent aux troupes des confédérés. Elle reçut d'Elisabeth des munitions de guerre , qui furent payées avec le métal des cloches enlevées aux églises transformées en temples protestans. Dès que tout fut prêt pour la

---

(1) Voyez la notice de Louis de Bourbon. — L'Histoire de Jeanne d'Albret , par M<sup>lle</sup>. Vauvilliers.

défense, elle écrivit à Charles IX, à Médicis et au duc d'Anjou. Elle leur déclarait que les liens du sang qui l'unissaient à Condé, lui faisaient un devoir de soutenir ce prince dans une cause toute religieuse; elle accusait les Guises, et principalement le cardinal de Lorraine, d'avoir fomenté les troubles qui divisaient la France, et elle engageait les princes à tout sacrifier au bonheur des Français.

Henri de Navarre venait d'être proclamé gouverneur de la Guyenne; ce fils était sa principale espérance; mais jamais sa tendresse pour lui ne dégénéra en faiblesse; elle lui rappelait sans cesse qu'il devait, par ses vertus et sa conduite, mériter les honneurs auxquels sa naissance l'appelait; et lorsqu'il partit pour aller défendre la cause des protestans, elle supporta avec calme cette triste séparation, et fière des sentimens qu'il manifestait: « Toute l'Europe a les yeux fixés sur vous, » lui dit-elle, vous cessez d'être enfant, vous êtes » homme. Allez, en obéissant, apprendre sous » Condé, à commander un jour. »

Nous avons vu, dans la notice de Louis de Bourbon, les manœuvres employées vainement par Médicis pour tromper les protestans; nous avons vu cette reine passer tout-à-coup des promesses aux plus injustes rigueurs. Cependant ce



n'est pas assez de défendre, sous peine de mort, l'exercice de la religion réformée : le parlement de Toulouse reçoit l'ordre de s'emparer des domaines de *Jeanne d'Albret*, sous prétexte qu'elle et son fils sont prisonniers des confédérés, et que le roi doit, en bon parent, mettre ses biens à l'abri de toute insulte (1). Nous voyons le gouvernement ordonner la confiscation de toutes les terres appartenant aux réformés ; Catherine déplorer la rigueur de ses mesures et s'empresse de récompenser la bassesse et la flatterie de quelques courtisans, par le partage de ces honteuses dépouilles. Mais ce qui vint mettre le comble aux malheurs des protestans, fut la perte de la bataille de Jarnac, et l'assassinat du prince de Condé.

*Jeanne* apprend ces désastres; elle en gémit, et pour en prévenir les suites, elle quitte la Rochelle, se rend à Tonnay-Charente au milieu des confédérés dont elle ranime le courage, par l'espoir qu'elle leur donne de venger leur général. Après leur avoir fait le tableau de leurs pertes et de leurs ressources : « Tout n'est pas perdu, leur » dit-elle, les Coligny, les Larochefoucault, d'An- » delot, Montgommery et tant d'autres, nous » restent; à tous ces braves je joins mon fils; » essayez de sa valeur : le sang des Bourbons et

---

(1) Histoire de Jeanne d'Albret, tom. II.

» des Valois qui coule dans ses veines, brûle de  
» se répandre pour la cause de la liberté. »

« Amis, s'écrie-t-elle, je vous donne tout ce  
» qui est en ma puissance, mes biens, mes pier-  
» reries, mes richesses, et ce que j'ai de plus cher  
» au monde, mes enfans ! Je jure, et ce n'est point  
» en vain, vous le savez tous, je jure de défendre  
» aussi, jusqu'au dernier soupir, la cause sainte qui  
» nous a réunis, celle de l'honneur et de la vérité ! »

Enflammé par cet exemple, chacun s'empresse de l'imiter. Henri de Condé, fils du précédent, Coligny et tous les chefs se dépouillent de ce qu'ils ont de plus précieux ; ces objets déposés à Londres produisent des sommes considérables. Pour ajouter à ces ressources, la reine fait vendre les biens ecclésiastiques situés dans les provinces conquises, et pour tranquilliser les acquéreurs qui pourraient se présenter, elle en hypothèque la valeur sur les siens et ceux de ses enfans. Les grands seigneurs suivent cet exemple ; d'Andelot est nommé commissaire, il parcourt le Poitou ; il y effectue les ventes ; il fait des emprunts, des levées d'hommes, et tout réussissait au gré de ses désirs, quand une fièvre violente l'entraîna au tombeau : le bruit courut qu'il mourait empoisonné.

La faction catholique, enhardie par les succès de Jarnac, par la mort de Condé, par celle de

d'Andelot, espérait voir *Jeanne d'Albret* réduite à accepter toutes les conditions qui lui seraient offertes. Mais son courage, aidé des conseils de Coligny, était loin d'être abattu. Le Béarn dégar-ni de troupes, était livré sans défense aux soldats de Charles IX. Pau venait d'être pris, mais les fidèles sujets de la reine se renferment dans Navareins, repoussent les attaques de l'ennemi, et l'armée royale lève le siège d'une ville où les femmes, les vieillards, les enfans rivalisent d'au-dace et de courage. Les lieutenans de Charles IX se livrent à tous les excès ; les protestans jetés dans les prisons y sont massacrés, et leurs biens sont distribués aux plus ardens catholiques ; des évêques (1) ajoutent à ces excès l'injure et le sarcasme ; des femmes qui succombent sous les outrages d'une brutale soldatesque, reçoivent, non sans horreur, l'invitation de reconnaître le Dieu de leurs bourreaux (2). Mais les persécuteurs ne rencontrent partout que des victimes résignées à mourir plutôt que d'abandonner leur croyance. Enfin la cour apprend qu'un renfort de protes-tans qui vient au secours de *Jeanne d'Albret* traverse la France sous les ordres de Wolfgang,

---

(1) Claude Regin, évêque d'Oleron.

(2) De ce nombre fut la femme du pasteur Buisson.

duc de Deux-Ponts. Le duc d'Anjou, Nemours; Aumale, combinent leurs efforts pour s'opposer à son passage, mais Wolfgang, après des marches savantes, se réunit aux confédérés, et vient mourir de fatigue au milieu d'eux.

L'arrivée de ces troupes ranime les espérances de la reine. Elle charge Montgomery d'aller délivrer le Béarn. Ce chef intrépide fait des prodiges de valeur; il marche sur Navareins toujours assiégé, bat les catholiques, arrive sous les murs d'Orthez, où Terride, général de Charles IX, s'était renfermé; il commande la prière, donne l'assaut, et malgré l'effervescence du peuple et l'acharnement des prêtres et des Capucins qui défendaient la ville, il s'en empare le 23 août 1570, et Terride ne doit la vie qu'à la générosité du vainqueur. Cependant Orthez avait capitulé sous la condition que les révoltés conserveraient la vie; mais Montgomery, poursuivant le cours de ses victoires, venait de s'emparer de Pau; abusant alors de la force il embrasse des vengeances particulières, et de concert avec les membres du conseil de cette ville, il fait massacrer les rebelles d'Orthez.

Quelques écrivains, et De Thou lui-même, ont attribué la barbarie de cette exécution aux ordres donnés par *Jeanne d'Albret*; mais comment

allier cet acte de cruauté avec la douceur de son caractère et avec la clémence dont elle avait donné tant de preuves ? Une conduite aussi opposée à ses intérêts, une action aussi inutilement cruelle, puisque la rébellion était abattue, est hors de toute vraisemblance (1). Il est bien plus naturel de croire que Montgomery et le conseil de Pau avaient agi sans ordres supérieurs, puisque la marche savante du général avait mis les troupes de Charles IX entre lui et la reine, et interrompu toute communication avec cette princesse.

La pacification du Béarn n'avait été que la conséquence des succès de Montgomery ; la perte de la bataille de Montcontour, dans laquelle les confédérés furent de nouveau défaits par le duc d'Anjou, fut dans les états de *Jeanne d'Albret* le signal d'une révolte nouvelle encouragée par la présence des troupes de Charles IX, qui vinrent attaquer Rabasteins, dont les habitants, après une vive résistance, furent tous massacrés sans distinction d'âge ni de sexe.

Une funeste expérience apprenait à la reine

---

(1) Voyez l'Histoire de Jeanne d'Albret, tome 2, p. 366, où l'auteur (M<sup>lle</sup>. Vauvilliers) a parfaitement éclairci ce point important.

que sa clémence ne faisait qu'encourager le fanatisme. La violence eut accru le mal en irritant le peuple ; mais il fallait éclairer ce peuple ; il fallait lui montrer ses prêtres, et les moines indifférens aux véritables intérêts de la patrie , soumis aveuglément aux calculs d'une puissance étrangère ; il fallait lui montrer le célibat du clergé comme la principale cause de sa corruption ; il fallait lui faire voir qu'une religion qui prescrivait à l'homme l'usage de sa raison, qui protégeait sa liberté, qui prêchait la tolérance et qui mettait en pratique la morale de l'Évangile, était une religion divine, puisque la raison, la morale, la tolérance et la liberté peuvent seules assurer le bonheur de l'homme. *Jeanne d'Albret* atteignit ce but : elle publia des ordonnances par lesquelles il était enjoint aux prêtres et aux moines de sortir de ses états, ou d'embrasser le protestantisme ; le peuple fut invité à assister aux prêches, pour y puiser les véritables et simples doctrines évangéliques, et la réformation succéda, sans secousses, au culte catholique.

Les désastres de la bataille de Montcontour n'avaient point abattu le zèle des protestans ; leur armée se grossissait de jour en jour. Rassuré par plusieurs succès, Coligny se préparait à marcher sur Paris ; déjà même il était à Montargis, lorsque



la *reine de Navarre* lève de nouvelles troupes et force l'armée royale à abandonner le siège de la Rochelle. Médicis, effrayée de l'audace des confédérés, se hâte de proposer la paix. Elle ne veut d'abord accorder aux protestans que les biens et la vie; ils refusent : la vie était peu de chose pour ceux qui combattaient pour leur liberté et leur religion. Cependant leurs succès devenaient chaque jour plus importans; Médicis céda de ses prétentions. Charles IX, jaloux des victoires que son frère avait remportées sur les confédérés; voyait avec plaisir un accord qui devait ôter au duc d'Anjou l'occasion de se signaler dans de nouveaux combats. En vain le pape montrait-il l'église intéressée à entretenir la guerre; en vain Philippe II offrait-il à la France un secours de dix mille hommes; la paix fut signée le 8 août 1570, à Saint-Germain-en-Laye. En vertu du traité, les confédérés devaient jouir d'une amnistie entière, pour le passé, des honneurs et des dignités attachés à leur rang, du libre exercice de leur religion dans toute la France, excepté à Paris et à la cour. L'édit portait que les enfans pauvres et les malades seraient reçus dans les écoles et dans les hôpitaux, sans distinction de religion; que la *reine de Navarre*, le prince son fils et le jeune de Condé seraient regardés comme

de bons et fidèles cousins et sujets; que les princes étrangers qui les avaient assistés seraient traités comme les véritables amis de la France, et que les deniers de l'état, levés par ordre de *Jeanne d'Albret*, seraient considérés comme contributions légalement perçues; et pour garantie de ces avantages, le roi laissait les protestans en possession de la Rochelle, de Montauban, de Cognac et de la Charité, et menaçait de mort quiconque oserait enfreindre ces dispositions.

La justice de ce traité, les sûretés accordées aux confédérés, étaient des preuves suffisantes de la bonne foi qui paraissait avoir présidé à cet accord solennel. Mais pendant que les chefs des réformés se livraient à l'espoir de jouir, en paix, des avantages qui leur étaient accordés; pendant que l'union générale et l'oubli du passé étaient proclamés par les grands, que le peuple lui-même manifestait son allégresse, la *reine de Navarre* seule doutait encore des intentions de la cour, et portait la méfiance jusqu'à refuser d'y paraître.

La pénétration de *Jeanne d'Albret* arrêtait l'exécution des sinistres projets qu'avait formés le parti des Guises. Pour mieux tromper cette reine, Médicis propose le mariage de sa fille Marguerite, avec Henri de Navarre. Mais pendant

qu'on négocie cette alliance, Villars reçoit l'ordre de marcher sur la Rochelle; on massacre les protestans dans plusieurs villes du midi; et lorsque l'édit du mois d'août est violé d'une manière aussi manifeste, le roi accueille, avec une fausse bienveillance, les députés du parti protestant. *Jeanne* se plaint de ces actes de violence et de mauvaise foi : le roi accueille ses plaintes, et ces crimes restent impunis. Cependant, pour faire croire à sa sincérité, il autorise, au mois de mars 1571, la convocation d'un synode à la Rochelle. Ce fut après cette mémorable assemblée, où l'on statua sur la discipline ecclésiastique des protestans, que Charles IX et Médicis songèrent sérieusement au mariage de Henri de Navarre avec Marguerite de France. Le roi paraissait attacher tant d'importance à cette alliance, que dès les premières négociations, s'étant aperçu de la grande familiarité de sa sœur avec le duc Henri de Guise, il avait chargé le grand-prieur de France, Henri d'Angoulême, d'assassiner ce jeune prince, dont les manières séduisantes pouvaient être un obstacle au consentement de Marguerite à une alliance que la politique seule prescrivait. Le grand-prieur avait tenté vainement cet assassinat; Charles lui avait en vain reproché amèrement sa lâcheté; Henri de Guise n'avait échappé à de

nouveaux complots, qu'en s'éloignant de la cour, et en épousant précipitamment Catherine de Clève (1). Médicis, pour déterminer plus facilement *Jeanne d'Albret* au mariage projeté, feignait de prendre le plus vif intérêt à la situation politique de cette princesse ; pour venger, disait-elle, la mort de sa fille Elisabeth, elle offrit à la *reine de Navarre* un secours de quinze mille hommes, qui devaient l'aider à reconquérir sur l'Espagne, cette portion de ses états enlevée à ses ancêtres. *Jeanne* se hâte d'équiper une flotte : elle conçoit le projet d'attaquer l'Espagne dans ses possessions d'Amérique, pendant que la France portera les premiers coups dans les Pays-Bas. Mais au moment d'exécuter ce dessein, Catherine cherche à l'en détourner, sous prétexte qu'il peut être dangereux de brusquer une attaque ; mais en effet parce qu'elle ne la flattait que d'un frivole espoir.

*Jeanne d'Albret*, trompée par Catherine, prit le parti de se retirer en Béarn avec ses enfans, et de profiter de la paix pour fonder le bonheur de ses sujets, sur de sages institutions, et sur la morale évangélique. Son premier soin fut de faire traduire, en langue basque, le Nouveau Testa-

---

(1) De Thou, liv. XLVII.

ment et l'Oraison dominicale ; il lui semblait absurde d'exiger que le peuple s'instruisît des préceptes de la religion, et adressât des actions de grâces à la Divinité, dans une langue ancienne qu'il ne pouvait comprendre. On ne saurait trop blâmer l'inconséquence des hommes, quand on pense que l'un des torts que les catholiques reprochaient alors aux protestans, était de répandre les livres sacrés, les prières, les cantiques en langue vulgaire ; et cependant ces mêmes catholiques ont depuis adopté cet usage.

*Jeanne d'Albret* mit tous ses soins à ne laisser dans le sacerdoce, que des ministres recommandables par leurs mœurs et leur instruction. Elle exigea que chaque pasteur prêtât le serment de se soumettre aux lois de l'état, et punit, par un bannissement de trois ans, ceux qui oubliaient les obligations qui leur sont imposées. Persuadée que l'ignorance est le plus grand fléau qui puisse peser sur le peuple, elle s'attacha à répandre, jusques dans les dernières classes, l'instruction élémentaire. D'après ses lois, les enfans des pauvres étaient élevés aux frais de l'état, jusqu'au moment où ils pouvaient embrasser un métier, ou suivre leurs dispositions naturelles, en se livrant à l'étude des sciences et des lettres. Elle s'efforça de détruire la mendicité et de réprimer le libertinage

et l'ivrognerie , par des peines sagement combinées, et par des récompenses accordées à l'indigence laborieuse.

*Encore que le divorce soit un remède misérable*, dit-elle, dans une de ses ordonnances, il ne faut pas, s'il y a de justes causes, en empêcher la liberté. Il serait trop long de détailler ses lois, elles portent toutes l'empreinte de la plus profonde sagesse, et mériteraient à cette princesse une place distinguée parmi les principaux législateurs, si elle eût été appelée à régner sur de vastes états. Mais aux yeux du philosophe et de l'historien, le mérite de *Jeanne d'Albret* n'est point affaibli par l'idée du peu d'importance de ses possessions ; il suffit à sa gloire que le Béarn ait été heureux, à l'abri de son code, jusqu'au temps où Louis XIII soumit ce pays à la même législation que la France.

Les négociations de la cour, relativement au mariage de Marguerite avec Henri de Navarre, venaient d'être reprises avec plus d'activité que jamais. Coligny et les principaux protestans pressaient *Jeanne d'Albret* de consentir à cette alliance. Déjà même sa résistance lui attirait les murmures des réformés et des catholiques : on considérait son refus comme un obstacle à la durée de la paix, lorsqu'une ambassade, à la tête de



laquelle on remarquait le maréchal de Biron, vint lui annoncer, avec solennité, que le roi céda à toutes ses demandes, en consentant à lui remettre les places fortes qui ne lui avaient pas été rendues depuis le traité de paix, et à disgracier le cardinal de Lorraine et les Guises. La *reine de Navarre* se défie encore de ces promesses; mais comme, en vertu des lois qu'elle a données à son pays, cette alliance tant sollicitée ne peut se faire que du consentement des Etats, elle s'en réfère à leur décision. Après une mûre délibération, l'assemblée prononce pour l'affirmative, et la reine cède au vœu général. Accompagnée de Louis de Nassau et d'un nombreux cortège, elle part pour Blois où se trouvait la famille royale. Elle reçoit de Charles IX l'accueil le plus tendre : il l'appelle *sa bonne, sa chère tante, sa mieux aimée*. C'était à l'aide de ces fausses démonstrations d'amitié qu'il cachait les plus sinistres projets (1).

Elle redoutait tellement, pour son fils, la fu-

---

(1) Un soir que le roi se trouvait avec Médicis et ses infames conseillers, *Et puis, madame*, lui dit-il, *que vous en semble ? joue-je pas bien mon rôlet ?* — *Oui, fort bien, mon fils*, répondit-elle, *mais ce n'est rien qui ne continue.* — *Par la mort-Dieu*, reprit le roi, *laissez-moi faire seulement, et vous verrez que je les mettrai tous au filet.* (Voy. Histoire de Jeanne d'Albret.)

ne influence d'une cour aussi corrompue que celle de France, qu'elle manifesta le désir que le mariage se fît par procuration (1). Mais à force d'instances de la part du roi, *Jeanne* céda; Henri fut invité à se rendre à Blois, et le contrat y fut signé le 11 avril 1572. Les choses en étaient à ce point, lorsque le pape refusa la dispense nécessaire. Le roi feignit d'entrer dans une grande colère contre Pie IV; mais Médicis, que rien n'arrêtait, en fit fabriquer une secrètement, et les catholiques exagérés purent voir ce mariage sans trop d'ombrage.

Les princes se rendirent à Paris, pour cette cérémonie : déjà *la reine de Navarre* y attendait son fils; elle allait jouir enfin de la garantie que semblait donner à la paix, l'union des Valois avec sa famille, lorsque le 4 juin elle fut atteinte d'un violent accès de fièvre, qui la força de se mettre

---

(1) Voici un passage d'une lettre de Jeanne à son fils : « Le » porteur vous dira comme le roi s'émancipe, c'est pitié : je ne » voudrais pas pour chose au monde que vous y fussiez pour y » demeurer. Voilà pourquoi je désire vous marier et vous arracher » à cette corruption; car encore que je la croyois bien grande, je » la vois encore davantage. Ce ne sont point les hommes ici qui » prient les femmes, ce sont les femmes qui prient les hommes; » et si vous y estiez, vous n'en échapperiez point sans une grande » grâce de Dieu. »

au lit. Comme elle sentait les approches de la mort, elle dicta son testament, dans lequel elle demandait à être inhumée sans pompe à Lescar, auprès de Henri II d'Albret et de Marguerite, sa mère; elle recommandait à son fils de persévérer dans la religion réformée, et faisait des vœux pour que l'ambition, les plaisirs et la volupté ne l'engagassent jamais à abjurer. Elle le pria de maintenir, dans ses états, le gouvernement qu'elle avait établi pour le bonheur du peuple; elle l'engageait à éloigner de lui les flatteurs et les hommes corrompus, à prendre soin de sa sœur Catherine, à la marier à un prince de sa religion, et à rester uni avec le jeune Condé; elle suppliait le roi, la reine-mère et les princes, de prendre ses enfans sous leur protection, et de leur laisser le libre exercice de leur religion; enfin elle choisissait, pour exécuteurs testamentaires, le cardinal de Bourbon et Coligny.

Au milieu des plus grandes souffrances, elle ne donna pas le moindre signe d'impatience, elle montra, au contraire, la plus parfaite résignation. On l'entendit répéter ces pieuses paroles : « ô » mon Dieu ! mon vrai père ! délivre-moi de ce » corps de mort et des misères de cette vie, afin » que je ne t'offense plus, et que je jouisse enfin » de la félicité que tu m'as promise. » Elle vit

arriver sa dernière heure avec un calme digne de sa grande âme, et le 9 juin elle succomba à ses douleurs.

Regrettée de tous les gens de bien, elle termina sa carrière dans la quarante-quatrième année de son âge, après en avoir régné dix-sept. On fit ses funérailles dans toute l'humilité du culte protestant ; son corps fut embaumé et renfermé dans un cercueil de plomb, couvert d'un velours noir, sans ornemens et sans armoiries, ainsi qu'elle l'avait demandé. Suivant les ordres de la cour, il fut d'abord inhumé à Vendôme, dans la sépulture des Bourbons, mais son fils le fit ensuite transporter à Lescar.

La pénétration de la *reine de Navarre*, son crédit, son influence, pouvaient mettre quelque obstacle à l'exécution de l'infâme massacre de la Saint-Barthélemy : sa mort semblait devoir en assurer le succès, aussi le cri général fut-il qu'elle avait été empoisonnée. Elle avait acheté des gants et des collets parfumés chez le parfumeur de Catherine (1). Dès qu'elle se fut servie de ces objets,

---

(1) Il se nommait René : il était de Milan, d'autres disent de Florence, et demeurait sur le pont St.-Michel. Le peuple l'appelait *l'empoisonneur de la reine* ; il avait déjà empoisonné le prince Porcian par le moyen de gants parfumés. Quand la reine mourut,

une fièvre violente s'empara d'elle, et ses jours parurent être en danger. Charles IX, instruit des bruits qui se répandaient sur cet événement, ordonna que son corps fût ouvert. On n'y trouva point de traces sûres de poison; *à la vérité, on n'examina pas le cerveau*, dit un auteur contemporain, *bien que le roi, qui savait que la force du poison n'avait offensé que cet organe, en eût donné l'ordre* (1). Tout semblait donc prouver que la reine n'était pas *morte naturellement*. Mais que ne pouvait-on pas présumer, dirons-nous avec Anquetil (2), « après les exemples » trop sûrs qu'on avait de morts aussi nécessaires, » procurées par différens moyens : celle de Lignerolles, favori et confident du duc d'Anjou, » parce qu'il avait eu le malheur, dit-on, d'ap- » prendre de son maître les secrets du roi ; » d'autres disent parce qu'il avait une intrigue » avec la reine-mère; celle du cardinal *Odet de Châtillon*, empoisonné par son valet-de-cham-

---

dit un écrivain du temps, *il alla jusqu'à dire qu'il avoit encore le cas tout prêt pour deux ou trois qui ne s'en desfoient pas*. Voyez l'Histoire de Jeanne d'Albret, par M<sup>lle</sup>. Vauvilliers, 1<sup>re</sup>. édition, tom. III.

(1) *Davilla*. Historia delle guerre civili di Francia ; in-folio, 1664, 2 vol.

(2) Esprit de la ligue, liv. IV.

» bre, lorsqu'il était prêt à revenir en France ;  
 » celle du seigneur de Moui, assassiné à Niort,  
 » par Maurevel, qu'on appelait publiquement *le*  
 » *tueur du roi*, et tant d'autres dont la fin tragi-  
 » que tournait en preuves les moindres soup-  
 » çons. » Aussi le roi eut-il le soin de faire prendre  
 le deuil à toute sa cour ; il affecta d'autant plus  
 d'affliction, que sa joie ou son indifférence au-  
 raient pu éveiller les soupçons sur les préparatifs  
 de l'horrible attentat que l'on méditait (1).

Les écrivains contemporains ont vanté, avec raison, l'instruction et les lumières de *Jeanne d'Albret* : elle connaissait la langue grecque, elle écrivait bien en vers, elle parlait le béarnais, l'espagnol et le latin, et sa mémoire était prodigieuse. Mais l'histoire a de plus grands éloges à décerner à cette princesse : sous le rapport politique, on ne peut s'empêcher d'admirer cette mâle intrépidité, qui semble avoir présidé à toutes ses actions, et l'avoir rendue indifférente aux plus grands dangers, toutes les fois que le bonheur de ses sujets ou l'intérêt de la religion exaltait ses idées ; malgré les circonstances difficiles dans lesquelles elle se trouva, elle dirigea constamment ses efforts vers l'établissement d'un gouvernement re-

---

(1) De Thou, liv. LI.



présentatif, et sa sollicitude ne se borna pas aux formes extérieures, elle sut en répandre les bienfaits sur ses peuples; elle mit tous ses soins à les éclairer, suivant les conséquences de cette maxime qu'elle avait choisie pour devise : *ubi spiritus, ibi libertas*. Son amour pour les lumières alla jusqu'à établir, en faveur de l'instruction élémentaire, un mode d'enseignement qui offre les plus grands rapports avec ce qu'on appelle, aujourd'hui, l'enseignement mutuel; ses vues élevées se manifestent dans l'impulsion qu'elle sut donner à tout ce qui intéresse l'utilité et la prospérité publiques, et sous son règne on vit les lettres, les sciences, les arts et l'agriculture fleurir au sein du Béarn. Une conduite aussi opposée à celle des rois ses contemporains, dut exciter la jalousie de l'Espagne et de la France; on dut regarder, comme un exemple dangereux, l'établissement d'un gouvernement monarchique, tempéré par de sages lois et des institutions libérales; et ce fut sans doute à ce motif, plus encore qu'à l'appui qu'elle offrait au protestantisme, qu'elle dut l'inimitié de Charles IX et de Philippe II.

J. H.



---

COLIGNY.

---

**I**L semble que les crises des empires soient nécessaires au développement des grands talens et des vertus sublimes : le génie s'éveille au bruit des révolutions, comme averti qu'il a mission pour les diriger. Alors se fait l'explosion des supériorités morales que la paix aurait réduites à l'obscurité et au silence ; elles s'élancent à la domination qu'elles doivent exercer sur leur siècle, comme à la conquête d'un droit imprescriptible, et leur siècle subit cette influence, qui se réfléchit aux siècles à venir. Qu'on regarde l'époque où le cri des dissensions religieuses vint à retentir dans le monde chrétien : la civilisation osait à peine tenter quelques essais, hors du cercle des superstitions et des préjugés. Tout-à-coup le doute philosophique soulève des questions d'un ordre supérieur, il appelle la raison à leur examen : du choc des passions et des intérêts qu'il irrite, du sein des troubles qu'il provoque ;

surgissent et l'héroïsme du martyr et le dévouement intrépide du prosélytisme, et les talens qui doivent l'illustrer. C'est une chose digne de remarque, c'est un hommage que la reconnaissance de l'Europe doit à la réformation : elle a suscité l'esprit d'indépendance, elle a jeté les germes de la liberté dans la barbarie, et donné le signal à toute la civilisation. De grands hommes la commencent, d'autres grands hommes l'achèvent.

Louis XII avait légué au règne de son successeur une tâche difficile et les travaux d'une lutte périlleuse. La voix de Luther avait été entendue en France, et ses doctrines avaient trouvé de nombreux partisans. François I<sup>er</sup> vit se développer sous ses yeux et même s'étendre jusqu'à son trône les progrès du protestantisme ; sa politique menaçante avait déjà proscrit les innovations, elle devait bientôt proscrire les novateurs. C'est du règne de ce prince que datent les premières persécutions de la réforme ; jusques là, elle n'avait provoqué que la colère et les anathèmes du clergé catholique ; mais François I<sup>er</sup> donna le signal aux bourreaux, et ses successeurs ne furent que trop fidèles à son rigoureux système.

GASPARD DE COLIGNY naquit à Châtillon-sur-Loin le 16 février 1516. C'était la seconde année du règne de François I<sup>er</sup>. Par l'effet d'un hasard

singulier, les deux hommes qui devaient le plus influencer sur leur siècle virent le jour presque à la même époque : la naissance de Calvin ne précéda que de quelques années celle de *Coligny*, comme si pour consommer l'œuvre de la réforme religieuse, la providence eût voulu réunir et présenter au monde celui qui lui devait l'autorité de ses leçons, et celui qui lui devait l'autorité de ses exemples.

*Coligny* fut le troisième de quatre fils que Gaspard de Coligny, son père, eut de son mariage avec Louise de Montmorency, sœur aînée d'Anne, duc de Montmorency, connétable de France. Le premier se nommait Pierre, et mourut à la fleur de l'âge ; Odet, le second, se distingua dans la suite sous le nom du cardinal de Châtillon. Le quatrième fut le célèbre d'Andelot, qui associa sa croyance et sa gloire à celles de son frère, et mourut en défendant une noble cause.

La mort du père de *Coligny* livra son enfance aux soins et à l'amitié du connétable de Montmorency, qui confia son éducation à des mains habiles. Nicolas Bérault, un des plus savans hommes de son siècle, fut le précepteur des jeunes seigneurs de Coligny. Ce temps consacré à l'étude des belles-lettres n'offre rien de remarquable,

sinon une circonstance qui paraît au premier coup-d'œil de peu d'importance, mais qui prouve qu'aucun obstacle ne peut enchaîner la vocation d'un grand homme. Il y a en lui le principe d'une sublime énergie qui ne saurait fléchir devant les menaces de l'avenir : il marche sans espoir, comme sans crainte, à l'accomplissement de sa destinée. Le jeune *Coligny* eut à lutter contre la volonté du connétable, son bienfaiteur, qui l'appelait à l'état ecclésiastique. Les dignités de l'Eglise devaient être la récompense de sa docilité : le chapeau de cardinal ne flattait point l'ambition de *Coligny* : il rejeta toutes ces propositions, et peut-être même dès-lors, en voyant que d'augustes fonctions devenaient l'apanage de la faveur et non du mérite, conçut-il de l'éloignement pour une religion si féconde alors en scandales. Et qu'on ne croie pas que le cœur d'un jeune homme soit fermé aux impressions de l'injustice : il s'en pénètre, comme d'un vif ressentiment, et sa générosité blessée dans ce qu'elle a de plus délicat et de plus sensible, n'oublie jamais ces premières atteintes.

Néanmoins n'est-elle pas assez extraordinaire, cette position de *Coligny* placé entre le choix de l'habit ecclésiastique et la colère du connétable, qui ne veut pas sur-tout qu'on trompe ses

espérances ? celui qui devait être le plus ferme appui du protestantisme, le plus illustre martyr de cette religion, fut promis un instant à l'illustration du clergé français ; mais toutes les sollicitations furent vaines auprès du jeune *Gaspard de Coligny* ; les illusions d'une élévation rapide vinrent échouer contre son inébranlable résolution : il pressentait déjà la gloire, il embrassait déjà tout son avenir.

Ce fut Odet de Coligny, frère aîné de Gaspard, qui lui succéda dans les espérances que le connétable avait fondées sur un de ses neveux dans la carrière ecclésiastique. Mais la religion catholique ne gagna rien à ce changement : loin de trouver dans Odet un partisan zélé qui combattît vivement pour sa doctrine, elle le vit bientôt désertier sa cause et se vouer tout entier aux principes du culte réformé. Et ce ne fut pas un faible service rendu aux Calvinistes, que cette abjuration d'un cardinal français échangeant la pourpre romaine et de grandes dignités contre les persécutions et les périls attachés au titre de protestant. Odet de Coligny, connu depuis sous le nom de cardinal de Châtillon, seconda puissamment son frère dans la discussion des intérêts de leur religion, et se distingua dans les conseils par beaucoup de prudence et de sagesse.



Lorsque le connétable de Montmorency produisit ses neveux à la cour, elle ne présentait déjà plus cet éclat et cette pompe d'un règne commencé sous les plus brillans auspices. Le jeune et fier vainqueur de Marignan avait vu flétrir ses lauriers à Pavie, et le deuil d'une captivité récente et de malheurs publics, attristait toute la France. Aux rêves d'une ambition aventureuse avaient succédé le ressentiment de l'orgueil humilié et le désir de la vengeance. L'heureux rival de François I<sup>er</sup>, Charles-Quint, imposait à la France des traités injurieux; elle ne les acceptait que pour les violer, et servait ainsi les intérêts de sa politique ennemie du repos. Maître de tant d'états, possesseur de tant de provinces, Charles savait que l'agitation de la guerre pouvait seule distraire les peuples nombreux soumis à son empire, de tous projets d'affranchissement et d'indépendance. Aussi la vie de ce monarque jusqu'à sa retraite au monastère de Saint-Just, ne fut-elle qu'un long et pénible développement de ce système; quand il attaquait la France, ce n'était pas la terreur de ses armes, ce n'était pas l'ambition de son roi, qui le précipitait dans les chances d'une nouvelle guerre : il défendait sa propre puissance, il affermissait son trône, en éloignant les périls qui pouvaient le menacer : système qui

décèle un grand génie, et dont l'imprudent François ne put balancer les effets, parce que son imprévoyance toute chevaleresque n'en pénétrait pas le mystère. S'il eut opposé à la politique de Charles, non cette ardeur belliqueuse qui ne voit pas le péril, mais cette attitude ferme et immobile d'un ennemi préparé à la défense, nul doute que le colosse impérial ne se fût écroulé sous son propre poids.

La carrière militaire s'ouvrit bientôt devant l'audace du jeune *Coligny*. La guerre éclata en 1541 entre la France et l'empire. François I<sup>er</sup> mit sur pied cinq armées qui devaient attaquer l'ennemi sur plusieurs points. Le Dauphin commandait la première, qui devait envahir le Roussillon ; la seconde, sous les ordres du duc d'Orléans, se dirigeait vers Luxembourg ; la troisième allait entrer en Brabant, la quatrième en Flandre, et la cinquième en Piémont. *Coligny*, placé dans l'armée du duc d'Orléans, trouva plus d'une occasion où il put faire briller un courage qui allait jusqu'à la témérité. Au siège de Montmédy il courut risque de perdre la vie : une balle perça son chapeau en deux endroits, et lui fit une forte contusion à la tête ; mais un ordre de son oncle le rappela auprès de lui, et interrompit pour un moment le cours de ses glorieux travaux.

Montmorency pleurait alors à Chantilly, où il était exilé par une disgrâce, la faveur qu'il avait perdue. François I<sup>er</sup> avait puni son ancien courtisan des revers que lui avait fait éprouver la politique astucieuse de Charles-Quint. Montmorency attendait un nouveau règne pour revenir à la cour et y reprendre son rang; car l'inflexible rigueur de François I<sup>er</sup> ne fixait pas de terme à son exil. *Coligny* dut gémir de la nécessité impérieuse qui l'arrachait au théâtre de la guerre, mais il ne savait pas que son oncle, en l'éloignant des dangers où le précipitait un courage téméraire, voulait le conserver pour des destinées brillantes, et qu'il devait être l'instrument d'une ambition sans mesure. D'ailleurs le vieux Montmorency, en courtisan habile, avait calculé les chances que présentait à son ambition le dévouement sans bornes de son jeune neveu aux intérêts et à la gloire du monarque : l'intérêt de la patrie n'entrait pas dans les calculs de ces seigneurs, qui ne voyaient sur un trône que le dispensateur des faveurs et des grâces. Combien dut se révolter l'âme généreuse de *Coligny*, quand il connut le motif qui le rendait à un repos sans gloire ! Il n'échappa point à sa pénétration, et son premier mouvement fut la désobéissance. Montmorency ne put retenir le

jeune guerrier auprès de lui : il avait vu les camps, et il brûlait d'y consommer le noble et heureux apprentissage qui devait former un des plus habiles généraux de son siècle.

De nouveaux combats, de nouvelles blessures éprouvèrent le courage de *Coligny*. Les plaines de l'Italie en furent aussi témoins, et la bataille de Cérisoles lui valut l'honneur d'être armé chevalier, par le général de l'armée française, par ce comte d'Enghien qui vengeait la défaite de Pavie et illustrait par l'éclat d'une victoire les derniers momens d'un règne trop fameux par des fautes et des malheurs.

François I<sup>er</sup> meurt : la cour change tout-à-coup de face : de nouvelles ambitions s'élèvent, de nouvelles fortunes remplacent des fortunes déchues ; les dernières volontés du monarque sont méconnues. Ce connétable de Montmorency que le souverain, fidèle à sa haine, recommandait de son lit de mort à l'animadversion de son successeur, Montmorency accourt saluer le jeune roi ; il semble rentrer dans son héritage, en revoyant le palais du prince. Relégué pendant longtemps avec une suite peu nombreuse au château de Chantilly, à peine avait-il conservé quelques amis dans sa disgrâce. Maintenant les hommages de tous les courtisans l'entourent, l'assiè-

gent, et le jeune *Coligny* lui-même se voit l'objet des respects et des sollicitations d'une foule avide qui se presse autour de la faveur, pour obtenir un de ses regards.

Dès-lors le crédit de *Coligny* à la cour parut égal à celui du connétable : Henri III l'admit dans son intime confiance, au partage de tous ses plaisirs. L'ambition du connétable voyait enfin se réaliser ses brillantes espérances ; mais elle n'était pas encore satisfaite : son neveu, livré à la fougue de l'âge, étroitement lié à un prince qui l'honorait de son amitié, pouvait oublier qu'à la cour des rois sur-tout il faut se mettre en garde contre les brusques retours de la fortune. Le connétable voulut assurer à *Coligny* les moyens d'être au-dessus de la faveur et des disgraces : il jeta les yeux sur mademoiselle de Rieux, comtesse de Laval et de Montfort, qui était l'héritière d'une des plus riches et des plus illustres maisons de France. *Coligny* ne se prêta pas aux intentions de son oncle, et ce fut son frère, d'Andelot, qui épousa mademoiselle de Rieux.

Mais la faveur de *Coligny* augmente de jour en jour : le connétable obtient pour lui de la bienveillance royale la charge de colonel-général de l'infanterie française. Ce corps dut beaucoup de réformes utiles à son jeune chef : alors l'arme de

l'infanterie était négligée dans la guerre ; on confiait à la cavalerie seule le soin et l'espoir de décider le sort des batailles. *Coligny*, qui devait être un grand général, s'appliqua à détruire un préjugé funeste, et bientôt l'infanterie, soumise à une nouvelle discipline, présenta une force imposante qui balança par la suite la réputation des vieilles bandes espagnoles.

A cette époque sur-tout le soldat français avait besoin de guides expérimentés : on n'avait pas encore reconnu en France que des mouvemens calculés avec une habile lenteur, que des combinaisons de temps et de terrain, valaient mieux pour assurer la victoire, que le choc d'une valeur impétueuse et désordonnée ; l'usage des armes à feu commençait à s'introduire dans les troupes, mais on n'avait pas encore pensé aux perfectionnemens dont il était susceptible, et il faut peut-être mettre sur le compte de la générosité nationale une semblable négligence : le soldat français ne voyait qu'à regret diminuer le nombre des chances de la valeur ; aborder l'ennemi l'épée à la main, donner la mort de près ou la recevoir, lui semblait préférable à cette arme perfide qui frappe de loin et au hasard, souvent sans laisser voir le bras qui la dirige, à l'ombre d'une lâche impunité. Guerrier, *Coligny* a droit à la re-



connaissance de la France militaire, et si son nom brille aujourd'hui parmi ceux des guerriers célèbres, il doit cet honneur non-seulement aux succès qu'il obtint à la tête des bataillons français, mais encore à cette profonde et intelligente prévoyance qui préparait des victoires pour l'avenir.

La France avait une guerre terrible à soutenir; les Anglais et les Impériaux formaient une ligue puissante. Il fallait en détacher les premiers, en les effrayant par un grand coup, en les réduisant à voir dans la paix un sacrifice à leurs intérêts. Boulogne est pour la France le foyer d'alarmes sans cesse renaissantes : Boulogne voit flotter les léopards sur ses remparts, et cette ancienne conquête de l'Angleterre est un outrage à la puissance française. C'est là que *Coligny* est chargé de diriger l'effort de ses troupes; c'est à lui qu'est confiée l'honorable mais périlleuse mission de venger l'honneur national, de rejeter les Anglais dans les flots. A sa voix, une armée se rassemble autour de Boulogne; des préparatifs imposans, des attaques multipliées, des succès achetés chèrement, annoncent à la politique de l'Angleterre qu'il faut songer à de pacifiques stipulations. Les Anglais demandèrent la paix, et firent offrir au roi de lui rendre Boulogne, aux

conditions du traité fait entre François I<sup>er</sup> et Henri VIII. A cet effet, les plénipotentiaires des deux nations s'assemblèrent. *Coligny* fut choisi par son souverain pour le représenter dans cette conférence, et enfin il fut décidé que Boulogne serait rendue à la France.

Restait l'Empereur, l'ennemi le plus acharné, le plus redoutable. Mais les circonstances servirent alors merveilleusement la vengeance du monarque : Charles - Quint avait à combattre presque au sein de ses états contre les protestans d'Allemagne; une autre querelle demandait aussi l'intervention de ses armes en Italie. Le pape avait attaqué les Farnèze, pour leur ôter la principauté de Parme; il était appuyé dans ses prétentions, de l'alliance et des secours de Charles-Quint. Henri envoya de son côté des troupes pour soutenir les Farnèze et les protestans d'Allemagne.

L'Europe offrit un spectacle assez singulier: Henri, persécuteur des protestans en France, Henri, qui s'armait contre eux de la rigueur des supplices, protégeait les réformés en Allemagne; il leur prodiguait le secours de ses armes et de ses trésors; étrange contradiction et qu'expliquent bien des exemples de la politique versatile des rois! Ainsi les bûchers s'élevaient dans Paris, pour

épouvanter la réforme , les biens des condamnés étaient confisqués, et la main sanglante qui avait signé l'arrêt de mort de tant de malheureux, signait également un traité d'alliance et d'amitié avec les partisans de Luther ; des soldats allaient verser leur sang pour les défendre ! cette composition de l'intérêt politique avec le fanatisme de la croyance religieuse , ne devait pas s'arrêter là. Henri fit un traité de ligue offensive et défensive avec les Turcs qui devaient envahir la Hongrie , et tenir l'empereur occupé de ce côté , tandis que les troupes françaises attaqueraient ses troupes sur les frontières de la France. Aussi envahirent-elles à la fois le Piémont, la Lorraine, l'Artois et le Hainault. Le vœu de l'opinion publique, d'unanimes suffrages appelaient *Coligny* au commandement de l'armée du Piémont ; ses talens déjà signalés dans plus d'une occasion et les sollicitations du connétable , le désignaient au choix du monarque. Diane de Poitiers, maîtresse de Henri, en avait décidé autrement, et le crédit du connétable échoua aux pieds de la favorite, qui, déjà irritée de la franchise de *Coligny*, ne lui pardonna pas sa noble fierté, et fit donner le commandement de l'armée de Piémont à Charles Cossé de Brissac.

Mais étranger aux intrigues de cour, *Coligny*,

ne savait pas mendier des honneurs auprès de la puissance : Diane attendait sans doute, pour réparer une injustice, le moment où *Coligny* courberait sa tête sous le sceptre de la favorite ; il est déjà rendu aux dangers, aux combats, il sert dans l'armée du duc de Nevers, et cherche les occasions de déployer sa valeur désintéressée, contre les ennemis de la France. Après différentes affaires auxquelles il eut part, après avoir contribué à la prise de Toul et de Metz, *Coligny* est nommé amiral de France, et par une grâce spéciale du monarque, il conserve ses anciennes fonctions de colonel général de l'infanterie française. L'envie murmure d'une exception à un nouveau règlement dont un vieux guerrier a subi la rigueur. Claude d'Annebaut, homme d'une probité, selon De Thou, digne des anciens temps, et d'un désintéressement parfait, d'Annebaut, amiral et maréchal de France, n'avait pu faire fléchir, en faveur de ses anciens services, la sévérité du monarque, et un jeune homme possède déjà les deux plus belles places de la carrière militaire. Il faut bien du talent et du bonheur à *Coligny*, pour imposer silence à l'envie. La bataille de Renti, livrée entre les Français et les troupes impériales, est favorable aux premiers ; presque tout l'honneur en appartient à *Coligny* qui, à la tête d'une co-

bonne d'infanterie française, décide la victoire.

Tandis que le sang français coule, avec gloire, sur les champs de bataille, le fanatisme prépare à la France d'autres blessures. La réformation trouvait de nombreux partisans chez un peuple ami des nouveautés, et que la conduite particulière des papes, à l'égard de la France, éloignait naturellement de son despotique empire. La réformation avait trouvé, dans les esprits, des dispositions favorables à sa cause, et les mesures émanées du trône devaient seconder son rapide accroissement. Henri, cédant à de perfides suggestions, crut que la violence était le seul remède qui pût arrêter les progrès de la religion nouvelle, et demanda à la cour de Rome l'appareil et les menaces de ses sanglans tribunaux. Mathieu Orry reçut du pape un brevet d'inquisiteur de la foi, en France. Mais cette mission nouvelle parut aux évêques français une usurpation de leurs droits et de leurs privilèges; ils représentèrent qu'il suffisait, en interprétation de l'édit de Châteaubriant, de laisser aux juges d'église le droit de prononcer sans appel, avec la seule obligation de renvoyer la procédure aux juges royaux, qui seraient astreints à mettre à exécution la première sentence (1).

---

(1) Anquetil, histoire de France.

Le parlement avait senti que l'inquisition était attentatoire aux libertés publiques, ou plutôt il trembla de voir s'élever, au-dessus de lui, un tribunal formidable, qui pouvait le juger et le condamner lui-même sans appel. Alors l'intérêt de quelques magistrats se trouva d'accord avec l'intérêt d'un grand peuple. Le parlement décréta des remontrances dont l'avocat-général Séguier fut l'organe. Dans un temps où l'oppression du peuple était regardée, par les souverains, comme un devoir; dans un temps où le silence de l'esclavage était à peine interrompu par les sanglots de la victime, par le bruit de ses chaînes, on aime à voir quelque résistance généreuse se placer entre l'opresseur et l'opprimé, et quoique les parlemens se soient rarement avisés du bien public, néanmoins la postérité leur en sait gré, comme du mouvement d'une hardiesse désintéressée; l'histoire indulgente répète, avec éloge, ces paroles solennelles de Séguier en présence du monarque : « Nous abhorrons l'établissement d'un tribunal » de sang, où la délation tient lieu de preuves, » où l'on ôte à l'accusé tous les moyens de défense, et où on ne respecte aucune forme judiciaire. » Séguier avait jugé, en peu de mots, le système de l'inquisition, et c'était en 1555, au milieu du seizième siècle, devant l'exaltation des



opinions religieuses, alors qu'il était si difficile de ne pas céder aux préventions, qu'un magistrat dénonçait à l'avenir le crime d'une homicide jurisdiction. Séguier ne pensait pas que l'extinction d'un schisme naissant pût être l'œuvre des bourreaux, et les vertus des évêques, les exemples du clergé français, ramené à la pureté de l'église primitive, lui semblèrent devoir être plus efficaces pour le maintien de la religion catholique, que la rigueur des supplices. « Commencez, disait-il » au roi, commencez, sire, par procurer à la nation un édit qui ne couvrira pas votre royaume » de bûchers, qui ne sera arrosé ni des larmes, » ni du sang de vos fidèles sujets. Eloignés, sire, » de votre présence, courbés sous le poids des » travaux champêtres, ou absorbés dans l'exercice des arts et métiers, ils ignorent ce qui se » prépare contre eux. Ils ne soupçonnent pas que, » dans ce moment, on songe à les séparer de » vous, et à les priver de leur sauve-garde naturelle. C'est pour eux, c'est en leur nom, que la » cour vous adresse ses très-humbles remontrances et ses ardentés supplications. Quant à » vous, messieurs, dit-il en se tournant vers les » ministres et conseillers d'état, vous qui m'écoutez si tranquillement, et qui croyez apparemment que la chose ne vous regarde pas, il

» est bon que vous perdiez cette idée. Tant que  
» vous jouissez de la faveur, vous mettez le temps  
» à profit; les biens et les grâces pleuvent sur  
» votre tête, tout le monde vous honore, et il ne  
» prend envie à personne de s'attaquer à vous;  
» mais plus vous êtes élevés, plus vous attirerez la  
» foudre, et il faut être étranger dans l'histoire  
» pour ignorer à quoi tient souvent une disgrâce.  
» Quand ce malheur vous arrivait, vous vous  
» retiriez du moins avec une fortune qui vous  
» consolait en partie de votre chute, et que vous  
» transmettiez à vos héritiers. A dater de l'enre-  
» gistrement de l'édit, votre condition cessera  
» d'être la même; vous aurez, comme aupara-  
» vant pour successeurs, des hommes maigres et  
» affamés, qui, ne sachant combien de temps ils  
» resteront en place, brûleront de se faire tout  
» d'un coup riches, et y trouveront une merveil-  
» leuse facilité. Bien sûrs d'obtenir du roi votre  
» confiscation, il ne s'agira plus que de s'assurer  
» d'un inquisiteur et de deux témoins, et, fussiez-  
» vous des saints, vous serez brûlés comme hé-  
» rétiques. »

Henri fut effrayé, et l'édit ne fut pas enregistré : le fanatisme, obligé d'ajourner l'exécution de ses projets de vengeance, ne désespéra pas du triomphe de sa cause, mais les partisans du culte

nouveau se convainquirent qu'ils ne devaient qu'à l'éloquence courageuse d'un magistrat, de ne pas avoir été abandonnés au tribunal de l'inquisition. Il durent prévoir dès-lors, que l'heure d'une lutte terrible et sanglante allait bientôt sonner pour eux, et les chefs du parti se préparaient déjà à la défense.

*Coligny*, encore éloigné du théâtre des discussions politiques et religieuses, n'avait pas encore laissé apercevoir le goût qui l'entraînait vers la réforme. Esprit méditatif et réfléchi, il observait de loin les affaires, et le tumulte des camps ne l'empêchait pas de les juger. Cependant, tout entier à ses devoirs de soldat, il combattait pour un maître qui ne savait pas même payer les services, d'un sourire. Mais *Coligny* voyait la patrie sous les drapeaux de la France, et après la bataille de Renti, dont le succès fut dû en partie à sa valeur, il renouvela, quelque temps après, dans les murs de Saint-Quentin, le dévouement d'une sublime intrépidité.

Des fautes sans nombre avaient fait perdre le fruit d'une victoire; la défaite des troupes françaises, près de la ville de Saint-Quentin, avait mis le royaume à deux doigts de sa perte. L'armée impériale, commandée par le duc de Savoie, menaçait la capitale, et une seule ville pouvait

arrêter l'effort des vainqueurs. *Coligny* se jette dans une ville entourée de fortifications en mauvais état ; il jure de s'ensevelir sous ses ruines, et fatigue pendant dix-huit jours une armée nombreuse, au pied de faibles murailles qui s'éroulent sous les coups d'une artillerie formidable.

Mais le nombre l'emporte sur la valeur, et Saint-Quentin est pris d'assaut et livré à toutes les horreurs du pillage. L'intrépide commandant de la ville est fait prisonnier, avec d'Andelot, son frère et d'autres seigneurs qui avaient partagé ses périls et sa gloire. D'Andelot, plus heureux que *Coligny*, parvint à s'échapper des mains des Espagnols ; ce dernier vit resserrer les liens de sa captivité, et fut conduit au fort de l'Ecluse, en Flandre. Cependant il paraît, d'après une lettre adressée au roi, par *Coligny*, que tout le monde ne fit pas son devoir à Saint-Quentin ; on y lit ces phrases remarquables : « Il est raisonnable » que ceux qui défendaient la brèche par laquelle » les Espagnols sont entrés, soient ouïs et allé- » guent leurs raisons. Quant à moi, de ce que » j'en ai vu et connu, je vous dirai que j'ai opi- » nion que s'ils se fussent aussi bien opiniâtrés à » la défendre, comme firent généralement tous » les autres endroits, je serais encore dedans.

» Saint-Quentin à vous y faire service. J'ai un  
» grand crève-cœur de penser que nous ayons  
» été forcés par l'un des plus forts endroits, quasi  
» sans combattre, et même que des autres brè-  
» ches, les ennemis en étaient à peu près repous-  
» sés, et que nos gens y furent pris par derrière ;  
» et pour ne point dérober l'honneur à qui il ap-  
» partient, il faut que je die qu'en trois brèches,  
» l'une du côté du Bourg de l'Ile, où était la  
» compagnie de M. de la Fayette, la seconde où  
» était mon frère et la troisième où était le capi-  
» taine Soleil et Forces, ils combattirent encore  
» à leurs brèches, qu'il y avait près d'une heure  
» que les ennemis avaient gagné la place. »

La reconnaissance n'est pas une vertu des cours, et le monarque, loin de chercher à acheter la liberté de *Coligny*, l'oublia dans la prison de l'Ecluse. *Coligny* se consolait de cet injuste abandon, en rédigeant des mémoires sur les événemens contemporains : il s'occupait sur-tout à donner une relation exacte du siège de Saint-Quentin. Il s'y plaint amèrement de n'avoir pas été secondé par tous ses compagnons d'armes, et trace, avec une grande sagacité, les devoirs d'un commandant de place assiégée. Il se montre excellent homme de guerre, habile à opposer toutes les ressources du terrain, tous les obstacles d'une

valeur ingénieuse à les faire naître, aux attaques de nombreux assaillans.

Pendant que *Coligny* tâchait de rendre utiles à sa patrie les loisirs de sa captivité, d'Andelot essayait une disgrâce complète, et se voyait dépouillé de toutes les dignités qui avaient été le prix de sa valeur éprouvée : depuis long-temps les Guises conspiraient sa perte. D'Andelot (1) joignait à l'éclat d'une haute naissance, l'illustration d'un capitaine distingué : rival de son frère sur les champs de bataille, il avait comme lui cette franchise de caractère, qui ne compose point avec ses préventions et ses haines. La politique astucieuse des Guises n'avait pas échappé à son observation ; il avait démêlé les ressorts secrets de leur ambition qui mesurait le trône, sans s'effrayer de sa hauteur. D'ailleurs l'amitié que Henri témoignait à d'Andelot suffisait pour lui mériter la haine des Guises, et c'est auprès du roi qu'ils commencèrent à attaquer son puissant crédit ; neveux de Montmorency, leur mortel ennemi, les Coligny étaient ses défenseurs naturels, et en causant la perte de l'un d'eux, par des soup-

---

(1) François d'Andelot, né à Châtillon-sur-Loire, le 18 avril 1521, mourut le 27 mai 1569. ( Voyez la notice de Jeanne d'Albret. )



çons habilement répandus, ils savaient bien qu'ils seraient enveloppés dans une commune disgrâce.

L'opinion religieuse de d'Andelot fut le prétexte dont se servirent les Guises pour le perdre. Le roi penchait de plus en plus vers les mesures violentes, et les progrès de la réforme aigrissaient son esprit inquiet. Des seigneurs qu'il avait long-temps honorés de son amitié, avaient été bannis de la cour, sur une simple accusation d'indulgence à l'égard des calvinistes. Le cardinal de Lorraine dénonce au roi d'Andelot, comme un calviniste déclaré. D'Andelot ne recula pas devant cette dangereuse dénonciation ; il se présenta, avec confiance, au monarque qui l'avait fait appeler ; bravant les dangers d'une entière franchise, il avoua qu'il partageait l'opinion nouvelle, et fut si hardi dans sa profession de foi, que Henri, rejetant le souvenir d'une ancienne affection, le fit mettre en prison, après l'avoir privé de sa charge de colonel de l'infanterie française.

*Coligny* apprit cette nouvelle avec douleur ; mais elle fixa ses irrésolutions. Il ne pouvait plus dissimuler son approbation entière aux principes nouveaux, puisque la conduite de son frère devait éveiller les soupçons contre lui. On connaissait l'étroite affection qui unissait les neveux du connétable, et l'opinion publique n'aurait pas

manqué d'attirer sur sa tête la vengeance du prince. D'ailleurs d'autres seigneurs puissans l'appuyaient de leur exemple, et alors qu'il y avait plus de danger à le faire, que la politique de Henri devenait plus sévère à l'égard des calvinistes, il jugeait le silence une lâcheté, et la franchise un devoir. Dès l'année 1555, *Coligny* avait projeté l'établissement du calvinisme dans le Nouveau-Monde. Cette entreprise était hardie, mais des circonstances particulières nuisirent à son succès.

Les Portugais et les Espagnols avaient fondé des établissemens considérables en Amérique, et aucune autre nation n'avait encore suivi leurs traces, et cherché à partager avec eux les fruits de cette riche conquête. Tout l'or du Nouveau-Monde passait dans la Péninsule, et soudoyait, contre la France, des ennemis toujours nouveaux. Nicolas Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, officier distingué, avait conçu le projet d'établir, en Amérique, une colonie française. C'est à l'amiral qu'il s'adressa pour obtenir la protection du roi, et des secours qui pussent assurer le succès de cette entreprise hasardeuse. *Coligny* vit les résultats heureux qu'elle pouvait produire pour le commerce de la France. Grand amiral, il pouvait disposer des vaisseaux de l'état, et son

influence au conseil fit agréer les propositions de Villegagnon. Mais celui-ci, partisan des opinions nouvelles, savait que *Coligny* les favorisait secrètement : il s'ouvrit donc à lui pour lui faire voir qu'un autre intérêt excitait puissamment son zèle. Il était facile d'introduire le calvinisme dans le Nouveau-Monde, et de lui créer ainsi une patrie riche, immense et féconde, à l'abri des foudres du Vatican.

*Coligny* applaudit à cette idée, et bientôt Villegagnon se vit à la tête de trois vaisseaux et accompagné d'un grand nombre d'officiers et de soldats, la plupart calvinistes ; il partit du Hâvre le 12 juillet 1555. Il aborda au Brésil, et devenu maître d'une petite île située presque immédiatement sous le tropique du capricorne, il y bâtit un fort, sur un rocher de soixante pieds de largeur, et lui donna le nom de *Coligny*. La colonie arriva en peu de temps à un degré de prospérité qui commençait à alarmer les Portugais ; mais des dissensions intestines détruisirent les espérances qu'elle présentait au commerce français, et les ministres que Calvin y avait envoyés, en furent bientôt chassés par ceux mêmes qui les avaient appelés dans l'île.

Cependant le calvinisme recrutait parmi la noblesse du royaume, et le peuple même se laissait

entraîner par l'exemple. Des persécutions avaient déjà provoqué quelques dévouemens. L'arrestation et le procès de deux conseillers au parlement, Faur et Du Bourg, avaient donné le signal d'une attaque terrible et d'une longue résistance. Alors les deux religions commencèrent à être, pour ainsi dire, en présence, et l'on dut prévoir que le sang allait bientôt couler. Le connétable de Montmorency avait été disgrâcié et exilé dans sa terre de Chantilly : les Guises triomphaient.

C'est ici que commence la carrière politique et religieuse de *Coligny*. Jusque là on l'a vu sans influence sur les affaires, observer les partis et attendre le moment de déployer son beau caractère, et de se placer à la tête d'une opinion qui avait besoin d'un chef éclairé, d'un courageux défenseur. Il appelle auprès du roi de Navarre, à Vendôme, les seigneurs les plus puissans du parti calviniste. L'assemblée fut nombreuse ; on y distinguait le prince de Condé, d'Andelot, le cardinal de Châtillon, le comte de La Rochefoucauld, le vidame de Chartres. Montmorency n'assista pas aux conférences, mais il s'y fit représenter par un homme revêtu de pleins pouvoirs pour traiter en son nom.

La discussion fut vive et animée ; le premier orateur qui se fit entendre, dans cette délibéra-

tion solennelle, fut le prince de Condé qui, cédant à toute l'impétuosité de son caractère, et jugeant que toute voie de conciliation était fermée, déclara qu'on n'obtiendrait de compositions avantageuses que les armes à la main. C'était, selon lui, le seul moyen de réveiller l'indolence du monarque livré aux intrigues et aux volontés des Guises. D'Andelot se leva ainsi que plusieurs autres jeunes seigneurs, pour applaudir à cette résolution hardie. Mais *Coligny* ramena la délibération à un examen méthodique et réfléchi : la guerre civile lui paraissait le plus grand malheur qui pût affliger l'Etat; elle appelait le fer de l'étranger au milieu de la France, et les négociations pouvaient encore éclairer le monarque et son conseil, sur le danger des persécutions et des violences. L'avis de l'amiral prévalut, et il fut décidé que le roi de Navarre irait trouver le jeune roi, et lui adresserait les plaintes des calvinistes. Mais les Guises voulaient les amener à une entière soumission, ou à une révolte ouverte, qui leur donnerait le droit de sévir avec liberté. Aussi la négociation du roi de Navarre fut-elle repoussée par les préventions que les favoris du prince avaient fait naître dans son esprit. Des humiliations sans nombre furent même ajoutées au refus d'entendre le député des calvinistes et de lui



rendre les honneurs dus à son rang, et l'avertirent que l'avis du prince de Condé était celui qu'on aurait dû écouter.

Mais le procès du conseiller Anne Du Bourg et son arrêt de mort, augmentèrent le mécontentement des calvinistes; il fit bientôt place à une indignation générale, quand l'arrêt fut exécuté. Les deux partis se réunirent pour blâmer hautement cet acte d'une cruauté sans exemple. Les calvinistes sur-tout, blessés dans leurs plus chères affections, dans leur intérêt le plus sacré, jurèrent de venger la mort d'Anne Du Bourg, ou de périr en imitant sa conduite courageuse; et, dit De Thou, ce fut de ses cendres que sortit cette moisson funeste de conspirations et de révoltes, qui désolèrent le royaume dans la suite. Les Guises, après cet acte sanglant qui confirmait leur puissance, ne songèrent plus qu'à se débarrasser du petit nombre de personnages illustres qui pouvaient leur porter ombrage. François II, roi enfant, venait de s'asseoir sur le trône, et son sacre avait été suivi de la disgrâce du connétable de Montmorency; le roi de Navarre était chargé de conduire Elisabeth de France jusqu'aux Pyrénées; le prince de Condé ne pouvait lutter seul contre le crédit des Guises; aussi se retira-t-il bientôt d'une cour où triomphaient ses implacables ennemis.



Mais il se retira en ennemi offensé qui méditait la vengeance; et à sa voix, les chefs principaux du parti calviniste se réunissent, au château de La Ferté, pour conférer sur les affaires de la religion. *Coligny* ne put échapper aux reproches que son avis, dans la dernière délibération de Vendôme, avait provoqués. L'événement avait justifié les craintes du prince de Condé, et tous les députés convinrent que la guerre était le seul moyen d'obtenir des conditions avantageuses pour les calvinistes.

Mais si *Coligny* s'était trompé, son erreur fait l'éloge de son patriotisme et de son humanité; le spectacle hideux de la guerre civile avait effrayé sa belle âme, et il n'avait pas désespéré d'une conciliation qui devait arrêter des flots de sang près de couler. Sa conduite, à Vendôme, avait été celle d'un citoyen animé des intentions les plus pures, et qui ne voyait qu'avec horreur la France changée en une sanglante arène, où des Français allaient s'entr'égorger au nom du ciel. Aujourd'hui, une triste expérience lui a prouvé que la paix qu'on propose aux calvinistes, n'est qu'un piège tendu par la perfidie; il reconnaît que la politique des Guises a voué ses coreligionnaires aux glaives des bourreaux, et alors il élève la voix pour déclarer la nécessité de la guerre et le plan le

plus avantageux qu'on puisse adopter. « La France,  
» dit-il, est remplie de gens qui ont embrassé la  
» nouvelle secte ; il y en a de tous les états et de  
» toutes les conditions : nonobstant les exactes  
» recherches qu'on en a faites, et les terribles  
» poursuites qu'on a exercées sur eux pour les  
» exterminer, ils se multiplient tous les jours ,  
» soit dans les provinces, soit dans la capitale  
» même du royaume. La rigueur avec laquelle  
» on les traite, quand on les surprend, les a mis  
» dans la rage et dans le désespoir. Il y aurait déjà  
» long-temps qu'ils auraient fait des efforts pour  
» se délivrer de cette oppression, s'ils avaient eu  
» des chefs capables de les gouverner, et de leur  
» suggérer des moyens d'obtenir la liberté de  
» conscience. Si nous savons profiter de leurs  
» dispositions, ils trouveront en nous l'appui qui  
» leur manque, et nous aurons dans eux de quoi  
» faire un parti redoutable. Leurs adversaires  
» sont les nôtres, et ils en sont persuadés. Ils at-  
» tribuent les nouveaux édits qu'on a publiés  
» contre eux, et les dernières punitions qu'on a  
» faites de quelques-uns de leur secte, au cardina-  
» l de Lorraine et au duc de Guise, et ils se-  
» ront ravis de nous servir contre nos communs  
» ennemis. L'appréhension où ils sont de voir  
» augmenter la persécution, sur-tout depuis la

» paix faite avec l'Espagne, les engagera à n'é-  
»pargner ni leurs biens ni leurs vies, pour nous  
»seconder, si nous prenons une fois leur pro-  
»tection. Par ce moyen, nous aurons des soldats  
»et de l'argent; et quand nous nous serons une  
»fois déclarés, nous pouvons compter sur le se-  
»cours de la reine d'Angleterre et des princes  
»protestans d'Allemagne, qui auront leurs inté-  
»rêts communs avec les protestans de France. »

Toute l'assemblée rendit, par une approbation solennelle, hommage à la justesse de ces idées, à la sagesse du plan proposé par *Coligny*, et le prince de Condé fut déclaré chef du parti calviniste. Quelque temps après cette réunion, la conjuration, dite d'Amboise, fut découverte, et les Guises, fidèles à leur haine contre *Coligny*, ne manquèrent pas de répandre adroitement d'odieus soupçons sur la conduite de l'amiral. Ils l'accusaient d'avoir dirigé contre eux le poignard de la *Renaudie*, et d'avoir voulu se délivrer de leurs ennemis par un assassinat. Mais l'opinion publique vengea l'amiral de cette affreuse accusation, et tous les historiens de cette fatale époque s'accordent à reconnaître l'innocence de *Coligny*. *M. l'amiral*, dit un écrivain contemporain (1), *ne sut jamais*

---

(1) Brantôme, Vie des hommes illustres de France.

*ladite conjuration d'Amboise, à ce que j'ai ouï dire à aucun des plus anciens de la religion, et aussi à la Vigne, valet de la Renaudie, qui en savait tout le secret. On ne la lui voulut jamais confier, d'autant que les conjurateurs le tenaient pour un seigneur d'honneur, homme de bien, sage, mûr, avisé, politique, brave, censeur, pesant les choses et aimant l'honneur et la vertu, comme il avait toujours fait paraître par ses belles actions passées; et pour cela eût renvoyé loin, rabroué et reculé le tout, voire aidé à leur courir sus.*

Cependant L'Hôpital venait de succéder à Olivier, dans les fonctions de garde-des-sceaux, et cette nomination était d'un bon augure pour ceux qui désiraient une pacification générale. On avait reproché à son prédécesseur d'avoir manqué de fermeté dans plus d'une occasion, et de s'être montré l'esclave des volontés des Guises. L'Hôpital avait déjà déployé l'énergie de son caractère; il avait habitué les oreilles de Médicis au langage d'une vérité sévère. L'assemblée de Fontainebleau fut son ouvrage, et il crut que cette mesure franche et loyale pourrait produire d'heureux résultats. Mais tout espoir de paix était détruit, et de fatales préventions s'élevaient contre le gouvernement de Médicis, qui avait trompé plus d'une

fois les calvinistes. Cependant les seigneurs de ce parti se rendirent à Fontainebleau, pour la convocation des états, fixée au 21 août 1560. Montluc, évêque de Valence, et Marillac, archevêque de Vienne, plaidèrent la cause de l'humanité. *Coligny* présenta une requête, au nom de cinquante mille religionnaires, pour obtenir des temples, et accusa le ministère des maux qui affligeaient la France. Il s'attacha sur-tout à prouver que la menace des supplices, loin de produire des conversions au profit de la religion catholique, devait conduire les esprits à une fanatique exaltation, et qu'un gouvernement qui s'appuyait sur la violence, ne pouvait être que d'une courte durée. Le duc de Guise mit de l'aigreur dans sa réplique à l'amiral, et le cardinal, plus modéré, proposa un concile national et des états-généraux. Vers cette époque, François II mourut, laissant son trône à un enfant de dix ans qui fut Charles IX. Catherine de Médicis fut nommée régente du royaume, pendant la minorité de son fils, et les Guises ne furent ni moins haïs, ni moins puissans.

Les états-généraux avaient été convoqués pour le mois de décembre, et les députés des trois ordres y eurent des orateurs qui s'exprimèrent diversement sur l'état des choses, et sur l'objet



de cette convocation. L'Hôpital s'attacha à prouver la nécessité de la paix et de la tolérance pour les opinions religieuses. Le président de la noblesse déclara que la noblesse seule avait fait son devoir, et demanda que la réforme qu'il proposait, n'atteignît que la cour, le clergé et la magistrature ; l'orateur du tiers état prononça un discours qui ne fut qu'une longue déclamation contre les ecclésiastiques, et l'orateur du clergé supplia le roi de sévir contre les sectaires. On conçoit que ces discours si différens ne pouvaient amener une conciliation ; aussi les calvinistes témoignèrent-ils une indignation unanime contre l'orateur du clergé, et *Coligny*, attaqué personnellement par quelques insinuations perfides, exigea une réparation publique de l'offense. L'orateur fut obligé de déclarer que, par la citation qu'il avait faite du rebelle Gaïnas, maître de la milice romaine, demandant à Constantinople un temple pour les Ariens, il n'avait pas entendu faire allusion au colonel-général de l'infanterie française.

Le résultat de cette nouvelle convocation fut un mécontentement général dans le royaume ; l'édit de juillet rapprocha cependant les partis pendant quelque temps, et le colloque de Poissy, qui avait pour but le redressement de la discipline ecclésiastique du royaume et les règles du traité



général avec les protestans, s'ouvrit sous des auspices assez favorables. Mais si de part et d'autre on déploya une grande subtilité d'argumentation, si de Bèze, Montluc, Claude de Saintes et Claude d'Espance donnèrent des preuves publiques d'éloquence ; la discussion dégénéra bientôt en querelle, et l'on se sépara, sans avoir rien conclu, rien décidé. Les intrigues des Guises, soutenus par la politique de Rome, forcèrent les protestans à recourir enfin aux armes ; et, malgré les conseils que *Coligny* donna à la régente, il ne fut plus possible de prévoir le terme d'une guerre civile qui allait s'allumer sur tous les points de la France ; le massacre des protestans à Vassy, par le duc de Guise, en fut le signal.

*Coligny* rassemble à la hâte des troupes, et se rend auprès du prince de Condé, à Orléans ; là, il est reconnu lieutenant-général des protestans. Bientôt les deux armées sont en présence, et le sang français arrose les plaines de Dreux : la victoire coûta cher à l'armée royale, et *Coligny* vaincu, mais toujours menaçant, lassé de fuir devant les vainqueurs, leur propose une nouvelle bataille qu'ils refusent. Nommé généralissime des troupes protestantes, il pénètre dans le Berry et y fait la conquête de plusieurs places fortifiées, et puis assiège la ville de Caen, dont il se rend

maître, après une vigoureuse résistance. Mais pendant qu'il effraye par ses succès Médicis qui lui adresse encore de fallacieuses promesses d'accommodement, le duc de Guise expire, assassiné par Poltrot, sous les murs d'Orléans, et la calomnie, qui n'avait pas épargné l'amiral lors de la conjuration d'Amboise, essaya encore de diriger contre lui ses traits empoisonnés; *Coligny* sachant que dans un temps de trouble les esprits se pénétrèrent facilement de fâcheuses impressions, crut devoir à son honneur et à celui du parti dont il était le chef, de répondre à une aussi odieuse accusation. On a conservé la lettre qu'il écrivit à la reine, au sujet de ces imputations calomnieuses dont ses ennemis voulaient le flétrir; elle contient l'expression d'une indignation vertueuse et d'une franchise qu'irrite le soupçon d'une perfidie :

« Madame, depuis deux jours j'ai vu un interrogatoire qui a été fait à un nommé Jean Poltrot, soi-disant seigneur de Merey, du vingt unième du mois passé, lequel confesse avoir blessé M. de Guise; par lequel il me charge aussi de l'avoir sollicité ou plutôt pressé de faire ce qu'il a fait, et parce que la chose du monde que je craindrais autant, ce serait que ledit Poltrot fût exécuté que premièrement

» la vérité de ce fait ne fût bien connue ; je sup-  
» plie très-humblement Votre Majesté comman-  
» der qu'il soit bien gardé ; et cependant j'ai  
» dressé quelques articles sur chacun des siens ,  
» qui me semblent mériter réponse, que j'en-  
» voye à Votre Majesté par ce trompette , par  
» lesquels toutes personnes de bon jugement  
» pourront à peu près être éclaircies de ce qui  
» en est ; et outre cela , je dis qu'il ne se trou-  
» vera pas que j'aye jamais recherché cettui-là ,  
» ni autre pour faire un tel acte ; au contraire,  
» j'ai toujours empêché de tout mon pouvoir  
» que telles entreprises se missent à execu-  
» tion ; et cela en ai-je plusieurs fois tenu pro-  
» pos à M. le cardinal de Lorraine et à madame  
» de Guise et à Votre Majesté, laquelle se peut  
» souvenir combien j'ai été contrariant à cela ;  
» réservé depuis cinq ou six mois en ça, que  
» je n'ai fort contesté contre ceux qui mon-  
» traient avoir telle volonté ; et ce a été depuis  
» qu'il est venu des personnes que je nommerai  
» quand il en sera temps , qui disaient avoir  
» été pratiqués pour me venir tuer ; comme il  
» plaira à Votredite Majesté se souvenir que je lui  
» ai dit à Paris, en sortant du moulin où se fai-  
» sait le parlement (*c'est-à-dire la conférence,*)  
» ce que j'ai aussi dit à M. le connétable, et néan-

» moins puis-je dire avec vérité que de moi-même  
» je n'ai jamais recherché, sollicité ni pratiqué  
» personne pour tel effet, et m'en rapporterai  
» bien à tous ceux qui ont pu mettre telle entre-  
» prise en avant devant moi, combien je m'en  
» suis moqué ; et pour n'ennuyer Votre Majesté  
» de plus longue lettre, je la supplierai, encore  
» un coup très-humblement, commander que  
» ledit Poltrot soit bien et soigneusement gardé  
» pour vérifier de ce fait qui en est ; aussi qu'é-  
» tant mené à Paris, comme l'on m'a dit, je  
» craindrais que ceux de la cour de Parlement  
» le voulussent faire exécuter, pour me laisser  
» cette calomnie et imposture, ou bien qu'ils  
» voulussent procéder à l'encontre de moi pour  
» ce fait, ce qu'ils ne peuvent faire, étant mes  
» parties et recusés comme ils sont ; et cepen-  
» dant ne pensez pas que ce que j'en dis soit  
» pour regret que j'aye à la mort de M. de  
» Guise ; car j'estime que ce soit le plus grand  
» bien qui pouvait avenir à ce royaume et à l'é-  
» glise de Dieu, et particulièrement à moi et à  
» toute ma maison, et aussi que s'il plait à Votre  
» Majesté, ce sera le moyen pour mettre ce  
» royaume en repos, et que tous ceux de cette  
» armée désirons bien de vous faire entendre ;  
» s'il vous plait nous donner sûreté de ce faire,

» suivant ce que nous avons fait requérir, aussi-  
» tôt que nous avons été avertis de la mort dudit  
» duc de Guise. Madame, je prie Dieu vous  
» donner en très-parfaite santé, très-heureuse  
» et très-longue vie. De Caen, ce 12 mars 1562. »

La reine ne voyait qu'avec peine la discorde qui menaçait d'embrâser encore toutes les provinces, et des propositions de paix vinrent enchaîner les efforts des deux partis préparés au combat : *Coligny*, malgré la différence des religions, n'avait pas perdu la bienveillante estime de la reine, et ce fut à lui qu'elle s'adressa comme au personnage le plus influent parmi les protestans, pour amener une réconciliation si long - temps désirée. *Coligny* répondit à cette confiance avec toute la dignité et toute la noblesse de son caractère, et des ouvertures faites aux chefs divers des protestans amenèrent enfin des résultats heureux pour la France. Les calvinistes se rendirent à l'avis de *Coligny*, et celui-ci accourut à Paris, auprès du roi, pour régler les bases de la pacification.

Mais on eut dit que cette grande et fatale querelle ne pût être terminée que par la destruction de l'un des deux partis; à peine commençait-on à respirer que déjà les Guises provoquent de nouveaux troubles : de perfides conseils détermi-

nent la reine à modifier son ouvrage par de dangereuses interprétations en faveur des catholiques. Les calvinistes, menacés par ce commencement d'injustice, se préparent déjà à reprendre les armes pour soutenir leurs droits, et le jugement de cette grande cause est encore soumis au hasard des batailles. Les deux armées se rencontrent près de Saint-Denis, et la victoire, longtemps douteuse, se range du côté des protestans. *Coligny* met en déroute la cavalerie royale; ce premier succès semble présager aux calvinistes l'affermissement de leurs temples.

La politique astucieuse de la reine avait déjà tendu mille pièges aux protestans; leurs chefs avaient été bien des fois victimes de ses promesses et de ses traités. Au moment où la guerre vient d'éclater, on voit encore Médicis appeler à son secours l'art des négociations, et invoquer en faveur de la paix les droits de la patrie et de l'humanité. Mais les calvinistes, instruits par une triste expérience, ne se contentèrent plus de vaines paroles, de traités imaginaires aussitôt violés que conclus: des garanties solennelles et puissantes étaient demandées par les protestans, et un refus ne pouvait que rendre la guerre plus longue et plus acharnée. Or des calomnies atroces avaient aigri le roi contre les calvinistes;



sa haine envenimée avait juré leur perte , et ceux-ci sont décidés à vendre chèrement leur vie , à défendre leur croyance jusqu'au dernier soupir.

C'en est fait : la France paraît se diviser en deux camps , d'où s'élancent des armées pour se livrer de meurtriers combats ; le sang coule à grands flots et la fureur infatigable des partis y puise des forces nouvelles. Quelle affreuse carrière que celle où la victoire est un crime , où la gloire est un remords ! *Coligny* est l'âme et le conseil des protestans , qui viennent en foule se ranger sous ses drapeaux ; son nom seul enfaite des armées et suffit pour balancer l'effet des plus grands revers. Le prince de Condé expire assassiné ; d'Andelot , frère de *Coligny* , est enlevé par une maladie à la défense de la cause calviniste ; tout semble désespéré pour elle ; mais *Coligny* lui reste ; *Coligny* , habile à créer de nouvelles ressources , même dans les circonstances les plus malheureuses , *Coligny* , dont le dévouement et la constance sont au-dessus de tous les coups du sort , *Coligny* , qui sait ménager la retraite aussi bien que la victoire !

Elles brillèrent avec un grand éclat les qualités héroïques de l'illustre chef des protestans ; presque toujours la fortune se montra contraire à son parti dans cette guerre malheureuse ;

obligé de fuir devant des forces supérieures; souvent il se vit réduit aux dernières extrémités; mais *Coligny* savait bien qu'il valait encore mieux mourir de la main d'un soldat, au milieu des batailles, que de tomber sous le fer d'un bourreau, sur la place publique : l'échafaud ou le bûcher, voilà la triste alternative où se trouve placé le calviniste, et ce n'est que la victoire qui peut faire fléchir la haine du monarque et assurer la paix par de solides garanties. La perte la plus douloureuse pour *Coligny*, fut la mort de son frère d'Andelot, officier distingué, qui réunissait l'expérience à la bravoure, un des athlètes les plus intrépides de la réforme, et disposé à tous les sacrifices pour la cause de la religion qu'il avait embrassée.

La tendre et vive amitié de d'Andelot et de *Coligny* ne fut jamais altérée; même opinion, mêmes qualités, mêmes affections, tels sont les liens nouveaux qu'une étroite sympathie avait joints à ceux de la nature. Cette amitié, dont l'antiquité fabuleuse nous a légué la touchante tradition dans la mémoire de Castor et Pollux, dut surtout exciter l'admiration d'un siècle voué aux dissensions religieuses; car les guerres qu'elles produisent provoquent toujours des scissions malheureuses dans les familles, et séparent les

êtres que la nature avait eu soin d'unir par des liens qui semblent indissolubles ; les frères combattaient alors contre les frères , les parens contre les parens ; et, habitué qu'il était à ces horribles luttes , le Français ne pouvait voir qu'avec un tendre intérêt ces deux frères, qui rappelaient, autant qu'il était en eux, leurs compatriotes à la concorde et à la paix. Aussi , l'histoire s'arrête-t-elle complaisamment sur cette amitié de *Coligny* et de d'Andelot, et nous a-t-elle conservé une lettre qui contient l'éloge de ce dernier, tracé par son frère : dictée par la douleur, elle renferme un hommage noble et vrai aux vertus et à la mémoire d'un homme illustre que l'histoire semble avoir trop négligé, et que la gloire de son frère a peut-être éclipsé par un dangereux rapprochement. *Coligny* écrivait à ses enfans et à ceux de d'Andelot , élevés ensemble par le même précepteur :

*Encore que je ne doute point que la mort de mon frère d'Andelot ne vous ayt apporté beaucoup d'affliction , j'ay pensé toutes fois de vous advertir que vous estes heureux d'estre fils ou neveu d'un si grand personnage, que j'ose assurer avoir esté très-fidèle serviteur de Dieu , et très-excellent et très-renommé capitaine. Qui sont vertus dont la mémoire et l'exemple vous doivent*

*estre toujours devant les yeux, pour les imiter autant qu'il vous sera possible. Et puis dire avec vérité que personne ne l'a surpassé en la profession des armes ; ne doutant pas que les estrangers ne lui rendent ce même tesmoignage, sur-tout ceux qui ont autrefois éprouvé sa valeur. Or, il ne s'estoit pas acquis une telle réputation par fainéantise ou par oisiveté, mais par de très-grands travaux qu'il avoit soufferts pour sa patrie.*

*Et certes, je n'ai point connu d'homme ny plus équitable, ny plus amateur de piété envers Dieu. Je n'ignore pas aussi qu'il ne sera pas bienséant de publier ses louanges aux estrangers ; mais je vous les présente plus librement pour vous exciter et aiguillonner à l'imitation de si grandes vertus, que je me propose moi-même pour exemple, suppliant très-humblement Dieu et notre Seigneur, que je puisse partir de cette vie aussi pieusement et heureusement que je l'ay vu mourir.*

*Et d'autant que je le regrette dans un grand ressentiment, je vous demande pour tempérament à ma douleur que je puisse voir reluire et revivre en vous ses vertus, et pour cet effet, de vous adonner de tout votre cœur à la piété et à la religion, et d'employer, pendant que vous estes en âge, votre temps en l'étude des bonnes lettres qui vous mettent dans le chemin de la vertu. Et combien que je ne*

*sois pas contraire aux heures que votre précepteur vous donne pour esbutter et vous absenter de vos livres, prenez garde toutes fois de ne rien dire ou faire dans vos esbattements qui puisse offenser Dieu.*

*Sur toutes choses , honorez votre maître et lui obéissez comme à moi-même , m'assurant qu'il ne vous enseignera , ni conseillera rien que pour votre honneur et profit. Au reste , si vous m'aimez ou plutôt vous-mesme , prenez peine que je reçoive toujours d'agréables nouvelles de vous et de croire autant à piété et vertu que d'âge et de corps.*

Mais les dangers de la cause protestante arrachent *Coligny* aux regrets d'une juste douleur. Les chefs protestans d'Allemagne lui envoient des soldats , commandés par le duc des Deux-Ponts : en vain des troupes royales s'avancent pour s'opposer à la jonction de ces nouveaux renforts avec l'armée de *Coligny*, qui se voit capable d'entreprendre de grandes choses. La bataille de la Roche-Abeille est gagnée par les calvinistes , et l'armée royale est obligée de se retirer devant eux. Obligé de lever le siège de Poitiers , défendue par une forte garnison, et malgré deux assauts meurtriers, *Coligny* vole au secours de Châtellerault assiégé par les troupes catholiques, et jette des vivres et

des soldats dans la place. Trompé par un faux avis , il voit son arrière-garde mise en déroute près de Montcontour, et bientôt, sous les murs de cette ville, se livre une sanglante bataille, où les protestans sont vaincus. Cependant leur retraite s'effectue en bon ordre , et les catholiques sont obligés de la respecter. Le combat d'Arnay-le-Duc, favorable aux armes de *Coligny*, est suivi de quelques affaires partielles ; mais enfin calvinistes et catholiques , après tant de sang versé, reconnaissent la nécessité d'un traité de paix, et *Coligny* dépose le glaive à la vue des malheurs qui pèsent sur la patrie.

Les deux partis avaient besoin de cette paix, qui ne devait être le résultat que de l'épuisement et de la lassitude. Les finances de l'état étaient ruinées, le crédit public anéanti. La nation toute entière demandait à grands cris la fin d'une lutte sanglante, et tous les citoyens aspiraient au moment où l'ordre pourrait renaître et faire luire des jours de bonheur après tant d'orages; le monarque sur-tout ne voyait plus qu'en gémissant la France devenue un champ de bataille, où venaient s'anéantir les forces de son royaume; il savait que l'étranger seul pouvait profiter de ces querelles, et, détestant les perfides avis de lâches conseillers, il voulait arrêter l'effusion



du sang de ses sujets. Malheureux prince ! le cri des discordes civiles avait retenti sur son berceau ; de sinistres clameurs avaient effrayé son enfance , et assis sur le trône , il n'avait pu jouir d'un moment de tranquillité , toujours occupé à lancer d'affreux décrets , à proclamer des actes de vengeance. Le désir de la paix était unanime ; ceux mêmes qui voulaient la ruine des calvinistes , y voyaient un moyen plus sûr d'accomplir leur projet ; la journée de la Saint-Barthélemy avait été résolue dans leur affreux conseil.

*Coligny* avait toujours gémi de la cruelle nécessité à laquelle les ennemis implacables de sa religion avait réduit les calvinistes. Mais aujourd'hui des paroles amies descendent du trône , Charles IX lui tend une main protectrice ; alors il oublie tous ses ressentimens : son âme loyale ne soupçonne aucun piège , et vole au-devant de la pacification qu'on lui propose. Cependant quelques-uns de ses compagnons l'avertissent de se défier d'une cour si souvent parjure ; il a foi aux sermens du monarque français , et déclare qu'il aime mieux mourir victime d'une embûche , que d'être la cause d'une guerre civile ; qu'il est prêt à faire le sacrifice de sa vie à la France. Ses discours et son exemple inspirent la même confiance

aux princes de Béarn et de Condé et aux autres chefs des calvinistes.

Enfin la paix fut signée à Saint-Germain-en-Laye, le 8 août 1570. En conséquence on publia un édit énoncé en quarante-six articles, presque tous favorables aux protestans. Il portait entre autre une amnistie générale pour le passé, et prescrivait à tout le monde de vivre en bonne intelligence. L'ancienne religion était partout rétablie, mais en même temps on laissait aux réformés la liberté de conscience, et la permission de tenir des assemblées publiques de leur religion, dans les faubourgs de deux villes qu'on leur assignait dans chaque province. On exceptait la ville de Paris et la cour.

Le roi déclarait ensuite qu'il regardait la reine de Navarre, sa tante, et les princes de Navarre et de Condé, comme ses bons et fidèles parens et sujets, aussi bien que tous ceux qui avaient suivi leur parti. De plus, il ratifiait et approuvait tout ce qui s'était fait pendant cette guerre, et même durant les précédentes, par les ordres des généraux protestans, et en particulier l'enlèvement des deniers royaux, avec défense d'en faire aucune recherche.

On ajoutait que les réformés, payant chacun leur part des contributions de l'Etat, seraient

aussi regardés comme capables d'entrer dans toutes les charges et de les exercer par eux-mêmes. Que toutes les sentences, tant civiles que criminelles, qui avaient été rendues pendant les troubles, seraient révoquées et annulées, et comme les protestans avaient de justes sujets de regarder le parlement de Toulouse comme suspect, à cause de l'injustice criante qu'il avait commise à l'égard de Rapin, on régla que les causes des réformés qui pourraient être du ressort de ce parlement, seraient portées au tribunal des maîtres des requêtes, qui les jugeraient en dernière instance.

A l'égard des autres parlemens, tels que Rouen, Dijon, Aix, Rennes, Grenoble et Bordeaux, les protestans avaient la liberté d'y récuser un certain nombre de présidens et de conseillers sans être obligés d'en dire la cause. Enfin, pour sûreté de l'exécution des articles du traité de paix, le roi leur accordait quatre villes, qu'on devait livrer aux princes de Navarre et de Condé, et ils devaient les retenir pendant deux ans ; c'étaient la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité.

Tels furent les principaux articles du traité de paix ; l'observation en fut solennellement jurée à Saint-Germain-en-Laye par le roi, la reine-mère, les princes du sang et par tous les grands du

royaume. Trois jours après, cet édit fut lu et publié au parlement, à la requête du procureur-général. On l'envoya ensuite dans toutes les cours du royaume, avec injonction à tous les gouverneurs et commandans, tant généraux que particuliers et autres officiers de s'engager, par serment, à l'observer et à en appuyer l'observation.

La nouvelle d'une paix si long-temps désirée fut accueillie avec enthousiasme par la France entière ; *Coligny* n'attendit même pas que l'édit lui eût été communiqué pour licencier ses troupes, tant il avait à cœur de prouver son horreur pour la guerre civile. Cependant des soupçons de trahison se répandirent parmi les calvinistes ; le caractère connu de la reine alarmait quelques chefs, et l'avantage même de nombreuses concessions faites à la réformation paraissait trop singulier, trop généreux, pour qu'il ne donnât pas l'idée d'une arrière-pensée perfide de l'infame Médicis. Déjà même la malignité française avait flétri ce traité de paix d'une dénomination grotesque, qui indiquait qu'elle ne pouvait long-temps durer. On l'appelait *la paix boîteuse ou mal-assise*, parce que les négociateurs de la part de la cour, étaient Biron, qui était boîteux, et de Mesmes, seigneur de Malassise.

Quoi qu'il en soit , on peut croire que le faible Charles IX désirait alors sincèrement la paix de son royaume ; si depuis on l'initia aux mystères du crime médité contre les protestans, du moins, d'après les rapports de tous les historiens et d'après l'idée qu'ils nous ont laissé du caractère de ce jeune roi, il devait ignorer que l'édit de pacification n'était qu'un moyen inventé par une politique atroce pour perdre plus facilement les calvinistes. Instrument des volontés de Médicis, il n'offrait peut-être pas une assez forte garantie morale , pour entrer dans la confiance d'un infernal projet, et il était temps de l'en instruire au moment de l'exécution. Charles, délivré des inquiétudes de la guerre , épousa , quelque temps après la pacification, Elisabeth d'Autriche , fille de l'empereur Maximilien. Ce mariage fut célébré avec une grande pompe , et toute la noblesse catholique accourut à Paris pour rendre cette cérémonie plus solennelle et plus imposante. Mais les seigneurs protestans ne se rendirent pas à l'invitation de la reine ; *Coligny* alléguait les fatigues d'une longue guerre , pour se dispenser de venir à Paris, et, soit sincérité de sa part, soit défiance, il échappa à un nouveau piège de Catherine de Médicis. On sut depuis qu'elle avait conçu le projet de profiter de la réunion de tous les

chefs calvinistes pour les jeter dans les fers.

Mais l'infatigable Catherine a soif du sang des protestans ; elle fait proposer, de la part du roi, l'union de Marguerite de France avec le prince de Navarre, et, en même temps, elle fait prier la reine de Navarre de partir au plutôt pour la cour, afin de stipuler les articles de ce mariage. La reine de Navarre ne pouvait se déterminer à faire cette démarche, tant elle craignait la perfidie de Catherine. Mais la nouvelle de la proposition de ce mariage avait réjoui la plupart des protestans ; ils y avaient vu le désir et la preuve d'un sincère rapprochement.

Pendant ces hésitations de la reine de Navarre, ou plutôt pour les faire cesser, Catherine engage le maréchal de Montmorency, ami de *Coligny*, à le presser de venir à la cour, à dissiper entièrement ses soupçons. Montmorency triompha de sa répugnance, en l'assurant qu'il serait accueilli par l'amitié et par tous les hommages de la cour, et que sa présence dans ce séjour devait mettre le sceau à la réconciliation des deux partis. *Coligny* part de la Rochelle, avec une suite de cinquante gentilshommes armés ; le roi lui avait prescrit lui-même cette mesure de sûreté. Des ordres avaient été donnés à la cour pour que sa réception y eut tout l'éclat d'une fête ; pour lui, on dé-



ploya tout l'appareil du trône , et son entrée eut l'air d'un triomphe. Aussitôt qu'il est introduit chez le monarque , il se jette à ses pieds , en protestant de sa soumission et de son respect ; le roi le relève avec bonté , lui adresse les paroles les plus affectueuses , l'appelle son père : aux yeux du jeune prince , le jour qui le réunit à *Coligny* est le plus heureux de sa vie , puisqu'il annonce la fin de la guerre ; il doit pleurer long-temps l'erreur qui lui a fait méconnaître un bon citoyen , un grand homme , et il ne peut expier cette faute que par un oubli entier du passé et par une amitié mutuelle dont il doit s'honorer ; enfin il couronne ses vives protestations d'intérêt , en disant : *Nous vous tenons maintenant , vous ne nous échapperez pas quand vous voudrez !*

Non , il n'échappera pas aux bourreaux , l'infortuné ! Hélas ! il n'a pas compris l'équivoque de ces dangereuses paroles , et il se retire avec toute la sécurité d'une âme loyale qui se confie dans la foi jurée. Mais le monarque préparait déjà l'effroyable assassinat d'une partie de son peuple ; *Coligny* était la première victime qu'il devait frapper , et c'est pour mieux assurer ses coups que le prince a prodigué toutes les expressions d'une fausse amitié ; quel spectacle , grand Dieu ! que celui de ce vaste complot , dont un roi de France

est le chef ! Est-il dans les annales de quelque autre peuple un forfait royal qui puisse le disputer à celui de Charles IX en lâche atrocité, en perfides calculs, en affreuses combinaisons ?

Cependant la mort violente de la reine de Navarre aurait dû éveiller la défiance de *Coligny* : des avis lui parvenaient de plusieurs endroits ; on lui signalait des préparatifs sinistres, le sourire d'espérances mal déguisées. Ce retour soudain vers des sentimens d'une vive amitié, ces témoignages multipliés d'une bienveillance nouvelle qui avait succédé tout-à-coup à une haine envenimée, sur-tout les souvenirs de perfidies récentes, devaient engager *Coligny* et les autres chefs des calvinistes à se mettre sur leurs gardes. *Il n'y a pas de comte d'Egmont en France*, avait dit *Coligny*, en faisant allusion à la mort de ce chef de l'insurrection flamande qui n'avait pas craint de se livrer aux mains du féroce duc d'Albe.

Mais les avis, que l'amitié n'osait pas donner de vive voix, se multipliaient dans des lettres où l'on insistait sur la nécessité des précautions. *Coligny* reçut entre autres un long mémoire dont la sagesse ne fut que trop justifiée par l'événement : « Souvenez-vous, lui disait-on, que c'est » un article de foi ( résolu et arrêté au concile

» de Constance, auquel Jean Hus fut brûlé contre  
» le sauf-conduit de l'empereur ) qu'il ne faut  
» pas garder la foy a un hérétique.

» Ayez mémoire que les Romains, les Lor-  
» rains et les courtisans tiesnnent les luthériens,  
» les huguenots et tous ceux qui font une même  
» profession de l'Evangile ( de quelque nom  
» qu'on les appelle ), pour hérétiques brulasbles ;  
» croyez que partant ils leur ont rompu et leur  
» rompront encore la foy jurée et promesses ,  
» toutes fois et quantes que la commodité de les  
» ruiner et détruire leur sera offerte.

» Considérez que le roi depuis douze ans en  
» ça a eu des maîtres et des instituteurs, qui l'ont  
» appris à jurer, blasphémer, se parjurer, pail-  
» larder, dissimuler sa foy, sa religion, sa pen-  
» sée, estre maître de son visage, et qui l'ont  
» sur-tout nourri à aimer de voir du sang, com-  
» mençant par des bestes et achevant par ses  
» sujets.

» Faites votre compte que... les roys et les  
» princes qui ne regardent à la conscience.....,  
» tiennent pour maxime d'estat qu'il ne faut pas  
» garder les conventions faites par le prince à  
» ses sujets armés; que pour régner, il est loi-  
» sible de violer la loi, et que l'on peut piper les  
» enfants avec paroles et promesses, et tromper

» les hommes avec des jurements solennels.  
 » C'est leur cabale, ce sont leurs lois inviolables,  
 » qu'ils n'osent outrepasser, se souciant bien peu  
 » ou rien de la force faite à toute autre loy, soit  
 » divine, naturelle, civile, des gens en munici-  
 » pales, pour estre, ce disent-ils, ennemis de  
 » leur repos, estat et grandeur. »

Ce mémoire, où les exemples et les preuves ne manquaient pas, fixa cependant l'attention de *Coligny* ; il crut y reconnaître la main d'une amitié éclairée, mais qui cédait, avec trop de facilité, à d'injustes préventions ; il lui répondit en attestant la sincérité du roi, qui ne cessait de lui témoigner une vive affection et une franche réconciliation avec les chefs du parti protestant. Mais tandis que Catherine de Médicis endormait leur vigilance par des fêtes, tandis que l'on célèbre à la cour le mariage du roi de Navarre avec Marguerite de Valois, on délibère, dans le conseil de Charles, sur les moyens d'anéantir, au même instant, tout le parti protestant. D'abord, on décide que *Coligny* sera assassiné, et Maurevel n'exécute qu'à demi cet horrible projet. *Coligny* est atteint de deux balles au moment où il sort du Louvre pour rentrer chez lui, et l'assassin échappe à toutes les poursuites.

Aussitôt le roi, accompagné de Catherine de

Médicis , vient visiter le blessé sur son lit de douleur ; il contemple sa victime avec toutes les marques d'un profond chagrin. Il jure de punir l'auteur et les complices du crime , et son désespoir s'exhale en cris de vengeance. Catherine même pleure sur le sort de l'amiral , et maudit le barbare qui l'a frappé ; Catherine et Charles , pour ainsi dire , rivaux de regrets et de désespoir , se disputent la palme de la dissimulation.

Mais non , leur douleur est sincère ; ils pleurent tous deux , parce que *Coligny* vit encore , parce que l'assassin n'a pas rempli son engagement : *Coligny* respire , et Charles ne lui pardonne pas d'avoir encore échappé aux coups du meurtrier. Ce prélude de la Saint-Barthélemy lui inspire quelques craintes pour la grande œuvre qui se prépare ; et puis , cet essai du crime sur le chef du parti ne peut-il pas appeler les protestans aux armes , et faire avorter le projet conçu et médité par une politique parricide ? il faut donc en hâter l'exécution , et le sang va bientôt couler !

*Coligny* est dans son lit , en proie aux souffrances que lui causent ses blessures ; mais les paroles royales l'ont consolé. Les officiers protestans , ses compagnons d'armes , viennent de le quitter ;

tranquilles sur le sort de leur chef, rassurés sur son état, par les rapports des médecins, ils se livrent déjà à l'espérance de le voir incessamment rendu à la défense de la religion. La sécurité a succédé à une trop juste défiance dans l'hôtel de *Coligny* ; et le sommeil suspend enfin les douleurs du héros : il ne doit se réveiller que pour mourir !

La cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois a donné le signal aux bourreaux impatients qui l'attendent : ils s'élancent du palais des rois, le fer à la main, accompagnés des exhortations de la reine qui les encourage, et des bénédictions des prêtres qui leur promettent le ciel pour récompense. Le crime va immoler, dans les ténèbres, les innombrables victimes que le sommeil lui livre sans défense. Les ducs de Guise et d'Aumale, et le chevalier d'Angoulême s'avancent vers l'hôtel de l'amiral ; c'est la première victime désignée au glaive.

Les assassins entrent, après avoir tué quelques fidèles serviteurs de l'amiral ; Besme, jeune allemand, qui avait été page du duc de Guise, pénétre le premier dans l'appartement de *Coligny*, qui s'est levé au bruit des armes à feu, et qui, assis dans un fauteuil, regarde Besme d'un air assuré : celui-ci s'avance sur le vieillard, en le



menaçant de son épée. *N'es-tu pas l'amiral!* lui dit-il; *c'est moi-même*, répond *Coligny*, et à la vue du fer dirigé sur lui, il ajoute : *jeune homme, tu devrais avoir égard à ma vieillesse et à mon infirmité, mais tu ne feras pourtant pas ma vie plus briefve.* Besme lui répond en lui enfonçant son épée dans la poitrine, et les autres assassins le percent de plusieurs coups : *Coligny* tombe et rend le dernier soupir. Mais la rage des assassins n'est pas encore assouvie ; le cadavre est jeté par la fenêtre aux pieds de Guise qui, craignant une méprise, essuie de sa main la figure ensanglantée de *Coligny*, et la reconnaissant, s'écrie avec satisfaction : *je le cogney, c'est lui-même.*

Guise entraîne la horde d'assassins à d'autres forfaits ; *courage, camarades*, leur dit-il pour les enflammer, *nous avons heureusement commencé, allons aux autres, le roi le commande!* et tous mêlant le nom du roi aux transports de leur rage, vont égorger les seigneurs et les gentilshommes protestans qui occupent des maisons voisines de l'hôtel de *Coligny*. Bientôt l'intérieur du Louvre est le théâtre d'un affreux carnage ; les victimes y sont en grand nombre ; ce sont les serviteurs fidèles du roi de Navarre, qui les a engagés à se rendre auprès de lui, d'après l'invitation de Charles. Ils sont arrachés à cet asile qu'ils

croyaient inviolable , et cherchent à se réfugier jusqu'aux pieds du prince. Mais la mort les y atteint plus promptement encore. On passe les uns au fil de l'épée , les autres sont assommés , et leurs corps jetés par les fenêtres. Le sang inonde les escaliers et les galeries du palais.

Mais où donc est le monarque français , cette image de Dieu sur la terre , ce roi très-chrétien , qui a le droit de faire grâce ? Sa religion peut-être a été surprise ; on a arraché un ordre barbare à sa faiblesse , et , sans doute , aux cris des malheureux qui tombent sous le couteau , il sent les déchiremens du remords ; la pitié entre dans son cœur , et il va se placer entre les bourreaux et les victimes.... Charles IX est tranquille à son balcon , d'où il peut assister à tous les actes de cette tragédie ; la reine-mère est auprès de lui ; tous deux paraissent juger le talent et l'adresse des acteurs , et tenir toutes prêtes les couronnes qu'ils vont décerner. Les corps des protestans égorgés sont traînés et entassés les uns sur les autres , sous ce balcon , comme un sanglant témoignage de dévouement et de férocité , et le roi et sa mère viennent repâître leurs yeux de ce dégoûtant spectacle. Mais ce n'est pas assez pour le roi de France d'avoir commandé la décimation de son peuple ; il doit aux bourreaux l'influence

et l'encouragement de son exemple, et sa main royale se charge d'une arme à feu, pour partager aussi l'honneur de cette nuit célèbre, et lancer la mort à ceux de ses sujets qui lui tendent les bras (1).

Le cadavre de *Coligny*, exposé à tous les outrages de la populace, est traîné dans les rues de la ville, puis suspendu au gibet de Montfaucon, après qu'un italien, attaché au duc de Nevers, lui eût coupé la tête. Elle est présentée au roi, à la reine et au duc d'Anjou; elle doit être bientôt envoyée à Rome. Mais le cadavre de *Coligny*, suspendu au gibet de Montfaucon, est un autre spectacle digne d'attirer l'attention du monarque; il vient, avec ses courtisans, contempler les restes du grand homme qu'il appelait naguère son père et son ami, et répète le mot de l'empereur Vitellius : *l'odeur d'un ennemi mort est toujours agréable*. Le cadavre de l'amiral était réservé sans doute à d'autres insultes, mais le maréchal de Montmorency le fit enlever pendant la nuit et porter à sa terre de Chantilly, où il le tint caché, jusqu'au moment où il put lui rendre les derniers devoirs.

Ainsi fut accompli ce projet horrible, dont

---

(1) *Mais en vain*, dit Brantôme, *car l'arquebuse ne tirait si loin.*

l'exécution devait coûter tant de larmes à l'humanité, et imprimer une tache ineffaçable au nom français. Le massacre de la Saint-Barthélemy, malgré l'acharnement des assassins (1), ne détruisit point, en France, la religion protestante, et Charles IX et Médicis n'en retirèrent que la honte d'un forfait inoui dans les fastes de l'histoire; leur politique trompée avait semé, dans le royaume, le germe fécond de nouvelles guerres

---

(1) Un grand nombre de cadavres avait été jeté dans la Seine, pour épargner le soin de les enterrer; mais il y en eut beaucoup qui restèrent aux environs de Paris. Le prévôt des marchands fut obligé de pourvoir à leur enterrement, car la ville était menacée de la contagion. On voit ces deux articles curieux dans le livre des comptes de la ville :

*Aux fossoyeurs du cimetière des Saints-Innocens, 15 livres tournois à eux ordonnés par mesdits sieurs, par leurs lettres de mandement du 9 septembre 1572, pour avoir leurs compagnons fossoyeurs, au nombre de huit, suivant l'ordonnance et commandement de mesdits sieurs, avoir enterré les corps morts qui étaient èz environs du couvent de Nigeon (les Bons Hommes), pour éviter toutes infections et mauvais air, en ladite ville et èz environs.*

*Aux fossoyeurs des Saints-Innocens, 20 livres à eux ordonnés par les prévôt des marchands et échevins, par leur mandement du 13 septembre 1572, pour avoir enterré depuis huit jours onze cents corps morts èz environs de Saint-Cloud, Auteuil et Chaillot.*

civiles ; un cri d'indignation général fut poussé dans l'Europe , à la nouvelle de cet événement , et trois siècles n'ont pas diminué l'horreur qu'en éveille le seul souvenir. Dans tous les temps , le massacre de la Saint-Barthélemy sera le premier chef d'accusation des monarchies despotiques au tribunal des peuples ; et , sans craindre le reproche d'interprétations hasardées , on peut assurer qu'en France , la mémoire de ce vaste et solennel assassinat ne fut pas d'un léger poids dans la balance , quand le besoin de la liberté avertit de peser les droits des nations et des rois. Il porta également à la religion catholique un coup terrible ; le vulgaire ne recherche pas les causes , et ne juge que les effets ; il ne vit qu'un grand attentat commis au nom de cette religion qu'il croyait toute de miséricorde et de clémence. En vain il lui demandait des ministres chargés de ses douces et tendres consolations , de ses paroles de paix et d'amour. Le temple ne lui offrait , dans ces temps désastreux , qu'un séminaire de bourreaux , aiguisant leurs poignards sur le saint tabernacle ; la chaire évangélique ne retentissait que des cris de la vengeance , et Rome elle-même , Rome , cette capitale du monde chrétien , ne présentait alors que le spectacle d'une tyrannie revêtue d'un caractère auguste , et usurpant les fonctions d'une justice

imaginaire, pour autoriser les attentats du fanatisme (1).

Mais l'assassinat de *Coligny* n'a pas encore satisfait Charles et Catherine; il faut encore le persécuter dans sa mémoire, il faut la charger de calomnies qui semblent justifier sa mort. On publie que l'amiral était à la tête d'une vaste conspiration, qu'il a été surpris au moment où elle allait éclater. On frappe des médailles pour éterniser le souvenir du triomphe du roi, qui a prévenu les projets des protestans; l'or et l'argent multiplient ces empreintes funèbres, où le héros de la Saint-Barthélemy, Charles IX, est représenté sur son trône, ayant une épée à sa main droite, et à sa gauche une main de justice, avec ces paroles : *pietas excitavit justitiam; la piété a*

(1) Dès que le pape eut reçu la nouvelle du massacre, il tint consistoire et il y fut résolu que sa sainteté, accompagnée des cardinaux, irait à l'église de Saint-Marc, pour remercier Dieu de la grâce qu'il venait faire au saint-siège et à toute la chrétienté; et que le lundi suivant, on dirait une messe solennelle à la Minerve, après laquelle on publierait un jubilé universel. Deux jours après, on alla en procession à l'église Saint-Louis. Le pape, les cardinaux et toute la noblesse de Rome y assistèrent. Le cardinal de Lorraine y célébra la messe avec une grande pompe.

( L'abbé Pérau, Vie des hommes illustres, t. xv. )



*excité la justice, et virtus in rebelles; la force contre les rebelles.*

S'il faut en croire le récit de Brantôme (1); Coligny avait écrit des mémoires curieux sur les affaires de son temps. Ils ne nous sont pas parvenus : mais ils n'auraient rien ajouté à sa réputation. Elle est pure, inaltérable, et ce martyr du protestantisme, malgré les divers jugemens des opinions religieuses, n'a rien perdu de sa gloire; elle a traversé triomphante trois siècles de schisme et de discussions. Dans des temps de malheur et de corruption, il fit briller des vertus dignes des beaux jours de l'ancienne Rome; intrépide défenseur de ses dogmes religieux, il n'immola pas les intérêts de sa patrie aux triomphes stériles de la vanité; ennemi loyal, il fut clément dans la victoire, et grand par sa vie, il ne le fut pas moins par sa mort. Plutarque n'offre pas, dans sa liste glorieuse, une physionomie aussi noble ;

---

(1) ..... fut trouvé après sa mort un beau livre qu'il avait lui-même composé des choses les plus mémorables de son temps, mesme des guerres civiles. Il fut apporté au roi Charles, qu'aucuns trouvèrent très-beau et très-bien fait et digne d'être imprimé. Mais le maréchal de Retz en destourna le roi et le jeta dans le feu et le fit brûler, envieux du profit et de la récréation que le livre eust pu apporter au monde, ou envieux de la mémoire et de la gloire de ce grand personnage.

( 232 )

aussi majestueuse que celle de *Coligny*, et si la religion catholique le proscrit, comme un de ses plus puissans adversaires, la France, tout entière l'adopte, le respecte et l'admire, comme un des citoyens qui l'ont le plus honorée.

SAINT-MAURICE.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME QUATRIÈME.

---

---

# TABLE

## DES MATIÈRES

Contenues dans le quatrième volume.

---

### PREMIÈRE PARTIE.

|                                                          |     |
|----------------------------------------------------------|-----|
| <i>Philippe Marnix de Sainte - Aldegonde.</i><br>(DOIN.) | 5   |
| <i>Jacques Arminius.</i> (DOIN.)                         | 25  |
| <i>Hugues Grotius.</i> (BERVILLE.)                       | 38  |
| <i>Mennon Simons.</i> (GOEPP neveu.)                     | 59  |
| <i>François Bacon.</i> (C. CUVIER.)                      | 71  |
| <i>Elisabeth, reine d'Angleterre.</i> (J. WILLM.)        | 114 |

### SECONDE PARTIE.

|                                                   |     |
|---------------------------------------------------|-----|
| <i>Théodore de Bèze.</i> (BOISSARD.)              | 5   |
| <i>Louis de Bourbon, prince de Condé.</i> (J. H.) | 70  |
| <i>Jeanne d'Albret, reine de Navarre.</i> (J. H.) | 136 |
| <i>Coligny.</i> (SAINT-MAURICE.)                  | 166 |

---



